



**HAL**  
open science

## La petite montagne : réinventer une campagne interstitielle

Clémence Aurélien

► **To cite this version:**

Clémence Aurélien. La petite montagne : réinventer une campagne interstitielle. Sciences de l'Homme et Société. 2018. dumas-01976729

**HAL Id: dumas-01976729**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01976729>**

Submitted on 10 Jan 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**MÉMOIRE DE FIN D'ÉTUDES**  
Sous la direction de Madame **Hélène REIGNER**

# **LA PETITE MONTAGNE**

## **RÉINVENTER UNE CAMPAGNE INTERSTITIELLE**



**Aurélien CLÉMENCE**

**Aix-Marseille Université – Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional**

**Master 2 – Urbanisme Durable, Projet et Action Opérationnelle**  
**Promotion 2017/2018**



## EN COUVERTURE

Figure 1 : Le village de Cornod, en Petite Montagne, recèle de richesses inattendues.  
Production : CLÉMENCE A., août 2018

## REMERCIEMENTS

Avant toute chose, je tiens à remercier Hélène Reigner, directrice de mémoire, pour ses nombreux conseils mais également ses encouragements tout au long de la conduite de ce dernier travail universitaire. Son écoute et son attention auront été précieuses dans la démarche engagée pour répondre à la problématique soulevée.

Puis, je tiens à remercier Vincent Plésiat et Amandine Fieux de l'atelier-ZOU mais également Maï-Lys Regad de Cluster'Jura pour leur précieuse aide et leurs recommandations tout au long du stage réalisé à l'atelier-ZOU et qui aura accompagné l'élaboration et l'écriture de ce mémoire. Je tiens également à les remercier pour la mise à disposition des études réalisées sur le territoire et pour le partage de leurs expériences et de leurs visions du territoire de la Petite Montagne.

Également, mes remerciements vont à l'ensemble des personnes qui ont su se rendre disponibles pour la conduite des entretiens réalisés dans le cadre de ce mémoire et pour le partage de leur vécu et de leur expertise sur le territoire d'études.

Enfin, je remercie les personnes, parents et amis, qui ont été de précieux soutiens tout au long de la réalisation de ce mémoire et qui ont su rendre sa conduite et son écriture plus légère.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>PARTIE 1 - LA PETITE MONTAGNE, UNE CAMPAGNE INTERSTITIELLE</b>	<b>9</b>
1.1 L'EFFACEMENT D'UNE CAMPAGNE FRANÇAISE SEULAIRE	11
1.1.1 <i>Un espace géographique longtemps dominant</i>	11
1.1.2 <i>La révolution industrielle, amorce d'un inéluctable déclin rural français</i>	13
1.1.3 <i>D'une campagne ancienne à une campagne nouvelle</i>	15
1.2 L'AVENEMENT D'UNE RURALITE FRANÇAISE COMPOSITE	19
1.2.1 <i>Une dynamique démographique favorable, témoin d'une attractivité retrouvée</i>	20
1.2.2 <i>La fin d'une relation privilégiée entre campagne et agriculture</i>	23
1.2.3 <i>Une campagne française, plusieurs réalités</i>	26
1.3 LA PETITE MONTAGNE, UNE CAMPAGNE INTERSTITIELLE	35
1.3.1 <i>D'un pays de « montagnons » à un artifice administratif</i>	35
1.3.2 <i>À l'échelle intercommunale, une carence en services et équipements</i>	42
1.3.3 <i>Un désert jurassien</i>	50
1.3.4 <i>Une campagne sous tension socio-économique</i>	61
PARTIE 1 – CONCLUSION PARTIELLE	67
<b>PARTIE 2 – LA PETITE MONTAGNE, REINVENTER DURABLEMENT UNE CAMPAGNE INTERSTITIELLE FRANÇAISE</b>	<b>69</b>
2.1 DECLOISONNER LE TERRITOIRE POUR DEPASSER LES CADRES TRADITIONNELS ET SE DONNER LES AMBITIONS DE CHANGEMENTS	71
2.1.1 <i>Abandonner les éternelles « querelles de clochers »</i>	71
2.1.2 <i>L'ingénierie territoriale externe, nécessaire pour combler un déficit interne</i>	77
2.1.3 <i>La société civile, indispensable pour viabiliser les dynamiques engagées</i>	80
2.2 L'INTERSTITIALITE EN PETITE MONTAGNE, SYNONYME D'UNE RICHESSE VARIEE	85
2.2.1 <i>Un patrimoine naturel et culturel préservé</i>	85
2.2.2 <i>Des savoir-faire toujours ancrés dans le territoire</i>	92
2.2.3 <i>Un territoire riche de sa population</i>	96
2.3 SE REINVENTER DURABLEMENT	100
2.3.1 <i>Concilier attractivité et durabilité</i>	101
2.3.2 <i>L'inévitable élaboration d'un projet de territoire</i>	108
2.3.3 <i>L'indispensable intervention de l'État</i>	117
PARTIE 2 – CONCLUSION PARTIELLE	126
<b>CONCLUSION</b>	<b>128</b>
<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>134</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>136</b>
<b>OUVRAGES</b>	136
<b>ARTICLES SCIENTIFIQUES</b>	136
<b>LEGISLATION, REGLEMENTATIONS ET CODES JURIDIQUES</b>	137
<b>RAPPORTS OFFICIELS</b>	138
<b>LITTÉRATURE GRISE &amp; ETUDES</b>	139
<b>ARTICLES DE PRESSE</b>	140
<b>WEBOGRAPHIE</b>	141
<b>TRAVAUX &amp; COURS UNIVERSITAIRES</b>	143
<b>TABLE DES FIGURES</b>	<b>144</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>145</b>



## INTRODUCTION

En 1947, au sortir de la seconde guerre mondiale, un ouvrage devenu une véritable référence en matière de géographie et d'aménagement est publié. Intitulé *Paris et le désert français*<sup>1</sup>, le livre dresse le portrait d'une France centralisée et macrocéphalique au sein duquel la capitale parisienne concentre les richesses et s'oppose à une province rurale accumulant les retards et les difficultés et apparaissant quelque peu oubliée des grandes politiques de l'État. Cependant et au travers de cette oeuvre, l'auteur ne manque pas de faire valoir la nécessité de reconsidérer ce modèle d'organisation territoriale du pays et propose des pistes de réflexions qui ne seront pas sans inspirées Charles De Gaulle et les gouvernements qui lui succéderont. Au cours des Trente Glorieuses, émerge ainsi un État planificateur et interventionniste qui va entreprendre des politiques visant à effacer et à amoindrir les disparités géographiques et la macrocéphalie dont souffrirait le territoire français. En s'appuyant sur les principales capitales régionales, l'État entreprend alors de grands travaux nationaux (exemple des villes nouvelles en région marseillaise, , plan NEIGE en zones de montagne, mise en place du réseau viaire à grande vitesse etc.) afin d'irriguer et structurer l'ensemble du territoire national et de garantir ainsi son développement. Un choc pétrolier et 30 ans plus tard, la macrocéphalie parisienne semble être quelque peu retombée au bénéfice des grandes métropoles régionales – *tout du moins assez relativement puisque la région Île-de-France représente à ce jour encore 19% de la population française et 30,94% du Produit Intérieur Brut (PIB) national*<sup>2</sup>. Passées d'un statut de fait à un statut légal en 2010 suite à la promulgation de la *loi de réforme des collectivités territoriales*, les métropoles régionales connaissent effectivement depuis le début du XXIe siècle et plus particulièrement depuis le début des années 2010 une véritable montée en puissance. Cet essor résulte, en premier lieu, en une domination économique des métropoles sur le reste du territoire : le PIB par habitant y est deux fois plus élevé que dans le reste du pays. 75% de la croissance économique nationale a été engendrée entre 2000 et 2010 par les 15 plus grandes aires urbaines françaises<sup>3</sup>. Mais cet essor correspond également à une affirmation politique. Depuis 2010, les métropoles

---

<sup>1</sup> L'auteur est Jean-François Gravier, travaillant aux côtés de la Résistance pour reconstruire la France en 1944, son rôle durant la guerre reste trouble. Son ouvrage reste reconnu comme un essentiel en géographie française dont la théorie fait aujourd'hui encore débat.

<sup>2</sup> Dossier : Les chiffres de la région Ile-de-France [en ligne]. Préfectures et les services de l'État en région Île-de-France, publié le 30 janvier 2018 [consulté le 25 août 2018]. Disponible sur : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-de-la-region-Ile-de-France/Economie/>

<sup>3</sup> Dynamiques et inégalités territoriales – enjeux [en ligne]. France Stratégie, publié en juillet 2016 [consulté le 27 août 2018]. Disponible sur : [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-territoires\\_web-ok.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-territoires_web-ok.pdf)

françaises n'ont cessé de s'affirmer et d'augmenter leurs compétences notamment suite à l'adoption de *la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles de 2014* et de *la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République de 2015*. En 2018, la France comptait ainsi 21 métropoles parmi lesquelles deux métropoles à statut particulier (Aix-Marseille et Paris) et une collectivité territoriale à statut particulier résultant de l'absorption du département du Rhône par la métropole de Lyon. Cette dernière incarne aujourd'hui la métropolisation qui gagne la France depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle : elle est, en effet, la métropole la plus intégrée mais aussi l'une des plus dynamiques au niveau national voire européen. Cette évolution ainsi que la récente accélération du processus de métropolisation posent cependant question. Comme le laisse craindre la disparition du département du Rhône au bénéfice de la métropole de Lyon – *les départements sont considérés comme les garants de la cohésion territoriale et du soutien au développement des territoires les plus reculés* -, les métropoles semblent aujourd'hui concentrer toutes les richesses, tous les pouvoirs, toutes les attentions. L'État français, au moyen de vastes Opérations d'intérêt National, vient en soutien aux métropoles les plus en difficulté qu'il faut à tout prix placer dans la course effrénée à l'attractivité et la captation des richesses et des flux internationaux. À Marseille, il a investi depuis 1995 plus de 7 milliards d'euros pour réhabiliter un secteur vaste de plus de 480 hectares et ainsi placer la cité phocéenne comme nouvelle capitale incontournable du bassin Méditerranéen<sup>4</sup>. À l'opposé, l'État annonçait une réduction de 13 milliards d'euros des dotations attribuée à l'ensemble des collectivités territoriales d'ici 2022. Par ailleurs, entre 2008 et 2013, des régions comme la Franche-Comté ont vu leur croissance chuter de plus de 5%<sup>5</sup>. La situation inquiète de plus en plus, si bien que certains se risquent à reprendre l'expression héritée de J.-F. Gravier pour décrire une France des métropoles qui s'opposerait, toujours et encore, à un désert français – *les métropoles et le désert français*. Ce désert c'est l'espace rural français. Cet espace rural apparaît aujourd'hui comme un espace dépressif, oublié des grandes causes nationales et surtout mis à la marge des métropoles et des dynamiques économiques. L'opposition entre les métropoles et le désert français est aujourd'hui prégnante et largement constatée par la presse et le monde universitaire. Cette opposition s'incarne par une fracture territoriale de plus en plus prégnante qui s'exprime par un vote toujours plus extrême au sein des campagnes comme semble le prouver les dernières élections présidentielles. Un sentiment d'abandon, voire parfois même de révolte, ne gagne pas seulement les habitants des campagnes mais

---

<sup>4</sup> Euroméditerranée.fr [en ligne], Disponible sur : <http://www.euromediterranee.fr/> [consulté le 31 août 2018].

<sup>5</sup> ADROVER, Stéphane, LE PIB de la Bourgogne-Franche-Comté n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant crise [en ligne]. INSEE, publié le 11 juillet 2016 [consulté le 4 juillet 2018] Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019754>

également leurs élus. Face aux métropoles, les campagnes françaises paraissent aujourd'hui en mauvaise santé et leur avenir serait plus que jamais incertain. **Dès lors, peut-on considérer, en 2018, que la campagne française est aujourd'hui vouée à une certaine fatalité ?**

À partir de cette interrogation, deux hypothèses ont été émises.

Selon la **première hypothèse**, la fracture territoriale qui caractérise actuellement l'espace français est bien plus complexe qu'elle n'y paraît. L'opposition binaire entre urbain et rural, métropole et campagne est aujourd'hui dépassée. Parmi les ruralités françaises, certaines seraient pleinement intégrées aux réseaux métropolitains et aux dynamiques économiques contemporaines. D'autres, cependant, seraient en marge de ces dynamiques et à la peine. Parmi ces campagnes émergeraient des espaces interstitiels situés dans les intervalles métropolitains et urbains ; ils seraient les espaces particulièrement enclins aux difficultés et à une certaine fatalité.

D'après la **seconde hypothèse**, l'interstitiailité de certaines campagnes françaises n'est pas nécessairement une fatalité, elle peut être une force dans le contexte – *notamment économique* - actuel. Des potentialités multiples apparaissent dans les campagnes les plus reculées qui sembleraient pourtant destinées à une mort prochaine. Pour ces territoires l'optimisme et l'adversité seraient les clefs de la résilience. Se réinventer durablement une nécessité.

Afin d'explorer ces deux hypothèses, l'étude de cas paraît particulièrement à *propos*. Elle est aussi, bien évidemment, inévitable dans le cadre d'un mémoire en aménagement du territoire. La réalisation d'un stage de fin d'études portant sur l'un de ces territoires ruraux reculés, peu densément peuplé et quelque peu délaissé a ainsi représenté l'opportunité de confronter les hypothèses émises aux réalités d'un terrain. Ce terrain, c'est la région de la Petite Montagne du Jura aujourd'hui partiellement, et administrativement, délimitée par la Communauté de Communes de la Petite Montagne (CC Petite Montagne) localisée dans le département du Jura, en région Bourgogne-Franche-Comté (cf. figures 2-1 et 2-2 en page 4).



Figure 2-1 : Carte de localisation et délimitation de la région Petite Montagne  
 Source : ADAPEMONT, 2018



Figure 2-2 : Carte de localisation et délimitation de la CC Petite Montagne  
 Source : CC Petite Montagne 2018

D'une densité de 20,8 habitants au kilomètre carré<sup>6</sup>, la CC Petite Montagne est considérée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) comme un territoire très peu dense. Elle a donc, très rapidement, pu être identifiée comme l'un de ses potentiels territoires interstitiels – *les visites de terrain réalisées dans le cadre d'une mission de stage réalisée sur le territoire confirmant cette hypothèse*. Ainsi, la confrontation d'une lecture scientifique (très) prolifique sur la thématique accompagnée d'une collecte de nombreuses données INSEE aux réalités du territoire de la CC Petite Montagne ont permis de confirmer le statut de territoire interstitiel de la Petite Montagne et d'en établir ainsi l'un des visages - *bien que certaines nuances puissent être constatées dans le cas présent*. Par la suite, la rencontre de différents acteurs intervenant sur le territoire de la CC Petite Montagne a permis de prendre conscience des enjeux, des forces mais aussi des faiblesses du territoire. Entre avril et août, six personnes ont pu être rencontrées dans le cadre de ce mémoire. La diversité du panel d'acteurs résulte de la volonté d'envisager le territoire dans sa globalité et d'en saisir toutes les opportunités mais également les mécanismes qui l'animent. La problématique envisagée étant transversale, il s'agissait donc d'avoir ainsi un regard complet sur le territoire. Les six personnes rencontrées sont :

- Un agent territorial de la CC Petite Montagne, afin d'obtenir la vision qu'ont la CC Petite Montagne, ses élus ainsi que ses agents, du territoire intercommunal mais également le fonctionnement interne de cette structure publique,
- Un chargé d'études de la structure Cluster'Jura, une Société Coopérative d'Intérêt Collectif, qui intervient sur le territoire de la Petite Montagne au travers d'une étude d'opportunité économique qui a pour but de faire émerger du territoire des projets économiques favorables à l'entrepreneuriat et la création d'emploi non-délocalisable. Cet entretien visait à obtenir une vision extérieure et transversale du territoire (politique, forces, faiblesses, etc.) mais également à prendre connaissance des opportunités économiques qui s'offrent à ce dernier et des méthodes employées dans le cadre des études réalisées,
- Le directeur du pôle études et associé de l'atelier-ZOU, qui a conduit une étude de faisabilité pour l'aménagement et la valorisation touristique du Lac de Coiselet situé en partie sur le territoire de la CC Petite Montagne. Ce dernier conduit actuellement une étude de d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'un tiers-lieu en Petite Montagne. L'entretien avait pour objectif d'obtenir une vision extérieure du territoire

---

<sup>6</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

mais aussi d'en envisager les potentiels touristiques et les éventuelles difficultés qui pouvaient accompagner la conduite d'études en Petite Montagne,

- La co-gérante de l'entreprise « Y a pas le feu au lac ». Entreprise de tournerie installée sur le territoire de la CC Petite Montagne, à Val-Suran qui a su se faire un nom dans le monde de la création design. Il s'agissait, par cet entretien, de connaître les motivations à l'origine de cette entreprise mais également les éventuels obstacles rencontrés au quotidien par les entrepreneurs,
- Un agent de l'office de tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne. L'entretien mené visait à obtenir des informations sur la mise en œuvre d'une éventuelle politique touristique sur le territoire de la CC Petite Montagne, d'un suivi de cette politique (chiffres de fréquentation, etc.),
- Le président de l'Association de Développement et d'Animation de la Petite Montagne (ADAPEMONT). Association incontournable du territoire étudié qui a œuvré pendant près de 20 ans à son aménagement et son développement. Aujourd'hui substituée par les nouvelles Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), il s'agissait par cet entretien de prendre connaissances des actions réalisées depuis la création de l'association en 1979 et les actions encore actuellement menées.

Si les entretiens auront été plus ou moins concluants pour certains, la rencontre de la population et de ces acteurs par l'implication, plus ou moins forte, dans deux études (étude d'opportunité économique et étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'un tiers-lieu) menées sur le territoire aura permis de compléter substantiellement et qualitativement les informations glanées au cours des entretiens précédemment évoqués. Par ailleurs, l'accès aux études fournies par plusieurs des acteurs rencontrés aura également permis de cumuler une considérable base de données sur le territoire relatant notamment des perceptions du territoire, des attentes et des envies de la population du territoire. La mise en perspective des résultats et des observations de terrain avec une littérature fournie sur la problématique de l'avenir et de l'attractivité des campagnes ainsi que des données statistiques auront permis de prendre conscience des leviers de développement présents sur le territoire de la Petite Montagne et plus largement sur les territoires interstitiels. Enfin, si la littérature au sujet de l'attractivité des campagnes est optimiste, elle se veut également prudente : des pistes de réflexion et des impondérables restent à explorer et à prendre en compte dans les démarches d'activation des campagnes les plus reculées.

La transversalité de la problématique soulevée, le manque de suivi et de résultats concrets sur un territoire vaste mais également les changements successifs d'analyse des territoires et plus particulièrement des territoires ruraux par les institutions (tel que l'INSEE) n'auront pas été sans représenter des difficultés. Glané au cours des lectures réalisées dans le cadre du mémoire, le choix de l'adjectif « *interstitiel* » pour définir ces campagnes reculées et à l'écart des métropoles est avant tout un choix méthodologique : il offre la possibilité de dépasser l'obstacle des différentes approches et lectures proposées par la doctrine mais également par les institutions nationales d'analyse du territoire. L'adjectif « *interstitiel* » permet de s'affranchir des cadres préalablement élaborés et qui se superposent les uns aux autres pour construire nos propres définition et approche de cette campagne qui serait vouée à une certaine fatalité. Aussi, les aléas rencontrés au cours des études menées sur le territoire et qui auraient pu représenter des obstacles auront cependant ouvert des pistes de compréhension à la situation du territoire. Une fois les observations et les données compilées, il s'est agi d'en rendre compte au travers du présent travail pour apporter une réponse à la problématique soulevée.

Se faisant, au travers **d'une première partie**, il s'agira de revenir sur l'évolution des campagnes au fil des siècles et plus particulièrement au cours des deux derniers siècles. Cette contextualisation historique permettra de faire émerger le visage d'une France rurale plurielle. L'un de ces visages est celui d'une campagne interstitielle, la Petite Montagne. Si des campagnes restent aujourd'hui dynamiques et connectées aux métropoles florissantes, les campagnes interstitielles sont elles confrontées à de nombreuses problématiques. L'interstitialité<sup>7</sup> subie constitue une faiblesse majeure pour le dynamisme et l'attractivité de ces territoires. Elle les destine en un certain sens à une fatalité qui les dépasse. Par le visage de la Petite Montagne, nous apporterons la définition et le contour des campagnes que nous avons dénommées d'interstitielles et qui sont en proie à une certaine fatalité.

Puis, le territoire de la Petite Montagne nous permettra, au travers **d'une seconde partie** d'envisager l'interstitialité non-plus comme une fatalité mais comme une force à de nombreux égards (environnemental, social, économique notamment). La publication de nombreux articles scientifiques et ouvrages n'est pas sans confirmer cette approche positive de l'interstitialité. Cependant, afin que cette dernière soit bénéfique aux territoires, encore faut-il que ceux-ci adoptent une attitude positive et qu'ils saisissent les opportunités que le contexte socio-économique mais aussi politique leur offre. Le décloisonnement du

---

<sup>7</sup> l'interstitialité n'est pas un mot admis en langue française. Néanmoins, le néologisme sera employé au cours du mémoire comme substantiel décrivant la situation des campagnes interstitielles.

territoire est alors une clef de la résilience et d'un dynamisme en partie retrouvé : il représente l'opportunité de se redéfinir pour se réinventer. Les territoires ruraux interstitiels sont en mesure de se réinventer, ils possèdent des leviers pour avoir eux aussi leur rôle à jouer dans la France et le monde du XXI<sup>e</sup> siècle et ne pas céder à une certaine fatalité qui les guette. Pour qu'ils aient toutes leurs chances dans cette démarche de redéfinition, la prise en compte de la notion de durabilité tant à l'échelle nationale que locale est impérative.

## Partie 1 - La Petite Montagne, une campagne interstitielle

Pendant des siècles, la France a été un pays rural. La majeure partie de la population française vivait hors des noyaux urbains, en campagne, où l'on trouvait également l'essentiel de l'activité économique du pays – *l'agriculture et l'artisanat*. La France vivait alors au rythme de sa campagne et de ses paysans qui contribuaient majoritairement à la richesse nationale. Néanmoins, et comme dans la plupart des pays européens, c'est au cours du XIXe siècle que la France a connu de profondes mutations de sa société, mais aussi de son économie, entraînant des mécanismes géographiques irréversibles et remettant en cause, par là-même, l'hégémonie économique et démographique du territoire rural sur l'espace urbain. En effet, c'est plus spécifiquement avec les progrès technologiques et sociaux qui ont suivi la première révolution industrielle que s'amorce une longue phase de déclin du territoire rural français au bénéfice du développement de grandes polarités urbaines. Si la société traditionnelle, profondément ancrée dans la campagne, parvient à perdurer jusqu'à l'après-guerre, c'est l'entrée de l'espace rural français dans la modernité qui va définitivement sonner le glas d'une campagne séculaire mythifiée par l'imaginaire collectif national (1.1). En 1947, la *Douce France*<sup>8</sup> de Charles Trenet est ainsi en passe de disparaître pour laisser place à une France rurale multiple (1.2). En effet, à l'aube des années 1970, et sous l'effet de différents leviers, la lame de fond qui frappe « *la France provinciale* », cette France séculaire depuis plus de cent-cinquante ans, se brise pour laisser place à une dynamique lui étant de nouveau favorable. Le regain d'intérêt pour la campagne française ne va pas s'exprimer de la même manière suivant les espaces ruraux et va aboutir à l'émergence d'une campagne française diverse qui renvoie aujourd'hui à des réalités et des logiques plurielles. Parmi ces diverses réalités de la campagne française actuelle, on retrouve celle d'espaces isolés et éloignés des grandes métropoles modernes, des pôles urbains, et de leurs spectres qui concentrent aujourd'hui tous les regards et renferment la plupart des richesses de notre société contemporaine globalisée. Ce visage spécifique de la ruralité française moderne constitue celui d'une France interstitielle : une France des espaces entre les cellules urbaines. Au travers de la Petite Montagne, nous attacherons à apporter une description au visage de cette France interstitielle (1.3).

Cette première partie constitue une étape indispensable dans l'optique d'apporter des éléments de réponse à la problématique soulevée en introduction. Ainsi, et dans un premier temps, il s'agit d'interroger, sous le prisme d'une riche littérature scientifique, la

---

<sup>8</sup> Charles Trenet, « Douce France » [vidéo en ligne]. INA, date de publication inconnue, enregistrement original du 20 avril 1967. <http://www.ina.fr/video/I05042324> [consultée le 27 juillet 2018]

notion de campagne française, son histoire et son évolution jusqu'à aujourd'hui, pour mieux en saisir les réalités contemporaines et plus spécifiquement celle d'une mosaïque rurale composée d'espaces ruraux multiples. Après avoir cadré l'objet d'études du présent mémoire, il s'agit, au travers de la Petite Montagne du Jura (plus précisément de la CC Petite Montagne), de définir les contours d'une France rurale que l'on qualifiera d'interstitielle et de faire état des principaux enjeux qui se dressent aujourd'hui face à cette France interstitielle.

## 1.1 L'effacement d'une campagne française séculaire

Au travers de cette première partie, il s'agira de revenir sur l'érosion progressive d'une campagne française pourtant longtemps dominante. Il sera plus particulièrement question d'aborder les processus et mécanismes à l'œuvre depuis le XIXe siècle et qui ont entraîné, tout au long du XXe siècle, une remise en question de l'espace rural français, aboutissant à une profonde redéfinition de l'identité de ce dernier.

### 1.1.1 Un espace géographique longtemps dominant

À la chute de l'Empire Romain, les populations fuient les villes devenues dangereuses et malsaines pour se retrancher et s'isoler au sein de la campagne et loin des menaces que peuvent représenter les cités régulièrement mises à sac par les peuplades venues de l'est de l'Europe<sup>9</sup>. La campagne d'un territoire qui n'est pas encore français connaît alors une croissance significative de par l'arrivée massive d'une population venant s'installer au sein des interstices naturels jusqu'alors délaissés et se trouvant entre les centres urbains notamment hérités de la domination romaine. Alors qu'avec l'effondrement de la civilisation romaine certaines villes disparaissent, on assiste dans le même temps à un exode urbain qui va aboutir à une extraordinaire domination démographique de l'espace rural sur l'espace urbain pour l'ensemble de la période médiévale. Phénomène qui n'est pas sans rappeler des statistiques contemporaines inverses. En effet, au Moyen-âge c'est plus de 90% de la population qui est rurale<sup>10</sup> - *quand la population urbaine est estimée à plus de 80% en France en 2016*<sup>11</sup>. Ainsi et dès le VIe siècle, suite à l'arrivée d'une population nombreuse, des groupements humains de taille modeste et organisés autour de polarités (églises, cimetières) et d'espaces de travail agricoles émergent sur des terres jusqu'alors vierges de toute occupation humaine. Pour nombre de ces unités rurales, elles constituent les prémices de nos villages et bourgs contemporains. Ces nouveaux espaces appropriés par l'Homme deviennent également d'importants pôles de productions agricole, sylvicole, mais également artisanale qui vont largement contribuer 1°) à la prospérité de l'Europe occidentale ainsi qu'à l'amélioration considérable du niveau de vie engendrant une importante croissance démographique dès le Xe siècle, 2°) à la renaissance et la diffusion progressive du commerce entraînant, par voie de conséquence,

---

<sup>9</sup> BERTONI, Angelo. Cours d'histoire urbaine. Aix-en-Provence : Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional Aix-Marseille : 2016.

<sup>10</sup> CATTEDDU, Isabelle. Le dynamisme des campagnes. Mensuel L'Histoire, octobre 2016, n° 428, pp 39-43.

<sup>11</sup> Université de Sherbrooke. Population urbaine (% de la population totale), France [en ligne]. Université de Sherbrooke, dates de publication et mise à jour inconnues [consulté le 2 juillet 2018]. Disponible sur : <https://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html>

le renouveau des villes qui vont s'affirmer comme de nouvelles polarités en mesure de recevoir, concentrer et diffuser les flux commerciaux basés sur l'échange des matières premières notamment récoltées (céréales, fruits et légumes, plantes textiles, viandes, bois pierres etc.) et transformées (textiles, peaux etc.) au sein de l'espace rural. Tout au long du Moyen-âge, la campagne et la ville entretiendront ainsi entre elles de fortes relations économiques d'interdépendance ; les villes et leurs hinterlands seront ainsi fortement liés.



Figure 3 : Cartulaire du Couvent des Billettes, France, vers 1520-1530  
Source : Paris, BNF, Département des manuscrits.

La société française médiévale se caractérise donc par l'hégémonie de l'espace rural sur l'espace urbain – *tout du moins d'un point de vue démographique*. Aussi, cette société majoritairement rurale est structurée par un système féodal fortement inégalitaire qui divise la société entre la seigneurie et le clergé dominants d'une part, et le peuple paysan et laborieux d'autre part. Cette inégalité structurelle, qui se retrouve également dans les pôles urbains, va se maintenir jusqu'à la Renaissance avant d'aboutir à la révolution française au XVIIIe siècle, remettant ainsi en cause l'ordre sociétal et politique jusqu'alors établi et aboutissant à l'acquisition de premiers droits fondamentaux par le peuple reconnu au travers de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*. Néanmoins, et aussi violent que cet épisode politique et historique ait pu être, il ne va finalement pas profondément bouleverser la campagne française en ce sens qu'il va

déboucher sur l'émergence d'une nouvelle classe dominante : la bourgeoisie. Malgré tous les espoirs que la révolution de 1789 a pu véhiculer, la campagne française reste ainsi, après le Premier Empire de Napoléon Bonaparte, un territoire au sein duquel persistent de fortes inégalités sociales et politiques. Les dominants ne sont plus les mêmes mais les dominés sont eux toujours incarnés par les classes paysanne et ouvrière de la campagne. Cette division de la société rurale s'exprime, notamment, au travers de l'opposition entre les propriétaires terriens et petits industriels, qui incarnent la bourgeoisie rurale, et la classe populaire nombreuse constituée essentiellement, pour sa part, d'ouvriers journaliers et de paysans, exclus de la vie politique par la mise en place du vote censitaire dès 1815 et la restauration de la Monarchie. À l'échelle nationale, cette inégalité et l'injustice sociale et politique qui en résulte est considérable puisqu'on estime qu'en 1830, 80% de la société française est encore paysanne<sup>12</sup>. Une réalité cependant en passe de disparaître puisque la révolution industrielle amorcée depuis la fin du XVIIIe siècle de l'autre côté de la Manche est, en 1830<sup>13</sup>, sur le point d'atteindre la France et remettre ainsi profondément en cause, et non moins durablement, l'économie et la structuration territoriale nationale héritées de l'ancien régime et déjà profondément remodelée par Napoléon Bonaparte (création des préfetures et départements notamment).

### 1.1.2 La révolution industrielle, amorce d'un inéluctable déclin rural français

La révolution industrielle ne débute en France qu'à partir des années 1830, soit près de cinquante ans après son émergence en Angleterre. Ce sera le premier pays du continent européen à entamer sa révolution technique et mécanique ; ce qui lui offrira le rang de seconde puissance mondiale<sup>14</sup>. Contrairement au cas britannique, la révolution industrielle française n'engendrera pas immédiatement l'exode des populations rurales vers les villes ; la main d'œuvre étant dans un premier temps fournie par une immigration étrangère. Néanmoins, les importants aléas climatiques qui aboutissent à de mauvaises récoltes entre 1845 et 1848 provoquent les premières révoltes au sein du monde paysan à l'Ouest ainsi qu'à l'Est du pays. Ces épisodes houleux sont à l'origine de l'adoption du suffrage universel masculin en 1848 adoptés dans le but d'apaiser et satisfaire la population rurale qui ne se sent plus représentée et défendue au sein des sphères politiques nationales. En étant à l'origine des premières vagues de départ des populations rurales vers les centres

---

<sup>12</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. Géographie rurale, la ruralité en France, 2<sup>e</sup> édition. Collection 128 : Tout le savoir, Paris : Armand Colin, 2017, 128 pages.

<sup>13</sup> MARNOT, Bruno. « Chapitre 1 - La diffusion de la révolution industrielle » in La mondialisation au XIXe siècle. (1850-1914), sous la direction de Marnot Bruno [en ligne]. Paris : Armand Colin, 2012, pp. 15-40 [Disponible sur : <https://www.cairn.info/la-mondialisation-au-xixe-siecle--9782200255145-page-15.html> consulté le 22 juillet 2018].

<sup>14</sup> MARNOT, Bruno, ibid. p.13

urbains, ils constituent également les prémices d'une lame de fonds sans précédent qui va littéralement vider la campagne française de sa population par de vastes mouvements migratoires. Mouvements migratoires qui se développent fortement et vont s'amplifier avec le développement progressif de la première révolution industrielle et un besoin en main d'œuvre toujours plus fort pour satisfaire une croissance et une production industrielles de plus en plus importante. En 1871, si la production agricole délogée reste doublement supérieure à la production industrielle on estime dans le même temps à 64% la proportion de la population paysanne en France<sup>15</sup> : une première baisse par rapport aux 80% de 1830. On commence donc déjà à percevoir les premiers effets de l'exode rural qui s'est enclenché depuis 1850 et qui s'accélère à partir des années 1870 avec l'émergence d'un prolétariat rural massif (2 millions d'individus estimés) suite à des décennies successives de mauvaises récoltes (propagation de différents parasites : phylloxera, maladie de l'encre etc.) ainsi qu'à une forte baisse des prix agricoles provoquée par l'arrivée sur le marché français d'une concurrence agricole moins chère provenant essentiellement des colonies maghrébines. Les nouvelles industries des pôles urbains étant en déficit d'une importante main d'œuvre, les populations rurales les plus précaires et démunies fuient alors vers les villes avec l'assurance d'obtenir un emploi et dans l'espoir d'y mener une vie meilleure (accès à l'éducation, aux premières commodités domestiques etc.). Ce sont près d'1,7 million de ruraux qui rejoignent ainsi les villes entre 1851 et 1881<sup>16</sup>. À l'aube de la Grande Guerre de 1914, la population rurale (population paysanne comprise donc) ne représente plus que 60% de la population nationale ; elle a diminué de plus de 20% en moins d'un siècle et dans le même temps la production agricole ne représente plus que 40% du Produit Intérieur Brut national. La France récupère son retard par rapport à ses voisins européens et s'urbanise rapidement dans la première moitié du XXe siècle. La campagne qui a pendant longtemps tenu un rôle majeur sur le territoire national se retrouve en retrait et mise à mal : elle a perdu sa jeunesse, sa main d'œuvre. De surcroît, le moteur économique qui a pendant longtemps fait fonctionner l'espace rural français se retrouve en mauvaise posture et doit se réinventer pour rester concurrentiel et survivre de la sorte. Au début du XIXe siècle, on produisait pour vendre localement, il s'agit désormais de s'inscrire dans une logique de marché et une économie toujours plus globalisée et concurrentielle. Après la Grande Guerre, la campagne française balance ainsi entre monde ancien et monde nouveau.

---

<sup>15</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel, op. cit., p.13

<sup>16</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel, op. cit., p.13

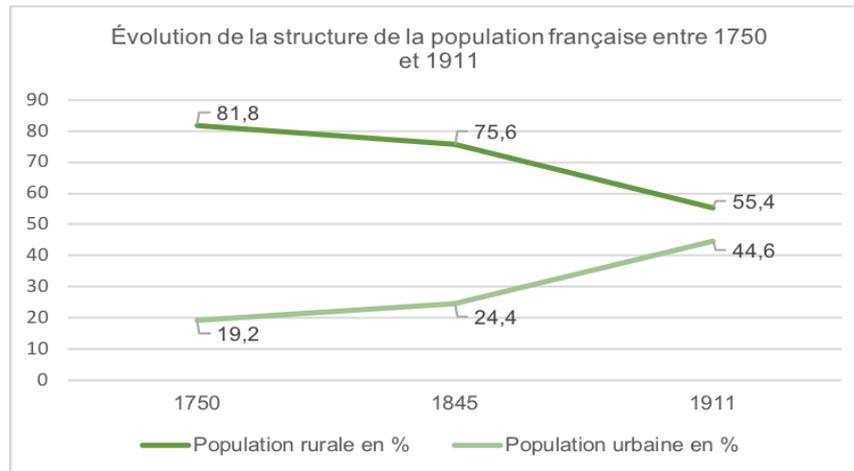


Figure 4 : Évolution de la structure de la population française entre 1750 et 1911  
 Production : CLÉMENTCE A., juillet 2018 / Source : BAUX, Jean-Pierre. 1914 : une France démographiquement affaiblie, *Population & Avenir*, vol. 717, no. 2, 2014, pp. 14-16.

### 1.1.3 D'une campagne ancienne à une campagne nouvelle

L'oscillation de la campagne française entre monde ancien et monde nouveau s'exprime tout d'abord par une opposition entre les nouveaux corps de métier républicains qui pénètrent peu à peu la campagne et la notabilité locale installée depuis plusieurs générations dans cette campagne (métiers du droit, de la médecine). Les premiers soutiennent les progrès sociaux ainsi que l'émancipation du monde paysan alors que les seconds sont pour leur part favorables à un conservatisme qui vise à maintenir l'organisation héritée de la société rurale - *depuis longtemps régie par le catholicisme*. Bien que l'athéisme ainsi que le socialisme (voire le marxisme) se diffusent progressivement dans la campagne française, en 1945 et après la seconde guerre mondiale, la structure sociale dominante au sein de l'espace rural français reste celle du village organisé autour de son clocher et réunissant plusieurs exploitations familiales ancrées depuis plusieurs générations sur le territoire et transmises de père en fils. Le noyau familial, tout autant que le noyau villageois, demeure fondamental dans la vie rurale : l'horizon le plus lointain est souvent celui du village voisin. La campagne française apparaît ainsi, à cette époque, rétrograde et déconnectée du monde contemporain des villes.

Néanmoins, et sous l'impulsion d'une seconde révolution agricole et de progrès techniques majeurs comme en témoigne l'augmentation exponentielle de la puissance des tracteurs (passant de 18 à 485 chevaux)<sup>17</sup>, on observe dans la campagne française,

<sup>17</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel, op. cit., p.13

et dès les années 1950 ; un glissement du monde paysan vers le monde agricole. L'agriculture française s'industrialise, se mécanise, s'automatise mais se professionnalise également. Avec la progressive construction européenne après-guerre, la France est désormais intégrée au marché commun agricole et entre en compétition libre avec ses voisins européens. Il s'agit dès lors de rentabiliser, toujours plus, la production agricole devenue massive afin d'en tirer le plus grand profit économique. Les productions nationales sont désormais écoulées sur les marchés mondiaux et européens et plus seulement à l'échelle locale voire nationale. Dès les années 1960, l'État Français et l'Union Européenne élaborent un ensemble d'outils visant à rendre l'agriculture française (et européenne) concurrentielle. En 1962, la Politique Agricole Commune européenne est ainsi mise en place afin de garantir l'autosuffisance alimentaire de l'Europe et de placer cette dernière sur le marché international. La même année, l'État français crée les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural dans le but d'assurer une meilleure gestion des terres agricoles et de leur exploitation. Tout un ensemble de dispositifs nationaux viennent donc rationaliser la campagne – *la campagne devient un espace productif au même titre que les usines*. Grâce à ces différentes initiatives entreprises à l'échelle nationale par le gouvernement et à l'échelle européenne par la Communauté Économique Européenne, la production agricole française est enfin excédentaire dans les années 1970. La mise en concurrence appuie la croissance agricole. La France devient une puissance agricole européenne (encore 1<sup>ère</sup> puissance agricole européenne en 2016) et mondiale ce qui transforme profondément l'espace rural français, qui est le support d'une ressource économique significative, et la société rurale française qui « s'urbanise » progressivement – *du moins dans son mode de vie*. En effet, les exploitations familiales deviennent de véritables entreprises privées dont l'activité repose sur l'exploitation mécanique de champs ou d'élevages toujours plus étendus et conséquents et qui requiert une main d'œuvre toujours moins importante<sup>18</sup>. Le paysan est devenu agriculteur-exploitant mais aussi entrepreneur. Dans le même temps, les jeunes générations continuent à quitter massivement la campagne pour rejoindre la ville afin d'y obtenir un emploi ou se former alors que la femme s'émancipe et quitte l'exploitation familiale pour occuper son propre emploi et apporter de la sorte des revenus supplémentaires au ménage.

Le cliché de la campagne reculée, lente et traditionnelle s'effrite peu à peu d'autant plus que l'État français ne se limite pas à intervenir dans le domaine agricole mais se mobilise

---

<sup>18</sup> DEDEIRE Marc, RAZAFIMEHA Lala, CHEVALIER Pascal, HIRCZAK Maud, « Dynamiques des espaces ruraux en France », Espace populations sociétés [en ligne], 2011, publié le 31 décembre 2013 [consulté le 29 juillet 2018]. Disponible sur : [http : //journals.openedition.org/eps/4687](http://journals.openedition.org/eps/4687)

également en faveur du développement de l'espace rural notamment sous l'influence de la pensée universitaire. En effet, et dans le milieu universitaire, le développement de la nouvelle économie régionale contre la macrocéphalie parisienne joue également en faveur de la campagne française qu'il s'agit de développer en s'appuyant sur un réseau de pôles d'équilibres régionaux et avec les acteurs locaux. On se bat dans les universités contre le modèle de « *Paris et [son] désert français* »<sup>19</sup>. Ce mouvement régional sera notamment incarné par le célèbre slogan de la Confédération Française Démocratique des Travailleurs qui défend le droit de « *Vivre, travailler et décider au pays* » et s'insurge contre les élites parisienne et urbaine lesquelles, depuis leur « *tour d'ivoire* », décideraient du sort de la campagne française. Il incitera également, et en partie, l'État français à créer en 1963 la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale (DATAR) qui a pour objectif, lors de sa création, de mettre en œuvre une stratégie d'aménagement à l'échelle nationale et notamment favorable à un développement égalitaire et juste des territoires. C'est sous l'impulsion de la DATAR que les plans Neige et Littoral verront le jour et aboutiront à une urbanisation touristique d'espaces montagneux et littoraux jusqu'alors reculés et désertés. Au cours de cette même période, l'État français va également prendre des mesures favorables aux initiatives et au développement locaux. Dès 1967, le Fonds National de Rénovation Rurale, favorise la rénovation et la reconversion de l'espace rural français. La politique volontariste engagée par l'État Français dès 1970 permet le raccordement aux réseaux électriques de la quasi-totalité de la campagne française ainsi que le goudronnage des réseaux routiers ruraux<sup>20</sup>. Elle débouche également sur la mise en place des Plans d'Aménagement Rural (PAR) qui constituera le premier outil d'études pour le développement et l'aménagement du territoire en milieu rural et favorisera le développement multisectoriel afin de dépasser la crise agricole qui touche la campagne et ainsi revitaliser ces dernières au travers de soutiens aux projets territoriaux. En 1975, les premiers contrats de pays sont signés. Ces outils qui vont rapidement envahir la France rurale sous l'initiative d'acteurs associatifs, politiques ou publics visent à « *- la lutte contre le dépeuplement, la recherche de solutions adaptées aux caractéristiques spécifiques de chaque petite région rurale [et], le renforcement des solidarités avec la prise en charge du développement par un ensemble d'acteurs locaux* »<sup>21</sup>. Ils sont également mis en place pour favoriser la mise en œuvre des PAR préalablement élaborés. Les contrats de pays représentent les premiers contrats

---

<sup>19</sup> Expression tenue de l'ouvrage de Jean-François Gravier.

<sup>20</sup> ENS Lyon, Rural (mutation des territoires ruraux) [en ligne]. Géoconfluences, publié en juillet 2012 [consulté le 9 mai 2018]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rural-mutations-des-territoires-ruraux>

<sup>21</sup> SIMON, Anthony, Aménager les espaces ruraux : l'évolution des principes et des objectifs en matière d'aménagement rural in : Les espaces ruraux en France : Capes et Agrégation, pp 76-77 [en ligne]. Malakoff : Dunod, 2018 [consulté le 31 mai 2018].

signés entre les acteurs locaux et les échelons supérieurs de l'action publique. Un peu partout sur le territoire français on voit alors émerger des structures de coopération nouvelles qui ne sont, ni plus, ni moins, que les ancêtres de nos actuels EPCI. Dans le Jura apparaît ainsi en 1979 l'Association pour le Développement et l'Animation de la Petite Montagne qui a pour mission de mettre en œuvre sur le territoire de la Petite Montagne un PAR puis un Contrat de Pays en coopération avec le Syndicat Intercommunal de Développement et d'Aménagement de la Petite Montagne (SIDAPEMONT) qui réunit les élus municipaux du territoire historique de cette région jurassienne (...). Les contrats de pays d'accueil (1977) favorisent pour leur part le développement du tourisme, les contrats station-vallée, les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH, 1975) ou les Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (OGAF) viendront par la suite compléter le dispositif de contrats de pays. Tout un ensemble d'outils est donc mis à disposition par l'État français aux acteurs locaux pour inciter le développement local des territoires. La ruralité prend en main son destin et devient progressivement un territoire de programmation et de projets – *il se modernise ainsi aussi sur le plan politique et de l'aménagement*. Néanmoins, le gouvernement central relayé par les autorités déconcentrées de l'État, les agences nationales et les directions ministérielles (par exemple Direction Départementale de l'Équipement : DDE) sur le territoire national restent les décisionnaires et dépositaires exclusifs de l'aménagement et développement des territoires.

Le mode et le niveau de vie dans la campagne française s'alignent donc, au cours des années 1970, progressivement sur celui des villes : on s'y loge mieux, on se nourrit mieux et on trouve des temps libres pour s'adonner à la pratique des loisirs. La campagne s'enrichit de nouveau, se modernise profondément mais se désenclave également. L'acquisition de 3 puis 4 semaines de congés payés en 1969 libère du temps pour les urbains qui viennent découvrir la proche campagne lors des week-end ou pour profiter de leurs vacances.

À la fin des années 1970, la transition vers le progrès et la modernité s'est opérée. Elle résulte d'une modernisation majeure de l'agriculture et d'un ensemble de répercussions significatives sur les modes de travail mais aussi les modes de vie. Le glissement du monde paysan vers le monde agricole industriel correspond à l'entrée durable de la campagne dans le monde moderne. L'État français ainsi que l'Union Européenne font également preuve de politiques volontaristes de redistribution des richesses qui contribuent largement au développement du niveau de vie et à l'urbanisation des modes de vie dans la campagne française. Les politiques mises en œuvre permettent l'appui des

acteurs locaux qui contribuent amplement au renouveau de la campagne. En 1968, cette transition de la campagne vers la modernité est déjà bien amorcée : on ne retrouve plus que 42% d'agriculteurs<sup>22</sup> dans les populations rurales alors que 20% des ruraux travaillent hors de leur commune de résidence<sup>23</sup>. La disparition des paysans évoquée par Henri Mendras<sup>24</sup> correspond à l'émergence des agriculteurs entrepreneurs mais aussi d'une population rurale de moins en moins liée au travail de la terre.



Figure 5 : Mise en place du réseau électrique en Alpes-de-Haute-Provence  
Source : Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence – SDE04

## 1.2 L'avènement d'une ruralité française composite

À l'entrée dans la modernité de la campagne correspond l'effacement d'une France séculaire et mythifiée. Un regain d'intérêt pour l'espace rural français s'est enclenché en parallèle puis suite à cette transition. Il s'est exprimé au travers d'une dynamique démographique de nouveau positive mais également par la redéfinition des fonctions de l'espace rural français. Les mécanismes démographiques et économiques à l'œuvre depuis le XIXe siècle, et plus particulièrement au cours de la seconde moitié du XXe siècle, ont abouti à l'émergence d'une France rurale plurielle. Parmi cette mosaïque rurale

---

<sup>22</sup> MOLINIER, Jean. L'évolution de la population agricole du XVIIIe siècle à nos jours in *Economie et statistique*, n°91, Juillet-Août 1977. pp. 79-84 [en ligne]. Persée, date de publication inconnue [consulté le 8 juin 2018]

<sup>23</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. op. cit., p.13

<sup>24</sup> MENDRAS, Henri. *La fin des paysans*. SEDEIS, Paris : Armand Colin, 1967, 384p.

française, une campagne interstitielle. La rupture territoriale n'est donc pas binaire – *entre les métropoles et les campagnes* – mais elle est plus complexe. Les campagnes n'étant pas toutes exclues du phénomène de métropolisation et de ses conséquences. Les compositions rurales n'étant pas toutes identiques.

### 1.2.1 Une dynamique démographique favorable, témoin d'une attractivité retrouvée

Dès les années 1960, on observe de nouvelles dynamiques territoriales au sein de l'espace géographique français sous l'impulsion de différents facteurs. On constate effectivement, à cette époque, un regain d'intérêt pour le territoire rural pourtant délaissé et littéralement abandonné depuis plus d'un siècle. Ce regain d'intérêt est tout d'abord culturel. Les citoyens souhaitent retrouver en campagne les valeurs fondamentales de tradition, d'équilibre et d'esthétique que les révolutions industrielles successives ainsi que la mondialisation de l'économie ont progressivement fait disparaître des villes. Pour beaucoup d'entre eux, ils ont aussi à cœur de revenir au pays afin de se rapprocher de leurs familles et proches ; l'exode rural a en effet brisé les cellules familiales des campagnes. Par ailleurs, et quand aux Etats-Unis on assiste à la mise en place d'un « *effet push* » où les villes devenues dangereuses et congestionnées repoussent les populations vers leurs périphéries, on parle en Europe et en France d'un « *effet pull* »<sup>25</sup>. Sans que les centres-villes ne les repoussent particulièrement, les citoyens sont attirés par l'espace rural désormais modernes et au sein desquels la vie serait plus paisible et plus saine mais où l'on peut aussi accéder plus facilement au « *rêve français de l'accession à la propriété* ». Pour satisfaire les besoins en espace de leur famille que l'offre résidentielle en centre-ville n'est pas en mesure de satisfaire, de nombreux français souhaitent pouvoir acquérir une maison de grande superficie avec jardin et toutes les aménités de la vie à la campagne (cadre naturel etc. On parle d'« *effet barbecue* » : accepter la réalisation de mobilités quotidiennes en échange d'un gain en qualité de vie et pour un climat plus agréable, etc.) tout en restant proche de leurs lieux de travail. La démocratisation de l'accès à l'automobile individuelle, le développement d'infrastructures de transport modernes par un État français aménageur participent également à la concrétisation de ce doux rêve français ; ils facilitent les mobilités et, se faisant, la vie à la campagne. Les banlieues de première couronne étant déjà occupées des classes sociales moyennes supérieures, le marché du foncier rend donc ces secteurs inaccessibles à la plupart des français qui

---

<sup>25</sup> LEGRAS, Sophie, Location résidentielle et environnement : entre attraction et dégradation. In : BLANCARD, Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE Cécile, RENAHY Nicolas, Campagnes contemporaines, Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. UpDate Sciences & technologies, Versailles : Éditions QUAE, 2016.

embrassent l'espérance de pouvoir rejoindre un cadre de vie rural. Ces derniers doivent rejoindre les espaces ruraux les plus proches afin de réaliser – *financièrement* – leur rêve de propriété favorisé par la politique nationale de logement mise en place dès les années 1970. Les premiers lotissements ruraux qui correspondent à l'arrivée des premiers citadins dans les campagnes émergent ainsi au tout début des années 1960 : c'est le phénomène de périurbanisation<sup>26</sup> qui s'amorce – *l'urbanisation sporadique et massive autour de noyaux villageois situés en première couronne des polarités urbaines*. Cependant, ce sont les années 1970 qui vont véritablement incarner ce retour à la campagne des populations avec la diffusion du modèle périurbain et par là-même des lotissements d'habitat pavillonnaire diffus qui vont se répandre sur une vaste partie du territoire national pour accoucher d'une France que l'on qualifiera quelques décennies plus tard de « *moche* »<sup>27</sup>. Cette urbanisation en tâche d'huile va plus particulièrement concerner les espaces ruraux localisés en proche périphérie des grandes agglomérations. Ce sont les hinterlands qui produisaient historiquement les denrées nécessaires aux villes. Dans le même temps, on assiste à la mise en œuvre plus timide d'un processus de rurbanisation<sup>28</sup> qui se localise dans les espaces ruraux plus distancés des agglomérations et pôles urbains maillant le territoire. Ainsi, et si entre 1950 et 1970 on observait chaque année plus de 300,000 départs des campagnes pour les villes, entre 1970 et 2000, ce sont plus de 4 millions de français qui ont réalisé le parcours inverse<sup>29</sup>. Le rapport de force s'inverse progressivement : le solde migratoire des espaces ruraux est supérieur à celui des espaces urbains. Le solde migratoire excédentaire a permis de compenser progressivement un faible solde naturel résultant notamment de la présence d'une population vieillissante. À l'aube du second millénaire, les logiques démographiques à l'œuvre depuis la première moitié du XIXe siècle s'inversent, après une phase d'exode rural puis de transition, les campagnes paraissent connaître une séquence de repeuplement<sup>30</sup> comme le décrit la figure n°4 à la page n°22. Une tendance confirmée par le recensement de 2006 de l'INSEE qui annonçait une croissance de la population

---

<sup>26</sup> « La périurbanisation correspond à l'extension des surfaces artificialisées en périphéries des agglomérations urbaines [...]. La périurbanisation est un processus dont l'espace périurbain est la conséquence spatiale. » Source : ENS Lyon, Périurbanisation [en ligne]. Géoconfluences, publié en octobre 2003, mise à jour en mars 2018 [consultée le 30 juin 2018]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/périurbanisation>

<sup>27</sup> DE JARCY, Xavier, REMY, Vincent, Comment la France est devenue moche [en ligne]. Télérama, publié le 12 février 2010, mis à jour le 25 août 2015 [consulté le 13 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.telerama.fr/monde/comment-la-france-est-devenue-moche,52457.php>

<sup>28</sup> « [...] Désigne le processus d'urbanisation rampante de l'espace rural, d'imbrication des espaces ruraux et des zones urbanisées. La rurbanisation doit être distinguée de la périurbanisation [...] qui suppose la continuité physique de l'espace bâti aux franges des villes et des agglomérations. La rurbanisation peut se développer à distance, parfois importante, de ces dernières ». Source : ENS Lyon, Rurbanisation [en ligne]. Géoconfluences, publié en octobre 2003, mise à jour en septembre 2005 [consultée le 30 juin 2018]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rurbanisation>

<sup>29</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel, op. cit., p.13

<sup>30</sup> DEDEIRE Marc, RAZAFIMEHA Lala, CHEVALIER Pascal, HIRCZAK Maud, loc. cit., p.16

annuelle de 0,7% pour les espaces ruraux<sup>31</sup>. En 2015, alors que l'INSEE change son approche des territoires ruraux en se basant sur les typologies européennes d'EUROSTAT, elle avance que les communes peu denses (au moins 25 habitants au km<sup>2</sup> et 300 habitants) avec une croissance démographique de 5,2% et très peu denses (en-deçà de 25 habitants au km<sup>2</sup> et 300 habitants) avec une croissance démographique de 3,3% possédaient entre 2006 et 2011 les dynamiques démographiques les plus fortes du pays<sup>32</sup>. Des chiffres qui viennent donc confirmer une tendance qui s'ancre désormais dans le pays et qui semble, aujourd'hui encore, se renforcer. *L'inversion du mécanisme démographique n'annoncerait-il pas un futur exode urbain*<sup>33</sup> ? Par ailleurs, dans son recensement de 2015, l'INSEE semble opérer une distinction des espaces ruraux (...).

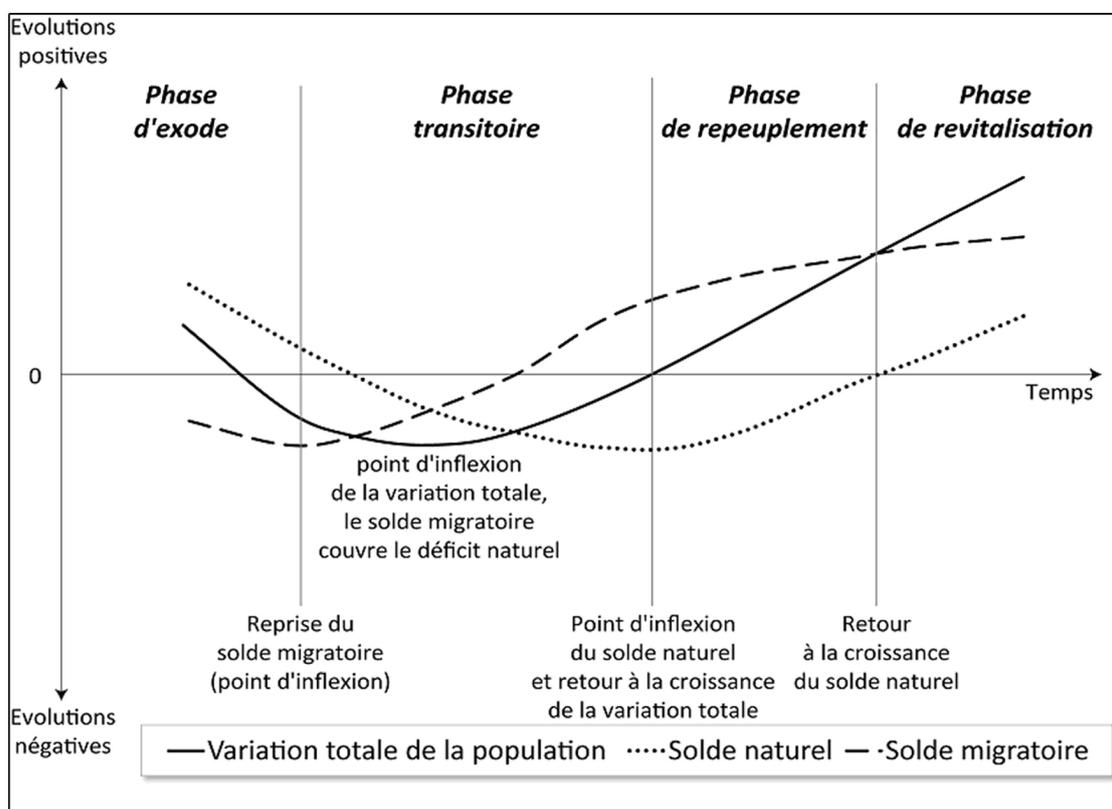


Figure 6 : Les quatre phases de la recomposition démographique des espaces ruraux  
Source : EDEIRE Marc, RAZAFIMEHA Lala, CHEVALIER Pascal, HIRCZAK Maud, ibid p.9

<sup>31</sup> AGANIER, Jean, VIENNE, Dalila, Recensement de la population de 2006 [en ligne]. INSEE, publié le 13 janvier 2009 [consulté le 13 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1282917>

<sup>32</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. op. cit., p.13

<sup>33</sup> BLOUET, Antoine, L'exode urbain est plus rapide que ne l'a été l'exode rural – Interview de Pierre Merlin. Association des Maires de France n°17, décembre 2010. Association des Maires de France, publié en décembre 2010 [consulté le 7 mai 2018]

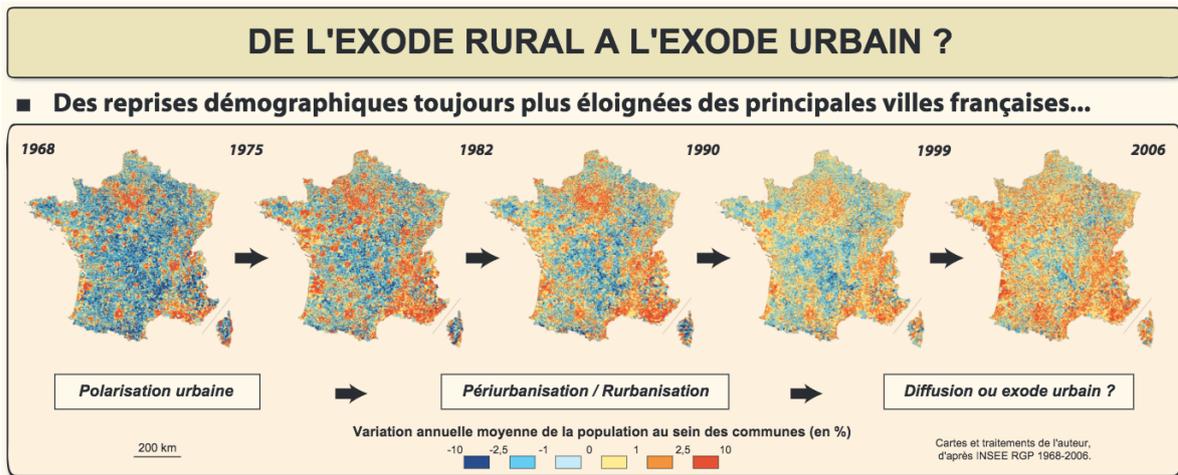


Figure 7 : De l'exode rural à l'exode urbain ?  
Source : CNRS - École Doctorale de Géographie de Paris, 2010.

### 1.2.2 La fin d'une relation privilégiée entre campagne et agriculture

Aujourd'hui « *l'agricole ne fait plus le rural* »<sup>34</sup>. Le bouleversement qui s'opère dans la campagne française depuis le début des années 1970 n'est pas seulement démographique. Il est également socio-économique. Le paysan devenu agriculteur puis exploitant est de moins en moins représenté en campagne ; il ne représente plus que 10% de l'emploi rural et 14% dans les espaces à dominante rurale (ancienne typologie INSEE)<sup>35</sup>. La baisse de l'agriculture est encore une tendance constatée puisqu'on comptait en 2000, 764,000 exploitants et coexploitants agricoles, ils ne sont en 2013 plus que 578,000 : près de moins de 200,000 agriculteurs en un peu moins de 15 ans. Ce constat n'est pas seulement démographique mais il est également géographique. Ainsi, depuis les vingt dernières années et à l'échelle nationale, les terres agricoles ont perdu chaque année en moyenne 5% de leur superficie ; sur les 55 millions d'hectares qui composent le territoire national, ce sont aujourd'hui 30 millions d'hectares qui restent dédiés à l'agriculture<sup>36</sup>. Bien que les campagnes demeurent les lieux privilégiés de l'agriculture, elles ne sont plus nécessairement agricoles. Elles ne sont plus non plus très artisanes : l'artisan est à peine plus présent que les agriculteurs en campagne. Un phénomène qui n'écorne pas seulement le mythe d'une campagne française séculaire qui plaît tant aux politiques (cf. figure 8 en page 24) mais qui interroge aussi l'identité même des campagnes françaises (...). Les trente dernières années ont donc été particulièrement

<sup>34</sup> PERRIER-CORNET, Philippe, Quelles perspectives pour les campagnes françaises ?, Revue Projet, vol. 274, no. 2, 2003, pp. 42-50 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2003-2-page-42.htm> [consulté le 20 mai 2018]

<sup>35</sup> PERRIER-CORNET, Philippe, loc. cit., p.23

<sup>36</sup> PERRIER-CORNET, Philippe, loc. cit., p.23

violentes pour la campagne française ; elles ont consisté en une profonde recomposition socio-économique de l'espace rural avec l'émergence et la domination de nouvelles classes. Bien qu'elle ait connu un certain recul au cours des années 1990, la population ouvrière est aujourd'hui dominante au sein des espaces ruraux : elle représente 30% de la population active totale rurale selon l'INSEE en 2009<sup>37</sup>. 60% d'entre eux exercent des fonctions d'exécution. Les retraités se sont également emparés des espaces ruraux : +50% de croissance de la population retraitée entre 1962 et 1999 dans les espaces ruraux<sup>38</sup>. Les personnes âgées de plus de 60 ans représente ainsi 1/3 de la population selon l'INSEE en 2009<sup>39</sup>. Toutes catégories confondues, ce sont donc ces derniers qui sont les grands gagnants de la restructuration des espaces ruraux et qui y sont aujourd'hui majoritaires. Cela s'explique essentiellement par deux facteurs : 1°) les migrations villes-campagnes opérées depuis les années 1960 ont été alimentées par de nombreux départs de personnes retraitées qui souhaitent retourner au pays ou profiter d'une retraite au sein d'un cadre apaisé, 2°) le vieillissement de la population nationale et par là-même rurale. Les tendances de ces chiffres bien que datant de 1999 ont pu être confirmées par la suite et notamment en 2006, comme l'atteste Clothilde Rouiller dans son article *Le monde rural : quelques données de cadrage*<sup>40</sup>.



Figure 8 : Représentations d'une campagne française mythifiée en période électorale  
Source : articolo1mdp.it, janvier 2018 / lefigaro.fr, février 2012

<sup>37</sup> MISCHI, Julian, Les territoires ruraux, des espaces ouvriers en mutation [en ligne]. Metropolitiques.eu, publié le 16 septembre 2013 [consulté le 23 mai 2018]

<sup>38</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. op. cit., p.13

<sup>39</sup> Tous les chiffres INSEE 2009 du présent paragraphe contenus dans : DÉTANG-DESSENDRE, Cécile, FIGUET, Virginie, Chapitre 1 : la population des villes et des campagnes : des mobilités qui comblent les disparités historiques ? In : Blancard, Stéphane, Cécile Détang-Dessendre, et Nicolas Renahy. Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. Éditions Quæ, 2016.

<sup>40</sup> ROUILLER, Clothilde, Le monde rural quelques données de cadrage [en ligne] in Informations sociales 2011/2 n°164 pp. 6-9. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-6.htm> [consulté le 9 juin 2018]

La réalité socio-démographique des campagnes a été profondément redéfinie au crépuscule du siècle dernier et au détriment du monde agricole qui a, depuis le Moyen-âge, entretenu une relation privilégiée avec l'espace rural en construisant, modelant et incarnant ce dernier. Sa proportion y est aujourd'hui largement moins forte comme en témoignent les chiffres précédemment évoqués. Par ailleurs, si le visage de la population rurale française a muté, les fonctions assurées par les campagnes françaises ont également été altérées. Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, la France rurale se tertiarise et s'industrialise. La dynamique à l'œuvre se poursuit encore après 2000. Au sein du secteur tertiaire, l'économie résidentielle (services à la personne, commerce de détail, activités financières et immobilières, administrations notamment) constitue aujourd'hui le premier employeur des espaces ruraux (+50% des emplois ruraux). On retrouve également une dynamique intéressante en matière de tourisme, puisque sur 292,304 nuitées touristiques réalisées en France en 2016, près de 30% sont réalisées au sein de la campagne française ; un secteur qui représente donc des potentialités intéressantes (...)<sup>41</sup>.

L'économie industrielle emploie pour sa part le tiers de la population active rurale, elle génère également deux fois plus d'emplois que les secteurs agricole et agronome réunis<sup>42</sup>. Cette économie industrielle se structure autour d'un tissu de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et d'une activité de sous-traitance. Selon un rapport de Organisation de Coopération et de Développement Économique de 2017, dans certains départements l'emploi industriel est surreprésenté. Dans le Jura par exemple, il représente plus de 20% de l'emploi quand la moyenne nationale de l'emploi industriel est à 12%<sup>43</sup>. La métallurgie, la plasturgie, le BTP mais aussi l'agroalimentaire y constituent d'importants viviers d'emplois (cf. figure 9 en page 26). Il faut dire que les campagnes françaises disposent de sérieux avantages comparatifs : la main d'œuvre y est disponible, les salaires plus bas qu'en zones urbaines, les équipements de communication bien que limités y sont désormais plus présents et le réseau local inter-entreprises moins présent en ville en constitue une force majeure qui permet d'établir des relations économiques et commerciales de confiance. Comme le prétend Christophe Guilly, les campagnes seraient aujourd'hui les lieux de la production industrielle nationale<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> Direction Générale des Entreprises, Le tourisme rural [en ligne]. Direction Générale des Entreprises, publié le 7 novembre 2016 [consulté le 9 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-rural>

<sup>42</sup> ROUILLER, Clothilde, loc. cit., p.24.

<sup>43</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. op. cit., p.13

<sup>44</sup> GUILLY, Christophe, La France Périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires ? Flammarion, Paris, 2014.

La campagne française ne correspond plus aujourd'hui à l'image mythifiée d'une France agricole et paysanne décrite en début de cette partie. Elle constitue désormais un territoire pluriel. Plurielle de par la population qui la caractérise et qui la compose. Plurielle de par les fonctions économiques qu'elle assure. Aussi, force est de constater qu'aujourd'hui il n'est plus pertinent d'envisager la ruralité française au singulier tant elle renvoie à des réalités distinctes. La campagne française elle-même et après 150 ans d'un long processus d'exode rural est devenue plurielle, composite. Parmi ces pluralités, la France interstitielle.

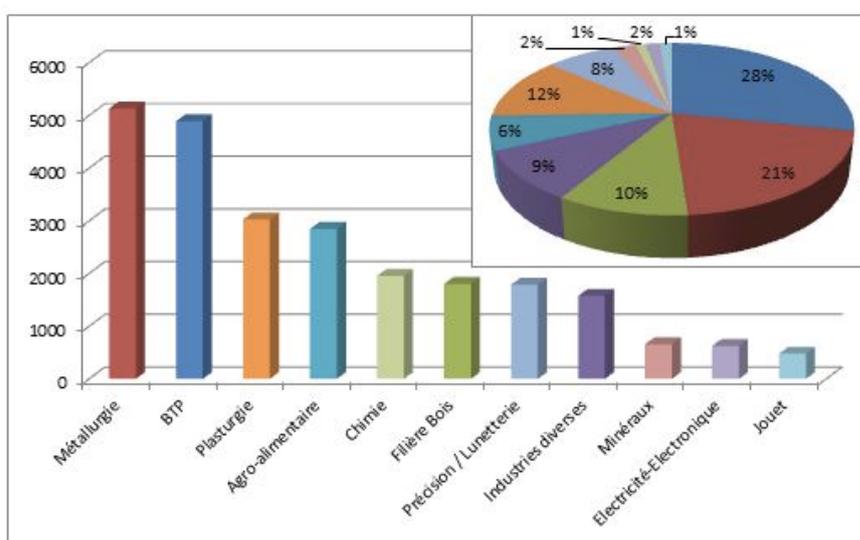


Figure 9 : L'emploi industriel dans le Jura en janvier 2014

Source : CCI JURA, date de publication inconnue

Source CCIJ/RCS/janvier 2014

### 1.2.3 Une campagne française, plusieurs réalités

Ces nombreuses statistiques démographiques et économiques relevées à l'échelle nationale témoignent des profonds changements qui ont touché la campagne française dans son ensemble au cours des deux derniers siècles. Aussi évocateurs que ces chiffres puissent être et aussi intéressantes que les évolutions qu'ils démontrent à l'échelle nationale puissent être, ils permettent avant toute chose de rendre compte d'un constat fondamental : la campagne française est aujourd'hui socialement et économiquement composite. Elle s'est détachée d'un système social binaire qui la caractérisait (seigneurs-clergé/cerfs, propriétaires terriens-notabilité locale/paysans) et s'est également éloignée d'une vocation pendant longtemps exclusivement agricole. C'est la diversité des populations et des fonctions qui caractérisent donc la France rurale d'aujourd'hui. Mais identifier et étudier la France rurale comme un ensemble homogène ne serait pas pertinent au regard des différentes trajectoires adoptées par les campagnes françaises depuis la

seconde moitié du XXe siècle et des réalités diverses que recouvrent aujourd'hui ces dernières. La France rurale dans son ensemble est elle-même composite. Si l'étude générale du phénomène rural en France permet de comprendre les grandes dynamiques qui concernent ce territoire spécifique, il paraît dès lors plus juste et pertinent, pour étudier le phénomène rural, d'aborder la ruralité en quittant une conception binaire du territoire français et désormais désuète, et qui oppose urbain et rural, pour aborder une échelle d'études plus complexe qui permette une meilleure lecture mais aussi une meilleure analyse des dynamiques et des problématiques qui parcourent les territoires ruraux dans leur diversité. Ce changement de focale s'appuie sur les travaux réalisés par les principaux organes nationaux d'études et d'analyses territoriales qui nous offrent des clefs de lecture de l'espace rural national et, par là-même, des constats bien distincts selon les territoires considérés.

Plusieurs nomenclatures d'études du territoire français, et par là-même d'outils de lecture de l'espace rural français, existent à ce jour. Ces nomenclatures sont fondamentales car elles offrent des représentations – *et donc des lectures* - variées du territoire français. Elles rendent également compte d'une ruralité française diversifiée qui n'a pas connu les mêmes trajectoires d'évolution. Dans le cadre du présent mémoire, nous nous limiterons aux nomenclatures fournies par les organes nationaux d'analyse et d'interprétation du territoire - *il n'en demeure pas moins que la doctrine est riche à ce sujet et qu'elle pourrait également faire l'objet d'une intéressante analyse*. Parmi ces analyses fournies par les organes nationaux d'analyse et d'interprétation du territoire, quatre sont particulièrement reconnues et adoptées par la doctrine ainsi que les professionnels<sup>45</sup> dans le cadre de l'étude du phénomène rural en France. Si celles-ci sont différentes dans leur méthodologie et que certaines paraissent plus appropriées dans le cadre de la présente démonstration, elles confirment toutes l'hypothèse précédemment établie : la France est composée d'espaces ruraux multiples et intrinsèquement distincts les uns des autres. En premier lieu et naturellement, on retrouve les nomenclatures territoriales de l'INSEE, organe de référence de l'analyse et l'étude socio-économique du territoire national. Les nomenclatures de l'INSEE sont essentiellement au nombre de trois : 1°) le zonage en unités urbaines, le plus ancien, qui se base sur des critères de « *concentration urbaine des populations [...] [et] d'agglomération du bâti [...] de nombre d'habitants*»<sup>46</sup> pour catégoriser les communes françaises en unités urbaines ou à défaut en unités rurales, 2°)

---

<sup>45</sup> PISTRE, Pierre, RICHARD, Frédéric, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », *Géococonfluences*, avril 2018 [en ligne]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france> [consulté le 15 juillet 2018].

<sup>46</sup> PISTRE, P., RICHARD, F., *ibid.* p.27

la grille communale de densité mise au point en 2015. Elle s'appuie sur une analyse réalisée à partir de la concentration de la population (densité des habitants au km<sup>2</sup>, nombre d'habitants) et de données carroyées (carreaux d'un kilomètre ou 200 mètres de côté) pour distinguer des zones urbaines (zones densément peuplées et zones de densité intermédiaire) des zones rurales (zones peu denses et zones très peu denses). 3°) le zonage en aire urbaine constitue la troisième nomenclature de l'INSEE. Cette dernière se base sur l'analyse de l'activité économique (bassin d'emplois) et de leurs zones d'influence (en se basant sur les trajets domicile-travail notamment) pour définir des grandes aires urbaines structurées autour des pôles urbains, les espaces des autres aires structurées autour des moyens et petits pôles, les communes multi polarisées et enfin les communes isolées hors d'influence des pôles<sup>47</sup>. Toutes trois intéressantes pour l'étude du territoire, ces nomenclatures se basent cependant sur des critères entachés d'une certaine objectivité et aboutissent à une vision urbaine et réductrice du territoire national<sup>48</sup>. Cependant, et comme le démontre la riche littérature abordée au travers du présent mémoire, le zonage en aire urbaine de l'INSEE étant largement adopté par la recherche pour l'interprétation des phénomènes géographiques qui touchent les territoires ruraux, il représente une nomenclature aujourd'hui inévitable puisque de nombreuses études s'appuient sur cette typologie : il permet par ailleurs de rendre compte des liens existants entre bassin de vie et bassin d'emplois et ainsi des liens entre les villes et les campagnes. La quatrième nomenclature est celle adoptée par la DATAR en 2012 (désormais remplacée par la Commission Générale à l'Égalité des Territoires – CGET) qui a élaboré, en collaboration avec un ensemble de chercheurs, une typologie spécifique aux espaces ruraux qui se base sur un certain nombre de critères qualitatifs et quantitatifs (unité urbaine de moins de 10,000 emplois au sens de l'INSEE, populations et conditions de vie, emplois et activités économiques, paysages et occupations de sols) et permettant de distinguer trois types de campagnes : les campagnes des villes, des littoraux et des vallées urbanisées, les campagnes agricoles et industrielles et enfin les campagnes vieilles à très faible densité qui se subdivisent en sept sous-catégories. Cette nomenclature est particulièrement intéressante, non-seulement elle ne se base pas sur une approche exclusivement urbaine du territoire pour étudier ce dernier et ainsi définir le rural mais elle envisage également le phénomène territorial comme la résultante d'un ensemble de facteurs qui ne se limitent pas à l'accumulation et la catégorisation « froide » d'une série de chiffres<sup>49</sup>. Elle offre une vision plus complète des campagnes françaises puisqu'elle est une typologie leur étant dédiée. Comparée aux cartes réalisées à partir des données

---

<sup>47</sup> PISTRE, P., RICHARD, F., *ibid.* p.27, pour les quatre catégories

<sup>48</sup> PISTRE, P., RICHARD, F., *ibid.* p.27

<sup>49</sup> PISTRE, P., RICHARD, F., *ibid.* p.27

d'analyse INSEE, on remarquera, en outre, la plus grande richesse sémiologique de la carte produite à partir des données DATAR, induisant une analyse plus fine et détaillée du phénomène territorial (cf. figures 10 et 11 ci-dessous).

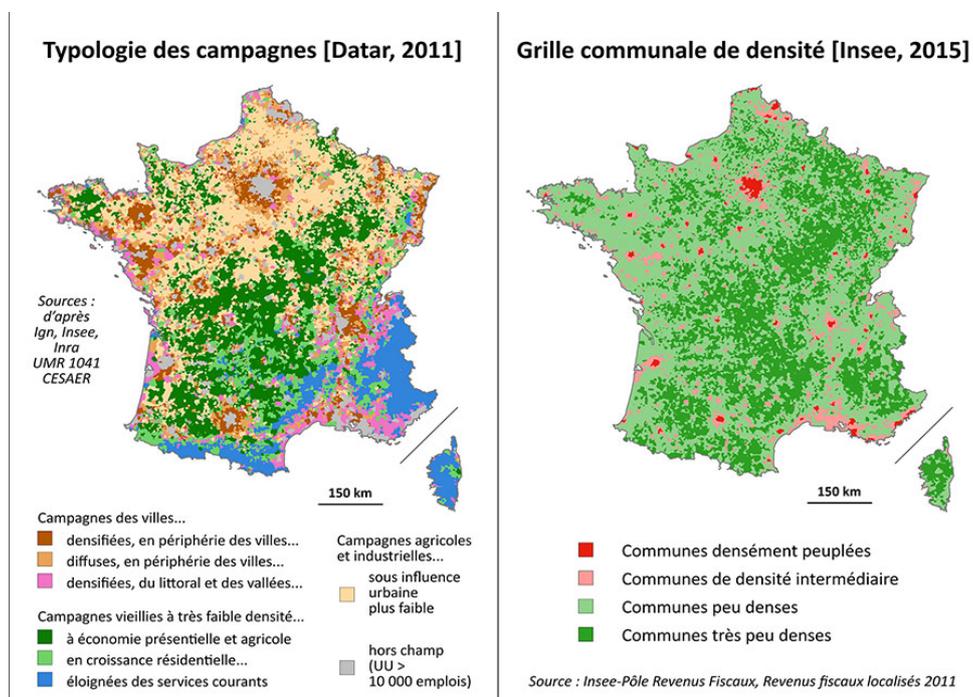


Figure 10 : Les quatre typologies principales du territoire national et des campagnes  
 Source : Géoconfluences, avril 2018.

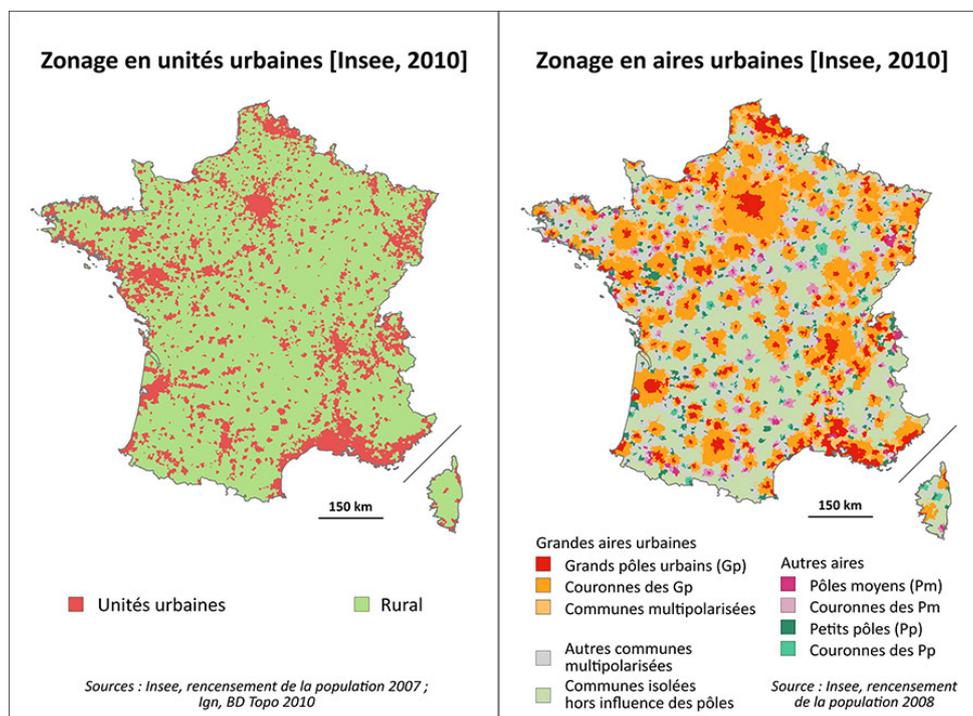


Figure 10 : Les quatre typologies principales du territoire national et des campagnes  
 Source : Géoconfluences, avril 2018.

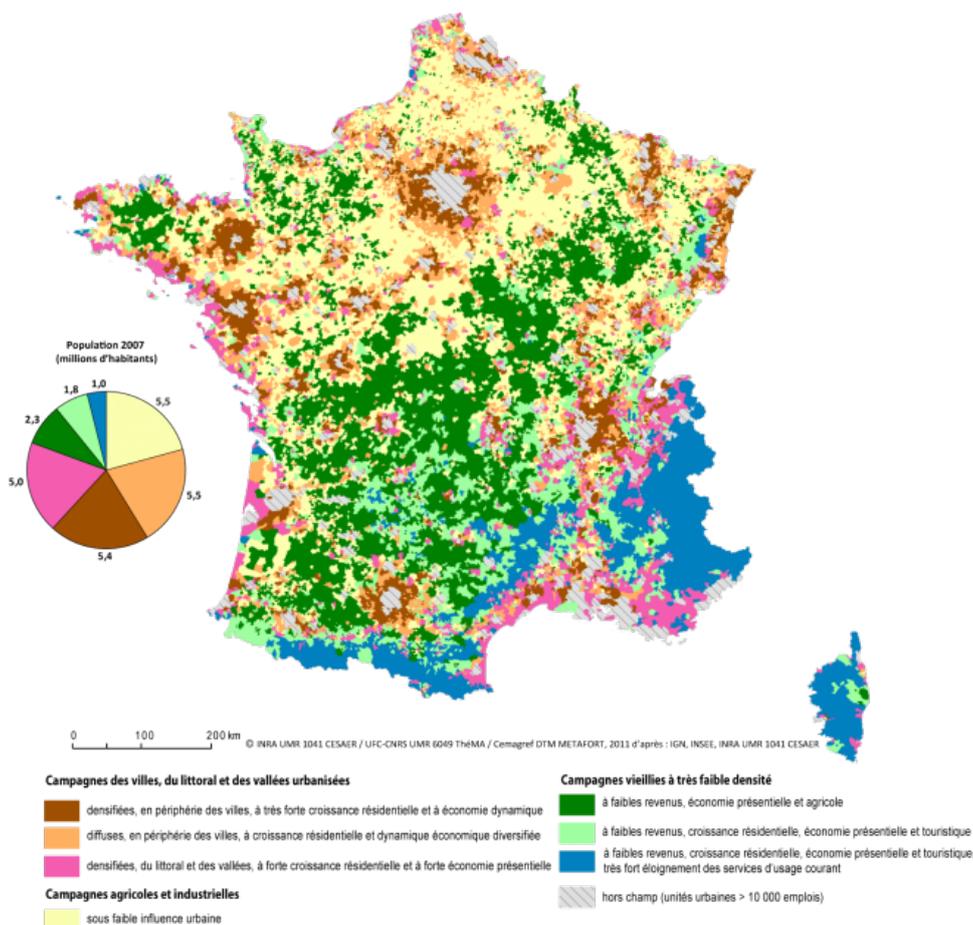


Figure 11 : Typologie générale des campagnes françaises  
Source : DATAR, Typologie générale des campagnes françaises, 2012.

Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées sont les campagnes « se [caractérisant] par une forte croissance résidentielle depuis une trentaine d'années. Elles rassemblent près de 16M d'habitants et près de 10500 communes sur 140 355 km<sup>2</sup>. Les conditions de vie et l'économie y sont, plus ou moins fortement, liées aux dynamismes des métropoles et des villes environnantes »<sup>50</sup>. Ces campagnes se subdivisent en trois sous-catégories : 1°) « les campagnes densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique » (ce sont les campagnes périurbaines) , 2°) « les campagnes diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée » (campagnes périurbaines plus éloignées) et enfin 3°) « les campagnes densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présenteielle » (ce sont les campagnes avec des cadres de vie recherchés et des avantages touristiques forts). Du fait de leur proximité avec les pôles urbains mais aussi de cadres de vie particulièrement recherchés avec une forte orientation touristique,

<sup>50</sup> DATAR. Typologie générale des campagnes françaises [en ligne]. Observatoire des territoires, publié le 27 mars 2012 [consulté le 30 mai 2018]. Disponible sur : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-g-n-rale-des-campagnes-fran-aises>

ces campagnes périurbaines et touristiques sont celles qui ont le plus bénéficié du départ des populations et des entreprises des centres urbains au début des années 1970. Ces campagnes ne correspondent pas à la ruralité recherchée au travers du présent mémoire : elles ne représentent pas des territoires peu densément peuplés et rencontrant des difficultés socio-économiques particulièrement marquées mais constituent pour la grande majorité d'entre-elles des ruralités dynamiques connectées aux métropoles, véritables emblèmes de l'économie globalisée. Ainsi, et même si elles rencontrent elles aussi des problématiques avérées, ce n'est pas sur ces espaces que nous nous pencherons au travers du présent mémoire. Ce sont cependant les campagnes agricoles et industrielles et plus particulièrement les campagnes vieilles à très faible densité que nous nous intéresseront au travers de ce mémoire. Ces dernières incarnent, en effet, cette France en rupture des métropoles, cette « *France frugale* »<sup>51</sup>, cette « *France périphérique* »<sup>52</sup> par un éloignement certain des multiples polarités urbaines, une faible densité, une croissance démographique relative, parfois négative ainsi qu'une situation économique instable qui s'exprime au travers d'un chômage important, d'une croissance d'emplois faible et un niveau de revenu en dessous des moyennes nationales. Ainsi en 2012, la DATAR décrivait les campagnes agricoles et industrielles comme suit :

*« Connaissant une faible densité, les communes ont une population jeune et pour la plupart une croissance démographique due à un bilan naturel et un solde migratoire excédentaires. Cependant certains bourgs et les petites villes perdent des habitants à cause d'un déficit migratoire (départ de catégories socioprofessionnelles supérieures). La situation économique présente quelques fragilités : un chômage important, une faible croissance des emplois et un niveau de qualification des habitants peu élevé. Les activités industrielles sont prépondérantes et la présence de la sphère agricole et agroalimentaire affirmée. Si les habitants de ces communes ont des revenus légèrement inférieurs à la moyenne nationale, ils bénéficient néanmoins d'un bon accès aux services et aux commerces. Les paysages associent des terres agricoles (notamment des espaces de grandes cultures) à un bâti fragmenté et peu dense. »*<sup>53</sup>

À la DATAR de préciser concernant les campagnes vieilles à très faible densité :

---

<sup>51</sup> BRÈS Antoine, BEAUCIRE Francis, MARIOLLE Béatrice, Territoire Frugal – La France des campagnes à l'heure des métropoles. Vues d'ensemble. Genève : Métis Presses, 2017. 256p.

<sup>52</sup> GUILLY, Christophe, op. cit., p.25

<sup>53</sup> DATAR, op. cit., p.30

« Après une longue période d'exode rural, ces campagnes connaissent un brassage de populations et parfois un regain démographique. Cependant, le vieillissement de la population reste important, le niveau de revenus parmi les plus faibles et l'accessibilité très en deçà de la moyenne française (...) ».<sup>54</sup>

La DATAR subdivise, par ailleurs, cette dernière typologie de campagne en trois sous-catégories : on retrouve ainsi 1°) « les campagnes à faibles revenus, économies présentielle et agricole », 2°) « les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle économies présentielle et touristique », 3°) « les campagnes à faibles revenus, croissance résidentielle, économies présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usages courant ». Cette typologie de la DATAR est donc particulièrement intéressante puisqu'elle nous permet d'établir, dans la perspective du présent mémoire, quatre constats. Le premier étant celui de l'existence avérée d'une mosaïque rurale française. Le second étant qu'on a une fracture territoriale nationale qui ne s'exprime non pas au travers de deux espaces mais plutôt autour de trois espaces – *et ce en faisant un effort de synthétisation* (les polarités urbaines majeures et leurs couronnes intégrées, les campagnes dynamiques connectées aux pôles urbains et les campagnes périphériques). Le troisième étant que l'on a une fracture territoriale existante au sein même de l'espace rural français – *par fracture l'idée étant d'exprimer plus qu'une diversité mais une inégalité flagrante de situation*. On distingue ainsi les campagnes dynamiques connectées aux métropoles, les campagnes qui renouent avec la croissance démographique malgré une certaine fragilité et les campagnes les plus en difficulté : celles de la « *diagonale du vide* » mais aussi d'autres campagnes. Ce sont, entre autres, les campagnes vieilles et à très faible densité de la DATAR et les communes des campagnes hors d'influence des pôles de l'INSEE.

Le quatrième constat intervient à l'échelle de la Petite Montagne. Comme le démontrent les figures 13 et 14 en page 30, la Communauté de Communes de la Petite Montagne est, au sens de la typologie des campagnes françaises émises par la DATAR à la fois une campagne vieille et à très faible densité (de classe 1 (« *une campagne à faibles revenus, économies présentielle et agricole* ») et de classe 2 (« *une campagne à faibles revenus, croissance résidentielle, économies présentielle et touristique dynamique, avec éloignement des services d'usage courant* ») certaines communes du territoire sont aussi considérées comme campagnes des villes, littoral et vallées urbanisées (de classe 2 : « *campagne diffuse, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique* »).

---

<sup>54</sup> DATAR, op. cit., p.30

*économique diversifiée* »). La CC Petite Montagne reste cependant majoritairement une campagne vieille et à très faible densité au sens de la DATAR. Au sens de l'INSEE, la CC Petite Montagne se compose à la fois de communes de couronne des grands pôles, de communes multipolarisées des grandes aires urbaines, d'autres communes multipolarisées et enfin, et majoritairement, de communes hors d'influence des pôles. Le quatrième constat apparaît donc de ces analyses offertes par l'INSEE et la DATAR : elles démontreraient des réalités très différentes au sein du territoire de la CC Petite Montagne ; on aurait ainsi, en Petite Montagne, des campagnes dynamiques qui côtoient des campagnes en difficulté. Si nous ferons un nécessaire emploi des classifications utilisées par l'INSEE pour réaliser ses statistiques - *notamment pour comparer la situation du territoire d'études à celle des campagnes en situation similaire* - nous verrons que dans la réalité il en est toute autre chose. Si certaines nuances persistent dans les réalités du territoire, l'ensemble de la CC Petite Montagne peut être considérée comme un territoire rural qui affronte des difficultés similaires résultant de son profil interstitiel attesté. Ici, le choix d'un nouveau terme pour définir une réalité rurale française est nécessaire. Si les classements précédemment décrits et établis par la DATAR et l'INSEE permettent de constater l'existence de ruralités diverses parmi lesquelles des campagnes en apparence en état de dépression (économique, démographique, etc.), ceux-ci ne rendent pas compte, fidèlement, de la réalité géographique, politique, socio-économique et culturelle d'un territoire intercommunal. C'est à cette campagne interstitielle que nous allons plus particulièrement nous intéresser, au travers de la CC Petite Montagne. Nous viendrons, dans la partie qui suit, justifier l'emploi du terme interstitiel.

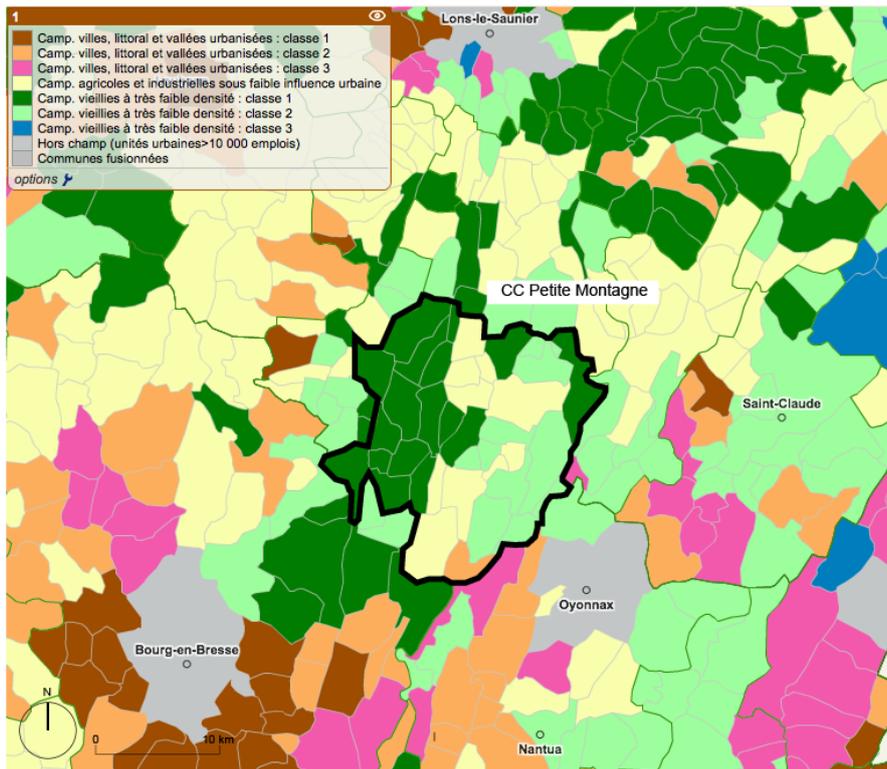


Figure 12 : La Communauté de Communes (CC) Petite Montagne au sens de la typologie des campagnes françaises élaborée par la DATAR  
 Production : CLÉMENTCE A., Observatoire des territoires, juillet 2018 / Source : Observatoire des territoires, juillet 2018

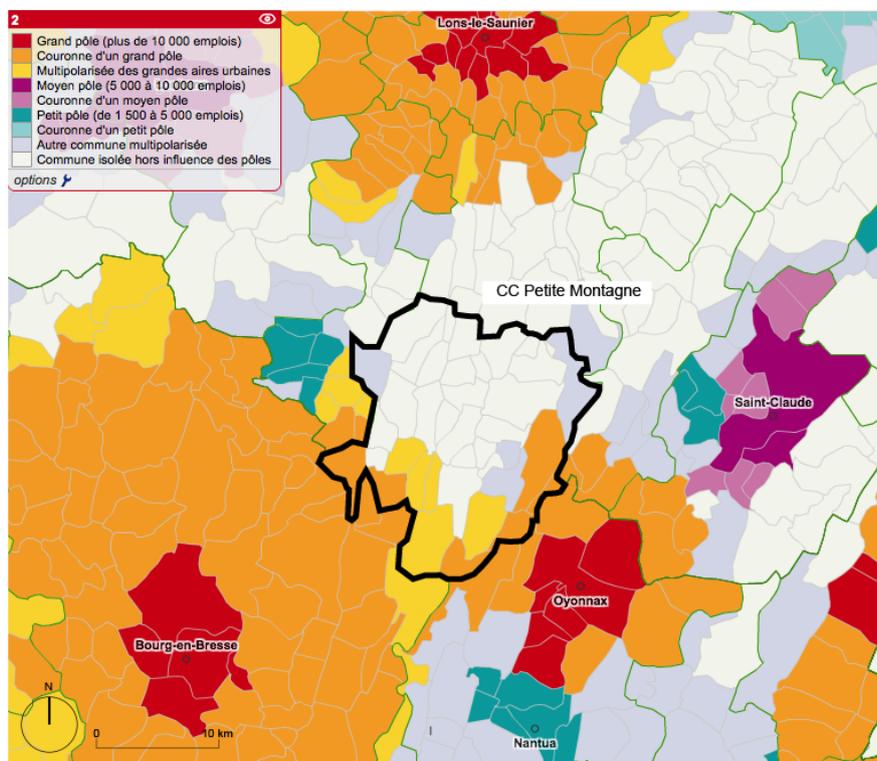


Figure 13 : La Communauté de Communes (CC) Petite Montagne au sens de la typologie des aires urbaines élaborée par l'INSEE  
 Production : CLÉMENTCE A., Observatoire des territoires, juillet 2018 / Source : Observatoire des territoires, juillet 2018

### 1.3 La Petite Montagne, une campagne interstitielle

C'est au cours de la seconde moitié du XXe siècle que s'est donc affirmé un espace rural français complexe et pluriel affrontant des réalités et des problématiques distinctes. Parmi ces réalités rurales françaises, apparaît une campagne plus en marge des dynamiques nationales et plus particulièrement métropolitaines. Cette campagne n'est d'ailleurs que très mal envisagée par les organismes d'analyses territoriales. Au travers de l'approche du territoire de la Petite Montagne, il s'agira de définir les contours et les caractéristiques d'une campagne interstitielle singulière mais qui n'est pour autant pas à considérer comme un cas isolé. L'interstitiel décrira une réalité dont l'ensemble des analyses décrites précédemment ne peuvent rendre compte. Le portrait dépeint offrira au lecteur le visage d'une France rurale avec une identité marquée et particulièrement en proie aux difficultés. Néanmoins, le lecteur pourra également percevoir que ces territoires n'en font pas moins preuve d'une certaine résilience et adversité.

#### 1.3.1 D'un pays de « montagnons » à un artifice administratif

La Petite Montagne décrit un territoire ancré dans le sud du Jura, dans les contrées les plus australes de l'ancienne région Franche-Comté. La littérature témoigne d'un territoire successivement appelé « *pays d'ia* » (pour ses nombreux villages dont le nom se termine en ia), « *moyennes montagnes du Jura* », puis « *petites montagnes* » avant de définitivement adopter l'appellation de « *Petite Montagne* » au tournant du XXe siècle<sup>55</sup>. En ce qui concerne les limites culturelles et historiques de la Petite Montagne, ces dernières, et comme le décrit Henri Bouchot<sup>56</sup>, demeurent assez floues « *La ligne de terre d'ia [...], commencerait à Conliège, elle se poursuivrait jusqu'à Nantua, hors des limites de Comté ; son influence toute sporadique s'[exercerait] à la façon des archipels semés sur la mer* ». Il semblerait ainsi que le pays culturel et historique de la Petite Montagne s'étende de la proche région de Clairvaux-les-Lacs en passant par Orgelet, Arinthod et Val-Suran<sup>57</sup> puis atteigne la commune de Thoirette pour finalement trouver sa limite sud à l'ouest de la commune d'Oyonnax dans l'Ain. Ce qui est plus certain, et comme le

---

<sup>55</sup> CANTALOUBE, Daniel, *Écrire la Petite Montagne*. Les éditions de la Petite Montagne. Orgelet : 2014. 245 pp.

<sup>56</sup> BOUCHOT Henri, in CANTALOUBE, Daniel, *Écrire la Petite Montagne*. Les éditions de la Petite Montagne. Orgelet : 2014. 245 pp.

<sup>57</sup> NOTA BENE : La commune de Val-Suran résulte de la fusion en 2017 des communes de Saint-Julien, Bourcia, Louvenne et Villechantria. Elle est encore largement dénommée par l'intitulé de la commune de Saint-Julien. Cette dernière étant le bourg le plus important des quatre communes qui ont fusionné. Au sein du présent mémoire, la mention des quatre communes pourrait apparaître notamment sur certaines cartes issues d'organismes ne prenant pas encore en compte cette fusion.

décrivent ses différentes appellations, c'est que la Petite Montagne constitue avant toute chose un territoire géographiquement et géologiquement transitoire situé entre la plaine Bressanne et les coteaux viticoles du Revermont à l'ouest et la rivière d'Ain et les hauteurs jurassiennes à l'ouest (cf. figure 14 en page 36). Il se situe ainsi à la rencontre de deux territoires historiquement affirmés et aujourd'hui encore reconnus, l'un pour son riche patrimoine viticole et ses demeures seigneuriales, l'autre pour son tourisme et son artisanat du bois (pipes et jouets en bois plus particulièrement).

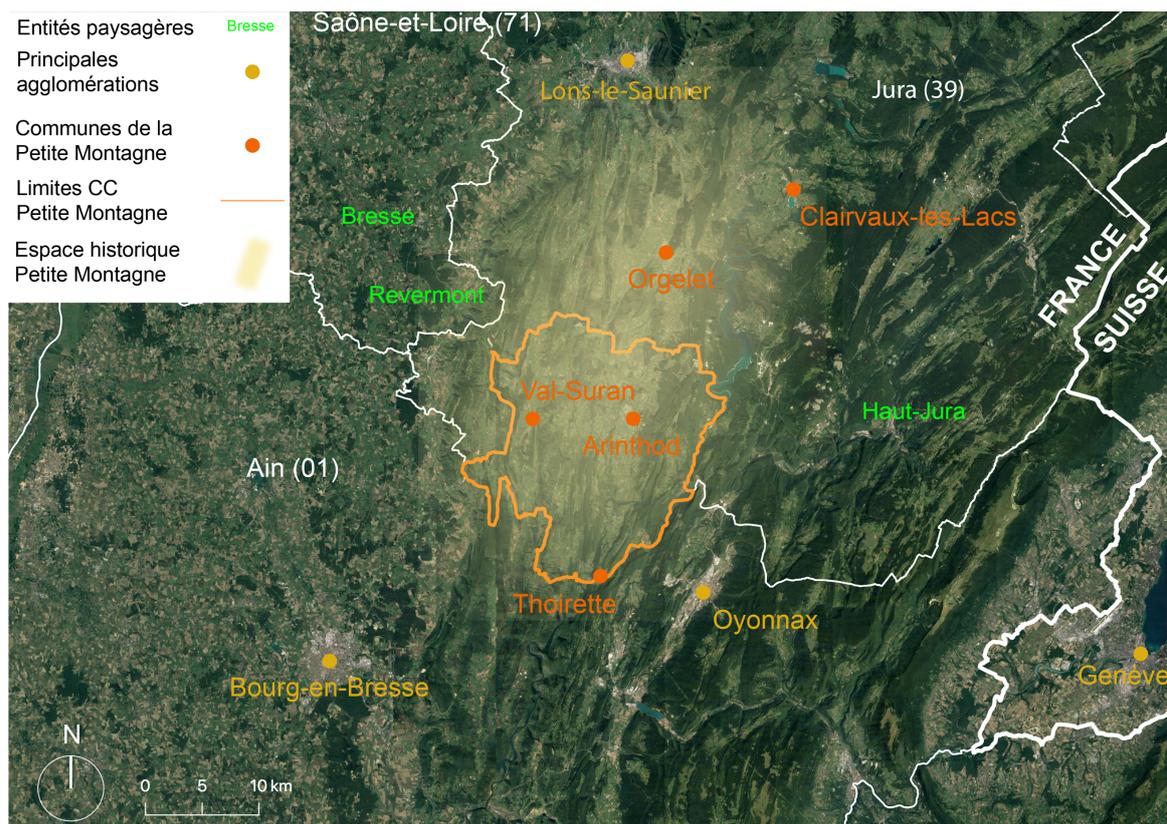


Figure 14 : Espace historique et culturel de la Petite Montagne  
 Production : CLÉMENCE A., juillet 2018 / Source : CANTALOUBE Daniel, Écrire la Petite Montagne, IGN 2018

Constitué d'un ensemble de petits bourgs animés par leurs foires régulières, la Petite Montagne est, au cours de la période médiévale, un territoire dynamique notamment grâce à son activité commerciale, bien que modeste au demeurant. Les arcades et la place de la foire d'Arinthod représentent des témoins de ce passé commercial et sont aujourd'hui constitutifs de l'identité architecturale du territoire (cf. annexe 1). Au Moyen-âge, c'est également par le travail de la laine et de la draperie que se distingue le territoire. Les communes d'Arinthod et Fetigny étaient ainsi spécialisées dans la confection de bonnets et de capuchons vendus aux habitants du territoire mais également de la région. Mais la Petite Montagne, du Moyen-âge jusqu'au XXe siècle, est avant tout structurée par deux

activités : l'agriculture et la tournerie. En effet et comme le précise Daniel Cantaloube : « *la double activité, paysan et tourneur, paysan-tourneur, [est] la règle en Petite Montagne. Dans ce monde de petites exploitations, de très petites parcelles qui [suffisent] à peine pour vivre, la double activité [s'impose]* »<sup>58</sup>. L'agriculture et la tournerie, plus par nécessité que par choix, régissent et définissent donc pendant des siècles la vie de cette population que l'on se plaît à appeler péjorativement les « *montagnons* », des « *paysans [qui mènent] une vie aussi rude que [leur] patois* »<sup>59</sup>. Car ce territoire que l'on décrit comme « *purement agricole [et où] le commerce et l'industrie n'y ont pénétré que fort peu* » est aussi identifié au XIXe siècle comme le pays le plus pauvre, le plus reculé mais aussi le plus authentique (au sens péjoratif du terme) du Jura où l'on n'y trouve « *pas une ville, pas une ligne de chemin de fer à vingt kilomètres à la ronde* »<sup>60</sup> et au sein duquel les « *mœurs se sont conservées plus semblables à ce qu'elles étaient il y a cent ans [et] où les usages ont souffert le moins d'altération [...]* »<sup>61</sup>.

Un territoire modeste donc avec une identité propre bien que discrète qui va, comme toutes les autres campagnes françaises, subir de profondes mutations dès 1830 et l'arrivée tardive en France de la première révolution industrielle. En premier lieu, c'est l'exode rural qui frappe la Petite Montagne. On assiste effectivement en Petite Montagne à un extraordinaire déclin démographique : la population des cantons d'Orgelet, d'Arinthod et de Val-Suran passent ainsi de 28500 habitants en 1810 à 9180 habitants en 1982<sup>62</sup>.. Le canton de Val-Suran est le plus touché puisqu'il perd les trois-quarts de sa population sur la même période : passant de 6900 à 1700 habitants La Petite Montagne s'est donc littéralement vidée de sa population en un peu plus de 150 ans. Puis, comme dans le reste de la France rurale, « *les paysans disparaissent, les artisans aussi* »<sup>63</sup>. D'une société essentiellement composée d'agriculteurs et de tourneurs et encore décrite comme traditionnelle dans les années 1930 et 1940<sup>64</sup>, on assiste à une transition vers une société moderne, qui n'est pas sans conséquence. Le tissu de petites entreprises de tourneries, qui a connu un essor entre les années 1920 et 1930 avec l'arrivée de l'électricité sur le territoire, se défait entre les années 1970 et 1990 : la concurrence de la proche industrie du plastique, les investissements nécessaires à la mise aux normes des ateliers et la concurrence féroce d'autres pays ont raison d'un artisanat séculaire. L'industrie locale est

---

<sup>58</sup> CANTALOUBE, Daniel, Mémoires de tourneurs.

<sup>59</sup> MARIE-LEQUINIO Joseph, in CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

<sup>60</sup> ANTOINE Paule, in CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

<sup>61</sup> MARIE-LEQUINIO Joseph, in CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

<sup>62</sup> Ensemble des statistiques évoquées sur la Petite Montagne dans le paragraphe : CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

<sup>63</sup> CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

<sup>64</sup> « Un monde chaussé de sabots, le plus souvent sans eau courante à l'évier, mais déjà avec l'électricité, que l'on utilisait avec parcimonie. » CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

donc mise à mal par la globalisation de l'économie qui détruit de nombreux emplois sur nos territoires. L'agriculture, pour sa part, s'industrialise et se modernise, elle se mécanise aussi, ce qui aboutit à une réduction importante de la part des agriculteurs au sein de la population active. Les enfants du pays partent aussi étudier en ville pour mener une autre vie que celle de leurs parents agriculteurs. En 2015, l'INSEE ne dénombrait ainsi plus que 1,8% d'agriculteurs exploitants et 4,2% d'artisans parmi la population de 15 ans ou plus en CC Petite Montagne<sup>65</sup>. La modernisation de la Petite Montagne induit donc la profonde remise en question d'une identité socio-économique héritée depuis plusieurs siècles et qui a structuré pendant des siècles le territoire ; l'agriculture, la tournerie, les plus jeunes disparaissent de la Petite Montagne à l'approche du XIXe siècle.

Cette modernisation de la Petite Montagne et cette remise en question d'une identité construite au cours des siècles est aussi administrative et territoriale. Au cours des années 1970 et sous l'impulsion de l'État sont créés l'Association de Développement et d'Animation de la Petite Montagne et le Syndicat Intercommunal de Développement et d'Aménagement de la Petite Montagne (SIVAPEMONT) qui visent à la mise en place d'un Plan d'Aménagement Rural jugé nécessaire pour un territoire alors identifié comme désertique et reculé par une étude menée à la fin des années 1960. Sont créées ainsi les premières formes de coopération intercommunale en pleine campagne désertée, alors que les villes composent encore chacune de leur côté. On a donc en Petite Montagne, dès les années 1970, des expérimentations administratives et collaboratives entre des acteurs associatifs, privés et publics déjà réunis pour aménager et développer le territoire ensemble. Ces deux entités mèneront leur action sur le territoire historique de la Petite Montagne et tel que décrit précédemment (cf. pp 35-36). Si c'est en 1982 qu'un contrat de pays est signé pour le territoire de la Petite Montagne et avec l'ADAPEMONT et le SIVAPEMONT, les différents actes de la décentralisation des années 1980 et 1990 vont aboutir à la création et l'affirmation de nouvelles entités au sein du territoire. Des communes et leurs périphéries souhaitent envisager leur développement de manière autonome (...). En 1985, deux ans après l'adoption de la *loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État (loi Defferre)*, Orgelet et ses communes voisines se réunissent ainsi au sein d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) afin de mettre en œuvre sur leur territoire une charte intercommunale de développement et d'aménagement.<sup>66</sup> Ce SIVOM prend la

---

<sup>65</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

<sup>66</sup> Communautés de Communes de la Région d'Orgelet [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ccorgelet.com/> [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]

forme d'un Syndicat à la carte avec un financement propre et une autonomie financière en 1999. Aussi, la dissolution du SIVOM de la Région de Clairvaux-les-Lacs précède la création de la CC du Pays des Lacs en 1995<sup>67</sup>. L'adoption de la *loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbains de 2000* débouche sur la scission de la Petite Montagne en quatre puis trois EPCI distinctes (cf. figure 15 en p. 40). Sur ce territoire longtemps identifié comme un ensemble unique, trois EPCI viennent s'ajouter à la Communauté de Communes (CC) du Pays des Lacs au Nord (autour de la commune de Clairvaux-les-Lacs). On retrouve alors la CC de la Région d'Orgelet au centre (organisée autour de la commune d'Orgelet et créée en 2001) puis la CC Valous'ain au Sud-Est, créée en 2001, qui correspond à l'ancien canton d'Arinthod et s'étend dans la Vallée de la Valouse autour de la commune d'Arinthod et la CC Val'suran quelques années plus tard au Sud-Ouest qui s'étend dans la Vallée du Suran autour de la commune de Val-Suran. Il faut dire que la région de Clairvaux-les-Lacs disposant d'atouts touristiques non-négligeables et la région d'Orgelet, ville historique de notables, disposant d'une économie notamment industrielle dynamique ne souhaitent pas construire un projet intercommunal partagé avec le sud du territoire en difficulté et historiquement pointé du doigt comme un territoire pauvre et reculé. Finalement, en 2008 et sous contrainte de l'État<sup>68</sup>, la Communauté de Communes de la Petite Montagne naît de la (difficile) fusion de la CC Val'Suran et Valous'ain. Artifice administratif qui offre une lecture restrictive des limites historiques de la Petite Montagne et qui réunit aujourd'hui 26 communes pour 6,819 habitants<sup>69</sup> autour du bourg-centre d'Arinthod (1,092 habitants en 2015) (cf. figure 15 en p.41). Trois autres bourgs structurent également le territoire : Val-Suran (825 habitants en 2015) et Aromas/Thoirette-Coisia (respectivement 643 et 893 habitants en 2015). Cette entité administrative aujourd'hui intégrée au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Lédonien (après l'abandon du Pays des Lacs et Petite Montagne – cf. figure 15 en p. 40) se structure en trois secteurs organisés autour de ses bourgs. Les trois secteurs sont tous sous l'influence de trois (voire cinq) bassins de vie et d'emploi distincts (Orgelet et plus particulièrement Lons-le-Saunier pour le secteur d'Arinthod, Saint-Amour et Bourg-en-Bresse pour le secteur de Val-Suran, Oyonnax pour le secteur d'Aromas et Thoirette-Coisia) (cf. figure 16 en page 41)<sup>70</sup>. Également, l'EPCI est géographiquement divisé en deux vallées chacune intégrée à un canton différent (Saint-Amour pour la Vallée du Suran et Moirans-en-Montagne pour la Vallée de la Valouse et cf. figure 17 en page 41). Tirillée entre plusieurs cantons et trois

---

<sup>67</sup> Communauté de Communes du Pays des Lacs [en ligne], Disponible sur : <http://www.regiondeslacs.fr/> [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]

<sup>68</sup> En ce sens entretien avec l'agent territorial de la CC Petite Montagne réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

<sup>69</sup> Pour ces statistiques et les suivantes : INSEE 2015.

<sup>70</sup> D'après INSEE 2018 et Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster'Jura, 30 janvier 2018.

(voire cinq) bassins de vie et d'emploi, divisée en deux vallées historiquement distinctes et « rejetée » des EPCI voisines, la Petite Montagne (au sens administratif du terme) représente aujourd'hui un territoire administratif artificiel et donc interstitiel – *en sus d'être localisée au sein d'un espace interstitiel métropolitain (entre Lyon, Genève, Dijon), la CC Petite Montagne est située entre des interstices de moyens et petits pôles urbains (Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Lons-Le-Saunier plus particulièrement)* . Ce positionnement et ce tiraillement géographique ne sont pas sans conséquence pour le territoire étudié.

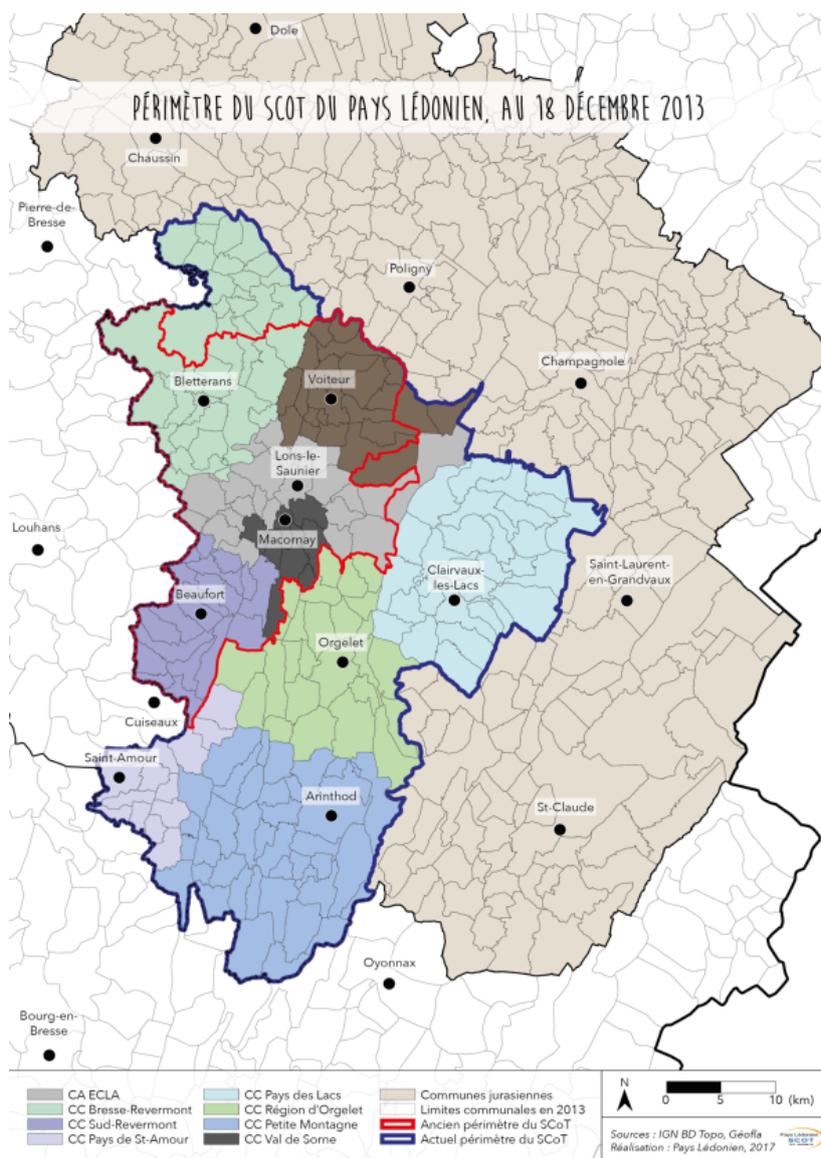


Figure 15 : La Petite Montagne au sein du Pays Lédonien  
 Production : Pays Lédonien, 2017 / Source : Pays Lédonien, juin 2018

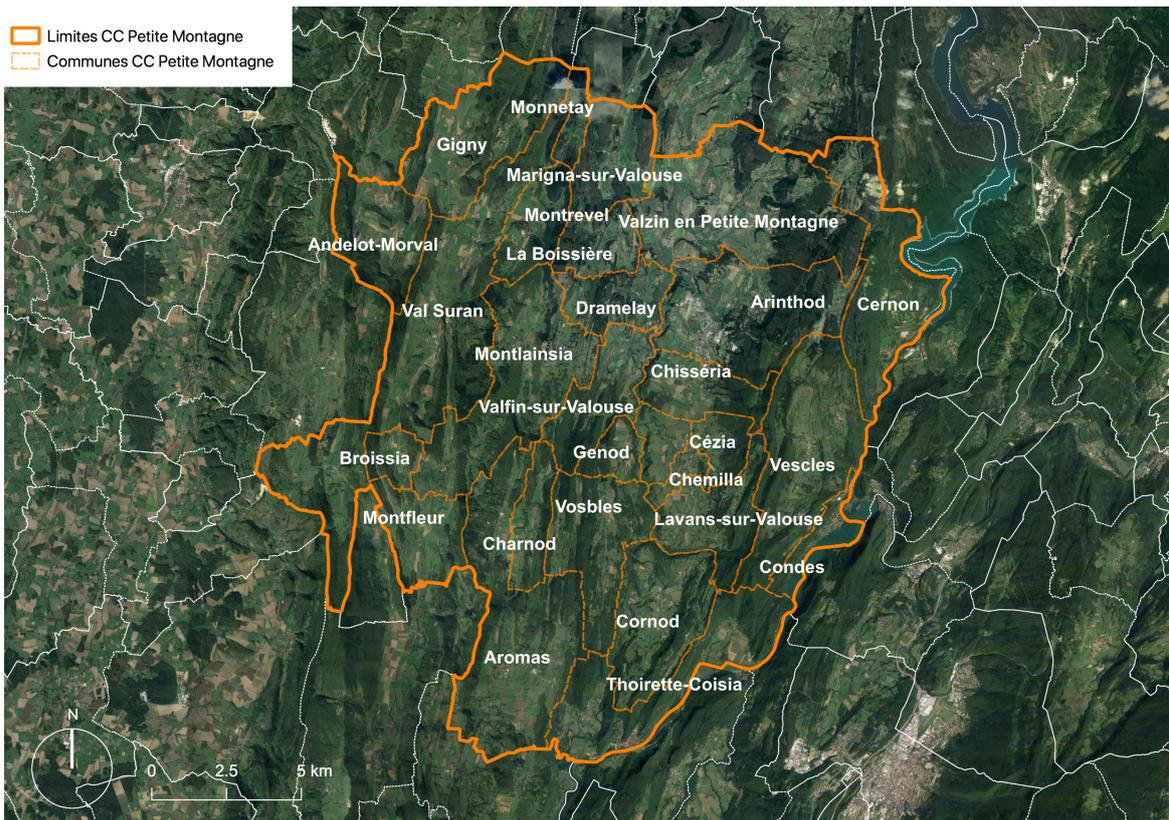


Figure 16 : Communes de la CC Petite Montagne au 1<sup>er</sup> août 2018  
 Production : CLÉMENCE A., août 2018 / Source : IGN 2018

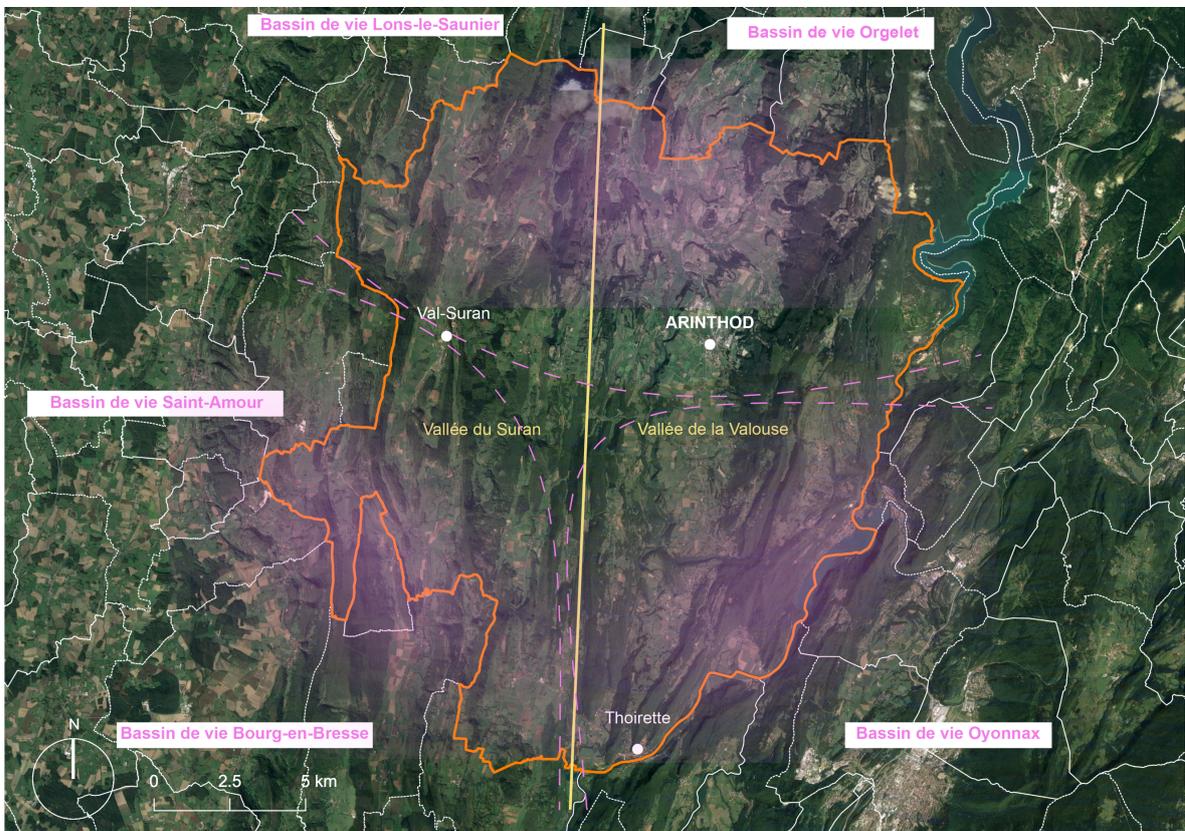


Figure 17 : La CC Petite Montagne, une intercommunalité fracturée  
 Production : CLÉMENCE A., août 2018 / Source : Cluster'Jura 2018, INSEE 2018, IGN 2018

### 1.3.2 À l'échelle intercommunale, une carence en services et équipements

En février 2018, trente maires du département de la Nièvre ont décidé de remettre leur démission au préfet du département et d'abandonner leurs fonctions afin d'exprimer leur opposition et leur désarroi face au projet de fermeture du service d'urgences de nuits de l'hôpital de Clamecy. Cette décision qui pourrait être actée très prochainement par l'Agence Régionale de la Santé pour un défaut de rentabilité du service en question, éloignera encore un peu plus toute une population rurale d'une offre médicale indispensable – *pour ne pas dire vitale* - qui sera désormais obligée de réaliser une heure de route – *a minima* – pour rallier les urgences d'Auxerre ou de Nevers<sup>71</sup>. Cet épisode resterait anecdotique s'il ne décrivait pas un mal qui ravage aujourd'hui les campagnes françaises les plus reculées. En témoigne la fermeture programmée – *et certainement inévitable* - de soixante-sept services d'urgences sur l'ensemble du territoire français<sup>72</sup>. La situation de la Nièvre n'est effectivement pas un cas isolé mais une réalité bien plus vaste qui touche la France rurale la plus en marge. Pire encore, ce ne sont pas seulement les services de santé qui quittent les campagnes les plus reculées mais l'ensemble des services marchands et non marchands. On a, ainsi, une France des services interstitielle, une France où l'accès aux services concentrés dans les polarités est une difficile réalité au quotidien. Ce phénomène n'est pas sans toucher la Petite Montagne qui représente également un espace interstitiel en matière de services. « *Interstitialité* » qui peut être « *relativisée* » sur certains points dans le cas de la Petite Montagne.

D'après les bases INSEE 1980 et 2013 portant sur le recensement de l'équipement des communes entre 1980 et 2013<sup>73</sup>, les territoires ruraux ont connu une forte régression des services sur cette période. Ce recul concerne tout d'abord les services marchands et plus spécifiquement les services de première nécessité au sein des communes rurales hors d'influence des pôles<sup>74</sup> avec la fermeture de nombreux commerces alimentaires telles que

---

<sup>71</sup> RUIZ, Julie. Fermeture des urgences dans la Nièvre : 30 maires démissionnent [en ligne]. Le Figaro, publiée le 21 février 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/social/2018/02/21/20011-20180221ARTFIG00102-fermeture-des-urgences-dans-la-nievre-30-maires-demissionnent.php>

<sup>72</sup> RUIZ, Julie, op. cit. p. 42

<sup>73</sup> Pour l'ensemble des chiffres à l'échelle nationale concernant les bases de données INSEE 1980 et 2013 sur le recensement des équipements et évoqués au sein de cette sous-partie : BARCZAK Alexandre, HILAL Mohamed, L'accès aux commerces et services dans les territoires de vie du quotidien in BLANCARD, Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE Cécile, et RENAHY Nicolas. Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. Editions Quæ, 2016.

<sup>74</sup> Défini comme l'ensemble des communes hors des grandes aires urbaines, hors des aires urbaines moyennes, de leurs pôles et de leurs couronnes, hors des petites aires urbaines, de leurs pôles et de leurs couronnes et hors des autres communes multipolarisées. Comme vu précédemment, la plupart des communes de la CC Petite Montagne sont aujourd'hui classées comme des communes isolées hors

les boulangeries (-22,4%), les boucheries (-41,8%) les supérettes et épiceries de village (-56,9%) mais, également, la disparition de nombreux magasins de chaussures (-73,7%) et de vêtements (-36,7%). Au sein de ces territoires interstitiels où les mobilités dépendantes des carburants sont quotidiennes, le recul significatif des postes de distribution de carburants (-78,1% pour les communes rurales hors influence des pôles) et des garages (-20,2% pour les communes rurales hors d'influence des pôles) représente également à elle seule une problématique majeure puisqu'elle renvoie directement à la question des mobilités (...). La disparition des commerces et services marchands résulte notamment de l'apparition et l'implantation des super et hypermarchés sur le territoire rural qui se sont les plus développés, au niveau national et, pour la même période, au sein des communes rurales hors influence des pôles (+277,4%). Si l'on retrouve au sein de ces super et hypermarchés la plupart de cette offre de proximité disparue, il serait maladroit de penser que cette concentration est parvenue à offrir une réponse à la dévitalisation commerciale et marchande entraînée par la disparition des commerces de proximité de la plupart des communes rurales. En effet, le maillage du territoire par les hyper et supermarchés n'est pas complet et uniforme : il suit les lois de l'offre et de la demande et doit satisfaire aux besoins d'un bassin de chalandise, s'il suffit et s'il existe. L'économie d'échelle des super et hypermarché n'est pas compatible avec le maillage des territoires peu denses. Inutile donc de croire que les territoires les plus ruraux et les moins densément peuplés ont bénéficié de cette substitution des petits commerces de proximité par les commerces de l'empire français de la grande distribution. Sur le territoire de la Petite Montagne, ce recul des services marchands est constaté et s'exprime, tout d'abord, au travers d'une dévitalisation sensible de l'hyper-centre du bourg-centre d'Arinthod et de ses arcades au bénéfice d'un déplacement de l'activité commerciale vers les franges urbaines. En effet, l'installation d'un petit pôle commercial structuré autour d'un supermarché a, sans nul doute, renforcé une dynamique de dévitalisation du centre historique d'Arinthod déjà prégnante et résultant en une vacance commerciale forte en hyper-centre. Vacance qui touchait plus de 56% des locaux commerciaux recensés en 2017 et qui contribue à la réduction d'une offre toujours plus rare dans l'hyper-centre (boulangerie, presse, pharmacie, snacks essentiellement)<sup>75</sup>. Le constat est le même pour la commune de Val-Suran avec une dévitalisation du centre-historique qui s'exprime par une vacance commerciale estimée à 41% en 2017<sup>76</sup>. Alors qu'on note sur le secteur de

---

d'influence des pôles par l'INSEE. Source : Typologie ZAU 2010 [en ligne]. DATAR, publié le 12 avril 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. D'après INSEE 2015. Disponible sur : <http://observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-zau-2010>

<sup>75</sup> SOLIHA et AU-DELÀ DU FLEUVE, Phase 1 – Diagnostic + enjeux – document provisoire, Revitalisation des bourg-centres d'Arinthod et de Saint-Julien. 22 septembre 2017.

<sup>76</sup> SOLIHA et AU-DELÀ DU FLEUVE, op. cit. p.43

Val-Suran l'absence de supermarché qui ne permet pas de compenser une offre toujours plus faible de commerces, la commune de Thoirette-Coisia est dotée pour sa part d'un supermarché. Deux supermarchés ne suffisent pas, bien évidemment, à satisfaire une demande commerciale variée et à compenser une offre commerciale qui tend à se réduire sur l'ensemble d'un vaste territoire de 327,1km<sup>2</sup> et au sein des différents bourgs qui composent ce dernier. La demande récurrente de l'installation d'une épicerie de produits locaux par les habitants consultés dans le cadre d'une étude d'implantation d'un tiers-lieu réalisée au sein de différents villages du territoire en avril 2018 va en ce sens<sup>77</sup>. Le phénomène de dévitalisation touchant bien évidemment encore plus fortement les plus petites communes du territoire d'études, leur population se retrouve contrainte à parcourir toujours plus de distance pour accéder aux services commerciaux. On remarque sur le territoire de la CC Petite Montagne, une offre en distribution de carburant sur les trois secteurs qui composent le territoire : Val-Suran, Thoirette et Arinthod – *sinon à Arinthod, cette offre n'est pas en libre-service.*



Figure 18 : L'interstitialité commerciale en Petite Montagne  
Production : CLÉMENCE A., août 2018

<sup>77</sup> MARTIN, Patrice. Synthèse « La CC part en tournée » - Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'implantation d'un tiers-lieu en Petite Montagne. Donativo, avril 2018.

En ce qui concerne les chiffres relevés sur les services publics et non-marchand par l'étude INSEE s'intéressant à l'évolution des équipements des communes entre 1980 et 2013, le constat pour les territoires ruraux les plus reculés est le même que pour les services marchands. Ce qui est d'autant plus alarmant car démontre d'un abandon des campagnes par l'État, ses services déconcentrés et agences. En premier lieu, les relais-postes qui maillent désormais les territoires ruraux n'ont pas compensé numériquement, et surtout qualitativement, les nombreuses fermetures de bureaux de postes dans les communes rurales (recul de 10,2% pour les services postaux). En effet, et en ce qui concerne le territoire de la Petite Montagne on dénombre pour l'ensemble du territoire deux bureaux de Poste, l'un à Arinthod, l'autre à Thoirette. Ces deux derniers possèdent des horaires restreints et peu compatibles au rythme de vie de la plupart des personnes actives (à Arinthod par exemple ouverture pas avant 9h30, fermeture pas après 16h30). Aucun relais-postal n'est présent sur le troisième secteur : celui du Val-Suran où il faut donc plus de vingt minutes pour rejoindre le bureau postal le plus proche (quand la route est bonne). Par ailleurs et depuis 1980, l'Éducation Nationale a également enclenché un mécanisme de retrait des campagnes comme en témoigne le fort recul des écoles primaires (-40,6% dans les communes rurales hors d'influence des pôles) et le recul plus relatif des collèges publics ou privés (-9,2% pour les communes rurales). Au sein des territoires interstitiels, pas une année ne passe ainsi sans que l'avenir d'une école ou d'une classe du canton ne soit remise en doute. Néanmoins, et en ce qui concerne la Petite Montagne, si en 2017 les fermetures d'une classe primaire de l'école de Val-Suran et d'une classe de l'école élémentaire d'Arinthod ont ainsi été actées<sup>78</sup>, les trois secteurs de la Petite Montagne bénéficient aujourd'hui encore de quatre groupes scolaires (Arinthod, Aromas, Thoirette, Val-Suran) comprenant chacun une école élémentaire et primaire. Arinthod accueille pour sa part un collège récemment rénové et équipé d'un gymnase qui bénéficie à l'ensemble de la population. L'offre scolaire en Petite Montagne semble donc satisfaisante. Tout autant que l'offre culturelle et sportive : on dénombre sur le territoire de la CC Petite Montagne trois médiathèques qui offrent une bonne couverture du territoire et des trois secteurs qui le composent (cf. carte p.41) : une à Aromas, une à Val-Suran et une à Arinthod. Arinthod dispose d'un gymnase mais également d'une piscine intercommunale couverte (pour un territoire de moins de 7000 habitants). La création d'une Maison de Services au Public - *dispositif déployé et favorisé sur le territoire français suite à la promulgation de la loi Nouvelle Organisation du Territoire de la République qui dispose du droit d'accéder aux services pour tous les citoyens dans une démarche de*

---

<sup>78</sup> VILLETTE, Laurent, Carte scolaire : 18 fermetures de classes pour 7 ouvertures dans le Jura [en ligne]. Voix du Jura, publié le 13 février 2017 [consulté le 4 août 2018]. Disponible sur : <http://hebdo39.fr/article-carte-scolaire-18-fermetures-pour-7-ouvertures,13623.htm>

*recherche d'égalité des territoire* - à Arinthod assure, pour sa part, le maintien d'une offre minimale en services publics (un Centre Intercommunal d'Action Sociale, une Maison de l'Emploi, une Mission Locale, un relais de préfecture, un bureau de perception mais également un accès internet pour la réalisation des démarches en ligne) pour l'ensemble de l'EPCI.

Aussi, les territoires interstitiels les plus isolés sont les territoires du désert médical, serpent de mer qui fait l'objet de houleux débats depuis les années 2000 mais contre lequel aucune mesure n'a encore réellement été prise. Bien que ce phénomène touche le bassin parisien il frappe plus particulièrement les territoires enclavés tels que le Massif Central, les Vosges ou encore le Jura<sup>79</sup> où la qualité de l'offre de soins de proximité a été considérée entre très mauvaise et mauvaise par une enquête réalisée pour le journal *Le Monde* et qui a donné lieu à la production d'une intéressante carte (cf. figure 19 page 47). Les critères pris en compte pour cette analyse étaient la densité des effectifs de praticiens pour 10,000 habitants, au niveau du canton pour les masseurs-kinésithérapeutes, médecins généralistes libéraux et salariés et au niveau du département pour les médecins spécialistes avec une plus grande prise en compte dans la notation finale de ces deux derniers corps de métiers. Les données datant de 2014, le territoire de la Petite Montagne était encore divisé par les cantons d'Arinthod et Val-Suran. D'après l'étude menée, ils ont obtenu respectivement une note de deux et un sur dix. Ce qui mène à une note globale oscillant entre un et deux – *entre très mauvaise et mauvaise* – en matière de qualité d'offre de soins de proximité en 2017 pour la CC Petite Montagne. Il apparaît donc que la Petite Montagne, au même titre que de nombreuses autres campagnes françaises, soit une espace médical interstitiel à l'échelle nationale, localisé entre les pôles de concentration médicale et très mal desservi. On remarque d'ailleurs qu'il se situe au sein d'une région en particulièrement difficulté médicale d'après la carte située en page 47.

---

<sup>79</sup> ENS Lyon, Les déserts médicaux : une France des marges [en ligne]. Géoconfluences, publié le 4 avril 2017, mis à jour le 8 janvier 2018 [consulté le 15 juillet 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux\\_5103486\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux_5103486_1651302.html)

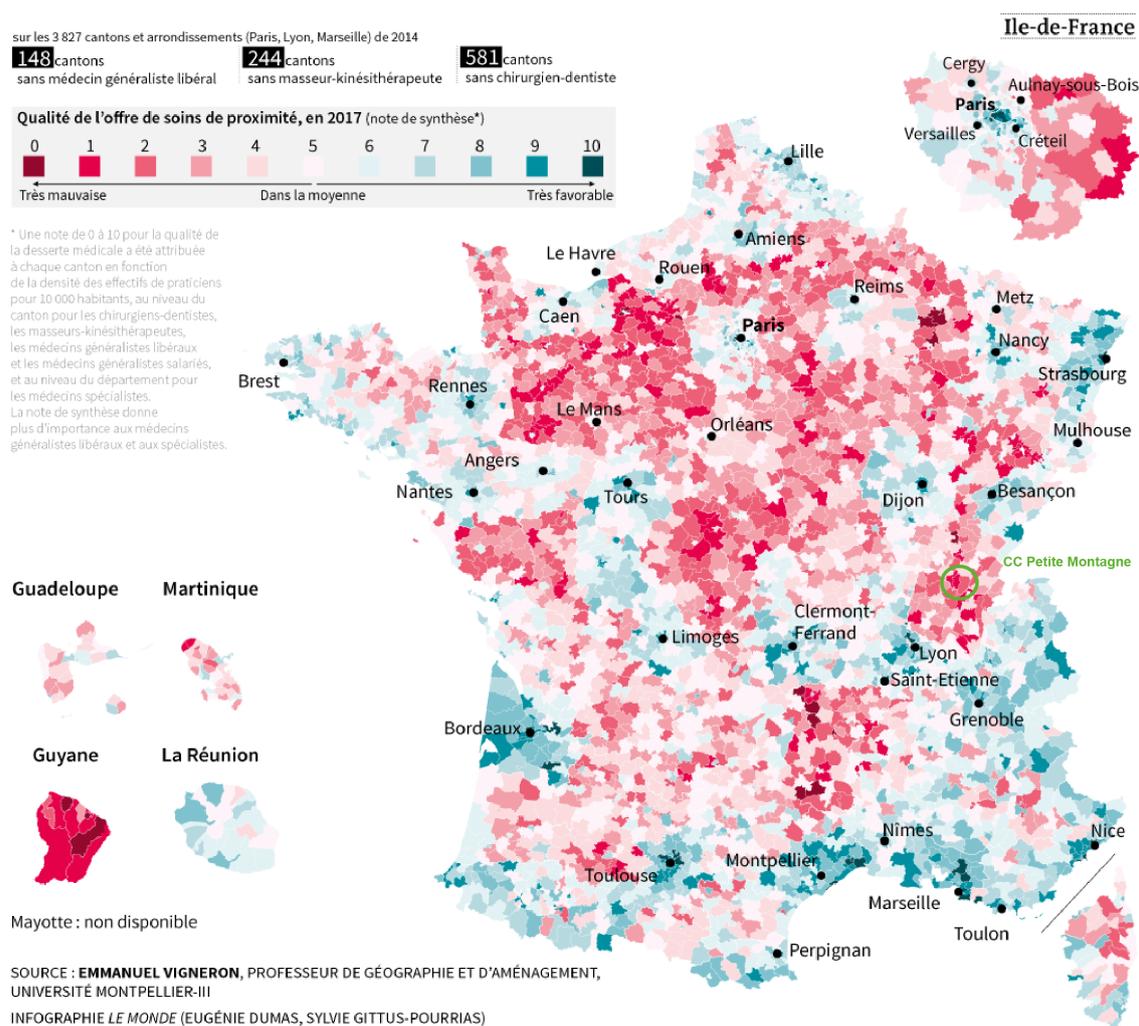


Figure 19 : Qualité de l'offre de soins de proximité en France en 2017 – Localisation CC Petite Montagne  
 Production : Le Monde / Source : Le Monde, La France des déserts médicaux, mars 2017.

Lorsqu'on compare la situation nationale et qu'on l'envisage en tant qu'ensemble géographique unique et aux vues de sa population faible, la CC Petite Montagne ne semble pas être une campagne profondément interstitielle. L'EPCI dispose à elle seule de plusieurs supermarchés venus partiellement compenser (ou provoquer) le déclin d'un tissu de commerces de proximité sur l'ensemble du territoire. Deux bureaux de postes sont encore présents sur le territoire. En ce qui concerne les services publics, la Maison des Services au Public garantit la présence de l'État et de ses agences auprès de chacun des citoyens de l'EPCI, les plus jeunes habitants de la Petite Montagne peuvent suivre leurs études jusqu'au brevet des Collèges tout en bénéficiant, comme leurs aînés, d'équipements culturels et sportifs complets et modernes. Tout semble ainsi aller pour le mieux du monde en Petite Montagne. Néanmoins, et lorsque l'on envisage le territoire à son échelle inférieure (celui des communes), que l'on considère l'étendue de son territoire,

sa densité et son équipement en infrastructure, les conclusions sont différentes. Car, si pour les médiathèques et les écoles primaires le maillage sur le territoire est assuré, la concentration des services marchands et non marchands au sein du bourg-centre d'Arinthod (phénomène de macrocéphalisation territoriale ?) pose la question de l'égalité d'accès aux services pour chacun des citoyens de l'EPCI Petite Montagne. Elle impose en effet des temps de route élevés pour des services de la vie quotidienne. De certains villages, il peut être nécessaire de parcourir plus d'une demi-heure de route (lorsque les conditions météorologiques sont bonnes) pour se rendre à la Maison des Services au Public localisée à Arinthod – *les services publics imposent souvent un rattachement géographique à une agence intercommunale ou départementale il n'est pas possible de se rendre dans une autre agence*. Encore faut-il que les habitants soient en capacité de se déplacer et que les horaires d'ouverture des services correspondent aux rythmes de vie de ces habitants (...). En outre et à titre d'exemple, la carte scolaire imposant aux parents de la CC Petite Montagne d'inscrire leurs enfants au collège d'Arinthod ou au lycée de Lons-le-Saunier (collège et lycée de secteur) peut être à l'origine d'un temps de trajet quotidien particulièrement long pour les enfants et peut nécessiter le placement en internat<sup>80</sup>. Pour les enfants de Thoirette, et par temps clément (l'hiver est rigoureux en Petite Montagne), il est ainsi nécessaire de réaliser quotidiennement un trajet en bus de plus de 35 minutes matin et soir. Si lorsqu'il est envisagé à l'échelle intercommunale seulement et comme un ensemble unique, le territoire de la Petite Montagne ne paraît donc pas être une campagne interstitielle, notamment aux vues de sa faible population, sa lecture à l'échelle communale en fait, bel et bien, un territoire interstitiel où les services sont faiblement répartis et difficilement accessibles sur l'ensemble du territoire. Le vraisemblable rattachement de la CC Petite Montagne à des bassins de vie et d'emplois plus gros ne compensent pas le manque de service intérieur au territoire. Par ailleurs, et comme le montre la figure n°20 en page 49, on est loin, en Petite Montagne, d'avoir accès à une offre de services publics complète – *seulement les services publics minimaux sont présents (par exemple pas de Caisse d'Allocation Familiale, pas de Caisse Primaire d'Assurance Maladie, etc.)*. À titre d'information complémentaire, faute de généralistes sur la commune de Lons-le-Saunier (préfecture du Jura), les soucis de santé quotidiens sont désormais pris en charge par les urgences de l'hôpital (...). Ce qui démontre de problématiques qui touchent également les plus gros pôles ruraux, ce qui n'est pas sans impacté les territoires les plus ruraux ...

---

<sup>80</sup> En ce sens entretien avec l'agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

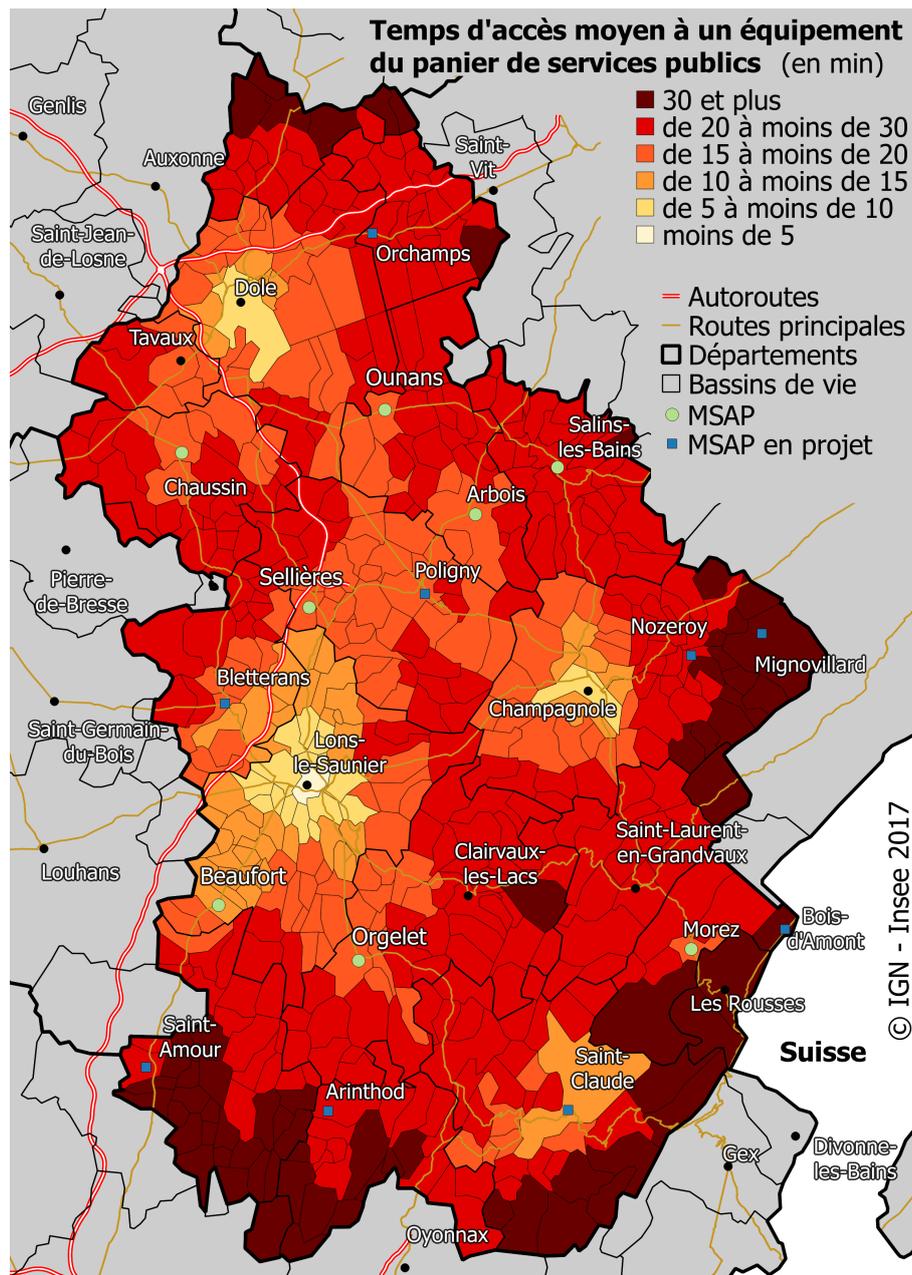


Figure 20 : Temps d'accès moyen à un équipement du panier de services publics en minutes  
Source : IGN et INSEE 2017

En ce qui concerne les services marchands, il peut paraître difficile de contraindre l'installation et le maillage du territoire par les acteurs privés (commerçants, médecins). Ces derniers obéissent effectivement aux règles de l'offre et de la demande et disposent de la garantie constitutionnelle de la liberté d'entreprendre. Plus que la contrainte, il faut donc se poser la question de l'attractivité des territoires pour ces professionnels (...) et proposer, notamment, des mesures incitatives. Cependant, et en ce qui concerne les services publics, l'État a une obligation de résultat à l'égard de ces citoyens : celle de garantir l'égalité et la justice spatiale entre chacun d'eux. En considération de la *Loi de Rolland* établie en 1938, la continuité, l'égalité et l'adaptabilité du service public constituent

également, une obligation de résultat, des principes fondamentaux du droit administratif français. L'État, à cet égard, semble donc manquer à ses obligations, notamment dans le cas de la Petite Montagne puisque l'accessibilité aux services peut s'avérer très difficile pour certains habitants du territoire en question. Le désengagement de l'État, la recherche permanente de rentabilité ainsi que la décentralisation, les restrictions budgétaires toujours plus fortes qui affectent le potentiel d'action et d'investissement des collectivités territoriales sont d'importantes raisons à cet enclavement de certains territoires en matière de services. Ils font apparaître une France rurale interstitielle : une campagne située entre les pôles de services qu'ils soient médicaux, marchands et/ou publics. La Petite Montagne illustre cette réalité. Dans ces territoires, l'accès aux services publics devient alors intrinsèquement lié aux capacités de mobilité des individus. Inutile de cacher qu'elles sont également réduites au sein de ces territoires.

### 1.3.3 Un désert jurassien

Cette France est également interstitielle car elle est enclavée. En premier lieu, cet enclavement est physique. La France rurale que nous étudions au travers de ce mémoire est une France éloignée des grandes infrastructures nationales de transport qui connectent les grands noyaux urbains nationaux entre eux et en ce sens les pôles d'éducation, de formation, d'emploi, de santé ou encore de culture. Car l'espace rural français le plus reculé n'est que peu desservi par le réseau ferroviaire et encore moins par les lignes à grande vitesse de la Société Nationale des Chemins de Fer (SNCF), chantier érigé en cause nationale depuis le début des années 1980. Le Train à Grande Vitesse (TGV) incarne, en effet, un important facteur d'injustice spatiale entre les populations et les acteurs économiques qu'il dessert et qui, par voie de conséquence, ont accès aux aménités modernes concentrées au sein des polarités urbaines et celles ne l'étant pas. Il représente, à lui-seul, les choix et priorités d'aménagement du territoire par l'État français et cette fracture entre les territoires urbains connectés à l'économie globalisée et cette France rurale et interstitielle quelque peu éloignée des logiques économiques contemporaines. L'arrêt d'une ligne TGV est donc à envisager comme un important levier d'attractivité résidentielle et économique pour les territoires. Or, le récent rapport Spinetta<sup>81</sup> préconisant l'abandon des petites lignes ferroviaires régionales et des dessertes TGV les moins rentables au bénéfice des lignes structurantes à l'échelle

---

<sup>81</sup> BÉZIAT, Éric, SNCF : neuf propositions-chocs et une révolution dans le rapport Spinetta [en ligne]. Le Monde, publié le 15 février 2018, mis à jour le 16 février 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/15/sncf-neuf-propositions-chocs-et-une-revolution-dans-le-rapport-spinetta\\_5257410\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/15/sncf-neuf-propositions-chocs-et-une-revolution-dans-le-rapport-spinetta_5257410_3234.html)

nationale laisse à penser que la fracture territoriale ne se réduira pas dans les années à venir et qu'un formidable outil d'attractivité sera confisqué à des territoires déjà en difficulté. En témoigne la récente annonce de fermeture de la desserte TGV de Lons-le-Saunier, préfecture du Jura<sup>82</sup> qui n'a pas manqué de faire réagir la population locale, les élus et les entrepreneurs. Cette fermeture n'est pas sans conséquence pour le territoire de la Petite Montagne, qui ne dispose, à ce jour, d'aucune halte ferroviaire ou gare SNCF sur son territoire. Du bourg-centre qu'est Arinthod<sup>83</sup>, la gare TGV la plus proche est aujourd'hui la gare de Lons-le-Saunier qui se situe déjà à plus de 35 minutes en voiture (situation identique pour Val-Suran et Thoirette 50 minutes de voiture, cette dernière est plus proche de Bourg-en-Bresse à 35 minutes tout de même). Le passage de la ligne TGV à Lons-le-Saunier assurait à la plupart du territoire de la Petite Montagne une connexion raisonnablement bonne au reste du territoire national et, notamment, aux grands pôles urbains. Elle était autant une garantie d'accessibilité que de mobilité pour ses habitants et entreprises. La suppression de cette ligne contraindra donc les habitants et entreprises (si elles acceptent d'être aussi éloignées des lignes TGV) à se rendre toujours plus loin pour accéder aux grandes lignes ferroviaires nationales. Il faudra désormais se rendre à Bourg-en-Bresse, située à un peu moins d'une heure d'Arinthod (et à 35 minutes de Thoirette et à 40 minutes de Val-Suran) ou à Bellegarde-sur-Valserine, située à plus d'une heure d'Arinthod ( et à 45 minutes de Thoirette et à 1h15 de Val-Suran), pour accéder aux lignes TGV. En 1995, la *loi Pasqua du 4 février 1995* disposait pourtant qu'« en 2015, aucune partie du territoire français métropolitain continental ne sera située à plus de 50 kilomètres ou de 45 minutes d'automobile [...] d'une gare desservie par le réseau ferré à grande vitesse ». En 2015, l'objectif était atteint, en 2018 il est déjà oublié pour une partie de la CC Petite Montagne (...). *Les acteurs nationaux paraissent donc s'échapper de leurs responsabilités, seraient-ils ainsi en train de tuer les derniers territoires interstitiels vivants (...) ? La modernisation de l'outil ferroviaire national est un mal nécessaire, mais doit-elle se faire au prix de territoires déjà en situation avancée d'isolement ? Des solutions ne doivent-elles pas être trouvées avant d'enclencher le retrait ferroviaire des territoires ruraux ?*

---

<sup>82</sup> COURAGEOT, Sophie. TGV : ils ne passeront plus par Lons-le-Saunier, les élus interpellent la SNCF [en ligne]. Franceinfo, publié le 15 juin 2018, mis à jour le 15 juin 2018 [consulté le 15 juin 2018]. Disponible sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/jura/lons-le-saunier/tgv-ils-ne-passeront-plus-lons-saunier-elus-interpellent-sncf-1495491.html>

<sup>83</sup> Pour des raisons méthodologiques, il a été choisi de calculer la plupart des distances à partir du bourg-centre Arinthod. Bien évidemment, cette distance varie au sein du territoire, de manière positive ou négative...

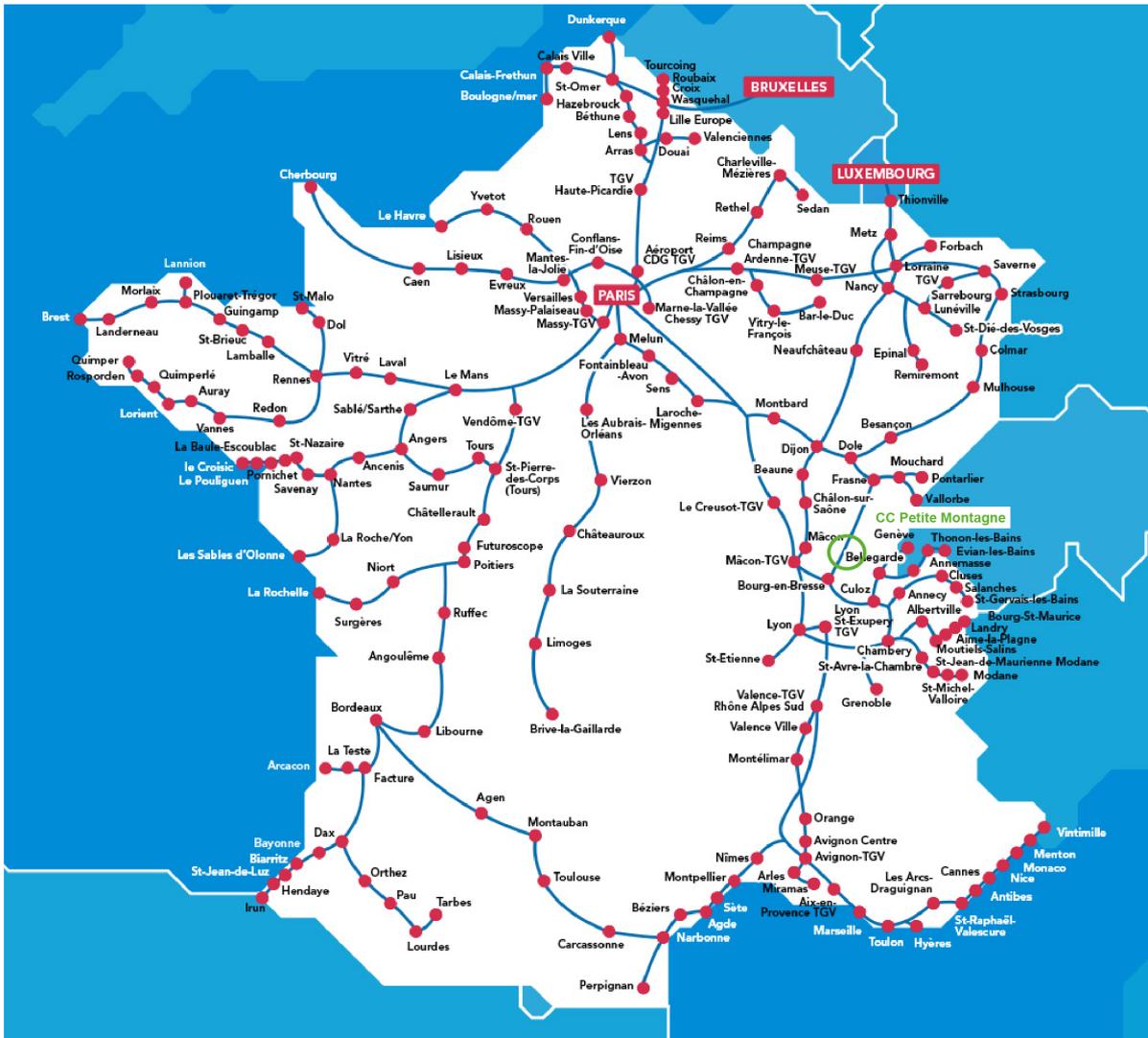


Figure 21 : Réseau TGV en France en 2018 – Localisation CC Petite Montagne  
 Production : SNCF / Source : OUI-SNCF, 2018.

En outre, et au travers de son rapport sur l'avenir du transport ferroviaire, M. Spinetta préconisait également pour les territoires ruraux et abandonnés de la SNCF la substitution du train par la voiture comme mode de transport. Il invitait ainsi toute une population peu mobile à se « responsabiliser » et, éventuellement, contribuer à un réchauffement climatique pourtant combattu par les autorités nationales. *Mais, qu'en est-il de la desserte et du maillage en infrastructures routières des territoires interstitiels ? Et plus particulièrement, qu'en est-il des infrastructures en Petite Montagne ?* En premier lieu, et dans une logique de hiérarchie du réseau, en ce qui concerne les autoroutes, la situation n'est guère meilleure même si la comparaison du déploiement ferroviaire avec le maillage autoroutier tend à l'avantage du réseau autoroutier. On constatera, en comparant la figure 21 ci-dessus à la figure 22 en page 53, qu'il existe néanmoins une certaine similitude entre le déploiement du réseau ferroviaire et le déploiement du réseau autoroutier à l'échelle nationale avec des territoires interstitiels de plus ou moins grande superficie qui ne



Par ailleurs, si un rapport d'information en date du 15 juillet 2018 co-écrit par MM. BELOT Claude et FRANÇOIS-PONCET Jean concernant le « *Nouvel espace rural français* »<sup>84</sup> soulignait la remarquable densité du réseau routier en comparaison aux pays voisins et ainsi favorable à un désenclavement des territoires, il n'en demeure pas moins que, pour les territoires ruraux les plus reculés telle que la Petite Montagne, la réalité est toute autre. En effet, le réseau secondaire, essentiel au maillage des territoires ruraux et venant compléter le réseau ferroviaire et autoroutier est de plus en plus défaillant comme le constate Hervé Maurey au travers de son rapport d'informations sur les infrastructures routières et autoroutières françaises publié le 8 mars 2017<sup>85</sup>. Ce dernier affirme qu'alors qu'en 2012, 85% des voies du réseau routier national étaient en état correct (...), en 2015, elles n'étaient plus que 83%<sup>86</sup>. Dégradations à l'origine de ralentissements, de restrictions de circulation et de problèmes de sécurité qui touchent plus particulièrement le réseau routier national secondaire non-concédé. L'État du réseau routier départemental ne serait pas plus satisfaisant selon ce même rapport. L'abandon de la taxe appliquée aux poids lourds devant être rétribuée aux départements et faire suite à la cession par l'État des routes nationales à ces derniers, les baisses continues des dotations attribuées aux départements et les choix d'orientation des budgets départementaux suivant les ambitions des conseils départementaux ont effectivement largement contribué à la dégradation progressive du réseau. En Petite Montagne, la mauvaise qualité du réseau routier est une réalité qui pèse sur le quotidien des habitants et des entreprises. En premier lieu, car elle induit des temps de déplacements importants pour des distances relativement courtes comme le démontre la carte des isochrones en page 56 (cf. figure 23 en page 55). En second lieu, car elle peut aussi résulter en une forte dégradation des voiries existantes menant à la coupure pure et simple de réseaux routiers pourtant structurants pour le territoire et indispensables à ces habitants. Ainsi, la route départementale RD117 reliant Val-Suran et la Vallée du Suran à Lons-le-Saunier a-t-elle été interdite à la circulation en mai 2018 suite à un glissement de terrain nécessitant des travaux – *la circulation sur l'axe a été rétablie en juillet 2018*. En ce qui concerne les transports publics routiers (cars essentiellement) au sein de ces territoires, la situation est également préoccupante puisque la desserte offerte par les lignes régulières sur les territoires ruraux reste généralement très limitée (horaires de passage inadaptés, faibles) et incomplète (peu

---

<sup>84</sup> BELOT Claude, FRANÇOIS-PONCET Jean, L'amélioration de la desserte de l'espace rural par la route IN : Rapport d'information n°468 « Le nouvel espace rural français » [en ligne]. Sénat, publié le 15 juillet 2008 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-468.html>

<sup>85</sup> MAUREY Hervé, Rapport d'information n°458 sur les infrastructures routières et autoroutières : un réseau en danger [en ligne]. Sénat, publié le 8 mars 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r16-458/r16-458.html>

<sup>86</sup> MAUREY Hervé, *ibid.* p. 54

d'arrêts) avec des ruptures de charges nombreuses résultant en une mauvaise connexion entre les bourgs et pôles de services et d'emploi mais également entre les bourgs eux-mêmes<sup>87</sup>. En matière de transports publics, la CC Petite Montagne n'est que très faiblement desservie par le réseau départemental de transport Jurago (cf. figure 25 en page 56 : un seul arrêt régulier sur le territoire de la Petite Montagne). L'essentiel de l'offre proposée s'appuie sur le passage du ramassage scolaire avec une très faible fréquence et amplitude (un bus aller et retour aux horaires scolaires). La Petite Montagne n'a par ailleurs à ce jour aucun système de transports public et les tentatives de création de réseaux publics de transports (service à la demande notamment – cf. partie 2) se sont révélées infructueuses. L'absence d'une desserte en réseau ferroviaire et autoroutier, le mauvais état du réseau routier secondaire, l'inexistence ou l'inadéquation de réseaux de transports publics rallongent d'autant plus, pour les populations des campagnes isolées, l'accès aux polarités (grandes, moyennes ou petites) contenant les services et aménités indispensables à la vie quotidienne et qui, pour la plupart, quittent les communes rurales (cf. partie 1.3.1). Pour la Petite Montagne, ce constat est une réalité quotidienne qui ne semble pas aller en s'arrangeant et qui n'est, par ailleurs, pas compensé par une bonne accessibilité numérique.

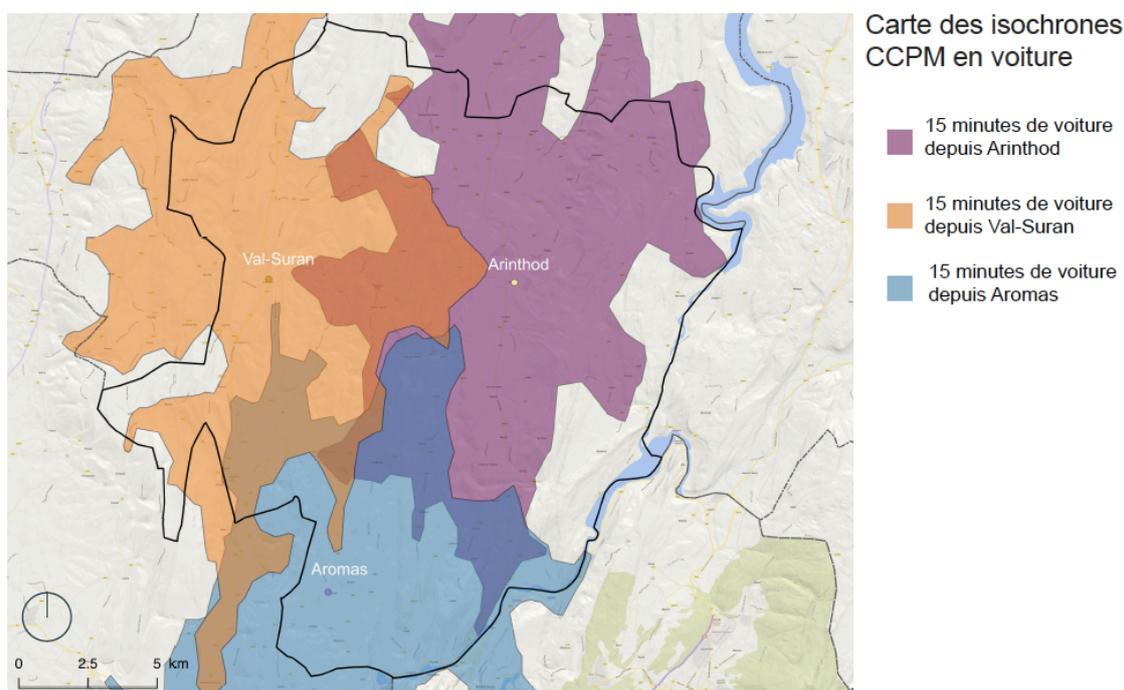


Figure 23 : Carte des isochrones 15 minutes automobiles à partir des bourgs structurant de la CC Petite Montagne  
 Production : CLÉMENCE A., septembre 2018 / Source : IGN Géoportail, Google Maps, 2018

<sup>87</sup> CASTEIGTS Michel, RAOUL Emmanuel, Rapport sur les mobilités et les transports dans les territoires ruraux [en ligne]. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, publié en juillet 2011 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. pp. 19-20. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000135/index.shtml>



Figure 24 : Réseau de transport départemental JuraGo – 2018 (en jaune - arrêts réguliers)  
 Production : JuraGo / Source : JuraGo 2018

L'enclavement de la France rurale reculée et peu dense n'est pas seulement physique, il est également numérique. Ainsi, sur les 10 millions de prises raccordables à la fibre optique, 1,2 millions de prises seulement sont localisées en campagne<sup>88</sup>. Les villes moyennes comptent 14 millions de logements et locaux professionnels, les grandes villes 6 millions alors qu'à elles seules les campagnes peu densément peuplées comptabilisent 16 millions de logements et locaux professionnels. Le défi reste donc majeur pour couvrir l'ensemble du territoire, et plus particulièrement les campagnes peu denses. La France apparaît d'ailleurs comme mauvaise élève au classement européen des vitesses moyennes de connexion internet bien que 50% de son territoire était couvert en internet à très haut débit en 2016 – *bien évidemment la moitié non-connectée se compose des territoires les plus éloignés des polarités*<sup>89</sup>. Une fracture numérique divise donc aujourd'hui bel et bien la France urbaine de la France rurale, comme le soulignait l'Union Française des Consommateurs le 26 septembre 2017 : « *le meilleur du très haut débit est*

<sup>88</sup> D'après Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) In : DUMOULIN, Sébastien, Le déploiement de la fibre en zone rurale sous haute surveillance [en ligne]. Les Échos, publié le 15 mars 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301443990224-le-deploiement-de-la-fibre-en-zone-rurale-sous-haute-surveillance-2161529.php>

<sup>89</sup> Gouvernement français, Le Plan France Très Haut Débit [en ligne]. Gouvernement.fr, date de publication inconnue, mis à jour le 15 mai 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <http://www.francethd.fr/>

*accessible pour moins de 1% des habitants en Creuse ou en Dordogne alors qu'il l'est pour plus de 90% des habitants à Paris ou dans les Hauts-de-Seine* <sup>90</sup>». Comme le démontre la figure 25 en page 58, aucune commune de la Petite Montagne n'a un débit internet supérieur à 100Mbit/s et la plupart du territoire de la CC Petite Montagne possède d'ailleurs un débit inférieur à 3Mbits/s. Bien évidemment, la fibre optique n'a toujours pas atteint les contrées de la Petite Montagne. Cette fracture constatée à l'échelle nationale et de la Petite Montagne concerne non seulement l'internet mais également le réseau téléphonique. Ce sont ainsi encore 541 communes rurales en France qui vivent aujourd'hui en zone blanche (hors de tout réseau mobile et internet) et en somme 1000 communes qui restent mal couvertes par les réseaux téléphoniques<sup>91</sup>. Alors que la Société Française du Radiotéléphone (SFR) couvre pour sa part 74% des zones peu denses, Bouygues Telecom en couvre 70%, Orange 69% et Free seulement 47%<sup>92</sup>. Le choix des opérateurs en zones rurales n'est donc pas encore un luxe accessible à tous les français, lorsqu'ils sont desservis en réseau mobile. Pour ce qui est de la couverture au réseau mobile 4G, la carte n°26 en page 59 démontre une fois encore d'une couverture partielle sur le territoire national notamment au niveau des zones identifiées par la DATAR comme campagnes vieilles à faible densité ou campagnes agricoles et industrielles. Cette situation se confirme en Petite Montagne, majoritairement non-desservie en 4G (cf. figure 27 en page 59).

---

<sup>90</sup> LeMonde.fr, Internet : la fracture numérique s'aggrave selon l'UFC-Que Choisir [en ligne]. Le Monde, publié le 26 septembre 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/09/26/internet-la-fracture-numerique-s-aggrave-selon-l-ufc-que-choisir\\_5191563\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/09/26/internet-la-fracture-numerique-s-aggrave-selon-l-ufc-que-choisir_5191563_3234.html)

<sup>91</sup> ALDEBOST Aurélia, Les zones blanches du réseau mobile en 5 chiffres [en ligne]. Le Monde, publié le 17 janvier 2018, mis à jour le 9 mai 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/17/les-zones-blanches-du-reseau-mobile-en-5-chiffres\\_5242986\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/17/les-zones-blanches-du-reseau-mobile-en-5-chiffres_5242986_4355770.html)

<sup>92</sup> FranceInfo, Zones Blanches : quel est le meilleur opérateur mobile en fonction de votre lieu de résidence ? [en ligne]. Franceinfo, publié le 14 janvier 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/economie/telecom/carte-zones-blanches-quel-est-le-meilleur-operateur-mobile-en-fonction-de-votre-lieu-de-residence\\_2561449.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/telecom/carte-zones-blanches-quel-est-le-meilleur-operateur-mobile-en-fonction-de-votre-lieu-de-residence_2561449.html)

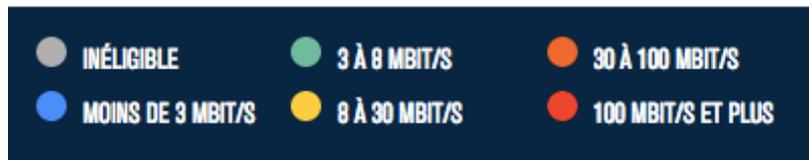


Figure 25 : Couverture de la Petite Montagne en internet  
Source : France Très Haut Débit - 2018

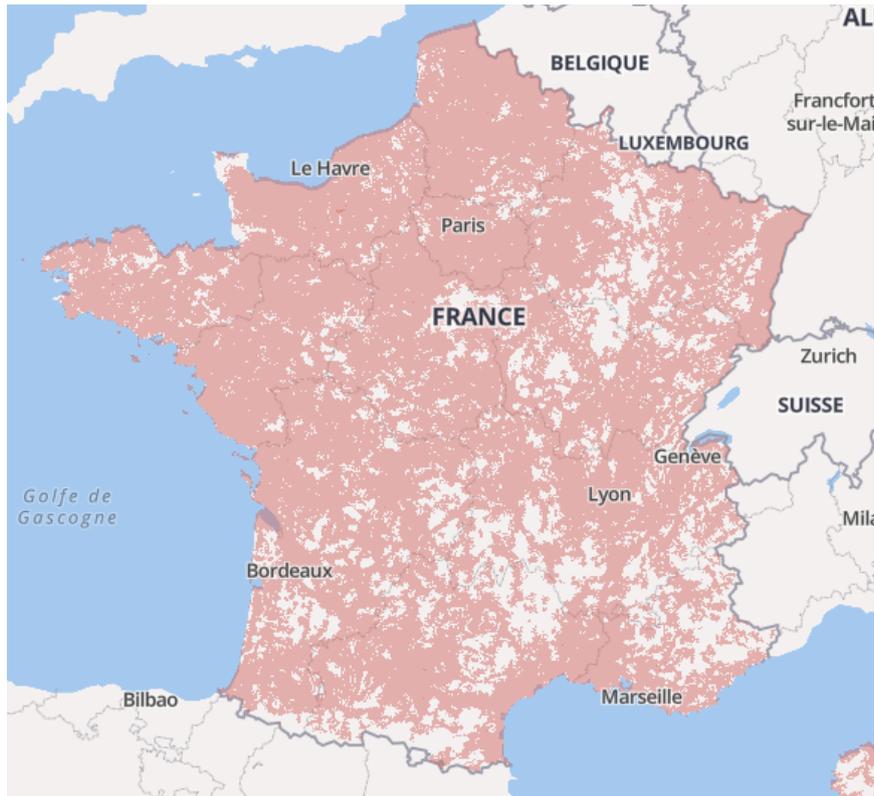


Figure 26 : Couverture nationale en réseau 4G (en rouge)  
 Source : ARCEP – [www.monreseau mobile.fr](http://www.monreseau mobile.fr), 2018

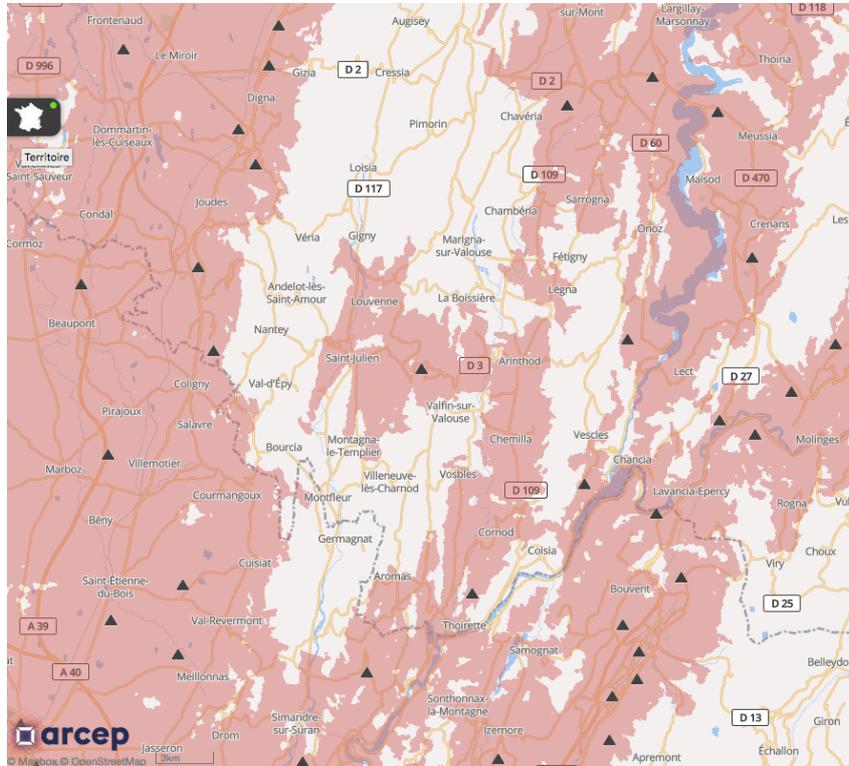


Figure 27 : Couverture de la Petite Montagne en réseau 4G (en rouge)  
 Source : ARCEP – [www.monreseau mobile.fr](http://www.monreseau mobile.fr), 2018

Le constat de cet enclavement, à la fois physique et numérique, d'une partie du territoire français et de la Petite Montagne est doublement problématique, notamment en considération du mécanisme de concentration croissante des emplois, des services marchands et non marchands au sein des grands, moyens et petits pôles urbains ou ruraux - *en Petite Montagne, nous avons ainsi précédemment remarqué que la plupart des services et équipements (minimes) encore présents sur le territoire se localisaient majoritairement à Arinthod* - et de la disparition généralisée de ces derniers dans les territoires ruraux. En premier lieu, l'enclavement physique de ces territoires induit un accès difficile, voire inexistant, pour certains individus aux services de proximité (publics et marchands essentiellement) concentrés dans les polarités locales ou dans les grands pôles ruraux et qui ne peuvent, de surcroît, compter que sur leur véhicule personnel (s'ils en ont un et peuvent payer leur carburants). La carte des isochrones présentée en page 55 permet ainsi de rendre toute relative pour de nombreux habitants de la Petite Montagne, la notion de proximité soi-disant offerte par la Maison des Services au Publics localisée à Arinthod – *notamment pour ceux localisés en Vallée du Suran*. Par ailleurs, la mauvaise desserte autoroutière et ferroviaire du territoire résulte également pour les campagnes les plus reculées en un isolement des grands centres urbains français et de leurs infrastructures à vocation nationale voire internationale – *elles se retrouvent ainsi coupées des principaux lieux de productions et de circulation des flux de connaissances, économiques mais également culturels et humains (infrastructures de transports)*. En second lieu, l'enclavement numérique entraîne un second isolement puisqu'il n'offre pas la possibilité, ou alors de manière réduite, à des populations et des entreprises déjà isolées physiquement des flux et des équipements contemporains de bénéficier des nombreux services désormais dématérialisés (démarches administratives, emplois, banque en ligne, commerces en ligne etc.) et qui pourraient compenser le retrait des acteurs publics et privés des campagnes. Cet isolement est donc responsable du renforcement de l'injustice spatiale entre les citoyens français. Au-delà ce constat, il est un frein majeur au développement de l'attractivité résidentielle et économique des territoires concernés. Il est effectivement aujourd'hui difficile d'imaginer développer une société (pour commercer, pour se fournir, pour communiquer avec les clients/partenaires) ou de se projeter vivre au sein d'un territoire mal desservi en réseaux viaires et technologiques. L'intersticialité de la Petite Montagne, et d'une large partie de la France rurale, est donc également réticulaire – *à la fois viaire et technologique*. La Petite Montagne, au-delà d'être localisée au sein d'un désert français qu'est partiellement le Jura, peut donc elle-même être qualifiée de désert jurassien. Elle est l'un des territoires les moins bien desservis du Jura. Et finalement la Commission Européenne d'affirmer en 2008 que « *l'accès aux transports et la possibilité de se déplacer sont des ressources particulièrement importantes pour trouver un emploi*

et pour développer des liens sociaux dans les zones rurales isolées »<sup>93</sup>. Le constat d'une campagne française enclavée et abandonnée nous mène en effet, en toute logique, au constat d'une campagne française sous tension.

#### 1.3.4 Une campagne sous tension socio-économique

Cette France enclavée, cette France abandonnée notamment incarnée par la Petite Montagne cristallise les tensions. En effet, il semblerait que « [...] plus on s'éloigne des villes, et plus le poids des classes populaires est important. »<sup>94</sup> Alors qu'on l'évoque moins que la pauvreté urbaine, les territoires ruraux les plus isolés sont ceux au sein desquels la pauvreté est parmi les plus fortes sur le territoire national métropolitain. En 2015, le taux de pauvreté de ces territoires s'élevait à 17,1%<sup>95</sup> alors que le taux de pauvreté en France métropolitaine était de 15,3%. Également et avec un niveau de vie médian de 18,820 euros pour 20,490 euros à l'échelle métropolitaine, les campagnes isolées hors d'influence des pôles avaient en 2015 le plus faible niveau de vie du pays<sup>96</sup>. Pour sa part, si la Petite Montagne se distinguait notamment par un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale en 2015 (il était à 13,2% selon l'INSEE en 2015<sup>97</sup>), il n'en demeure pas moins que le niveau médian de vie qui la caractérisait était lui inférieur aux chiffres nationaux, à 19,537 euros (chiffres plus hauts dans le secteur d'Aromas/Thoirette). Cette pauvreté qui touche plus particulièrement les campagnes isolées s'explique car la vague de population qui a commencé à rejoindre les territoires ruraux les plus reculés depuis le début des années 1990 est essentiellement celle qui avait le plus faible capital financier et qui se trouvait donc en incapacité de s'offrir une vie en centre urbain ou en proche couronne des pôles urbains. Alors que certains ont choisi un déménagement vers les campagnes partiellement reculées et restant relativement proches des pôles urbains (cf. partie 1.2.2) on retrouve ainsi, au sein de cette France interstitielle, une population qui a fui un rythme de vie urbain qu'elle n'arrivait plus à supporter financièrement et socialement pour rejoindre une « ultra-périphérie urbaine » qui était la seule à pouvoir l'accueillir (financièrement) et offrant moins de services que les pôles urbains et leurs couronnes. Ce

---

<sup>93</sup> CASTEIGTS Michel, RAOUL Emmanuel, op. cit. p.55

<sup>94</sup> MISCHI Julia, RENAHY Nicolas, DIALLO Abdoul, Chapitre 2 - Les classes populaires en milieu rural. In : Blancard, Stéphane, Cécile Détang-Dessendre, et Nicolas Renahy. Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. Editions Quæ, 2016.

<sup>95</sup> Niveau de vie et pauvreté par type de commune in : Les revenus et le patrimoine des ménages – édition 2018 [en ligne]. INSEE, publié le 5 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549496?sommaire=3549502>

<sup>96</sup> Dossier Complet – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1>

<sup>97</sup> Et pour toutes les statistiques relatives à la Petite Montagne qui suivent : Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

n'est donc pas toujours volontairement et pour bénéficier d'un cadre de vie apaisé et naturel que les populations ont rejoint les campagnes : c'est aussi souvent un choix subi qui consiste en un repli social inévitable. Les chiffres démographiques évoqués en partie 1.2.2. confirment cette réalité constatée à l'échelle globale des espaces ruraux avec une propension d'autant plus forte au sein des espaces ruraux les plus isolés : ils sont ceux où la population d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires (population d'emploi d'exécution et de professions subalternes) est la plus forte. Cette population est la plus fragile et la plus précaire car disposant des revenus les plus faibles. C'est également cette population qui a subi le plus violemment les plans sociaux de la désindustrialisation et donc la plus sensible au chômage comme le constate Christophe Guilly : « [...] depuis plusieurs décennies, la géographie des plans sociaux ne passe pas par les grandes métropoles mais se confond au contraire avec celles des espaces ruraux, industriels, les petites villes ou villes moyennes les plus à l'écart de la France des métropoles »<sup>98</sup>. En Petite Montagne, la population ouvrière était bien la population active la plus importante en 2015 : elle représentait 18,9% de la population de 15 ans ou plus, suivie par les professions intermédiaires avec une proportion de 13,2% puis des employés avec une proportion de 13,0% d'après INSEE 2018. Néanmoins, la localisation au sein d'un département jurassien où l'industrie a été quelque peu épargnée par la désindustrialisation (cf. partie 1.2.2) semble relativiser le poids du chômage au sein de la Petite Montagne avec un taux de chômage en 2015 (au sens du recensement) à 10,1% alors que celui-ci atteint en 2015 les 13,7% en métropole d'après l'INSEE 2018. En témoigne les 35,6%<sup>99</sup> d'emploi fournis sur le territoire par l'industrie quand ce secteur ne fournit que 14,0% des emplois à l'échelle métropolitaine toujours selon INSEE 2018. L'installation en 2010 d'une nouvelle unité de production Smoby à Arinthod qui produit aujourd'hui à elle seule les trois-quarts des jouets de la marque et emploie plus de deux cent personnes<sup>100</sup> incarne ce dynamisme industriel jurassien qui concerne donc pleinement la Petite Montagne, une campagne pourtant jusqu'alors interstitielle. La présence de nombreux postes de fonctionnaires et de postes du secteur tertiaire (commerces, transports, santé, actions sociales et divers) est également primordiale : ces secteurs fournissent à eux seuls 53,0% des emplois de la Petite Montagne. Le territoire d'études se caractérise donc par un certain dynamisme en comparaison aux autres campagnes françaises : cependant le niveau de vie de la population du territoire reste bel

---

<sup>98</sup> GUILLY, Christophe, op. cit. p.25

<sup>99</sup> Dossier Complet – Département du Jura [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-39>

<sup>100</sup> Smoby fabrique les trois quarts de ses jouets ici [en ligne]. Le Progrès, publié le 22 octobre 2016 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.leprogres.fr/jura/2016/10/22/smoby-fabrique-les-trois-quarts-de-ses-jouets-ici>

et bien inférieur au niveau médian national, ce qui témoigne de la présence d'un emploi au demeurant précaire et faiblement rémunéré – *un emploi d'exécution*.

Cette France périphérique et populaire est également la plus sensible aux questions de mobilités : l'absence de réseaux de transports publics oblige ces populations à l'utilisation de véhicules personnels afin de pouvoir satisfaire les besoins et obligations de leur quotidien et notamment pour les déplacements domicile/travail qui sont souvent parmi les plus longs en termes de distance en comparaison aux trajets réalisés par les autres classes socio-professionnelles sur ces territoires ou sur d'autres territoires. Or, la hausse des prix du carburant depuis plusieurs années a considérablement contribué à augmenter le poste de dépense dédié aux transports au sein d'un budget déjà réduit. Selon Christophe Guilly, un trajet quotidien domicile/travail d'une vingtaine de kilomètres peut aujourd'hui amputer un budget d'environ 250 euros par mois, soit près d'un quart du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC)<sup>101</sup>. Les populations populaires des campagnes sont donc touchées de plein fouet par l'inflation constante des prix du carburant. Celle de la Petite Montagne n'est pas épargnée non plus : elle ne dispose d'aucun réseau en transport public et doit donc se déplacer au quotidien en automobile faute d'autres possibilités. Ainsi 92,4% des ménages de la Petite Montagne possède au moins un véhicule en 2015, en France métropolitaine 81,2% des ménages seulement possèdent au moins un véhicule en 2015 (...). Au chômage, les classes populaires peuvent même se retrouver dans une impasse dangereuse. La perte de leurs revenus ne leur permet plus de financer leurs frais de mobilités et ainsi de retrouver un emploi. L'infériorité des valeurs immobilières rurales les empêche par ailleurs d'envisager un déménagement pour se rapprocher des pôles au sein desquels l'emploi se concentre. L'immobilisme des classes populaires rurales peut ainsi souvent être total...et fatal. On a donc au sein de cette France rurale la plus reculée une population fortement précarisée qui doit, par ailleurs, affronter des problèmes de précarité énergétique, d'enclavement numérique etc. encore plus marqué que dans le reste de l'Hexagone.

Les espaces éloignés des grandes polarités urbaines subissent également le départ des plus jeunes qui rejoignent les grandes métropoles pour suivre leurs études supérieures et ensuite obtenir un emploi correspondant à leur profil de qualification et que la campagne ne sera bien souvent pas en mesure de leur proposer. Selon l'INSEE, on dénombrait en 2008 79 arrivées de personnes âgées entre 20 et 29 ans pour 100 départs<sup>102</sup> dans les

---

<sup>101</sup> GUILLY, Christophe, op. cit. p.25

<sup>102</sup> DÉTANG-DESSENDRE, Cécile, PIGUET, Virginie, Chapitre 1 : la population des villes et des campagnes : des mobilités qui comblent les disparités historiques ? In : Blancard, Stéphane, Cécile Détang-Dessendre, et Nicolas Renahy. Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. Editions Quæ, 2016.

espaces hors des grandes aires (ancienne classification INSEE). Les évolutions de la population la plus jeune et la plus qualifiée au sein des campagnes les plus reculées est donc négative. En Petite Montagne, 12,1% de la population a entre 15 et 29 ans en 2015 selon l'INSEE 2018 ; en France métropolitaine cette tranche d'âges représente 18,5% de la population en 2015<sup>103</sup>. Ce départ des populations les plus jeunes constitue un déficit important pour les campagnes françaises les plus isolées car il représente la perte d'un fort potentiel d'initiatives, de compétences et d'audace qui pourrait être mis au service d'une ingénierie favorable au développement économique et social des territoires ruraux. Par ailleurs, et d'après un rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) publié en 2017<sup>104</sup> sur la jeunesse rurale des zones de faible densité et âgée entre 16 et 29 ans, la part des diplômés de deuxième (bac +4) ou troisième cycle (bac +5) en milieu rural très peu dense est également deux fois plus faible qu'en milieu urbain. En outre, les jeunes des espaces ruraux demeurant « au pays » suivent, pour plus de la moitié d'entre eux et dès la fin du collège, des formations courtes et professionnalisantes. Selon ce même rapport du CESE, 47% des bacheliers ruraux s'orientent ainsi vers des filières courtes (BTS, DUT...) quand ils sont 38% en zone urbaine. La CC Petite Montagne n'échappe pas à cette situation puisqu'en 2015, 31,7% de la population de plus de quinze ans est titulaire d'un Certificat d'Aptitude Professionnelle – Brevet d'Études Professionnelles (CAP-BEP) quand elle ne représente que 24,6% au niveau métropolitain. C'est également seulement 17,3% de la population de 15 ans ou plus qui dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015 en CC Petite Montagne quand 28,5% de la population métropolitaine disposait d'un diplôme de l'enseignement supérieur<sup>105</sup>. Si ces chiffres se justifient notamment par la présence majoritaire d'emplois d'exécution en CC Petite Montagne, il n'en demeure pas moins qu'ils résultent en un déficit d'ingénierie pour ce territoire aux problématiques pourtant multiples. Enfin, on remarquera néanmoins que la Petite Montagne se caractérise par un chômage (au sens du recensement) plus faible chez les jeunes entre 15 et 24 ans qu'à l'échelle nationale (respectivement 27,5% et 29,2% en 2015 d'après INSEE 2018). Cette plus faible proportion de chômeurs au sein d'une population jeune faiblement diplômée semble s'expliquer, tout comme pour l'ensemble de

---

<sup>103</sup> Dossier Complet – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1>

<sup>104</sup> COLY, Bertrand, EVEN, Danielle, Place des jeunes dans les territoires ruraux – Note de synthèse [en ligne]. Conseil Économique, Social et Environnemental, publié le 11 janvier 2017 [consulté le 6 juillet 2018]. Disponible sur : [https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017\\_02\\_juvenes\\_territoires\\_ruraux.pdf](https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2017/2017_02_juvenes_territoires_ruraux.pdf)

<sup>105</sup> Chiffres nationaux : Dossier Complet – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1> / Chiffres CC Petite Montagne : Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

la population, par le maintien de nombreux emplois industriels et d'exécution sur le territoire ou en périphérie du territoire.

Ce constat de départ des populations les plus jeunes n'est pas sans renforcer un phénomène grandissant qui caractérise les campagnes les plus isolées : celui du vieillissement de la population. Les communes rurales (communes hors d'influence des pôles INSEE) se caractériseraient ainsi par une population à 33,1% âgée de plus de 55 ans alors que la moyenne nationale se situait pour sa part à 25,4%<sup>106</sup>. En 2015, en Petite Montagne c'est 31,2% de la population qui est âgée de plus de soixante ans – *en métropole en 2015 seulement 23,0% de la population avait plus de soixante ans*<sup>107</sup>. Ce phénomène de « *gérontocroissance rurale* » s'explique en premier lieu par les migrations nombreuses de personnes âgées de plus de 60 ans qui souhaitent, une fois leur carrière aboutie, rejoindre leur campagne d'origine et/ou quitter le tumulte de la vie urbaine. On constatait ainsi en 2008 deux arrivées pour un départ en ce qui concerne les personnes âgées de soixante ans et plus<sup>108</sup>. Par ailleurs, le vieillissement des campagnes, de la même manière qu'à l'échelle nationale, se justifie par le vieillissement généralisé de la génération du *baby-boom* née pendant la période des trente glorieuses : autant les villes que les campagnes n'échappent à ce mécanisme de vieillissement naturel. Finalement, le rallongement de l'espérance de vie liée à l'amélioration des conditions de vie et de l'hygiène mais aussi aux progrès médicaux, autant en milieu urbain qu'en milieu rural à l'échelle nationale, participe également de ce phénomène de croissance de la population la plus âgée. Mais, le vieillissement de la population rurale n'est pas sans soulever des problématiques majeures, notamment plus accentuées qu'en milieu urbain. En effet, les personnes les plus âgées sont celles qui dépendent le plus des services médicaux. Or, la France rurale la moins densément peuplée – *parmi laquelle le territoire de la Petite Montagne* - se caractérise par une offre médicale toujours plus réduite et de moins en moins accessible comme cela a pu être évoqué en partie 1.3.1. Également, l'éloignement toujours plus fort des services publics et marchands des espaces ruraux les moins denses ne facilite pas le quotidien de ces populations âgées qui ne sont parfois plus en mesure de se déplacer de manière autonome. Cette problématique d'accès à ces aménités,

---

<sup>106</sup> SABAU, Clovis, BASQUIET-REVOL Hélène, LENAIN Marie-Anne, « Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service » [en ligne], *Gérontologie et société*, vol. vol. 33 / 135, no. 4, 2010, pp. 239-258. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2010-4-page-239.htm> [consulté le 1er août 2018]

<sup>107</sup> Chiffres nationaux : Dossier Complet – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1> / Chiffres CC Petite Montagne : Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

<sup>108</sup> D'après INSEE 2008, DÉTANG-DESSENDRE, Cécile, PIGUET, Virginie, loc. cit. p.62

désormais presque exclusivement urbaine, n'est pas résolue par la faible maîtrise de l'outil informatique par cette population âgée au sein d'une campagne déjà peu couverte par les technologies de l'informatique et de la communication (cf. partie 1.3.2). Le difficile accès aux services, les mobilités, les déserts médicaux sont donc des réalités qu'affrontent quotidiennement les populations rurales les plus âgées. On pourrait également évoquer l'inadaptabilité des aménagements des bourgs et villages aux personnes les plus âgées (mobiliers urbains, accessibilité réduite dans les commerces, les mairies, etc.). Les problèmes que soulèvent la question du vieillissement de la population sont en réalité nombreux et leur résolution fait débat à l'échelle nationale. Mais cette réalité qui touche plus fortement les espaces ruraux constitue également des opportunités (...).

L'espace rural le plus reculé est donc également à considérer comme une campagne interstitielle du fait de la structuration socio-démographique peu linéaire et continue de sa population. La faible proportion d'une jeune population (notamment entre 20 et 29 ans) constitue ainsi un interstice dans le dessin de la pyramide des âges de ces espaces ruraux et contraste, en outre, avec une plus forte concentration de personnes plus âgées que dans les autres espaces du territoire national. Par ailleurs, et d'un point de vue économique, la surreprésentation des classes populaires dans les campagnes les plus isolées s'opposent à la faible représentation des cadres et des classes socio-professionnelles supérieures dans ces mêmes espaces : on a donc, ici aussi, des intervalles, des interstices marqués dans le dessin de la répartition socio-économique de la population. Entre les villes qui concentrent la jeunesse, la richesse et le dynamisme on retrouve des espaces plus âgés, plus pauvres et moins entreprenants ; ce sont de nouveau nos campagnes interstitielles parmi lesquelles la Petite Montagne. Elles sont, pour cette fois, socio-économiquement interstitielles et cristallisent à elles seules d'importantes tensions socio-économiques.

## Partie 1 – Conclusion partielle

Partant d'une France rurale mythifiée et ayant structuré pendant des siècles la société française, nous sommes arrivés à une campagne française composite et multiple (1.1). En effet, différents mécanismes économiques et démographiques majeurs et à l'œuvre dès le début du XIXe siècle mais également tout au long du XXe siècle ont contribué à un long processus qui a abouti à la sédimentation et l'émergence d'une campagne française plurielle et aux réalités bien distinctes (1.2). Aujourd'hui, une fracture apparaît entre ces différentes strates qui composent la ruralité française. En premier lieu, on retrouve une campagne des villes, des vallées et des littoraux, une campagne des aires urbaines intégrée ou connectée tout à fait efficacement aux métropoles et villes dynamiques. Puis, on trouve une campagne particulièrement plus en retrait des grands nœuds urbains et des flux que ces derniers concentrent et génèrent. Au travers de l'analyse du territoire de la CC de la Petite Montagne, il a été question de voir que l'un des visages de cette campagne isolée et déconnectée des métropoles décrivait en fait une France qui peut être définie, au regard de sa localisation entre les intervalles métropolitains et urbains – *ce sont les principaux bassins de vie et d'emploi de l'INSEE* - comme interstitielle. Cependant, ce caractère interstitiel ne s'exprime pas seulement d'un point de vue géographique. On peut effectivement considérer, et de manière plus large, que l'interstitialité des campagnes françaises les plus isolées peut également être envisagée d'un point de vue administratif (1.3.1), des services et équipements (1.3.2) et des infrastructures (1.3.3.). Enfin, cette interstitialité est également socio-économique (1.3.4) ; des disparités majeures apparaissent notamment entre la représentation des classes d'âge et des classes socio-professionnelles au sein de la population qui compose ces territoires. Forts de ces constats nous avons dressé, à l'aune du cas de la Petite Montagne, le portrait d'une France artificielle et hors-sol, d'une France abandonnée, d'une France enclavée et enfin d'une France sous-tension socio-économique. En somme, une France particulièrement en proie aux difficultés et à la fatalité et qui ne semble pas aujourd'hui avoir sa place sur l'échiquier territorial et dans l'économie des flux. Une campagne dont les réalités dépassent, par ailleurs, les lectures territoriales fournies par l'INSEE et la DATAR. Ainsi, on se rend compte que Thoirette, commune de la CC Petite Montagne, est en réalité isolée des services, des équipements et infrastructures bien qu'elle soit considérée par la DATAR comme une campagne des villes, du littoral et des vallées urbanisées – *une campagne normalement connectée aux villes et à leurs avantages*. Ce constat est en fait la conséquence du caractère interstitiel de la campagne, du département, de l'EPCI au sein desquels se localisent Thoirette, une ruralité « *près de tout, loin de tout* », entre les

métropoles et les pôles urbains mais loin du confort, des équipements qu'ils proposent et des dynamiques qui les traversent. Aujourd'hui cependant apparaissent de nouvelles potentialités pour ces territoires interstitiels. Il ne s'agit pas de faire fit des problématiques que rencontrent les territoires semblables à la Petite Montagne mais ces derniers semblent en effet avoir des cartes à abattre dans le jeu de cette économie globalisée qui pourrait notamment correspondre à un dynamisme retrouvé. *Car finalement, cette France interstitielle ne serait-elle pas parmi les plus épargnées des effets multiples et néfastes de la mondialisation et de l'urbanisation massive ? Enfin ne serait-elle pas un des derniers vestiges de cette France mythifiée que nous avons décrite en début de cette partie ?*

## Partie 2 – La Petite Montagne, réinventer durablement une campagne interstitielle française

À l'envers de nos grandes métropoles florissantes et triomphantes, nous avons donc une France interstitielle, dont la Petite Montagne en constitue l'un des visages. Au regard des constats précédemment établis, les difficultés la Petite Montagne et les obstacles qui se dressent aujourd'hui face à elle sont nombreux et majeurs bien que relatifs en comparaison à certaines autres campagnes plus reculées. Ces difficultés sont avant tout socio-économiques mais elles consistent également en des difficultés politiques, d'accessibilité (physique et numérique), de mobilité (...) qui se cristallisent au travers d'un sentiment d'abandon toujours plus prégnant. Sentiment d'abandon qui s'exprime non-seulement au sein des corps d'élus qui – *bien que se sentant démunis et sans aucune prise sur les mécanismes à l'œuvre* - animent et pilotent, tant bien que mal, ces territoires mais qui se ressent également au sein des populations qui vivent sur ces territoires. La rencontre des populations lors d'une foire ou d'un marché en Petite Montagne peut suffire à prendre conscience de l'ampleur du désarroi et du pessimisme de ces citoyens français qui seraient laissés pour compte : « [...] *De toute façon, rien n'a marché avant c'est pour ça qu'on en est là [...]* », « *y a plus rien à y faire en Petite Montagne [...]* »<sup>109</sup>. Selon certains auteurs, c'est ce pessimisme, conséquence d'un recul territorial précédemment décrit, qui alimente d'ailleurs régulièrement des mouvements de révolte populaire - *en témoigne la révolte des bonnets rouges de 2013 qui trouve ses racines dans la campagne bretonne* - et nourrit plus particulièrement un vote en faveur des partis politiques d'extrême<sup>110</sup>. Le sentiment d'abandon et le constat de ne pas être intégré à la marche de l'économie mondiale mènent effectivement à un repli sur soi des territoires et de leurs populations qui favorise la diffusion de discours accusateurs et manipulateurs. Cependant, et à l'opposé de ce mécanisme de renfermement, c'est bien le décroissement et le retour au dialogique qui peuvent être révélateurs de potentialités et porteurs d'espoirs pour ces territoires (2.1). Car comme l'admet une littérature optimiste toujours plus dense, les territoires ruraux, et interstitiels, s'inscrivent aujourd'hui dans un cadre politique et économique pouvant leur être favorables. La (ré)affirmation d'une identité propre et de richesses intrinsèques au territoire rendue possible par la démarche de décroissement, ainsi qu'une certaine adversité et résilience, peuvent alors représenter le levier d'un potentiel dynamisme et faire de l'interstitialité elle-même une force (2.2) permettant ainsi de se réinventer un avenir. Il s'agit alors de convertir ces

---

<sup>109</sup> Propos glanés lors d'une matinée à la rencontre des habitants sur la foire d'Arinthod dans le cadre de l'étude sur l'implantation d'un tiers-lieu en Petite Montagne.

<sup>110</sup> GUILLY, Christophe, op. cit. p.25

potentiels en réelles opportunités d'un développement qui se doit d'être viable, bénéfique et avant toute chose durable pour ces territoires interstitiels (2.3).

Par un ensemble d'entretiens réalisés auprès d'acteurs publics et privés, professionnels de l'aménagement ou non, l'analyse de différentes études territoriales et le témoignage d'expériences vécues dans le cadre de la réalisation d'une étude pour l'implantation d'un tiers-lieu, cette seconde partie se veut montrer, au travers du territoire de la Petite Montagne, que des démarches entreprises au sein de territoires interstitiels peuvent déboucher sur des opportunités pour les campagnes en apparence vouées à un triste sort. Fort des constats établis en première partie et confrontant données empiriques, statistiques mais également théoriques et doctrinales aux réalités d'un territoire interstitiel il s'agit de la sorte de démontrer que l'interstitialité n'est pas synonyme de fatalité. Elle peut même représenter une force à condition qu'elle soit considérée en tant que telle et que les acteurs de l'aménagement, quelle que soit leur échelle d'intervention, en soient conscients. L'interstitialité ne doit plus être subie mais acquise car elle est un atout. Cette seconde partie se veut ainsi analyser la dynamique engagée sur un territoire interstitiel français pour se réinventer et ainsi s'offrir les ambitions d'un avenir à la hauteur de ses richesses.

## 2.1 Décloisonner le territoire pour dépasser les cadres traditionnels et se donner les ambitions de changements

Réinventer une campagne interstitielle à l'heure des métropoles ne passe pas sans une remise en question et une prise de conscience de la nécessité de se redéfinir pour ne pas mourir. Le décloisonnement politique et intellectuel du territoire favorisé par la volonté politique (individuelle dans le cas de la Petite Montagne) et mis à exécution par des structures extérieures au territoire est alors à l'origine de la mise en œuvre d'un véritable travail introspectif réinstaurant un dialogue entre les habitants et les acteurs du territoire. Dialogue qui va permettre de redonner confiance au territoire et faire émerger des richesses qui représentent de potentiels leviers de développement.

### 2.1.1 Abandonner les éternelles « querelles de clochers »

Comme évoqué précédemment (cf. partie 1.3.1), la communauté de communes de la Petite Montagne ne s'est pas construite sans difficulté. En effet, elle a hérité d'une longue rivalité entre la vallée du Suran, structurée par le bourg de Val-Suran (anciennement Saint-Julien-sur-Suran), et la vallée de la Valouse, pour sa part structurée par le bourg d'Arinthod. Cette rivalité séculaire et qui repose sur un fort attachement des populations à leur vallée d'origine est aujourd'hui encore profondément ancrée dans les mentalités locales. Elle est d'ailleurs entretenue au quotidien par un difficile franchissement (physique) des habitants d'une vallée à une autre : c'est ce qui ressort de deux études réalisées sur le territoire de l'EPCI Petite Montagne et qui ont toutes deux intégré des phases de consultation à la fois de la population et des acteurs socio-économiques<sup>111</sup>. En attestent également les propos d'un agent territorial de la CC Petite Montagne tenus lors d'un entretien réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018<sup>112</sup> :

*« Les deux anciennes EPCI se structuraient chacune au sein de deux vallées respectives qui correspondaient et correspondent encore aux réalités de vie, de quotidien mais aussi de mobilités des habitants. Aujourd'hui encore, les habitants ne traversent pas les reliefs qui séparent les deux vallées pour rejoindre la vallée au sein de laquelle ils n'habitent pas. De plus, les réseaux viaires au niveau intercommunal n'assurent pas une bonne communication entre chacun des secteurs qui la composent (à cause du relief). [...] Les*

---

<sup>111</sup> MARTIN, Patrice. Op. cit. p.48 & , Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster'Jura, 30 janvier 2018.

<sup>112</sup> Entretien avec un agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018.

*rivalités politiques, sportives ont [de toute façon] toujours été nombreuses notamment entre les deux vallées d'Arinthod et de Saint-Julien [...] ».*

Ainsi et lorsqu'en 2008 la fusion des EPCI Val'Suran et Valous'ain a été contrainte par les autorités préfectorales, le mariage entre ces anciennes collectivités territoriales n'a pas été des plus aisés : il a même porté à leur paroxysme des rivalités politiques déjà présentes depuis longtemps sur le territoire. En effet, cette concurrence a été accentuée, en premier lieu, par une situation inégale entre les deux anciens EPCI. La CC Val'Suran ayant mené une politique peu volontariste et disposant de moyens réduits depuis sa création elle se retrouvait, en 2008, moins bien équipée en infrastructures que sa voisine de la vallée de la Valouse<sup>113</sup>. L'équipe d'élus et d'agents de la nouvelle CC Petite Montagne a tenté de compenser ce retard en réalisant, dès la création de ce nouvel EPCI, divers projets d'équipements et d'infrastructures sur la commune de Val-Suran et dans la Vallée du Suran. En témoigne la création d'un groupe scolaire en 2009 puis la réalisation d'une médiathèque en 2010 à Val-Suran. Ainsi et d'après l'agent territorial de la CC Petite Montagne<sup>114</sup> :

*« Suite à sa fusion, l'EPCI a entrepris de nombreux travaux d'infrastructures et d'équipements sous l'impulsion de son président mais aussi de ses élus. Cela est intervenu sans réelle stratégie et s'expliquait notamment par la nécessité de légitimer la nouvelle communauté de communes auprès des habitants et des élus en réalisant du « visible » ».*

Bien que cette politique d'investissement ait permis à la nouvelle CC Petite Montagne de répondre à des besoins avérés et d'acquérir une certaine légitimité sur l'ensemble du territoire, elle n'a pas été du goût des élus communautaires de la Vallée de la Valouse qui reprochaient aux élus de la vallée voisine de leur faire payer les fruits d'une mauvaise gestion de leur ancien EPCI. Tout investissement réalisé en Vallée du Suran n'étant pas considéré comme bénéfique à la Vallée de la Valouse. Aujourd'hui, cette opposition est encore bien réelle sur le territoire de l'EPCI Petite Montagne. Les représentants de la Vallée du Suran dénonçant l'équipement du bourg-centre Arinthod au mépris de la commune de Val-Suran et les élus de la Vallée de la Valouse dénigrant l'intérêt de l'équipement de la Vallée du Suran. Le débat semble donc sans fin d'autant que le territoire de l'EPCI Petite Montagne étant divisé en trois secteurs distincts et intégrés à des bassins

---

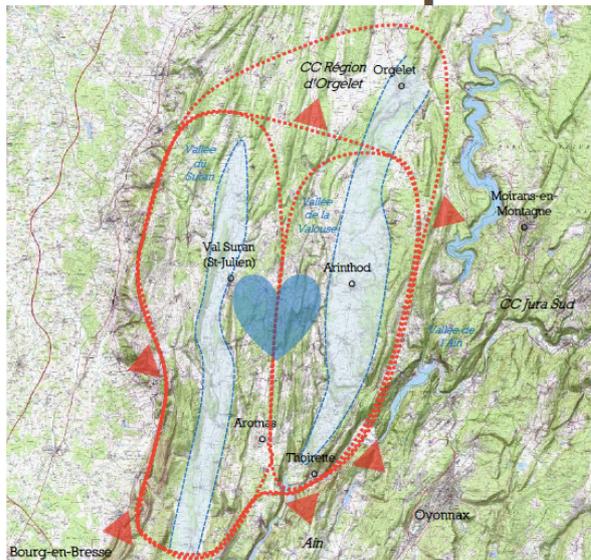
<sup>113</sup> En ce sens, deux entretiens convergents : celui d'un agent territorial de la CC Petite Montagne réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018 et celui du président de l'association ADAPEMONT rencontré le 1<sup>er</sup> août 2018.

<sup>114</sup> Entretien avec un agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

(et réalités) de vie différents, les rivalités et jalousies politiques peuvent parfois même s'exprimer au prisme de ces trois secteurs et entre les communes d'une même vallée, franchissant alors la rivalité historique. Cette rivalité a pu s'exprimer lors de l'organisation par Cluster'Jura de la soirée « *Start'up de territoire – Petites Montagne, Grandes Idées* » qui visait à travailler pour faire émerger et conceptualiser des projets économiques sur le territoire : la tenue de cet événement ayant réuni plus de 150 personnes sur la commune d'Aromas, au sud de l'EPCI, a été à l'origine d'une mise au point, notamment sur la localisation de cet événement, lors d'une réunion publique préparatoire entre le président de la CC Petite Montagne et maire d'Aromas et une élue d'Arinthod.

De surcroît, le carriérisme de certains élus et les rivalités entre les personnalités n'est finalement pas sans rajouter des difficultés lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des projets ou des politiques sur le territoire d'études : l'étude d'implantation d'un tiers-lieu en Petite Montagne menée par le cabinet Atelier-ZOU a ainsi pu être publiquement remise en cause par un élu au cours d'une réunion de co-construction avec les habitants et acteurs du territoire. Il semble que les ambitions pour les prochaines élections intercommunales et les rivalités avec l'actuel président de la CC Petite Montagne, à l'origine de cette étude d'implantation d'un tiers-lieu, posent à ce jour question. Difficile donc d'aller de l'avant, de construire un projet de territoire à l'échelle d'un EPCI dont les élus et les habitants ne se sont pas appropriés la structure. La figure n°28 en page 74 relatant de la perception du territoire par les acteurs et habitants consultés dans le cadre de l'étude d'opportunité économique réalisée en Petite Montagne par Cluster'Jura illustre bien la complexité de ce territoire divisé entre trois bassins de vie et d'emploi, deux vallées, deux cantons. Il reste cependant, et malgré tout, important de noter que l'ensemble des habitants, acteurs et élus consultés dans les différentes études s'accordent sur leur attachement au territoire de la Petite Montagne, sa définition et son identité ; ils expriment même une fierté à l'égard de leur territoire. Ce qui est important car laisse envisager l'émergence d'une identité qui est un facteur clef pour ces territoires.

# Le territoire vu par ses acteurs



- + Sentiment d'appartenance à la « Petite Montagne »
- + Périmètres « Petite Montagne » variés
- + Fort attachement aux vallées Suran / Valouse  
= bassins de vie
- + Une construction et appropriation difficile de la CC Petite Montagne depuis 10 ans
- + Territoire écartelé entre les pôles urbains limitrophes :  
Saint-Amour, Bourg, Orgelet et Lons, Oyonnax
- + Difficulté à rassembler et faire unité

Figure 28 : Perceptions du territoire de la Petite Montagne par ses habitants et acteurs socio-économiques

Source : Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster'Jura, 30 janvier 2018.

Pour autant, les « querelles de clochers » déjà nombreuses sur le territoire de la CC Petite Montagne ne sont malheureusement pas qu'internes à l'EPCI. En effet, dans le cadre de la promotion touristique de son territoire et par l'application de la *loi Voynet de 1999*<sup>115</sup> qui a abouti à la création du Pays des Lacs et Petite Montagne (qui n'existe aujourd'hui plus que pour la compétence tourisme), la CC Petite Montagne partage avec la CC Région d'Orgelet ainsi que la CC du Pays des Lacs, l'office du tourisme du Pays des Lacs et de Petite Montagne (outil physique et dématérialisé sur le web). Comme le soulignait un agent de l'office du tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne<sup>116</sup>, cette collaboration n'est pas des plus réussies. Tout d'abord car aucun projet de développement touristique n'a été élaboré entre les trois EPCI malgré cet équipement commun. Ainsi, aucune vision globale n'est mise en œuvre sur le territoire malgré tous les attraits touristiques qu'ils possèdent (lac de Vouglans, Chalain entre autres). Ensuite, car les aménités touristiques de chacun des territoires n'étant pas égales, chaque CC tente de tirer le jeu à son avantage afin d'obtenir le plus grand bénéfice de cet équipement commun. Cela aboutit

<sup>115</sup> République Française, Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi Voynet) [en ligne]. Legifrance, date de publication inconnue [consulté le 6 août 2018]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617704>

<sup>116</sup> En ce sens, entretien avec un agent de l'office du tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne, réalisé le 6 août 2018.

notamment en des désaccords – *qui s'expriment actuellement dans le cadre de l'organisation du 50<sup>ème</sup> anniversaire du barrage de Vouglans* - qui pourraient provoquer le départ prochain de la CC Pays des Lacs de ce conglomérat touristique qui souhaiterait désormais porter seule son propre projet touristique. Peut-être que la dissolution de cette structure constituera l'opportunité pour la CC Petite Montagne d'affirmer une identité propre qui se démarque de celle des territoires voisins (...). En tous les cas, ces difficultés portent des tords au territoire notamment dans ses ambitions.

De ce fait, et comme le soulignait le directeur du pôle études de l'atelier-ZOU<sup>117</sup> - *qui conduit actuellement l'étude réalisée par l'atelier-ZOU pour l'implantation d'un tiers-lieu en Petite Montagne* - il serait donc bénéfique pour le territoire qu'un leader apparaisse en Petite Montagne. Un leader (d'ailleurs individuel ou collectif) qui puisse être fédérateur et permette de porter les projets au-delà des rivalités profondément ancrées sur le territoire et donne enfin toute sa légitimité à l'EPCI Petite Montagne. Un leader qui permette en ce sens de décroiser le territoire des carcans politiques qui l'annihilent et contribuent, sans doute aucun, à son inertie. *Peut-être que les élections prochaines verront l'émergence d'une nouvelle génération d'élus qui ne sera plus concernée par ces rivalités et parmi laquelle apparaît une nouvelle figure de proue ?* Impossible de le dire pour le moment. Néanmoins, l'arrivée d'une nouvelle génération de techniciens semble constituer une première étape : l'agent territorial rencontré et arrivé en 2016 affirme ainsi pour sa part sensibiliser régulièrement les élus à la nécessité d'envisager l'EPCI Petite Montagne comme un ensemble géographique et non plus comme une juxtaposition de territoires rivaux qu'il s'agit de mailler et de considérer selon les spécificités de chacun des secteurs qui le composent. Aussi, et s'il ne faisait pas l'objet d'oppositions et de rivalité attestées, l'actuel président de la CC Petite Montagne pourrait représenter ce leader. Car, comme l'admettent l'agent territorial de la CC Petite Montagne mais également la chargée d'études de Cluster'Jura qui réalise actuellement une étude sur les opportunités de développement économique du territoire, bien que le jeu politique impose au président de la CC Petite Montagne de présenter des résultats pour un mandat qui se termine prochainement, il est avant tout une personnalité dynamique qui a l'ambition de développer le territoire de la Petite Montagne au-delà de son propre intérêt et de ceux de sa commune d'Aromas, dont il est également le maire. Au risque d'une sur-sollicitation des acteurs du territoire et des populations, il a ainsi engagé plusieurs études depuis quelques années dans l'optique d'obtenir une vision objective du territoire et de lui offrir en ce sens de nouvelles perspectives. Cluster'Jura a ainsi recensé cinq études engagées

---

<sup>117</sup> En ce sens, entretien avec le directeur du pôle études de l'atelier-ZOU, réalisé le 18 juillet 2018

depuis janvier 2017 pour le seul territoire de la CC Petite Montagne (cf. figure 29 en page 76) : étude pour l'élaboration d'un projet de territoire, étude pour l'émergence d'opportunités économiques, études pour l'implantation d'un lieu-unique, étude de revitalisation de centre-bourgs, études pour l'implantation du réseau « Bistrots de pays » auxquelles viennent enfin s'ajouter l'étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement touristique du lac de Coiselet. De nombreuses études engagées donc, dont on peut tirer quatre conclusions. 1°) Face à des études aussi nombreuses et diversifiées, il semblerait que les élus et techniciens manquent de vision globale sur le territoire de la Petite Montagne. 2°) La seule initiative du président offre à la CC Petite Montagne un décloisonnement qui est essentiel pour lui insuffler une nouvelle dynamique et le sortir des modèles politiques qui l'annihilent. 3°) l'initiative individuelle est donc déterminante dans l'ouverture d'un territoire te son décloisonnement et dans ce sens dans son processus de redéfinition. 4°) Il semblerait que le territoire ne manque pas de ressources et de potentiels leviers de développement et que les élus et leurs agents aient pu les identifier tout comme les difficultés que rencontrent leur territoire (puisque ce sont eux qui réalisent les commandes d'études).

## Les études CCPM en cours & la concertation



Figure 29 : Les études CC Petite Montagne en cours & la concertation  
Source : Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster'Jura, 30 janvier 2018.

### 2.1.2 L'ingénierie territoriale externe, nécessaire pour combler un déficit interne

En juin 2018, dix ans après sa création, la CC Petite Montagne ne possédait toujours aucun projet de territoire formalisé, aucun document qui élabore une stratégie globale pour le territoire – *en dehors du SCoT du Pays Lédonien*. Bien que des démarches aient été prises en ce sens, comme le montre l'étude d'élaboration d'un projet de territoire engagée puis abandonnée suite à la mise en faillite du bureau d'études qui conduisait la mission<sup>118</sup>, cela témoigne d'un certain manque de recul et de vision de la part des élus et des équipes techniques qui « *pilotent* » aujourd'hui le territoire. Si les rivalités constantes constituent, sans nul doute, un obstacle majeur et principal à l'émergence d'une vision partagée pour un territoire qui n'est pas encore perçu comme un ensemble intégré et solidaire (tout du moins politiquement), c'est le déficit d'ingénierie territoriale au sein de l'EPCI Petite Montagne qui est également à l'origine de cette absence de vision globale et de projet de territoire. Avec la décentralisation, les élus des CC interstitielles telle que celle de la CC Petite Montagne sont laissés seuls face à leur sort et doivent s'improviser urbanistes ou aménageurs. La CC Petite Montagne dispose de trop peu de moyens pour entreprendre un tel projet : elle doit déjà gérer les nombreuses problématiques du quotidien. Ce déficit s'explique en partie par les faibles moyens à disposition des intercommunalités rurales. En témoigne, entre autres, l'écart entre les dotations globales de fonctionnement (DGF) par habitant attribuées par l'État aux communautés de communes et aux communautés urbaines et métropoles. Alors que la DGF s'élève à 20,05 euros par habitant pour une communauté de communes, elle est de 60 euros par habitant pour les communautés urbaines et métropoles<sup>119</sup>. Une situation d'ailleurs largement fustigée par les maires des communes rurales et notamment par le président de l'Association Française des Maires Ruraux, Vanik Berberian<sup>120</sup>. À ce jour donc, la CC Petite Montagne ne dispose que d'un seul agent de développement pour l'ensemble de son territoire et l'ensemble des compétences et problématiques que peut recouvrir le seul terme de développement pour un territoire rural tel que celui de la Petite Montagne. Ce constat n'est pas exclusif au cas d'études du présent mémoire mais est également avéré à l'échelle nationale comme le souligne Frédéric Bonnet, architecte et Grand Prix de l'Urbanisme, au travers de son

---

<sup>118</sup> En ce sens, entretien avec un agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

<sup>119</sup> DGF des EPCI [en ligne]. Collectivités-locales.gouv.fr, publié le 15 février 2018 [consulté le 9 août 2018]. Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-globale-fonctionnement-dgf-des-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci-a-fis>

<sup>120</sup> LENORMAND, Anne, Développement des territoires – Les maires ruraux fustigent l'intercommunalité forcée [en ligne]. Caisse des dépôts des territoires, publié le 3 octobre 2013 [consulté le 10 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=null&cid=1250266003290>

rapport de 2016 intitulé *Aménager les territoires ruraux et périurbains*<sup>121</sup>. Ce dernier considère ainsi que l'ensemble des espaces périurbains et ruraux se caractérise aujourd'hui par un certain nombre de points communs parmi lesquels :

*« Un déficit d'ingénierie : une maîtrise d'ouvrage publique plutôt faiblement constituée en termes d'aménagement, voire inexistante ; une ingénierie publique plus faible que dans les métropoles, et une maîtrise d'œuvre/ingénierie privée moins disponible à proximité immédiate du territoire ou au sein de ceux-ci ». À Frédéric Bonnet de préciser : « [...] nous désignons ici par « ingénierie » tous les métiers de la fonction territoriale ou de prestataires privés aptes à aider les politiques publiques à se constituer : élaboration de diagnostic et connaissance des enjeux, conseil, définition de stratégies, élaboration de projet de territoires et de documents de planification [etc.] [...] »<sup>122</sup>.*

Face au constat d'un déficit d'ingénierie interne auquel s'ajoute celui d'une culture de l'aménagement peu répandue chez les élus, c'est donc une ingénierie externe et notamment privée que les élus de la CC Petite Montagne, plus particulièrement sous l'initiative de son président, ont sollicité pour mener à bien un ensemble d'études portant sur des thématiques diverses. Par chance, et contrairement à une partie du constat établi par le rapport de Frédéric Bonnet, le Jura dispose d'un tissu relativement riche et dynamique de structures spécialisées dans les domaines de l'aménagement et du développement territorial (parmi lesquels atelier-ZOU, Cluster'Jura, Soliha).<sup>123</sup> Les appels d'offres publiés pour les études votées par la Communauté de Communes ont donc toujours trouvé preneur et les candidats retenus étaient (et sont) pour la plupart originaires de la proche préfecture de Lons-le-Saunier. Une proximité géographique qui garantit 1°) un meilleur suivi des études, 2°) une meilleure connaissance du contexte territorial, 3°) une conduite plus efficace avec une plus grande proximité entre les représentants de la CC Petite Montagne et les chargés d'études des structures engagées sur les missions.

Dans un contexte de décentralisation toujours plus fort, où les intercommunalités sont appelées à prendre en main le destin de leur territoire face au retrait croissant de l'État, ce décloisonnement, cette ouverture vers l'extérieur est apparue comme nécessaire. Tout

---

<sup>121</sup> BONNET, Frédéric, Rapport – Aménager les territoires ruraux et périurbains [en ligne]. Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, publié le 7 janvier 2016 [consulté le 6 juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000021/index.shtml>

<sup>122</sup> BONNET, Frédéric, op. cit. p.76

<sup>123</sup> Il est d'ailleurs intéressant de constater actuellement l'émergence d'une jeune génération d'urbanistes et d'ingénieur territoriaux au sein du département du Jura qui après avoir réalisé leurs études à l'extérieur, voyagé et s'être formé reviennent finalement au pays riches des connaissances et compétences accumulées.

d'abord, car face au peu de moyens dont dispose la CC Petite Montagne<sup>124</sup>, cette dernière n'aurait pu réaliser seule l'ensemble des études qui ont été réalisées ou qui sont actuellement engagées sur le territoire. Puis après avoir équipé le territoire (cf. partie 2.1.1) et joué le rôle d'une EPCI de gestion comparable à celui d'un syndicat intercommunal à vocation multiple depuis sa création, il s'agissait pour les élus de la CC Petite Montagne et plus spécifiquement pour son président, comme l'atteste l'agent territorial de la CC Petite Montagne<sup>125</sup>, de devenir enfin une EPCI de projets à l'échelle du territoire, de sortir de Syndication à Vocation Multiple pour acquérir enfin peut-être une légitimité, jusqu'alors remise en doute, en menant des projets qui facilitent le quotidien des habitants du territoire et qui structurent le territoire. Mais au-delà d'être nécessaire, cette ouverture du territoire sur l'extérieur et à des structures privées est bénéfique à de nombreux égards. En premier lieu, l'approche et l'analyse du territoire par des structures qui lui sont extérieures apportent un regard nouveau sur ce dernier. Il est ainsi possible de dégager de ces analyses territoriales des problématiques, des potentialités et des richesses qui n'avaient jusqu'alors pas été envisagées par les élus et les populations du territoire. Cela est d'autant plus vrai que les structures privées ont une expertise et une connaissance plus pointue des problématiques territoriales contemporaines, des solutions qui peuvent y être apportés mais également des cadres législatifs et réglementaires qui concernent les territoires ruraux. Puis, et dans un contexte de conflits permanents entre élus, l'intervention de structures privées et extérieures au territoire est le gage d'une objectivité et d'une neutralité politique ne pouvant que difficilement être remise en cause. Les conclusions des études engagées offrent donc en ce sens aux élus et populations du territoire une vision qui s'imposent à eux car caractérisée d'impartialité ; elles peuvent donc mettre un terme à des débats qui ont jusqu'alors divisés le territoire. Même si sur le dernier point, les élus de la Petite Montagne ont pu faire preuve à plusieurs reprises de défiance à l'égard des bureaux d'études engagés sur le territoire (...), cette neutralité politique caractérisant les structures privées permet d'impliquer plus aisément les habitants et les acteurs socio-économiques du territoire sur les études et les démarches de projet engagées. L'intervention de ces structures privées en dehors de tout intérêt politique constitue pour les populations de la Petite Montagne la garantie d'une meilleure prise en compte de leurs besoins et de leurs attentes. Elle doit normalement être le gage de ne pas être pris à parti au sein de combats politiques qui peuvent s'avérer, à terme, être pesants pour ne pas dire décourageants. En ce sens, les bureaux d'études et agences

---

<sup>124</sup> D'après les entretiens du directeur du pôle études de l'atelier-ZOU et du chargé d'études de Cluster'Jura, la CC Petite Montagne serait l'une des CC les plus pauvres du département.

<sup>125</sup> En ce sens, entretien avec un agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

vont jouer les rôles de médiateurs et permettre de réinstaurer un dialogue indirect entre la population et les acteurs du territoire d'une part, et les élus du territoire d'autre part.

Afin d'initier une nouvelle dynamique de développement, le décroisement intellectuel et l'ouverture à des acteurs extérieurs constituent des éléments fondamentaux pour les territoires de la France que nous avons qualifiée d'interstitielle. Il est certain que ce décroisement n'intervient pas sans une volonté politique qui peut parfois être individuelle. Dans le cas de la Petite Montagne, l'impulsion du président de la CC Petite Montagne a été essentielle. Elle se justifie par une volonté de mettre le territoire en mouvement mais également la nécessité de terminer le mandat avec des résultats (...). Les acteurs privés qui représentent souvent les derniers soldats (ou les pionniers) de l'ingénierie territoriale présents au sein de ces campagnes interstitielles permettent de mettre en perspective les territoires ruraux les plus isolés et d'engager ces derniers dans une démarche de projet(s) et au sein d'un processus d'affirmation et de positionnement au travers d'une identité retrouvée et reconstituée (...). C'est notamment en s'appuyant sur les populations et les acteurs que ce processus d'identité est engagé. *Finalement, cette société civile ne serait-elle pas le leader recherché dans les territoires interstitiels ?*

### 2.1.3 La société civile, indispensable pour viabiliser les dynamiques engagées

Aux vues de la situation politique de la Petite Montagne, l'implication des habitants et des acteurs socio-économiques dans les études réalisées est parue comme une évidence pour les bureaux d'études investis sur le territoire et interrogés dans le cadre du présent mémoire. Comme l'atteste le chargé d'études de Cluster'Jura qui conduit actuellement l'étude d'opportunité économique « *Petite Montagne, Grandes Idées* », l'implication des habitants et des acteurs socio-économiques avait pour notamment pour objectif de décroiser le territoire de ses carcans politiques traditionnels. En effet, en intégrant les habitants et les acteurs socio-économiques aux études et aux démarches enclenchées sur le territoire, il s'agissait avant toute chose de s'affranchir de l'échiquier politique local, de ses éternels débats et conflits mais aussi de ses échéances électorales afin que les études et projets qui en aboutissent puissent acquérir une certaine autonomie, et en ce sens une certaine viabilité et pérennité d'autant plus nécessaire pour un territoire qui n'a à ce jour aucun document de planification, ni même aucune stratégie de développement territorial. Les démarches de consultation et la co-construction permettent effectivement une appropriation par les habitants et les acteurs socio-économiques lesquels, après avoir été impliqués et s'être investis, deviennent les premiers défenseurs notamment devant leurs élus et potentiellement les porteurs des projets enclenchés. Il est donc plus difficile,

une fois la démarche participative engagée et les échéances politiques en approche ou passées - *et potentiellement une nouvelle majorité instituée à la tête de l'intercommunalité* de remettre en question les dynamiques à l'œuvre, les projets qui ont pu en émerger et l'ensemble du travail au sein duquel les habitants et les acteurs socio-économiques ont pu s'investir. L'implication des habitants permet de dépasser le temps politique qui est souvent plus court que des projets structurants pour les territoires. Par pérennisation, il faut donc également entendre stabilité qui est, sans nul doute, un facteur essentiel pour un développement pérenne du territoire. C'est en ce sens qu'a notamment pu s'exprimer le chargé d'études de Cluster'Jura<sup>126</sup> :

*« Comme la commande avait une forte dimension politique - besoins de résultats avant les prochaines échéances électorales - nous avons souhaité engager la population dans le projet et l'étude afin qu'ils ne restent pas lettres mortes et soient oubliés après les prochaines élections. C'est pourquoi une démarche de concertation et de co-construction a été engagée avec les habitants et les acteurs de la Petite Montagne dès le début de l'étude. »*

De surcroît, cette implication des habitants et des acteurs socio-économiques constitue une réponse appropriée à l'inertie des pouvoirs publics qui a pu être révélée comme l'un des grands enjeux du territoire par l'étude d'opportunité économique en Petite Montagne<sup>127</sup>. Inertie politique qui consiste notamment en une difficulté à prendre des risques et à passer en phase opérationnelle et qui résulte essentiellement des conflits politiques qui enveniment le territoire (cf. partie 2.1.1). Le directeur du pôle études de l'atelier-ZOU précise ainsi :

*« [...] Parmi les conditions de réussite des projets : il faut laisser place à l'expérimentation. Passer à l'action et se dire « au pire ça fonctionne ». On a un véritable manque de prise de risque sur le territoire de la Petite Montagne. Il ne faut pas se cantonner au schéma traditionnel et conventionnel de l'aménagement. »*

Ainsi, autant l'étude d'opportunité économique que l'étude pour l'implantation d'un tiers-lieu qui sont actuellement menées en Petite Montagne intègrent des phases d'incitation et de soutien à l'initiative citoyenne au cours desquelles les habitants et les acteurs socio-

---

<sup>126</sup> Entretien réalisé avec un chargé d'études de la structure Cluster'Jura, réalisé le 5 juillet 2018

<sup>127</sup> Cluster'Jura, op. cit., p. 71

économiques s'emparent de l'étude et du projet et en deviennent les principaux porteurs, bien évidemment toujours accompagnés par les structures réalisant les études. Ces phases de mise en œuvre opérationnelle en appui sur la mobilisation citoyenne et les volontés personnelles permettent de court-circuiter les processus politiques traditionnels qui ont jusqu'à présent essentiellement débouché sur le *statu quo* en Petite Montagne. À cet égard, elles ne sont pas également sans déstabiliser les élus de la Petite Montagne qui ont pu, à plusieurs reprises, et sous des modalités diverses faire part de leur doutes et craintes aux bureaux d'études conduisant ces études (...). La délégation de certaines compétences aux citoyens et acteurs de la Petite Montagne n'est pas un exercice aisé pour des élus habitués à des modèles classiques d'aménagement et de développement du territoire. Néanmoins et malgré ce constat, il est important de rappeler que sans l'accord des élus et plus spécifiquement de son président, cette démarche inclusive n'aurait pas pu voir le jour – *ces derniers font donc preuve d'une volonté de changements.*

L'implication et la consultation des habitants et des acteurs socio-économiques permettent également de mobiliser l'expertise d'usage des habitants et des acteurs du territoire de la Petite Montagne pour la remettre, par la suite, en perspective. Cette expertise d'usage des habitants et acteurs du territoire consiste en « [...] *la connaissance qu'ont [...] ces derniers de leur environnement immédiat, [...], la capacité [de ceux-ci] à connaître leur territoire, avec ses enjeux, ses faiblesses et ses atouts* »<sup>128</sup>. Elle permet notamment « [...] *lors d'une phase de diagnostic, [...] de réunir toutes les informations nécessaires à l'analyse d'un territoire sur lequel doit se déployer un projet* »<sup>129</sup>. Pour certains auteurs, tel qu'Hervé Viellard-Baron<sup>130</sup>, l'expertise d'usage, aux côtés de l'expertise technique des professionnels et politique des élus, contient même les réponses aux enjeux et problèmes qu'elle soulève et apporte, en ce sens, des solutions ou de précieux éléments d'orientation dans la conception d'un projet d'aménagement du territoire. Dans le cadre de l'étude pour l'implantation de tiers-lieu en Petite Montagne, la consultation des habitants et des associations du territoire pendant une semaine a permis de prendre connaissance de leurs besoins et de leurs envies et d'élaborer de la sorte une liste de fonctionnalités qui pourraient être intégrées à ce futur tiers-lieu. Les propositions soumises par les personnes consultées comportaient elles-mêmes des éléments de solution à la problématique déjà envisagés par le bureau d'étude engagé (mise en place d'un réseau de tiers-lieu). Le projet qui aboutira de cette étude et prenant en compte cette expertise d'usage sera en ce

---

<sup>128</sup> LIVET, Julia (2017). Les « Grands Voisins » : un espace de transition et de participation (Mémoire de maîtrise inédit). IUAR, Aix-Marseille Université.

<sup>129</sup> LIVET, Julia, op. cit. p.82

<sup>130</sup> LIVET, Julia, op. cit. p.82

sens plus pertinent et viable car il correspondra aux enjeux et réalités de ses principaux destinataires et usagers. Indirectement, les processus de concertation permettent également de rétablir un dialogue implicite et rompu entre les citoyens et leurs représentants ; ils représentent l'opportunité pour les citoyens qui ne côtoient pas toujours les élus de faire part de leurs doléances et pour les élus de prendre conscience des attentes de leurs administrés.

Finalement, les phases de consultation et de mobilisation des citoyens constituent l'opportunité d'offrir à ces derniers, mais également à leurs élus, un regard nouveau sur le territoire qu'ils vivent au quotidien. Au sein de la campagne française interstitielle, et comme précédemment évoqué (cf. introduction de partie 2), le sentiment d'abandon mais également le pessimisme et la morosité se sont emparés du moral des populations. La Petite Montagne n'échappe pas à cette réalité ; l'étude d'opportunité économique a été l'occasion d'en faire le constat comme en témoigne la figure n°30 ci-dessous qui restitue la vision du territoire par les 25 personnes consultées (acteurs socio-économiques du territoire) au début de leurs entretiens individuels :



Figure 30 : D'une vision négative du territoire ... Le verre à moitié vide  
 Source : , Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster'Jura, 30 janvier 2018.

Néanmoins, cette étude a également été l'opportunité pour les professionnels engagés de faire prendre conscience aux citoyens des richesses qui composent leur territoire et qui sont autant d'opportunités et de raison de garder espoir et d'être optimistes pour l'avenir de ce territoire. Ainsi, au cours des consultations qui ont également représenté des temps d'échanges et de dialogue, la chargée d'études qui conduit l'étude d'opportunité économique de la Petite Montagne est parvenue à « convaincre » les personnes interrogées de l'ensemble des forces de leur territoire, qu'elles ont alors pu lister comme le montre la figure n°31 en page 84 :



Figure 31 : À une vision positive... Le verre à moitié plein  
 Source : , Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster’Jura, 30 janvier 2018.

Ce temps de réflexion et d’introspection sur le territoire ont donc permis aux personnes consultées de passer d’une vision négative « du verre à moitié vide », à une vision positive « du verre à moitié plein ». Elle permet en ce sens de redonner, aux personnes consultées, confiance en leur territoire et en ses potentialités mais également en elles-mêmes et pourquoi pas déclencher des initiatives voire des vocations (...). La retranscription des entretiens réalisés et de la vision positive du territoire qui en ressort aux élus peut être l’occasion de redonner également espoir à ces derniers pour l’avenir de leur territoire. La logique ascendante devient alors un remède à la morosité et à la fatalité. Car les territoires de la France Interstitielle – *parmi lesquels la Petite Montagne* – ne sont pas condamnés : en témoigne l’ensemble des richesses évoquées lors des entretiens réalisés dans le cadre de l’étude d’opportunité économique qui n’est pas sans constituer, au sens d’une riche littérature, des potentiels leviers de développement pour ces campagnes ; notamment à l’heure des métropoles et de l’économie des flux. Le décroissement qui se formalise par la parole donnée aux citoyens et l’ouverture à des professionnels de l’aménagement extérieurs aux territoires interstitiels offrent avant toute chose l’opportunité, par un travail de diagnostic et d’introspection collective, de faire émerger les éléments forts du territoire et de se reconstruire ainsi une identité commune et partagée : c’est cette identité retrouvée qui constituera le principal levier de développement du territoire interstitiel.



Figure 32 : Processus de décloisonnement  
Production : CLÉMENCE A., 2018

## 2.2 L'interstitialité en Petite Montagne, synonyme d'une richesse variée

Le décloisonnement offre l'opportunité de dépasser les conflits politiques et les manques de moyens en ingénierie territoriale des territoires interstitiels. Il permet, en outre, d'engager un processus positif qui va notamment permettre au territoire – à ses *habitants*, ses *acteurs*, ses *élus* – de prendre conscience de ses richesses et des éléments qui le définissent et qui font finalement son identité. Ce travail de redéfinition d'une identité est fondamental puisqu'il permet de pointer les éléments forts qui définissent et structurent le territoire et qui peuvent également représenter des leviers de développement pour ce dernier. Entre les notions d'économie présentielle, d'économie productive et de solidarité, l'interstitialité devient alors une force.

### 2.2.1 Un patrimoine naturel et culturel préservé

Les démarches de diagnostic engagées par les bureaux d'études missionnés par la CC Petite Montagne qui ont impliqué les habitants, les acteurs socio-économiques mais également les élus avaient pour objectif de faire émerger les ingrédients qui font la richesse du territoire. Ce recensement collectif des éléments forts et emblématiques du territoire a, en fait, permis de déterminer les composantes d'une identité partagée par la collectivité et qui rassemble la population, les citoyens et les élus de la Petite Montagne autour de valeurs communes. Parmi ces composantes, le patrimoine naturel et culturel a largement été plébiscité : comme en témoigne la figure n°31 en page 84 du présent document. Il faut dire que la Petite Montagne, en tant que territoire interstitiel et donc peu

urbanisé, s'inscrit dans un cadre particulièrement préservé, riche de sa simplicité et de sa modestie avec néanmoins quelques sites remarquables – *en témoignent les photos insérées en annexe 1 du présent mémoire*. Paule Antoine, auteure née en 1908 à Saint-Julien-sur-Suran (aujourd'hui Val-Suran) nous offre un portrait particulièrement avantageux de ce territoire aux allures de terre vierge et hors du temps<sup>131</sup>:

*« Aux confins du Revermont, à quelques lieues de la plantureuse Bresse, la région jurassienne, appelée « Petites Montagnes », étage entre vals plus ou moins riants, ses collines aux courbes harmonieuses, coupées de cluses ou de goulets sauvages. [...] Tantôt blottis au fond de quelque combe resserrée, tantôt allongés le long d'une étroite vallée ou gaillardement accrochés à quelque éperon rocheux, d'humbles et misérables villages, de modestes bourgades couronnées parfois de pittoresques ruines ou même de l'ancien château qui rassembla autrefois ces maisons sur ces terres ».*

Ce portrait romantique décrit au cours du XXe siècle n'a aujourd'hui que très peu évolué, comme le montrent les photos en annexe n°1. Cela ressort notamment au travers des composantes naturelles et du petit patrimoine bâti localisés sur le territoire et identifiés en tant que richesses par les personnes consultées dans le cadre de l'étude d'opportunité économique menée en Petite Montagne. Aux côtés des termes de « bois », « rivières », « prairies », « nature », « calcaire », « tranquillité », « villages », « fermes » et « églises » on retrouve ainsi quelques sites forts et clairement identifiés : ce sont le « Pic d'Oliferne » (ses ruines de château), le « Lac de Coiselet », les « Arcades d'Arinthod » ou encore les « châteaux » du territoire. L'étude menée par l'agence de consultants Tam's en 2015 sur le territoire du Pays des Lacs et Petite Montagne<sup>132</sup> et plus spécifiquement en Petite Montagne n'est pas sans confirmer ce caractère paisible et sauvage du territoire qui en fait tout le charme, comme le montre la figure n°33 en page 87 qui décrit les ambiances paysagères du territoire. Par ailleurs, la Petite Montagne bénéficie également d'un classement en zone Nature 2000 anciennement gérée par l'ADAPEMONT et aujourd'hui gérée par la CC Petite Montagne. Ce classement en zone Natura 2000 qui reconnaît le caractère particulièrement préservé de la Petite Montagne vise à concilier les activités

---

<sup>131</sup> ANTOINE Paule, in CANTALOUBE, Daniel op. cit. p.35

<sup>132</sup> Tam's Consultants, Étude d'opportunité touristique Pays des Lacs et Petite Montagne (2015)

humaines au patrimoine environnemental en présence dans le but de préserver ce dernier (elle a cependant un caractère contraignant assez réduit (...)).

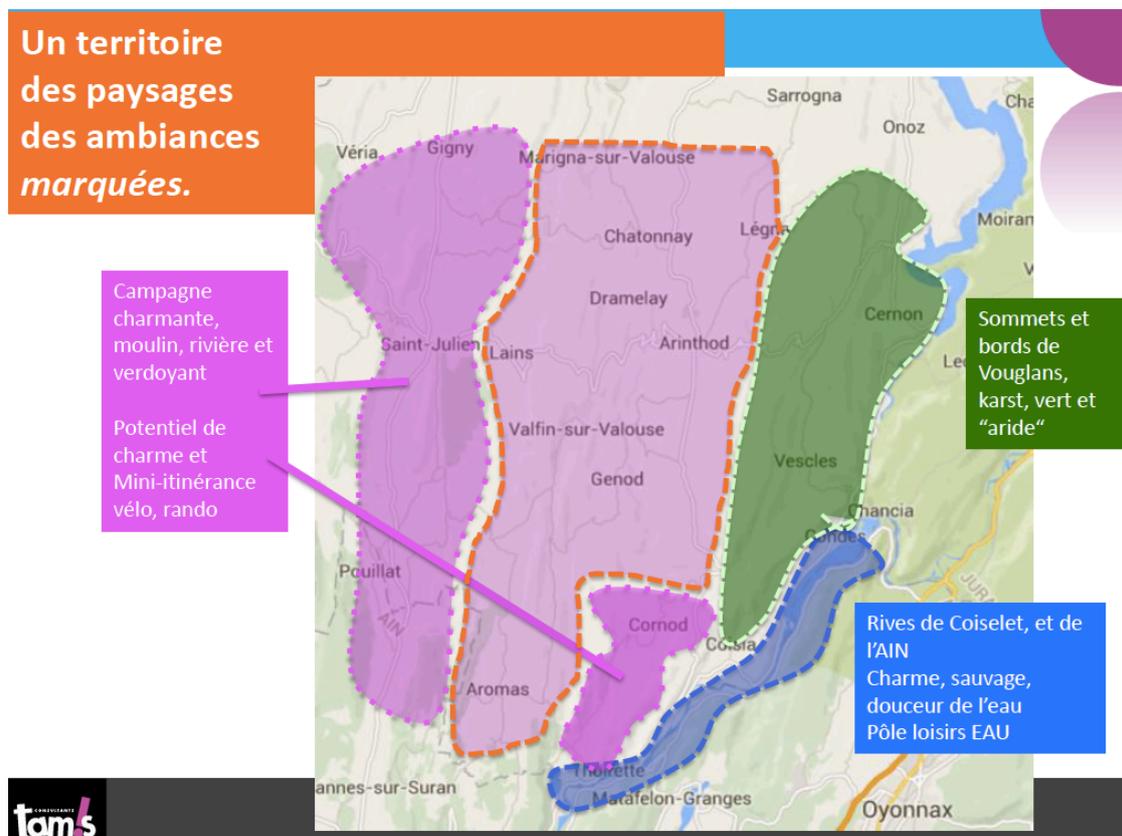


Figure 33 : Un territoire, des paysages et des ambiances marquées  
 Source : Étude d'opportunité touristique Pays des Lacs et Petite Montagne, Consultants Tam's (2015)

Cette étude qui recense, en outre, les éléments bâtis forts du patrimoine culturel du territoire – *parmi lesquels les abbayes de Gigny et Saint-Hymetière, les vestiges du château du pic d'Oliferne ou encore le château de Cornod* - fait également état des potentiels touristiques qui s'offrent à la Petite Montagne. Car, en considération des tendances actuelles en matière de tourisme, il semble que les territoires ruraux de la France interstitielle – *parmi lesquels la Petite Montagne* - aient des cartes à jouer. En effet, et en 2013, ces derniers seraient même plus attractifs que les espaces littoraux et de montagne avec 23% de déplacements touristiques de plus d'une nuitée localisée au sein des espaces ruraux contre 22% au sein des espaces littoraux et 21% au sein des espaces de montagne<sup>133</sup>. Il faut dire que le rural interstitiel dispose d'un ensemble d'arguments touristiques qui intéressent plus particulièrement les urbains désireux de fuir, le temps d'un week-end ou de leurs vacances, le tumulte des villes pour redécouvrir une nature authentique et préservée que n'offre plus les espaces (trop) urbanisés des

<sup>133</sup> Direction Générale des Entreprises, op. cit. p.25

montagnes et des littoraux. Ainsi et en premier lieu, bien qu'isolés des pôles urbains, le rapport distance-temps reste généralement suffisamment raisonnable pour ne pas décourager les urbains des pôles les plus proches de venir passer un séjour au sein des espaces ruraux les plus reculés. Par ailleurs, la distance parcourue est généralement compensée au court de ces séjours par des prix d'hébergement et de services relativement raisonnables pour la qualité proposée<sup>134</sup>. Aussi et évoluant dans un mode de vie uniformisé et conditionné, les urbains viennent également chercher en campagne un terroir et une identité régionale affirmée qui a depuis longtemps disparu des grands pôles urbains. En se plaçant sur le créneau du tourisme vert et du retour à une campagne séculaire et une nature mythifiées et épargnées par l'urbanisation, la périurbanisation et partiellement par la rurbanisation, les espaces ruraux aujourd'hui en difficulté, ceux que nous avons dénommé d'interstitiels, ont donc des arguments de poids pour concurrencer les espaces habituels de villégiature des urbains – *les espaces à proximité des métropoles et des aires urbaines et les espaces à forte attractivité touristique (littoraux et montagne)*. L'interstitialité avant présentée comme un inconvénient majeur devient en ce sens un avantage considérable pour capter les richesses produites ailleurs et notamment dans les métropoles<sup>135</sup> - *dans le cas présent synonyme des salaires des actifs urbains plus particulièrement*. Le tourisme serait alors l'une des mains invisibles de la métropolisation qui serait à l'origine d'une redistribution naturelle des richesses des pôles urbains vers les espaces ruraux<sup>136</sup>.

Comme l'affirme l'étude d'opportunité touristique produite en 2015 par l'agence Tam's consultant<sup>137</sup>, bien que la Petite Montagne dispose d'un ensemble d'arguments pouvant être mis en valeur au travers d'un tourisme « au bord de l'eau », d'un tourisme culturel mais également autour du développement d'activités de tourisme de plein-air (VTT, cyclotourisme, randonnée, etc.) , qu'elle dispose d'une nature préservée emprunte d'un certain romantisme et qu'elle soit localisée à une distance raisonnable des grands pôles urbains régionaux (cf. figure n°34 en page 90), elle ne tire aujourd'hui encore pas profit de ces éléments<sup>138</sup>. L'étude produite par l'atelier-ZOU en 2017 sur la faisabilité de l'aménagement touristique du Lac de Coiselet va également en ce sens. Malgré un site

---

<sup>134</sup> JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. op. cit., p.13

<sup>135</sup> DAVEZIES, Laurent, La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses. La République des Idées. Paris : Seuil, 2012. 96 p.

<sup>136</sup> GUILLY Christophe, op. cit p.25. Nota Bene : le concept est employé par l'auteur de l'oeuvre. Il est cependant vivement critiqué par ce dernier dans son oeuvre qui remet en doute cette main invisible (...).

<sup>137</sup> Tam's, op. cit. p. 86

<sup>138</sup> Des efforts sont constatés sur le territoire puisque le département du Jura a créé des boucles de tourisme de plein-air notamment une boucle cyclo-touristique qui parcourt la Petite Montagne. On retrouve également d'autres boucles de randonnée pédestre et de VTT. Par ailleurs, la CC Petite Montagne a mis en place une signalétique au sein des communes les plus emblématiques du territoire et ainsi qu'un point d'information touristique qui a été créé au cours de l'été 2018 sur la commune d'Arinthod.

aux potentialités avérées, le manque cruel d'infrastructures d'accueil, d'hébergement, de restauration et de loisirs demeure actuellement des obstacles au développement d'une offre touristique sur le site, et plus généralement en Petite Montagne<sup>139</sup>. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et selon l'INSEE<sup>140</sup>, l'ensemble du territoire de la CC Petite Montagne accueillait ainsi seulement 4 hôtels non classés représentant 31 chambres. Il comptait par ailleurs 2 campings non-classés pour 186 emplacements. L'offre en Petite Montagne est donc qualitativement et quantitativement faible. Pour pouvoir se donner les ambitions d'un développement touristique qui pourrait créer de nouveaux emplois et drainer des richesses pour le territoire, il faudrait donc se donner les moyens de cette ambition. La volonté politique est ici fondamentale ; elle reste encore timide et insuffisante. Cette volonté politique est tout autant fondamentale que l'affirmation d'une identité qui soit différenciatrice des territoires voisins du Pays des Lacs, du Haut-Jura (Parc Naturel Régional du Haut-Jura) et de la région d'Orgelet qui ont une offre touristique plus ancienne et plus structurée, comme le souligne l'agent de l'office du tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne<sup>141</sup>. L'affirmation d'une identité différenciatrice est également évoquée par Laurent Davezies comme un élément indispensable pour que les territoires ayant l'ambition de drainer les richesses des pôles urbains – *au travers notamment du tourisme* - puissent prétendre rentrer en concurrence avec des territoires économiquement et géographiquement semblables. Pour qu'elle rentre en concurrence et qu'elle prétende attirer des touristes citadins, la Petite Montagne doit donc affirmer une identité distincte de ses territoires voisins, d'autant plus que parmi ses voisins on retrouve le Parc Naturel Régional du Haut-Jura. Pour ce faire, et comme le démontre les études et concertations réalisées sur le territoire, elle doit également prendre conscience des aménités et des capacités d'attractivité touristique. L'étude d'opportunité économique menée par Cluster'Jura va en ce sens, comme en témoigne les richesses recensées par les habitants et acteurs du territoire consultés – *et précédemment évoqués*. Cette étude qui implique la population de la Petite Montagne, en s'appuyant également sur les études parallèlement réalisées par l'agence Tam's consultant et l'atelier-ZOU, représente pour le territoire l'opportunité de définir cette identité différenciatrice pour ensuite la décliner en offre touristique. *Car qui est mieux placé que les propres individus d'un territoire pour en définir l'identité ? L'affirmation collective d'une identité n'est-elle pas également l'opportunité de redonner confiance à un territoire ?* C'est d'ailleurs des habitants et des acteurs qui ont

---

<sup>139</sup> Atelier-Zou, Étude de faisabilité pour l'aménagement et la valorisation touristique du lac de Coiselet (avril 2017).

<sup>140</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

<sup>141</sup> En ce sens, entretien avec un agent de l'office du tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne, réalisé le 6 août 2018

pris part à cette étude qu'ont émergé trois projets de tourisme sur le territoire : celui d'un camping éco-pédagogique à la ferme, de la création de boucles d'itinérance touristique en Petite Montagne et de la valorisation des produits locaux. Des offres qui semblent particulièrement novatrices et différenciatrices en comparaison à l'offre des territoires voisins. Après plusieurs ateliers de travail, un groupe de citoyens a réussi à se constituer pour porter le projet de création d'un éco-camping pédagogique à la ferme. Ce projet devrait donc aboutir à la condition, et comme vu précédemment, que les élus ne s'y opposent pas et qu'ils acceptent enfin le nécessaire décloisonnement de leur territoire – *ce qui n'est pas acquis pour tous les élus*. L'ouverture des projets et études aux habitants a donc permis de faire émerger une identité et par-là même d'enclencher de nouveaux projets. Pour leur territoire, en considération des études réalisées et de la consultation de la population locale il apparaît que cette identité différenciatrice serait celle d'un territoire préservé et quiet, propice au ressourcement et à la découverte d'une campagne encore authentique au (petit) patrimoine naturel et culturel riche.

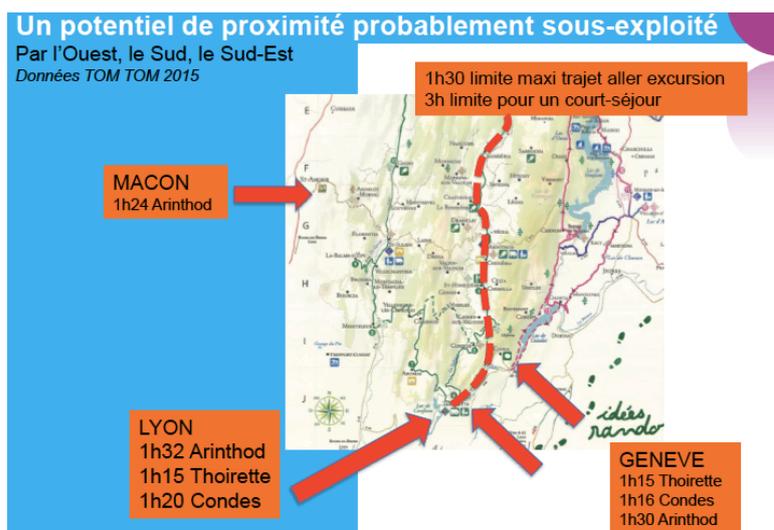


Figure 34 : Un potentiel de proximité probablement sous-exploité

Source : Étude d'opportunité touristique Pays des Lacs et Petite Montagne, Consultants Tam's (2015)

Il va sans dire que ce patrimoine naturel et culturel préservé constitue également un élément d'attractivité pour des ménages à la recherche d'un cadre de vie apaisé et sain, loin du tumulte et de la pollution des grandes villes. Ainsi et depuis 1982, le territoire de la Petite Montagne a connu une croissance de sa population de plus de 22% représentant un gain de plus de 1,000 habitants – *passant en 1982 de 5,204 habitants à 6,688 habitants en 2015* (cf. figure n°35 en page 91). Une croissance qui s'explique plus particulièrement par un solde des entrées et sorties du territoire positif sur cette période et venant compenser un solde naturel majoritairement négatif sur la même période. La diminution de la population résultant notamment de la baisse du solde migratoire entre 2010 et

2015<sup>142</sup> est un indicateur à considérer : cette baisse peut résulter d'une perte d'attractivité du territoire d'un point de vue résidentiel et démontre de l'incapacité du territoire à rester attractif de manière durable (...). Bien évidemment le caractère interstitiel de la Petite Montagne n'est ici pas anodin.

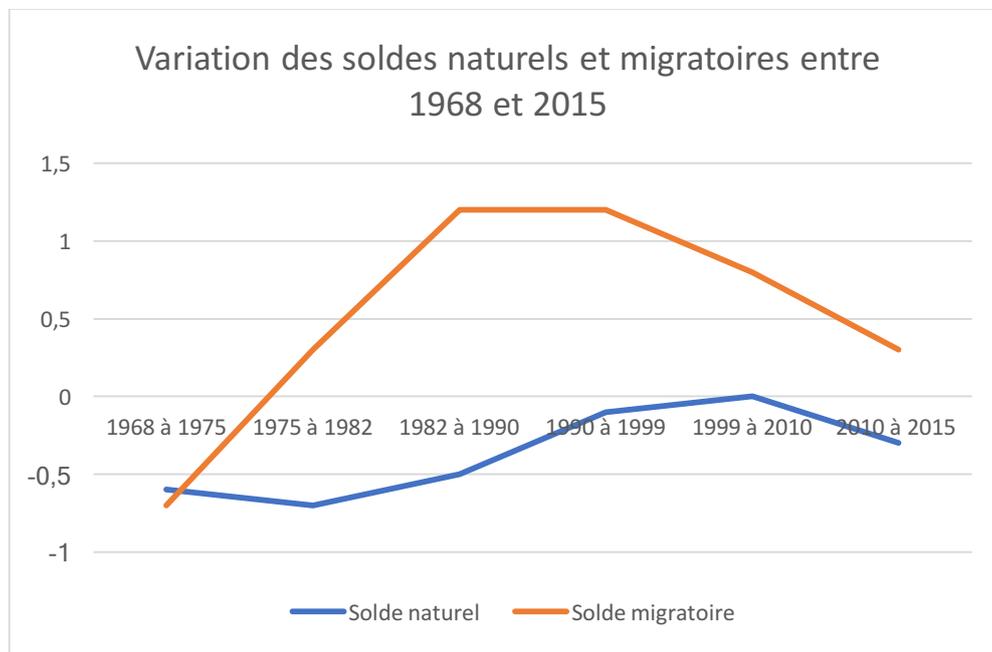


Figure 35 : Variation des soldes naturels et migratoires entre 1968 et 2015 pour la CC Petite Montagne  
Production : CLÉMENCE A., 2018 / Source : INSEE 2018

L'affirmation d'une identité marquée par le biais de la valorisation du patrimoine notamment culturel et naturel peut donc représenter, pour la Petite Montagne, l'opportunité de développer une économie présentielle aujourd'hui tant convoitée. L'économie présentielle est définie par l'INSEE comme l'ensemble des « [...] activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes »<sup>143</sup>. Cette économie présentielle et résidentielle repose donc sur la consommation de biens et de services sur le territoire : pour appuyer cette consommation et permettre une croissance de l'économie résidentielle sur un territoire, l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire ou le séjour de touristes sont essentiels. Au sens de Davezies, le développement de l'économie résidentielle va permettre de capter, par la consommation de biens et services, des revenus d'origine extérieure au territoire (rentes sociales, salaires, etc.) et en ce sens

<sup>142</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

<sup>143</sup> Sphère économique [en ligne]. INSEE, publié le 13 octobre 2016 [consulté le 13 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1886>

créer des richesses sur le territoire. Enfin, et toujours selon l'INSEE il s'agit de distinguer la sphère de l'économie présentielle de la sphère de l'économie productive qui constitue pour sa part « [...] *les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère* »<sup>144</sup>.

### 2.2.2 Des savoir-faire toujours ancrés dans le territoire

Au-delà de son cadre naturel et culturel particulièrement intéressant, les personnes consultées dans le cadre de l'étude d'opportunité économique menée par Cluster'Jura ont également pu évoquer les savoir-faire comme un atout majeur de la Petite Montagne. Le territoire d'études regorge, en effet, de savoirs et de savoir-faire qui ont largement été évoqués et qui ont pu être identifiés comme des richesses par les acteurs et habitants consultés au cours de l'étude d'opportunité économique de la Petite Montagne réalisée par Cluster'Jura. Ces savoirs se rattachent en réalité à deux domaines professionnels distincts. On retrouve ainsi, et tout d'abord, l'agriculture (truite, volaille, escargots, chèvres, vaches, comté, pomme, etc.) mais on retrouve également l'artisanat et plus spécifiquement le travail du bois (menuiserie, tournerie, ébénisterie, tabletterie, scierie, etc.). Ces deux activités sont profondément ancrées dans le territoire puisque comme vu en partie 1.3.1. du présent mémoire, elles ont été les principales sources de revenus des habitants du territoire jusqu'au début des années 1970 et l'entrée difficile de la Petite Montagne dans l'économie moderne correspondant au recul de l'artisanat et de l'agriculture. En ce sens, et identifiée en tant que telles par les habitants et acteurs consultés, elles sont à considérer comme des éléments définissant l'identité du territoire de la CC Petite Montagne. Malmenées depuis des années ces activités pourraient néanmoins constituer d'importants leviers de dynamisme pour le territoire et ce à différents égards.

En premier lieu, la Petite Montagne se distingue par une activité agricole qui reste relativement plus élevée qu'au sein des autres territoires ruraux français. L'INSEE relevait ainsi en 2015 que 10,0% des emplois du territoire<sup>145</sup> sont des emplois liés à l'agriculture. Pour la même année, la proportion d'emplois agricoles en France Métropolitaine s'élevait

---

<sup>144</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

<sup>145</sup> INSEE, op. cit, p.92

à 2,7%<sup>146</sup> et dans le département du Jura à 3,0%<sup>147</sup>. Malgré un recul au cours des dernières décennies, l'agriculture reste donc un levier d'emploi pour le territoire. Si la présence de l'AOP Comté en Petite Montagne est sans nul doute un atout majeur pour les exploitations agricoles qui y sont présentes – *en témoigne le statut d'Appellation d'Origine Protégée fromagère la plus vendue de France*<sup>148</sup> –, ce maintien de l'activité agricole peut et doit également ouvrir de nouveaux champs du possible pour le territoire et notamment pour ses agriculteurs et futurs agriculteurs. Tout d'abord, l'agriculture peut être la source d'une économie présentielle et plus spécifiquement d'un tourisme qualifié de diffus : un tourisme alternatif au tourisme de masse qui mette en valeur un art de vivre spécifique au territoire et incarné par un terroir et un patrimoine spécifique. Ce type de tourisme offre l'opportunité aux exploitations agricoles de compléter leur activité tout en permettant aux touristes la découverte du territoire et de son terroir. Les exploitations agricoles du territoire peuvent alors proposer une offre touristique d'hébergement et de restaurations (seuls ou en lien avec des partenaires) axée autour de l'activité agricole (gîtes, chambres et tables d'hôte, camping/auberge à la ferme). Le développement d'une telle offre dépend cependant et bien évidemment de l'initiative privée des agriculteurs. En Petite Montagne, l'étude « *Petite Montagne, Grandes Idées* » a ainsi permis de faire émerger un projet de « *camping à la ferme éco-pédagogique* ». Un projet aujourd'hui prometteur qui a su réunir un groupe de porteurs de projets parmi lesquels un agriculteur, un élu intercommunautaire, un représentant du groupe de valorisation agricole de la Petite Montagne et deux habitants. Ce projet permettrait, non seulement, d'enrichir une offre en hébergements qualifiée de faible sur le territoire mais il se distinguerait également de l'offre des territoires voisins comme vu au cours de la partie précédente. Une carte à jouer donc pour un secteur particulièrement porteur, les urbains et les néo-ruraux étant toujours plus attirés par le terroir, sa mise en valeur et l'identité qu'il renvoie. En ce sens, la transformation et la valorisation des produits élaborés sur le territoire pourraient constituer des leviers pour l'affirmation du territoire et le développement d'une possible économie. Les circuits-courts représentent également une opportunité pour le territoire et le développement d'une potentielle économie présentielle telle que précédemment définie. Ainsi diverses autres idées ont pu émerger au cours des ateliers de travail organisés par Cluster 'Jura au cours de l'étude « *Petite Montagne, Grandes Idées* » : la valorisation des vaches réformées avec notamment la proposition de mise en œuvre d'une filière de

---

<sup>146</sup> Dossier Complet – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1>

<sup>147</sup> Dossier Complet – Département du Jura [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-39>

<sup>148</sup> Fromage : 600,000 tonnes vendues chaque année en France [en ligne]. FranceInfo, publié le 5 mars 2016. Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/societe/salon-de-l-agriculture/fromage-600-000-tonnes-vendues-chaque-annee-en-france\\_1346621.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/salon-de-l-agriculture/fromage-600-000-tonnes-vendues-chaque-annee-en-france_1346621.html)

tannerie ou encore de distribution de viandes, la création d'un drive fermier ou encore la valorisation des produits locaux notamment par la mise en place d'un distributeur automatique. Les idées sont donc nombreuses et les richesses du territoire tout autant. Il est important pour la Petite Montagne de maintenir son activité agricole qui est 1°) un élément fondamental de son identité, 2°) un secteur pourvoyeur d'emplois sur le territoire, 3°) un secteur qui ouvre aujourd'hui de nombreuses possibilités. Pour ce faire, il s'agira enfin de concrétiser ces projets en permettant ou supportant leur mise en œuvre : si la CC Petite Montagne a mis en place une boutique de produits locaux à Arinthod, les élus ont fait part de leur opposition à la réalisation du projet de camping à la ferme éco-pédagogique... Il s'agit donc aussi, et encore, d'accepter prendre des risques et soutenir les initiatives ascendantes (« *bottom-up* »).

Le travail du bois, notamment au travers de l'activité de tournerie est le second élément économique fort de l'identité de la Petite Montagne. Il a aussi un bel avenir devant lui ; après des années de recul face une féroce concurrence et notamment la hausse de l'industrie plastique, le bois redevient un produit recherché par les consommateurs. Le succès de l'entreprise AS'BOIS, PME familiale basée à Val-Suran en témoigne<sup>149</sup>. Cette entreprise créée en 1978 a pris un virage considérable en 2011 en créant la marque « *Y a pas le feu au lac* » et diversifiant ainsi son activité originale en s'appuyant sur l'outil internet avec notamment la création d'une stratégie de communication mettant en valeur son ancrage au sein d'un territoire où le travail du bois est un savoir ancestral. Elle a ainsi su se faire sa place dans le monde du design mobilier en travaillant pour des designers du monde entier et vendant des produits autant en France qu'à l'étranger malgré sa localisation au sein d'un territoire particulièrement enclavé (cf. partie 1.3.3) et un débit internet qui reste aujourd'hui restreint comme le souligne Andréa Boitrand, dirigeante de l'entreprise « *Y a pas le feu au Lac* »<sup>150</sup>. Le succès de cette petite entreprise et sa capacité d'adaptation lui permettent aujourd'hui de faire travailler neuf employés et un réseau d'entreprises locales de l'artisanat travaillant également le bois. C'est donc toute une économie qui se développe autour de ce succès local. Dans le cas présent, une économie d'ordre productif. Cette initiative exclusivement privée qui n'a par ailleurs reçu aucun soutien public est donc encourageant pour la Petite Montagne, les territoires ruraux interstitiels et ses plus jeunes habitants. Au niveau national, ce sont plus de trois millions

---

<sup>149</sup> En ce sens, entretien avec un agent de l'office du tourisme du Pays des Lacs et Petite Montagne, réalisé le 6 août 2018

<sup>150</sup> En ce sens, entretien avec Andréa Boitrand, dirigeante de l'entreprise « *Y'a Pas Le Feu Au Lac* », réalisé le 1er août 2018

d'actifs qui sont artisans<sup>151</sup>. Comme le soulignait Rolande Sassano – *présidente de la Chambres de l'Artisanat et des métiers de l'Ariège (une campagne interstitielle)* - au travers d'un entretien réalisé en 2009<sup>152</sup>, l'artisanat est porteur pour les territoires ruraux. Il représente effectivement l'opportunité de créer de nouveaux emplois sur le territoire tout en ouvrant de nouvelles perspectives d'avenir aux plus jeunes de ses habitants et en permettant, enfin, d'affirmer un savoir-faire ancestral et historique comme élément constitutif de l'identité locale pouvant être valorisé par une activité touristique et redonner confiance à un territoire. L'exemple d'Aubusson en Creuse est évocateur : après avoir obtenu un label UNESCO en 2009, cette commune a su s'appuyer sur son activité historique de tapisserie, depuis longtemps en déclin, pour mettre en place une stratégie de développement territorial afin de s'affirmer comme un pôle d'excellence en la matière en ouvrant la cité internationale de la tapisserie proposant un centre de formation, un musée mais également un outil de développement et soutien économique à l'activité de tapisserie. Considéré comme un « *facteur de renouveau pour la ville* »<sup>153</sup>, la cité internationale a réussi à attirer plus de 50,000 visiteurs au cours de sa première année avec des retombées bénéfiques pour l'activité commerciale de la ville mais également pour l'affirmation du territoire et sa visibilité. Le centre de formation offre également des opportunités et de potentielles vocations aux jeunes creusois désireux de se spécialiser en tapisserie. Au-delà de la redynamisation d'une économie productive, c'est donc également toute une économie présentielle (essentiellement touristique) qui s'est développée par ce projet de valorisation d'un savoir-faire local. La Petite Montagne semble être consciente de ce potentiel et souhaite aujourd'hui en bénéficier. L'un des projets émergents suite à la concertation réalisée dans le cadre de l'étude « *Petite Montagne, Grandes Idées* » portait ainsi sur la création d'un « *espace de promotion et de valorisation de l'artisanat local* ». Dans le cadre de l'étude pour l'implantation d'un lieu-unique en Petite Montagne, les élus de la CC Petite Montagne ont également fait part de leur souhait de développer un pôle de soutien à l'entrepreneuriat notamment autour de l'activité de tournerie et du travail du bois<sup>154</sup>. Les activités de poterie, d'ébénisterie et d'artisanat d'art présentes sur le territoire constituent autant d'opportunité pour le développement

---

<sup>151</sup> L'artisanat, première entreprise de France [en ligne]. Chambre des métiers et de l'Artisanat, 2017 [consulté le 29 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.artisanat.fr/lartisanat/un-secteur-cle-de-leconomie/lartisanat-premiere-entreprise-de-france>

<sup>152</sup> LABAZÉE Georges, LY Carole, MASSIÉ Audrey et al., Quel avenir pour le milieu rural français ? [en ligne]. Pour, 2009/2 (N° 201), p. 73-82. DOI : 10.3917/pour.201.0073. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2009-2-page-73.html> [consulté le 3 juillet 2018]

<sup>153</sup> La tapisserie fait à nouveau battre le cœur d'Aubusson [en ligne]. La Montagne – Entreprendre, publié le 19 juillet 2017 [consulté le 14 juillet 2018]. Disponible sur : [https://www.lamontagne.fr/aubusson/economie/commerce-artisanat/2017/07/19/la-tapisserie-fait-a-nouveau-battre-le-cur-d-aubusson\\_12490511.html](https://www.lamontagne.fr/aubusson/economie/commerce-artisanat/2017/07/19/la-tapisserie-fait-a-nouveau-battre-le-cur-d-aubusson_12490511.html)

<sup>154</sup> Communauté de Communes Petite Montagne, Document de Consultation, Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'ouverture d'un lieu unique à Arinthod (39240), mai 2017.

économique de ce dernier. La Petite Montagne dispose donc de savoir-faire qui sont spécifiques à son territoire et à son histoire et qui la démarque des territoires voisins. Ce savoir-faire peut constituer un levier de développement économique double – *à la fois présentiel et productif* - mais également un élément d'affirmation pour le territoire qui lui permettrait de se distinguer et se valoriser ainsi.

### 2.2.3 Un territoire riche de sa population

La Petite Montagne est un territoire riche de son cadre patrimonial particulièrement préservé. Elle est également riche d'un ensemble de savoir-faire et d'une économie productive - *incarnée par la présence sur le territoire de la principale unité de production de l'entreprise Smoby* - encore bien ancrée dans le territoire et qui lui fournissent aujourd'hui près de 50% des emplois<sup>155</sup>. Mais l'une des principales richesses du territoire de la Petite Montagne demeure sa population. En effet, et bien que nous ayons pu la décrire en partie 1.3.4 comme une population vieillissante, peu diplômée et précarisée, cette dernière représente un vivier de ressources multiples et pouvant largement bénéficier à la Petite Montagne.

En premier lieu, la récente croissance démographique des espaces ruraux, qu'a notamment connu la Petite Montagne (cf. partie 2.2.1), a favorisé la hausse d'une économie dite présenteielle qui est venue compenser le déclin des activités agricoles et industrielles au sein du territoire rural. Ce phénomène est constaté à l'échelle métropolitaine avec une croissance de l'économie présenteielle considérable entre 1990 et 2009 qui a atteint un rythme annuel de 2% au cours des dernières années. La propension du secteur de la santé, social et des services au public dans cette croissance observée est particulièrement importante puisque ces secteurs sont responsables de deux-tiers de la croissance de la sphère économique présenteielle pour la même période. En 2010, l'économie présenteielle représentait ainsi 17 millions d'emplois dont deux-tiers destinés aux ménages : induisant donc une forte orientation de cette économie vers le local<sup>156</sup>. Cette croissance semble être particulièrement bénéfique aux espaces ruraux puisqu'il apparaît selon F. Aubert, Q. Frère, D. Lépicier, S. Truchet et D. Vollet, que plus un bassin

---

<sup>155</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

<sup>156</sup> Ensemble des chiffres préalablement cités au sein du paragraphe : AUBERT, Francis, FRÈRE Quentin, LÉPICIER Denis, TRUCHET Stéphanie, VOLLET Dominique, Chapitre 4 : Le développement des activités liées aux résidents : un nouveau souffle pour les espaces ruraux ? in BLANCARD, Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE Cécile, RENAHY Nicolas, Campagnes contemporaines, Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. UpDate Sciences & technologies, Versailles : Éditions QUAE, 2016.

de vie est éloigné d'une unité urbaine d'au moins 200 000 habitants plus ce dernier est doté d'emplois présents. En France Métropolitaine, la sphère présente représentait 65,1%<sup>157</sup> des emplois en 2015. Pour la même année, dans le département du Jura c'était 63,5%<sup>158</sup> des emplois qui relevaient de la sphère présente alors qu'en Petite Montagne, c'était seulement 51,2%<sup>159</sup> des emplois qui relevaient de la sphère présente. Cette relative et exceptionnelle faiblesse de l'emploi présent en Petite Montagne s'explique notamment par 1°) l'absence d'une économie touristique comme évoqué en partie 2.2.1. 2°) le maintien relativement fort d'une activité productive en comparaison à d'autres territoires interstitiels. Si en Petite Montagne, l'économie présente a donc un poids tout relatif en comparaison aux situations départementale et métropolitaine, elle représente néanmoins aujourd'hui plus de la moitié des emplois présents sur le territoire et constitue en ce sens un levier non-négligeable de développement. L'économie touristique étant à ce jour inexistante en Petite Montagne, c'est majoritairement l'économie résidentielle qui fournit les emplois sur le territoire. L'économie résidentielle se distingue effectivement de l'économie présente en ce sens qu'elle concerne « [...] *l'ensemble des activités économiques destinées à satisfaire les besoins des populations résidant sur un territoire [...]* »<sup>160</sup> (et non pas les besoins touristiques). Ce secteur économique déjà aujourd'hui porteur pour le territoire pourrait au cours des prochaines années prendre encore plus d'importance pour la Petite Montagne. La croissance de la population au cours des dernières décennies, comme vu en partie 2.2.1, et plus particulièrement son vieillissement qui se poursuivra sans nul doute dans les années à venir laissent entrevoir des opportunités économiques nouvelles pour le territoire caractérisé par un recul toujours plus fort des services notamment publics (cf. partie 1.3.2) et disposant d'une main d'œuvre peu qualifiée (cf. partie 1.3.4). En effet, il ouvre l'opportunité du développement d'une activité de services à la personne notamment orientée vers les personnes âgées (entretien du domicile, aide aux personnes âgées ou handicapées) et requérant un niveau de formation peu élevé particulièrement adapté au profil de la population la plus jeune du territoire d'études. L'accueil, le soin et le maintien à domicile des personnes les plus âgées sur le territoire de la Petite Montagne est un véritable défi qui n'est pas sans représenter une opportunité économique. Par ailleurs, le développement de l'attractivité résidentielle du territoire et l'arrivée de jeunes couples en ménages sur le territoire pourrait également permettre le développement d'une activité économique notamment orientée vers l'enfance et la petite enfance (garde d'enfants, assistance maternelle et soutien scolaire) qui requiert

---

<sup>157</sup> Dossier Complet – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

<sup>158</sup> Dossier Complet – Département du Jura [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

<sup>159</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

<sup>160</sup> BELOT Claude, FRANÇOIS-PONCET Jean, op. cit. p.54

également un niveau relativement faible d'études. Cette économie résidentielle est donc fortement dépendante de la croissance démographique du territoire qui peut irriguer à elle seule tout un ensemble de secteurs économiques résidentiels autres que les services à la personne : c'est ainsi le secteur de la construction et de l'immobilier, du commerce, des activités financières mais également de la sphère publique et des circuits courts qui peuvent en bénéficier. La baisse récente de la population pour la période 2010-2015 en Petite Montagne constitue un premier arrêt à la croissance démographique observé depuis 1982<sup>161</sup>. Elle pose des questions sur l'attractivité résidentielle du territoire et pourrait, si elle se poursuivait, porter un coup à cette économie de services aux personnes.

Cette population particulièrement âgée est également un vivier considérable de bénévoles pour le milieu associatif : la retraite est l'opportunité pour de nombreuses personnes de se rendre disponible et se mettre au service de la communauté. Il est difficile de considérer le nombre de personnes en retraites impliquées dans le milieu associatif en Petite Montagne, néanmoins il est certain que la richesse de la population sur ce territoire, et plus généralement en campagne interstitielle, s'exprime également au travers de son réseau associatif. La Petite Montagne comptait en 2011 plus de 160 associations recensées<sup>162</sup> dans des secteurs distincts (sports, loisirs créatifs, développement et aménagement, valorisation du patrimoine, soutien scolaire, insertion etc.). En supposant ce chiffre inchangé à ce jour, cela correspond à près d'une association pour 41 habitants – *une forte densité associative compte tenu de la faible densité démographique du territoire*. Parmi ces associations, certaines mènent des actions particulièrement remarquables sur le territoire. C'est notamment le cas de l'ADAPEMONT, association créée en 1979 sous l'impulsion de l'État afin de mettre en œuvre un Plan d'Aménagement Rural sur le territoire historique de la Petite Montagne. Cette association qui a œuvré pour l'aménagement du territoire d'études pendant près de vingt-ans (entre autres : plan d'aménagement Rural en 1981, contrat de pays en 1982, contrat pour le développement économique en 1987, mise en œuvre du programme Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie RURale, création d'un site Natura 2000 en 2000, mise en œuvre d'un service de transport dédié aux personnes âgées de 1986 à 2001)<sup>163</sup> a été progressivement remplacée et substituée dans ses missions et ses fonctions sur le territoire dans les années 1990 et 2000 par les actuelles EPCI qu'elle a préfigurés et qui occupent aujourd'hui le territoire large (et historique) de la Petite Montagne. Malgré cette

---

<sup>161</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

<sup>162</sup> Associations locales [en ligne]. Petite Montagne, publié le 29 juin 2011 [consulté le 1<sup>er</sup> mai 2018]. Disponible sur : <http://www.petitemontagne.fr/associations-locales>

<sup>163</sup> En ce sens, entretient avec Daniel Cantaloube, président de l'ADAPEMONT, réalisé le 2 août 2018

substitution par les EPCI et une difficile remise en question de l'existence même de l'association au regard de la perte de la plupart de ses compétences et activités au bénéfice des nouvelles EPCI, et avec la détermination de son président actuel M. Daniel Cantaloube, l'association a su se maintenir sur le territoire (de la CC Petite Montagne mais également des EPCI voisins) et y tient aujourd'hui encore un rôle déterminant. Ses actions sont de nature diverse mais pas des moindre pour le territoire. Elle gère ainsi actuellement la conduite d'un chantier participatif de restauration du site du Pic d'Oliferne pour sa valorisation culturelle et touristique – *une opération qui permet notamment de compenser l'inertie des élus*. Chaque année, l'association organise également au mois de Juillet le festival « *Bouche à Oreille* » sur l'ensemble du territoire de la Petite Montagne et dans un objectif d'éducation culturelle populaire. Mais elle s'implique également auprès des populations du territoire les plus fragiles (jeunes, personnes âgées et femmes) avec la gestion de cinq équipes vertes d'insertion professionnelle qui réalisent divers chantiers d'aménagement paysager auprès des structures privées et publiques mais également des particuliers. L'une de ces équipes vertes est présent en CC Petite Montagne. Malgré l'effacement progressif de ces compétences, l'ADAPEMONT est donc toujours fortement ancrée sur le territoire autant par son action auprès de la population que par son implication dans le développement de ce dernier. Au risque parfois d'assister à un certain dédoublement des compétences entre la CC Petite Montagne et l'ADAPEMONT elle-même, ce qui n'est pas sans créer des conflits entre les deux structures comme en témoignent les entretiens réalisés auprès de l'agent territorial de la CC Petite Montagne<sup>164</sup> et du président de l'ADAPEMONT<sup>165</sup>. Dans l'action de l'ADAPEMONT, la CC Petite Montagne verrait une remise en question de ses compétences et de son efficacité sur le territoire alors que l'ADAPEMONT verrait dans le transfert des compétences à la CC Petite Montagne une illégitimité et une injustice... De ce conflit, l'on retiendra qu'il est regrettable que les deux structures ne parviennent à œuvrer ensemble pour le territoire, l'une est l'autre pouvant agir de manière complémentaire et bénéfique pour le territoire et sa population.

Finalement, la richesse de la population de la Petite Montagne se retrouve également dans sa solidarité. Lorsque les habitants et acteurs du territoire ont pu être consultés dans le cadre de l'étude sur l'implantation d'un lieu-unique en Petite Montagne<sup>166</sup> sur la problématique des mobilités, il a été intéressant de prendre conscience de l'importance et du rôle de la solidarité entre voisins et habitants d'un même bourg pour faire face à cette

---

<sup>164</sup> En ce sens, entretien avec l'agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

<sup>165</sup> En ce sens, entretien avec Daniel Cantaloube, président de l'ADAPEMONT, réalisé le 2 août 2018

<sup>166</sup> MARTIN, Patrice. Synthèse « La CC part en tournée ». Donativo, avril 2018.

difficulté. Par leurs réseaux de connaissances, les habitants de la Petite Montagne parviennent à surmonter les difficultés des mobilités en covoiturant régulièrement et gratuitement entre-eux. Une réalité qui témoigne d'une solidarité beaucoup plus large et qui ne s'exprime pas seulement en matière de mobilité mais à de nombreux égards (services rendus entre voisins, etc.). Les espaces ruraux les plus interstitiels sont certainement ceux où l'on trouve encore le plus de solidarités entre les individus : la précarité, l'enclavement et l'abandon des services poussent en effet les habitants de ces territoires à se regrouper et s'entraider pour affronter les obstacles du quotidien. En témoigne l'important nombre d'associations présentes sur le territoire de la Petite Montagne comme vu au travers du paragraphe précédent. La solidarité apparaît donc comme une forme de compensation face aux difficultés que peuvent rencontrer les territoires de la France interstitielle. Elles représentent une richesse et un avantage majeur en comparaison aux métropoles où l'individualisme est toujours plus dominant. Cette solidarité est également constitutive de l'identité de la population de la Petite Montagne au même titre que l'ensemble des richesses précédemment évoquées au cours de cette partie. Ces richesses révélées par les acteurs, la population et les élus du territoire accompagnés par une ingénierie externalisée et sachante des problématiques territoriales constituent en somme de réelles opportunités de développement pour le territoire. En effet, elles représentent pour la plupart des richesses et des facteurs de développement non-délocalisables, profondément ancrées au territoire. Elles peuvent en ce sens être les clefs d'une croissance économique endogène pour le territoire : une croissance qui s'appuie sur les richesses intérieures au territoire pour créer un cercle vertueux de développement. A l'agent territorial de la CC Petite Montagne de conclure sur une note optimiste :

*« Il faut aussi que les territoires ne se limitent pas à être sur la défensive et adoptent une attitude fataliste mais qu'ils aient la conviction qu'ils possèdent des ressources et des richesses qui peuvent contribuer à leur développement et à leur attractivité. Les campagnes sont les territoires de demain, quand les villes seront trop polluées et étouffantes, les campagnes retrouveront alors tout leur intérêt et il faut être prêt à accueillir de nouvelles populations. »*

### 2.3 Se réinventer durablement

Le territoire de la CC Petite Montagne a donc pris conscience des atouts qu'il a en sa possession. Les nombreuses études réalisées sur le territoire ainsi qu'une riche littérature ne sont pas sans confirmer les potentialités que peuvent représenter les richesses qui

définissent et dont recèlent le territoire de la Petite Montagne. Des territoires en ont pris conscience depuis longtemps. Cependant, et avant d'activer ses leviers et de se lancer dans une course effrénée à l'attractivité, il s'agit de faire preuve de recul. L'attractivité et l'affirmation d'une identité retrouvée ne doit pas remettre en question les enjeux de développements durables du territoire interstitiel. L'élaboration d'un projet de territoires (...) est l'une des garanties de la mise en œuvre d'une démarche durable à l'échelle de la Petite Montagne mais pas seulement.

### 2.3.1 Concilier attractivité et durabilité

Comme vue au travers de la partie précédente, l'interstitialité renferme en réalité de nombreuses richesses. Ces richesses peuvent constituer des leviers majeurs de dynamisme pour le territoire comme le souligne une riche littérature et le démontre l'étude du terrain de la Petite Montagne. Notamment, elles peuvent plus particulièrement jouer sur l'attractivité résidentielle et présenteielle du territoire. Ainsi le cadre de vie proposé par les espaces interstitiels tels que celui de la CC Petite Montagne satisferait le désir de campagne des ménages urbains à la recherche de nature, de convivialité et solidarité mais aussi de quiétude. Puis, la valorisation et la patrimonialisation de son patrimoine culturel et naturel pourraient constituer le support de développement d'une offre touristique. La CC Petite Montagne a donc une carte à jouer en ce sens, d'autant plus que la croissance démographique (peu importe la catégorie et l'âge de la population) ainsi que la fréquentation touristique entraînent une croissance induite de l'économie présenteielle qui regroupe les activités de production de biens et services destinés à être consommés par les résidents ou touristes localisés sur ledit territoire. Comme vu précédemment, la croissance de l'économie présenteielle est une réponse face au recul observé de l'activité productive des territoires interstitiels (agriculture, artisanat et industrie) qui subit depuis plusieurs années une forte désindustrialisation et qui est beaucoup plus sensible à des logiques économiques internationales (et donc sur lesquelles le contrôle est moins grand) : elle est donc un enjeu majeur pour la Petite Montagne qui maintenant tout de même un relatif équilibre entre ses activités productives et résidentielles (48,8% des emplois du territoire sont fournis par la sphère productive, 51,2% par la sphère présenteielle<sup>167</sup>) n'est pas à l'abri d'une future délocalisation. Cependant, et en souhaitant jouer sur l'attractivité de son territoire, comme l'on démontrait les nombreuses études engagées récemment visant notamment à la valorisation touristique du Lac de Coiselet ou encore à l'implantation d'un lieu-unique destiné

---

<sup>167</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

notamment aux travailleurs indépendants (parmi lesquels des néo-ruraux potentiels), la CC Petite Montagne ne doit pas à terme en oublier les éléments qui font son identité et donc sa richesse.

En premier lieu, c'est bien le cadre naturel et paysager qui pourrait souffrir le premier d'une politique favorable à l'accueil d'une nouvelle population et de touristes. Car l'accueil d'une nouvelle population sur le territoire induit tout d'abord la construction de nouvelles résidences (principales, secondaires ou touristiques) sur le territoire : les néo-ruraux viennent s'installer en campagne non pas pour vivre en appartement et en centre-bourg mais bel et bien pour construire ou acquérir un bien individuel et proche de la nature. Si l'acquisition d'un bien existant ne pose aucun souci puisqu'elle n'impacte pas de manière profonde sur le territoire et sur son environnement naturel et paysager, la construction de nouveaux biens peut cependant alimenter un phénomène de rurbanisation (définition en p.21) qui n'est pas sans menacer les continuités et réservoirs écologiques en présence sur le territoire. Par ailleurs<sup>168</sup>, la construction de nouvelles habitations peut également avoir des impacts majeurs sur la qualité esthétique paysagère du territoire et peut, en ce sens, être à l'origine d'externalités négatives sur l'attractivité touristique et résidentielle même du territoire puisqu'elle peut alors engendrer une dégradation esthétique du paysage et une détérioration d'un cadre jusqu'alors considéré comme préservé. La question de l'habitat (et du logement touristique) en milieu rural est donc particulièrement cruciale, puisqu'il s'agit non-seulement d'éviter des erreurs déjà commises par le passé sur d'autres territoires (périurbain notamment) mais également de préserver l'identité paysagère et architecturale des territoires et d'éviter une uniformisation de cette diversité rurale qui compose la France. La question du soutien à la rénovation d'anciennes maisons, et pas seulement en centre-bourg, est essentielle d'autant plus que des territoires tels que la Petite Montagne possède de forts taux de vacances offrant d'autant plus de possibilité d'accueil des ménages et d'éviter un étalement urbain (en Petite Montagne, taux de logements vacants en 2015 estimé par l'INSEE à 10,9%. En Métropole : 7,9%, dans le Jura : 9,7%<sup>169</sup>). L'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) soutenue par l'ADAPÉMONT qui s'est achevée en 2001 a été une première étape en ce sens. L'OPAH également favorable à la revitalisation des centre-bourgs.

---

<sup>168</sup> BRÈS Antoine, BEAUCIRE Francis, MARIOLLE Béatrice, op. cit. p.31

<sup>169</sup> Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018].

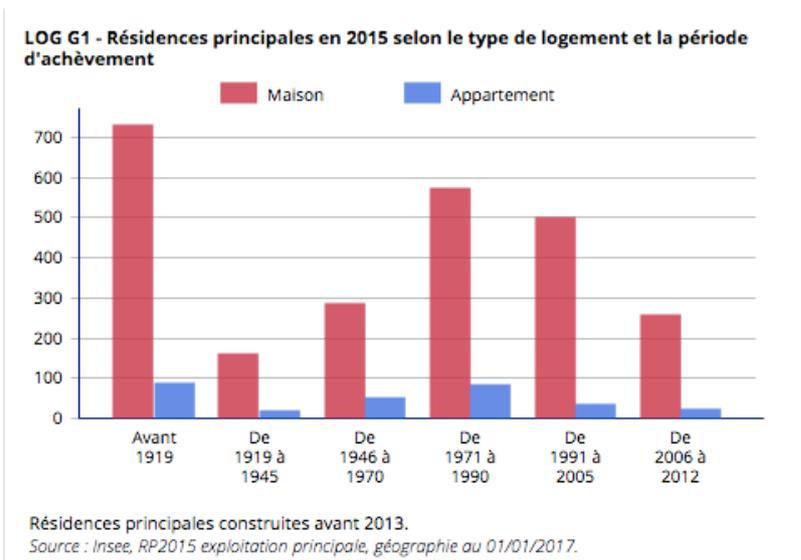


Figure 36 : Construction de résidences principales en Petite Montagne jusqu'en 2013

Source : INSEE 2018

L'étalement urbain n'est pas seulement sources de menaces pour le cadre paysager et la trame verte et bleue, il est également à l'origine d'un accroissement potentiel de la pollution atmosphérique résultant notamment de la hausse des trajets pendulaires et du quotidien pour accéder aux services et zones d'emplois. Car les transports en commun sont inexistantes en campagne interstitielle, et difficilement envisageables compte-tenu de la faible densité qui caractérise ces territoires. Se faisant l'arrivée de néo-ruraux et de touristes en campagne peut également engendrer une dégradation de la qualité de l'air et donc du caractère sain du territoire qui jouait jusqu'alors le rôle d'externalité positive. En ce sens, différents leviers peuvent être envisagés : le développement des mobilités électriques en campagne avec l'installation répartie sur le territoire de bornes de recharge est une première solution. Les bonus écologiques accordés par l'État aux particuliers lors de l'achat d'un véhicule électrique constituent également un pas en ce sens. La région Bourgogne-Franche-Comté, finance pour sa part et à hauteur de 50% les véhicules en autopartage achetés par les collectivités locales, les coopératives et associations d'habitants, les groupements d'entreprise et les entreprises dont l'objet social principal est l'autopartage<sup>170</sup>. Une seconde solution peut également être de favoriser l'emploi sur le territoire ou à domicile : en ce sens, la CC Petite Montagne a notamment commandé une étude pour l'implantation d'un lieu-unique incluant un espace de co-working. *L'ordonnance n°2017-1387 du 22 septembre 2017 relative à la sécurisation des relations de travail ratifiée par la loi n°2018-217 du 29 mars 2018* et qui favorise l'application et la diffusion du télétravail sont également des opportunités pour les territoires ruraux – *qui posent*

<sup>170</sup> Autopartage – achat de véhicules électriques ou GPL dans un système d'autopartage [en ligne]. Région Bourgogne-Franche-Comté, date de publication inconnue [consulté le 16 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/AIDE-Autopartage-achat-de-vehicules-electriques-ou-gpl-dans-un-systeme-d-autopartage,1131,gda:520,gdadedep:39,gdabfc:fc>

*néanmoins la question de la pollution résultant des centrales de serveurs et d'accessibilité internet qui reste une chimère en Petite Montagne (cf. partie 1.3.3) (...). Le maintien ou le développement de l'économie productive sur le territoire ou son développement raisonné (à condition qu'elle ne consomme pas trop de terre naturelles ou agricoles) peuvent également contribuer à une réduction considérable des déplacements pendulaires domicile-travail. Finalement, concernant la mise en œuvre d'un système de transports en commun – ramassage pour se rendre à la Foire d'Arinthon chaque semaine - mis en place par l'association ADAPEMONT de 1986 à 1991, le président de l'association menait un constat intéressant dont le propos se suffit sans nul doute à lui-même :*

*« [...] Notre système de transports a tenu quelques années, ce qui était inattendu ; puisque tous les autres territoires que nous avons contacté à l'époque avant de mettre notre projet en place nous avaient indiqué que leurs projets de mobilités n'avaient pas fonctionné. Finalement, ce projet a tenu mais il ne fonctionnait pas si bien. De plus, il nous a interrogé sur la question de la substitution de systèmes de solidarité existants par des services publics qui devenaient alors payants. C'est un débat auquel je ne saurai répondre : faut-il proposer plus de services publics ? Ces services publics peuvent-ils être plus pertinents que les systèmes de solidarité existants ? Doit-on remplacer un système de solidarité gratuit par un service public payant ? »<sup>171</sup>*

D'un point de vue social, le développement et le soutien à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire peut également avoir des effets néfastes. La gentrification, normalement rattachée au phénomène urbain, ne serait pas étrangère des espaces ruraux. Du moins si elle n'est pas encore avérée dans les espaces ruraux interstitiels tels que la Petite Montagne, elle pourrait prochainement être une menace. Ce phénomène a d'ores et déjà pu être observé dans les années 1970 au Royaume-Uni<sup>172</sup>. Ainsi, il ne faudrait pas qu'une politique d'attractivité mise en place sur le territoire de la Petite Montagne et qui favoriserait une arrivée de classes socio-professionnelles moyennes supérieures, n'aboutissent dans un premier temps, en une hausse du prix du foncier de l'immobilier notamment entraînée par une hausse de la demande et un mécanisme de spéculation concomitant. Par ailleurs, les populations issues des classes socio-professionnelles supérieures arrivent sur leur territoire d'accueil avec un fort capital

---

<sup>171</sup> En ce sens, entretien avec Daniel Cantaloube, président de l'ADAPEMONT, réalisé le 2 août 2018

<sup>172</sup> TOMMASI, Greta, La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises [en ligne]. Géoconfluences, publié le 27 avril 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale>

culturel et des convictions marquées. Ces derniers attendent également que la qualité du cadre dans lequel ils évoluent soit maintenue, préservée voire valorisée. Cela se traduit souvent par une implication dans la vie locale et notamment par l'intervention sur les documents réglementaires et stratégiques d'aménagement du territoire. L'intervention de ces nouveaux arrivants qui a notamment pu être observée à Gruffy, commune des Bauges<sup>173</sup>, n'est pas sans conséquence et renforce plus particulièrement l'éviction des populations locales souvent décrites comme les plus précaires et les plus fragiles. En premier lieu, le durcissement des normes réglementaires fixées au Plan Local d'Urbanisme (PLU) – *qui a déjà pu être préalablement opéré pour affirmer une identité architecturale et paysagère et développer ainsi l'attractivité du territoire* - dans l'optique de (re)valoriser le patrimoine local et impactant notamment la rénovation des maisons anciennes peut ainsi aboutir en une éviction des classes socio-professionnelles les plus démunies, dans l'incapacité de s'offrir les travaux requis d'un bien dont le prix a déjà augmenté sous l'effet de l'arrivée d'une nouvelle population. Elle peut aussi résulter en une hausse de la précarité énergétique (les nouveaux arrivants devant privilégier les travaux de façade et toiture). Également, il a pu être constaté que le placement en terres non-constructibles de réserves foncières jusqu'alors constructibles sous l'impulsion des nouvelles populations rurales et au nom de la préservation environnementale a engendré un phénomène de hausse des prix des terrains encore constructibles et en ce sens une inaccessibilité foncière renforcée aux populations autochtones possédant le capital le plus faible<sup>174</sup>. Par ailleurs, la gentrification rurale peut également revêtir la forme d'une marginalisation symbolique s'incarnant tout d'abord par un entre-soi<sup>175</sup> ; les nouveaux-arrivants du territoire se regroupant au travers de pratiques et de valeurs culturelles, sociales voire politiques partagées et entraînant de fait une marginalisation de la population locale souvent moins formée et plus précaire. En Petite Montagne, on peut déjà apercevoir les signes d'une gentrification rurale au travers de l'exemple de « *L'étable de Monsieur +* », un espace culturel situé à Louvenne fréquenté par une proportion réduite de la population du territoire et pointé du doigt par les élus et population locale comme un repère de « babacools ». Mais cet entre-soi et l'importation de valeurs nouvelles au sein du territoire peut également résulter en des conflits entre les agriculteurs autochtones et les néo-ruraux opposés aux modes de culture agricole traditionnels ; chacun d'eux revendiquant son droit d'usufruit à la nature - *les modalités de cet usufruit variant*

---

<sup>173</sup> Les Cafés Géo, Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale – entretien avec Samuel Depraz, agrégé de géographie et maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3 [en ligne]. Les Cafés Géographie, publié le 11 janvier 2017 [consulté le 30 mai 2018]. Disponible sur : <https://cafe-geo.net/les-nouveaux-bourgeois-des-campagnes-vers-une-eviction-rurale/>

<sup>174</sup> TOMMASI, Greta, op. cit. p.104

<sup>175</sup> TOMMASI, Greta, op. cit. p.104

*cependant*. L'attractivité peut en ce sens aboutir en l'émergence de nouvelles tensions sociales. Finalement, la mise en tourisme d'un territoire ainsi que la gentrification rurale pourraient résulter en une certaine artificialisation de la Petite Montagne entraînée par l'adoption de codes et pratiques culturelles partagées par les classes socio-professionnelles les plus aisées en attente d'une qualité de prestations et qui pourrait notamment s'exprimer au travers de l'aménagement d'une nature jusqu'alors préservée, pour ne pas dire presque intacte. La reconquête des villages par les classes socio-professionnelles supérieures arrivant en campagne pourrait également aboutir à une uniformisation de l'esthétique des centre-bourgs. Il semble donc que lorsque l'attractivité résidentielle ou touristique soit recherchée, le risque de « *la disneylandisation* »<sup>176</sup> ne soit jamais bien loin... Ainsi : « *La disneylandisation consiste à transformer le monde en décor, parfois le décor prend tellement de place qu'il oublie même qu'il est censé reconstituer une réalité* »<sup>177</sup>.

Enfin et considérée d'une perspective économique, l'attractivité résidentielle et touristique visent à favoriser le développement d'une économie résidentielle et présente, autrement dit un transfert des richesses produites à l'extérieure vers l'intérieur d'un territoire, irriguant ainsi de nombreux secteurs professionnels qui ont d'ores et déjà pu être listés auparavant. Cependant, selon Davezies il est important pour les territoires de ne pas céder à la « *tentation résidentielle* »<sup>178</sup>. En effet, le développement de l'économie résidentielle et plus largement présente qui s'appuie plus particulièrement sur la consommation de biens et services produits localement n'est pas un modèle économiquement durable à lui-seul. En premier lieu car les transferts opérés de l'État vers les particuliers (et plus particulièrement les retraites, les aides sociales etc.) et qui a pu être alimentée au cours des dernières années par les emprunts réalisés par l'État est aujourd'hui menacée (base sociale et sanitaire selon Davezies). La politique de réduction de la dette contractée par l'État français menée depuis plusieurs n'est, en effet, pas sans avoir un impact sur ses transferts sociaux et donc notamment sur la consommation de biens et services locaux par les populations les plus âgées et les plus précaires qui caractérisent en plus grande proportion les espaces ruraux interstitiels parmi lesquels la Petite Montagne. Cette baisse drastique de la dette résulte également en une réduction

---

<sup>176</sup> MUNIER, Jacques, La planète disneylandisée / Sciences Humaines [en ligne]. France Culture, publié le 20 juillet 2012 [consulté le 6 août 2018]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/lessai-et-la-revue-du-jour-14-15/la-planete-disneylandisee-sciences-humaines>

<sup>177</sup> MUNIER, Jacques, op. cit p. 106

<sup>178</sup> TORRE, André, et VOLLET Dominique, Introduction aux fondements du développement territorial [en ligne] in TORRE, André, VOLLET, Dominique. Partenariats pour le développement territorial. Editions Quæ, 2015 [consulté le 23 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/partenariats-pour-le-developpement-territorial--9782759224081.htm>

du nombre de fonctionnaires et la stagnation des revenus de ces derniers (base publique selon Davezies) qui n'est pas, non plus, sans avoir un impact sur leur consommation de biens et services sur les territoires locaux (qu'il y soient résident ou touristes). Puis comme vu précédemment, la soutenabilité de l'économie résidentielle est également problématique puisqu'à terme, les externalités négatives engendrées par l'arrivée de nouveaux ménages et de touristes peuvent entraîner une dégradation de l'environnement initialement préservé et en ce sens sur l'attractivité résidentielle et présenteielle du territoire (base résidentielle selon Davezies). Il est donc important de « *ne pas mettre tous ses œufs au sein du même panier* »<sup>179</sup>. Autant d'un point de vue national que d'un point de vue local, il paraît ainsi impératif de maintenir, selon Davezies, une économie productive de biens et services produits localement mais dont l'export extérieur garantit une source de revenus non-négligeables pour le territoire (base productive selon Davezies). La recherche de l'attractivité visant à la croissance de la consommation sur le territoire ne peut se suffire à elle-même pour constituer une source de dynamisme économique retrouvée pour les espaces ruraux ; d'autant plus que comme le souligne Magali Tallandier<sup>180</sup>, elle est à l'origine d'une précarisation de la population et ne génère que de faibles revenus pour ses actifs. Christophe Guilly fait également part de ses doutes quant à la capacité de l'économie résidentielle de venir remplacer quantitativement et qualitativement les anciens emplois productifs qui ont quitté les campagnes françaises :

*« Par exemple, comment une ville industrielle de 7,000 habitants comme Revin dans les Ardennes peut-elle rebondir après l'annonce par le groupe suédois Electrolux (anciennement Arthur Martin) de sa volonté de se séparer de son site de Revin qui emploie 400 salariés ? Comment imaginer que le développement d'activités nouvelles comme le tourisme viendra compenser la perte d'emplois ? »*<sup>181</sup>

Pour générer de la consommation et donc des revenus, le maintien de l'activité productive est donc primordial. Or les campagnes interstitielles se caractérisant par un système productif relativement faible ou ayant subi violemment la désindustrialisation, Davezies recommande ainsi de veiller à la mise en place, à l'échelle des bassins de vie, de systèmes productivo-résidentiels<sup>182</sup> avec des territoires dédiés aux fonctions résidentielles entrant

---

<sup>179</sup> VOLLET Dominique, L'économie résidentielle [en ligne]. LA CNFPT, publié le 29 mai 2015 [consulté le 6 juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/Leconomieresidentielle>

<sup>180</sup> TALANDIER Magali. L'émergence des systèmes productivo-résidentiels [en ligne] XLIXe Colloque de l'ARSDLF : "Industrie, villes et régions dans une économie mondialisée", Juillet 2012, Belfort [consulté le 11 juillet 2018]. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00841919/document>

<sup>181</sup> GUILLY Christophe, op. cit. p.25

<sup>182</sup> TALANDIER Magali, Op. cit. p. 105

en coopération économique avec des territoires aux fonctions productives. Ce dernier préconise ainsi que des coopérations entre métropoles et leurs hinterlands les plus reculés soient mis en œuvre – *les métropoles étant aujourd'hui les nouveaux bastions de l'économie productive des flux. N'assisterait-on pas ainsi à un retour à la relation qui liait villes et campagnes au Moyen-âge ?* Ces coopérations garantiraient ainsi le transfert des revenus générés par les métropoles et les centres urbains vers les campagnes par l'activité touristique ou encore la résidence des ménages. L'un pouvant favoriser le développement et la bonne santé de l'autre. Si la Petite Montagne se caractérise par un étonnant équilibre entre son économie productive et résidentielle, il faut donc qu'elle veille à ce que cet équilibre soit maintenu puisqu'il lui garantit une indépendance économique que d'autres territoires ruraux et interstitiels ne possèdent pas ou plus aujourd'hui. Le maintien d'usines sur le territoire telle que Smoby, une politique favorable au développement et au maintien du tissu productif ainsi que la perspective de développement d'une spécialisation dans la filière du bois notamment tout comme le maintien d'une activité agricole sont autant de possibilités de maintenir cette économie productive. Par ailleurs, l'une des manières de sauvegarder cette autonomie est notamment de prendre en main son destin par l'intermédiaire de documents stratégiques et réglementaires de planification territoriale.

### 2.3.2 L'inévitable élaboration d'un projet de territoire

En 2013, et après plus de neuf ans d'existence, le Pays des Lacs et Petite Montagne a finalement rejoint le Pays Lédonien rattaché à la commune-centre de Lons-le-Saunier, préfecture du Jura. En ce sens, l'entièreté historique de la Petite Montagne a donc été rattaché administrativement et politiquement au bassin de vie et d'emploi lédonien. Depuis, la CC Petite Montagne est donc désormais directement concernée par les stratégies territoriales développées au travers du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Lédonien actuellement en cours de révision. Cette intégration au sein d'une entité supra-communautaire représente une opportunité pour le territoire de la Petite Montagne, puisqu'elle lui donne la chance de se positionner et de s'affirmer sur le territoire environnant du Pays Lédonien et notamment vis-à-vis des intercommunalités voisines. Ainsi, et, entre autres, la Petite Montagne est notamment identifiée comme une réserve naturelle majeure du territoire d'études (cf. figure n°37 en page 110), ce qui va dans le sens 1°) d'une nécessaire préservation de ce cadre (cf. partie 2.3.1), 2°) d'une nature qui représente un potentiel levier de développement notamment touristique et résidentiel comme précédemment affirmé (cf. partie 2.1.2). Cependant, et si le SCoT du Pays Lédonien est essentiel pour un territoire qui n'a aujourd'hui encore aucun projet de

territoire clairement défini, il s'avère que ce dernier est limité et ne correspond pas aux réalités socio-économiques de la Petite Montagne. En effet, la Petite Montagne est en réalité sectionnée en trois secteurs et sous l'influence de trois bassins de vie et d'emploi (plus ou moins forte comme nous l'avons vu en partie 1) : Lons-le-Saunier, Bourg-en-Bresse et Oyonnax. Le seul territoire de la Petite Montagne ne peut donc pas être envisagé au prisme du seul bassin de vie et d'emploi lédonien car cette considération ne répondrait pas aux réalités et aux besoins du territoire. En ce sens donc, on remarque un défaut de pertinence du découpage administratif réalisé par les autorités déconcentrées de l'État (puisque la CC Petite Montagne a été créée sous impulsion du préfet). Ce qui peut résulter en une inadéquation de la répartition des infrastructures et services d'un territoire envisagé (en l'occurrence le Pays Lédonien et la Petite Montagne plus spécifiquement) autour d'une commune-centre (en l'occurrence Lons-le-Saunier) qui n'est finalement pas le lieu d'attractivité de tous les habitants. De même, ce découpage erroné ne prend pas (ou que très peu) en compte les potentielles relations et mobilités des populations et acteurs des SCoT du Pays du Haut-Bugey (bassin de vie et d'emploi d'Oyonnax) et des SCoT Bourg – Bresse – Revermont (bassin de vie et d'emploi de Bourg-en-Bresse) qui peuvent eux aussi se rendre sur le territoire de la Petite Montagne pour bénéficier des services proposés ou des aménités qui font son identité (cf. partie 2.2). Ainsi dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT du Pays Lédonien<sup>183</sup>, Oyonnax n'est mentionné à aucune reprise, Bourg-en-Bresse à quatre reprises mais uniquement pour des orientations à portée très larges. En ce sens, le SCoT ne semble donc pas constituer un document pertinent pour envisager élaborer un projet de territoire à l'échelle de la Petite Montagne – *territoire administrativement et économiquement interstitiel entre trois bassins de vie et d'emploi distincts*. D'autant plus que ce n'est pas un document contraignant mais un document qui exige un simple rapport de comptabilité des autres documents d'urbanisme.

---

<sup>183</sup> Projet d'Aménagement et de Développement Durable – SCoT du Pays Lédonien – document de travail, 19 décembre 2017 [en ligne] [consulté le 3 juillet 2018]. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/10smDyF5X9HSokp4jazZKyTJimUijv1Z/view>

### 3.2.1. Préserver la biodiversité

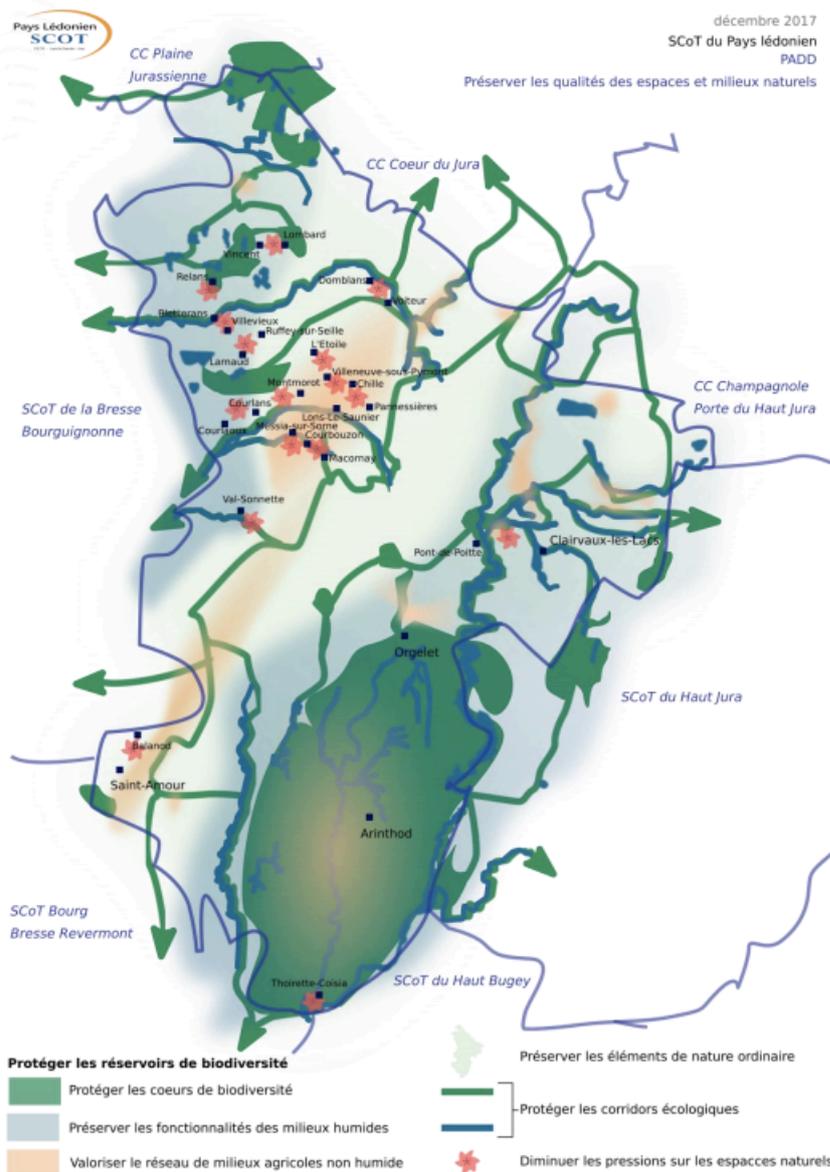


Figure 37 : La Petite Montagne identifiée comme une réserve naturelle du Pays Lédonien

Source : SCoT Pays Lédonien 2018 révision

M. Hilal et Aleksandra Barczak<sup>184</sup>, lesquels, signalant la reconnaissance par l'INSEE de la notion de bassins de vie (mais aussi d'emploi) s'interrogent également sur la pertinence de certaines intercommunalités qui outrepassent cette notion pourtant admise et liant notamment les problématiques d'économie résidentielle à ceux de l'économie productive. En effet, la notion de bassin d'emploi renvoie à « [...] un regroupement de communes proches ayant entre elles de fortes relations économiques ou liées par des migrations alternantes domicile-travail importantes [...] »<sup>185</sup>. Alors que la notion de bassin de vie au

<sup>184</sup> BARCZAK Alexandre, HILAL Mohamed, L'accès aux commerces et services dans les territoires de vie du quotidien in BLANCART, Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE, Cécile et REHANY, Nicolas, Campagnes contemporaines. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. Editions Quæ, 2016.

<sup>185</sup> Bassins, zones (d'emploi, de vie etc), Géoconfluences, publié en octobre 2015 [consulté le 30 juillet 2018]

sens de l'INSEE renvoie « *[au] plus petite territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants* »<sup>186</sup>. S'il est certain que la pertinence de la CC Petite Montagne interroge notamment du fait de sa répartition en trois secteurs et bassins de vie et d'emploi, deux cantons, deux vallées, il n'en demeure pas moins que d'un point de vue culturel et historique, mais aussi auprès de la population, le projet est pertinent et il est surtout la possibilité d'une solidarité entre des communes confrontées à des réalités et des enjeux similaires qui résultent du caractère interstitiel du territoire de la Petite Montagne (entre les métropoles, entre les pôles urbains et leurs bassins de vie et emplois) et qui les rassemblent à ce jour au sein du projet intercommunal : c'est de là où l'EPCI Petite Montagne tire toute sa légitimité et sa pertinence. Elle peut être un outil d'aménagement et fédérer autour de ce caractère interstitiel ; encore faut-il qu'elle s'en donne les moyens.

Aujourd'hui cependant, la Petite Montagne ne possède aucun projet défini qui s'étende sur l'ensemble de son territoire. Des PLU existent bel et bien à l'échelle de certaines communes et la CC Petite Montagne avait engagé une étude pour définir un projet de territoire cependant celle-ci n'a jamais aboutie. Comme vu précédemment, la CC Petite Montagne a également engagé depuis janvier 2017 six études menées par des bureaux d'études et structures extérieures au territoire qui permettent notamment de compenser le défaut d'ingénierie territoriale et d'impliquer les habitants dans une démarche de recensement des richesses, des potentiels leviers de développement, et de l'affirmation d'une identité territoriale partagée autour de valeurs communes. Ces études sont donc essentielles puisqu'elles permettent l'enclenchement d'une dynamique, l'émergence d'une identité retrouvée et favorisent l'innovation et pourraient aboutir sur des projets intéressants qui pourraient, à terme, apporter des solutions pertinentes à des problématiques qu'affrontent aujourd'hui le territoire (cf. figure 38 en page 112). Cependant, il est important de considérer que chacune des études engagées n'aboutissent que sur des projets ou des initiatives isolées. L'étude d'opportunité économique vise en ce sens à l'émergence de quelques projets économiques novateurs et viables, l'étude d'implantation et l'installation d'un tiers-lieu en Petite Montagne doit, elle, intégrer des fonctions multiples et variées pour faire émerger sur le territoire des espaces de vie et de lien (relais maison des services au public, salle de spectacle, espace de working, pépinière d'entreprises, etc.), l'étude de valorisation du Lac de Coiselet avait pour objectif de mettre en tourisme de ce plan d'eau localisé au sud du territoire. Toutes aussi pertinentes qu'elles puissent être en considération de la situation du territoire,

---

<sup>186</sup> Géoconfluences, op. cit. p.108

aucune des six études n'inscrit ou ne s'inscrit dans une démarche globale de projet de territoire clairement identifiable. La CC Petite Montagne paraît ainsi mener un certain développement d'opportunité. En ce sens notamment à l'agent territorial de la CC Petite Montagne de préciser :

« Au sein de la communauté de communes on est confronté à une certaine incertitude et manque de rigueur notamment dans l'élaboration d'un projet de territoire. Aucune réflexion n'a été menée concernant le futur du territoire et l'élaboration d'une possible stratégie de développement. »<sup>187</sup>

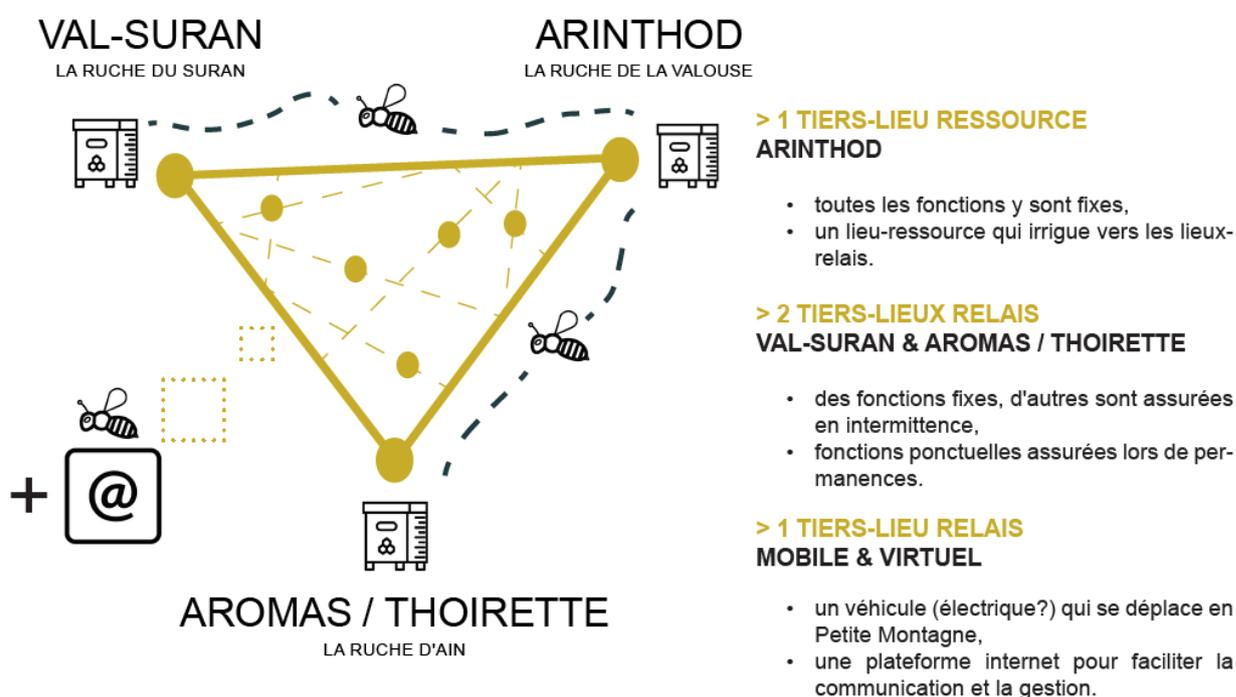


Figure 38 : Un projet répondant au caractère interstitiel du territoire : proposition de l'implantation d'un concept de réseau de tiers-lieu en CC Petite Montagne pour irriguer le territoire en services  
Production : CLÉMENCE A., 2018 / Source : atelier-ZOU, 2018.

*Cependant, comment est-il possible de rendre le territoire attractif à de nouveaux résidents et à de nouveaux touristes si aucune stratégie globale n'est mise en place ?* L'émergence d'un projet d'éco-camping à la ferme pédagogique couplée à l'aménagement du Lac de Coiselet ne constitueront pas à eux-seuls des leviers d'attractivité dans la mise en place d'une politique globale d'aménagement touristique attirant de nouveaux résidents et de nouveaux touristes. Également, la seule mise en place d'un tiers-lieu ne répondra pas à l'ensemble de besoins des habitants présent sur le territoire et ne suffira pas à attirer de nouveaux résidents sans une véritable politique de logements et une politique favorable

<sup>187</sup> En ce sens, entretien avec l'agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

au développement durable des services et commerces notamment dans le centre-bourg d'Arinthod et dans les autres pôles structurants du territoire. Il est donc aujourd'hui important, et si la CC Petite Montagne veut voir ses ambitions de changements aboutir, de définir une stratégie, une politique de développement globale de territoire qui soit déclinée au sein d'un document réglementaire et par des projets concrets. Depuis l'adoption de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014, l'État français a donné la possibilité aux intercommunalités de s'attribuer la compétence du Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire (PLUi) – *compétence automatiquement transférée le 27 mars 2017 aux EPCI sauf opposition recueillie à la majorité qualifiée du conseil communautaire (25% des communes représentant au moins 20% de la population) à la date du 27 mars ou après chaque élection municipale et recomposition du conseil communautaire*. Ce document stratégique et réglementaire qui s'applique sur le territoire intercommunautaire permet aux EPCI de donner corps à leur stratégie d'orientation et leur projet politique notamment par l'intermédiaire du PADD qui est intégré au PLUi. Le PADD « *[fixe] les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de l'EPCI<sup>188</sup>* ». Plus particulièrement et d'après l'article L151-5 du code de l'urbanisme<sup>189</sup>, le PADD permet de définir :

« 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;  
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».

---

<sup>188</sup> Le Contenu du PADD [en ligne]. CERTU, publié en juin 2013 [consulté le 31 juillet 2018]. Disponible sur : [http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/Le\\_contenu\\_du\\_PADD\\_cle5b393a.pdf](http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/Le_contenu_du_PADD_cle5b393a.pdf)

<sup>189</sup> République Française, Article L 151-5 du Code de l'urbanisme [en ligne]. Legifrance, date de publication inconnue [consulté le 1er août 2018]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000031211159>

L'élaboration puis l'adoption d'un PLUi et notamment de son PADD seraient donc l'opportunité pour la Petite Montagne d'exprimer et d'articuler enfin ses ambitions diverses, qui touchent à de nombreuses compétences notamment énoncées ci-dessus, au sein d'un projet de territoire durable, lisible, cohérent et adapté au territoire et qui soit une ligne de conduite pour les prochaines années. Par ailleurs, l'adoption d'un nouveau PLUi sera également l'opportunité de s'appuyer sur des outils concrets qui permettront de mettre en œuvre la politique globale définie au sein du PADD et offriront une meilleure maîtrise du territoire et de son développement aux autorités communautaires. Nous l'avons vu précédemment, la question de la durabilité face à la recherche d'une plus grande attractivité (cf. partie 3.3.1) induit et nécessite l'intervention sur différents leviers et champs de l'aménagement du territoire parmi lesquels notamment la maîtrise foncière, de l'habitat mais aussi de diverses autres compétences dont un PLUi permet d'assurer et de garantir la conduite par les EPCI. Ainsi, la déclinaison des orientations générales du PADD par des Orientations d'Aménagement et de Programmation permettrait de définir les modalités concrètes de mises en œuvre d'une politique sectorielle et de définir de la sorte des projets structurants et fédérateurs et qui s'articulent avec et servent la stratégie globale de développement du territoire, que ce soit à l'échelle d'un bloc parcellaire ou du territoire intercommunal tout entier. On pourrait ainsi imaginer sur le territoire de la Petite Montagne la mise en œuvre d'une OAP tourisme d'itinérance ou encore d'une OAP pour le projet d'aménagement du lac de Coiselet qui mettrait en œuvre la politique touristique préalablement définie au sein du PADD. Enfin, le zonage et les dispositions réglementaires y référant garantiront, à l'échelle du territoire entier de la CC Petite Montagne, une meilleure maîtrise foncière dans le but notamment d'éviter l'étalement urbain et de préserver le cadre environnemental et paysager. Ce zonage permettrait également, et entre autres, l'inscription de linéaires commerciaux au sein des centre-bourgs des communes de la CC Petite Montagne qui pourrait également favoriser le retour de l'activité commerciale de proximité en hiérarchisant tout de même cette dernière. En somme, les outils du PLUi pourraient être pertinents à de nombreux égards.

Qui plus est, la rédaction d'un PLUi pourrait renforcer la légitimité d'action de la CC Petite Montagne auprès de ses élus, de ses habitants et de ses acteurs. Elle sera également l'opportunité de gagner en crédibilité auprès des partenaires publics et privés collaborant ou opérant avec l'EPCI Petite Montagne. Bien évidemment et comme évoqué en partie 2.1.2, la CC Petite Montagne devra faire appel à une structure extérieure pour élaborer ce nouveau PLUi, ne disposant pas des ressources humaines et techniques suffisantes pour le faire par elle-même. Du moins, à ce jour.

Finalement, l'adoption d'un PLUi constituera l'opportunité d'envisager enfin le territoire tel qu'il est - *avec trois bassins de vie, deux vallées, deux cantons* – et d'apporter une stratégie adaptée et viable à cette situation géographique et administrative complexe qui n'est encore considérée par aucun document d'aménagement. Si cette situation de la CC Petite Montagne interroge sur la pertinence de son découpage administratif, nous l'avons vu l'interstitialité – *qui s'exprime au travers de l'étirement entre trois noyaux de vie* – n'est pas nécessairement une contrainte mais elle peut être une force. Se positionnant comme l'hinterland de trois bassins de vie et d'emploi, la Petite Montagne a tout à y gagner et notamment d'un point de vue résidentiel. Pour l'heure, l'agent territorial de la CC Petite Montagne interrogée le reconnaît elle-même : il est nécessaire de mener une politique d'acupuncture territoriale qui prenne en compte les trois réalités des trois bassins de vie qui composent l'EPCI et les besoins qui y correspondent. Si Arinthod doit s'affirmer comme un bourg-centre structurant pour le reste du territoire, les bassins de vie rattachés à Val-Suran et Aromas/Thoirette doivent également bénéficier d'une offre de service qualitative irriguant les communes alentours... L'étude d'implantation d'un tiers-lieu pourrait représenter un premier pas en ce sens si elle aboutissait comme le montre la figure n°38 en page 112 (...). Encore faut-il, par ailleurs, que la CC Petite Montagne enclenche des collaborations avec ses bassins de vie (et notamment Oyonnax et Bourg-en-Bresse) afin notamment d'apporter des solutions pertinentes en matière de transport et d'équipement. Le décroisement politique doit donc aller au-delà de l'ouverture aux bureaux d'études mais doit également permettre le dialogue avec les pôles urbains proches et qui diffusent leurs richesses sur le territoire. La Petite Montagne pourrait prendre la forme d'une entité fédératrice : trois bassins de vie, trois centres de secteurs (Val-Suran, Aromas, Arinthod) et une « *capitale politique et économique* » (Arinthod) réunis autour d'une histoire, de valeurs et d'un patrimoine partagés (ce qui est un fait avéré comme le montre la partie 2.1). C'est le développement assumé à l'échelle de la métropole Aix-Marseille-Provence : *pourquoi ce schéma ne pourrait-il pas fonctionner à l'échelle de la Petite Montagne si les clivages politiques sont mis de côté ?*

Écrire un PLUi, c'est donc se donner une visibilité, une cohérence d'action et une légitimité. Mais ce serait avant toute chose, et enfin, passer à l'action. L'ensemble des études menées sur le territoire de la Petite Montagne aboutissent au même constat : la CC Petite Montagne n'enclenche pas la phase de mise en œuvre des projets à l'étude. Elle multiplie les études sans convertir ses dernières en projet. Elle accumule des études qui finissent par résulter en une sur-sollicitation des habitants et des acteurs qui voient les études et les concertations se succéder sans que celles-ci n'aboutissent. *Peut-être le territoire et ses élus sont-ils conscients qu'ils leur manquent une stratégie globale pour*

*pouvoir prétendre ensuite mettre en œuvre des actions concrètes sur leur territoire ? Il faudrait donc passer d'une démarche passive à une démarche pro-active : le PLUi sera une opportunité pour le territoire de changer, enfin, d'attitude et de prendre ainsi son destin en main. Au-delà de la compétence du PLUi, il s'agirait également pour la CC Petite Montagne de prendre en main - de facto et par l'élaboration de ce PLUi - l'ensemble des compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe et pouvant lui permettre d'intervenir à la fois sur son attractivité et son développement durable, comme le soulignait l'agent territorial au cours de l'entretien donné dans le cadre de ce mémoire, concernant la compétence commerciale :*

*« [...] Les élus communaux font preuve d'une certaine « sinistrose » et d'un défaut de volontarisme en considérant qu'ils ne peuvent aujourd'hui pas intervenir sur l'activité commerciale de leurs bourgs car relevant de la liberté privée de commerce et d'entreprendre ; mais on peut agir, il existe des clefs»<sup>190</sup>.*

Il est intéressant finalement de constater que certaines intercommunalités ont déjà pris conscience des potentiels de l'économie résidentielle mais également des enjeux de cette dernière. Ainsi la communauté d'agglomération du boulonnais, conjointement aux communautés de communes de Desvres-Samer et de la Terre des Deux Caps a élaboré un intéressant plan local de développement économique articulant à la fois économie résidentielle et économie productive tout en les liant au sein d'une stratégie de développement économique du territoire. Le plan local de développement économique permet ainsi – *au même titre qu'un PLUi à l'échelle intercommunale de la Petite Montagne pourrait le faire* – d'exprimer et de formaliser un projet de territoire en matière économique. Il joue ainsi sur les complémentarités des trois intercommunalités pour développer une politique économique ambitieuse et non moins cohérente liant à la fois attractivité, productivité et durabilité. *Pourrait-on envisager une telle coopération avec les trois bassins de vie pour la Communauté de Communes de la Petite Montagne (et éventuellement ses proches voisines) ?*

---

<sup>190</sup> En ce sens, entretien avec l'agent territorial de la CC Petite Montagne, réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018

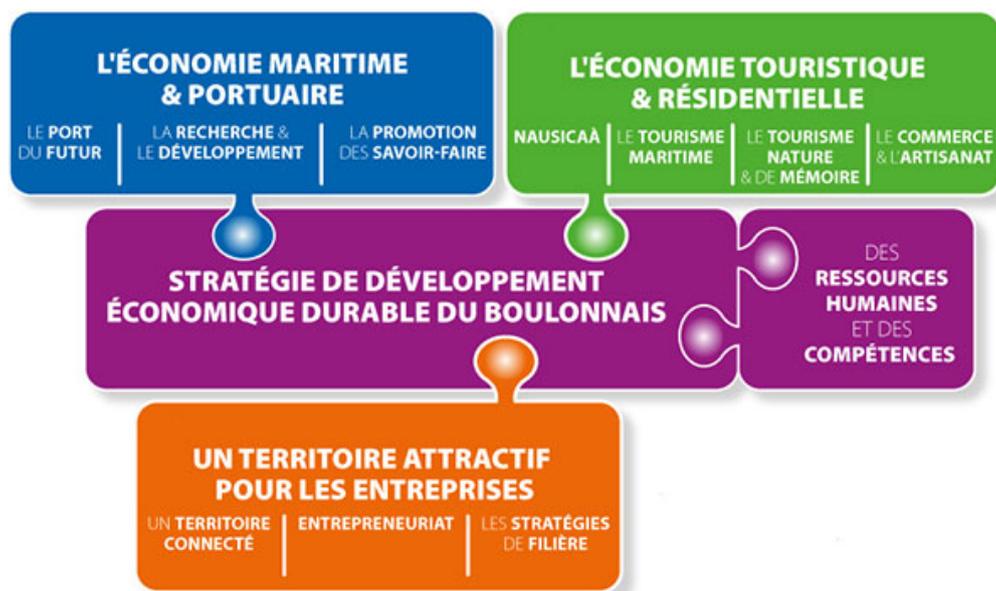


Figure 39 : Schéma Plan local de développement économique du Boulonnais  
Source : [www.agglo-boulonnais.fr](http://www.agglo-boulonnais.fr)

### 2.3.3 L'indispensable intervention de l'État

Aujourd'hui, la CC Petite Montagne a donc différentes cartes en main pour s'assurer un avenir prometteur : ses ressources, son identité, des innovations et des nouveaux moyens technologiques qui lui permettent de s'insérer dans une économie de flux tout en maîtrisant par des outils réglementaires adaptés. Cependant, ce n'est pas seule que la CC Petite Montagne parviendra à faire émerger et tirer profit de ses richesses pour se réinventer et s'inscrire dans une dynamique de développement qui lui soit bénéfique. Sans une volonté forte de l'État français d'accompagner les territoires interstitiels dans leur transition économique ces derniers ne pourront pas, en effet, affirmer les avantages comparatifs constitutifs de leur identité et tirer profit des externalités positives dont ils recèlent. Cela induit une véritable remise en question de l'action de l'État et par là-même de son identité.

En matière d'aménagement et à ce jour, l'État « intervient » sur le territoire de la CC Petite Montagne – *et sur le territoire de la France interstitielle* - au moyen essentiellement de deux dispositifs. Le premier de ces dispositifs est le placement en zone de revitalisation rurale (ZRR) de nombreuses communes qui composent la CC Petite Montagne. Les zones

de revitalisation rurales concernant au 1<sup>er</sup> juillet 2017 plus de 14 900 communes<sup>191</sup> sur l'ensemble du territoire national. Elles visent à favoriser le retour à l'emploi et la création, l'installation de nouvelles entreprises plus particulièrement sur les territoires interstitiels par un régime fiscal favorable. Ce régime fiscal correspond notamment à une exonération totale d'impôts sur le revenu et sur les entreprises pendant une durée de cinq ans pour les entreprises d'activité commerciale, industrielle ou libérale dont le siège social et toutes les activités sont implantées en ZRR et avec un effectif de moins de 11 salariés en CDI ou et CDD d'au moins six mois et moins de 50% du capital détenu par d'autres sociétés. L'objectif fondamental de cette mesure est de compenser les difficultés multiples (vues en partie 1.3 du présent mémoire) qui peuvent entraver l'installation et la création d'entreprises en zone rurale peu dense, et plus particulièrement les petites et moyennes entreprises, par un régime fiscal incitatif. On a ainsi la mise en place d'une mesure de discrimination territoriale positive (...). Cependant, au-delà d'avoir des effets limités dans le temps comme le démontre la variation du nombre d'entreprises créées sur le territoire de la Petite Montagne entre 2009 et 2016 (cf. figure 40 en page 120), cette mesure reste insuffisante : elle est en réalité une mesure « placebo ». Elle permet, certes, de compenser certaines externalités négatives inhérentes au territoire et à ses caractéristiques mais elle demeure cependant insuffisante car ne s'attaque qu'à la partie immergée de l'iceberg (et donc de la problématique réelle). L'exonération fiscale ne viendra effectivement pas compenser la très faible couverture mobile et internet du territoire ou encore la mauvaise desserte en matière d'infrastructures de transports. Elle est, en ce sens, à considérer comme une mesure qui ne peut être durable et surtout viable pour les territoires interstitiels et donc pour la CC Petite Montagne.

Par ailleurs, l'État intervient également auprès des territoires ruraux les plus reculés avec les contrats de ruralité. Intégrant le Pays Lédonien, la CC Petite Montagne est donc concernée par le contrat de ruralité du Pays Lédonien signé le 4 décembre 2017. Conclu entre les représentants de l'État et les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR) ou EPCI, cette convention vise à coordonner « *les moyens financiers et prévoir l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière d'accessibilité aux services et aux soins, de développement de l'attractivité, de redynamisation des bourg-centres, de mobilité, de transition écologique ou, encore, de cohésion sociale* »<sup>192</sup>. Autrement dit, elle permet ainsi de ventiler des fonds d'investissement de l'État vers ses collectivités locales qui ont à leur

---

<sup>191</sup> La carte des nouvelles des ZRR entre en vigueur [en ligne]. CGET, publié le 29 juin 2017 [consulté le 18 mai 2018]. Disponible sur : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur>

<sup>192</sup> Un contrat de ruralité pour coordonner l'action publique dans les territoires [en ligne]. CGET, date de publication inconnue [consulté le 18 mai 2018]. Disponible sur : <http://cget.gouv.fr/ruralites/contrat-de-ruralite>

charge d'assurer leur propre développement. Une fois le contrat de ruralité signé, le PETR signe des conventions avec les EPCI qui le composent dans le but de financer et permettre la réalisation d'opérations d'aménagement nécessaires à la mise en œuvre du projet de territoire défini au sein du contrat de ruralité – *souvent le SCoT du PETR concerné*. Cependant, nous avons vu précédemment que le rattachement à trois bassins de vie et d'emploi de la CC Petite Montagne pose question quant à son développement au travers de la perspective du seul Pays Lédonien. La pertinence des projets réalisés dans le cadre du contrat de ruralité mis en œuvre par le Pays Lédonien peut donc être en ce sens questionnée. Aussi, nous constatons, dans l'étendue des missions confiées aux PETR par les contrats de ruralité, la superposition avec des compétences déjà attribuées aux départements ou aux EPCI. Ainsi, ces contrats de ruralité et les PETR qui les mettent en œuvre soulèvent plusieurs questionnements. *En premier lieu, les PETR et les contrats de ruralité ne rendent-ils pas encore plus difficile une structure déjà complexe de l'organisation territoriale française qui pourrait résulter en une perte d'efficacité et de pertinence dans la mise en œuvre du développement territorial et l'action publique de manière générale ? D'autant que plus de niveaux administratifs se superposent et plus les compromis sont nombreux, moins les décisions sont tranchées et pertinentes et plus l'inertie est donc menaçante surtout lorsque l'on connaît les jeux politiques. Par ailleurs, sommes-nous persuadés de la bonne articulation entre l'échelle d'intervention du Pays Lédonien, qui met en œuvre son SCoT et l'échelle d'intervention de la Petite Montagne, qui ne possède encore pas à ce jour de projet de territoire clairement défini ? En ce sens, les projets financés par le contrat de ruralité du Pays Lédonien, sont-ils véritablement bénéfiques au territoire de la Petite Montagne – répondent-ils vraiment aux besoins et aux aspirations du territoire – ou ne servent-ils pas plutôt le seul projet du Pays Lédonien et plus particulièrement son EPCI centre l'Espace Communautaire Lons Agglomération ?* L'État fait preuve de volontarisme, cependant il ne semble pas prendre le problème de la fracture territoriale à bras le corps et y apporter des réponses profondes. Puis, l'évocation des contrats de ruralité et des PETR nous mène vers la question des fonds structurels européens. Car l'Union Européenne intervient également auprès des territoires ruraux par la distribution de subventions qui sont-elles-aussi gérées par le Pays Lédonien et ventilés au sein des six EPCI qui le composent. Chaque projet financé par un fonds structurel européen doit faire l'objet d'un dépôt de dossier auprès du Pays Lédonien : pour chaque projet un dossier différent donc. Or ces dossiers requièrent une grande maîtrise technique à la fois du projet susceptible d'être financé mais aussi du seul montage de la demande de subvention et de financement ; ils demandent, en ce sens, énormément de temps. *À partir de ce constat, pouvons-nous imaginer qu'une intercommunalité aussi petite et avec des moyens financiers aussi limités que ceux de la CC Petite Montagne dispose des*

moyens humains (un seul agent territorial pour le développement de l'ensemble de son territoire) et de l'ingénierie suffisante pour prétendre à l'ensemble des fonds européens auxquels elle est éligible – et qui pourrait largement contribuer à son développement ? Est-elle en ce sens sur un pied d'égalité avec sa grande voisine la communauté d'agglomération de l'Ensemble Communautaire Lons Agglomération qui dispose d'une ingénierie plus nombreuse ? La CC Petite Montagne a accès aux mêmes aides qu'elles soient nationales ou européennes que les intercommunalités voisines, cependant, et ne disposant pas des mêmes capacités elle se retrouve en ce sens désavantagée et dans une situation d'inégalité voire d'injustice. L'argent est là, mais elle n'y accède que difficilement faute de moyens pour y prétendre, faute aussi d'une volonté politique qui permette de mener le projet à leur terme (cf. partie 2.1.1). Un défaut d'équité dans le traitement des collectivités territoriales génère un défaut d'égalité entre ces dernières.

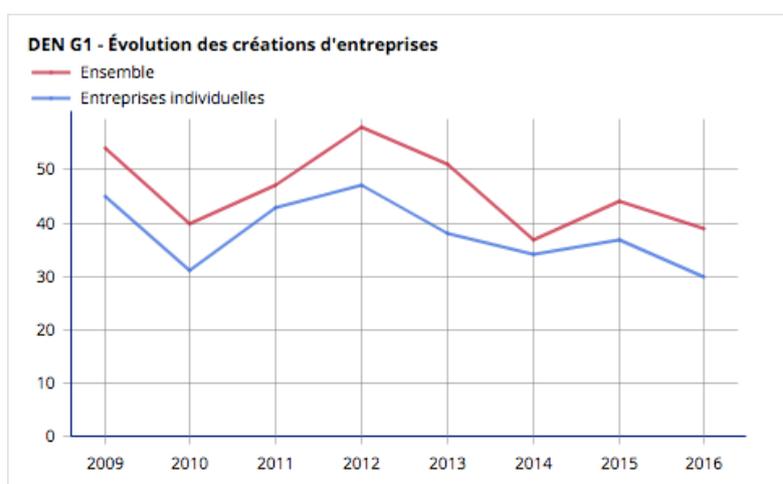


Figure 40 : Évolution des créations d'entreprise en Petite Montagne entre 2009 et 2016

Source : INSEE 2018

Ce constat nous mène à une interrogation plus globale, et bien plus alarmante : *au nom de la décentralisation, l'État français ne s'est-il pas déchargé progressivement de toute responsabilité ?* Aujourd'hui, il ne parvient même plus à assurer l'égalité entre les différents territoires qui le composent et entre les collectivités territoriales qui en assurent la gouvernance et la gestion. Sous couvert de mise en place de dispositifs compensatoires et d'injections en dotations aux collectivités – *toujours plus réduites* – il prétend favoriser l'équilibre et garantir l'égalité des chances à tous ses territoires et donc par là-même à l'ensemble de ses citoyens. Comptant sur la « *main invisible* », mettant en avant l'innovation territoriale, le développement local, offrant aux collectivités territoriales toujours plus de libertés, il laisse à ces dernières et aux acteurs locaux le soin de reprendre en main une situation qu'il n'est jamais finalement lui-même parvenu à résoudre – *les grands plans d'aménagements des trente glorieuses ont-ils résolu la problématique des fractures territoriales françaises ?* En fait, depuis les années 1970 face à des

bouleversements économiques et politiques majeurs qui dépassent ces simples frontières, la France a opéré un changement de paradigme majeur. Afin de se conformer aux exigences du modèle politique européen et à l'économie globalisée elle a été contrainte de quitter le modèle central qui la définissait jusqu'alors pour opérer une translation vers le régionalisme et le fédéralisme. Elle n'avait d'ailleurs pas d'autres choix puisque les problèmes environnementaux, les nouvelles logiques économiques mais aussi les conséquences du choc pétrolier de 1973 faisant entrer la France dans une longue crise économique, lui imposaient et aujourd'hui encore lui imposent, d'élargir ses horizons, de réformer sa structuration territoriale et d'entrer dans des modes de coopérations inédits. *Néanmoins, cette translation ne s'est-elle pas opérée, et ne s'opère-t-elle pas aujourd'hui encore de manière trop brutale ?* La France est un pays de tradition colbertiste et interventionniste. Ces caractéristiques sont dans l'identité de notre pays. L'affirmation de l'État central par le biais du mécanisme de déconcentration, par l'impôt puis l'aménagement et l'équipement en infrastructures a permis la construction d'un territoire complexe mais uni et solidaire malgré sa grande diversité qui s'exprime notamment par des différences géographiques, économiques, sociales. Les grandes écoles napoléoniennes des corps de l'État (notamment les écoles d'ingénieurs territoriaux) qui persistent à ce jour renvoient à cet héritage ; elles ont participé elles aussi à la construction d'un territoire national solidaire. Néanmoins et avec la décentralisation et ses différentes phases, l'État français a progressivement et implicitement remis en cause son intervention sur les territoires et, par là-même, la solidarité entre ces derniers qui était pourtant constitutive de son identité. Il a ainsi laissé les territoires face à eux-mêmes, les faisant implicitement entrer en concurrence les uns avec les autres – *quel que soit leur poids démographique, leur échelle*. Aujourd'hui les collectivités territoriales françaises – *et plus particulièrement les EPCI* - se livrent ainsi une compétition acharnée d'attractivité à grand coup de marketing territorial (cf. figure 41 en page 122).



Figure 41 : Le Bassin d'Arcachon mène une politique de marketing féroce depuis peu.  
Source : [www.ville-gujanmestras.fr](http://www.ville-gujanmestras.fr)

Une compétition que les collectivités territoriales les plus « intégrées et développées » mènent également à l'échelle européenne voire mondiale. Mais le constat que Rawls applique pour les individus dans sa *théorie de la Justice* peut également s'appliquer pour les collectivités territoriales. Tous les territoires ne possédaient pas, au lancement de la décentralisation, les mêmes chances et les mêmes capacités de développement. C'est inhérent à leur situation géographique, leur histoire notamment mais également au contexte économique et à l'intervention de l'État plus ou moins aboutie. Se faisant, quand des territoires ont su tirer leur épingle du jeu – *les métropoles, les campagnes des villes, des littoraux et des montagnes* – d'autres ne sont pas parvenus à trouver leur place sur le schéma national et dans l'économie globalisée. Ils n'en avaient de toute façon pas les capacités – *c'est le cas des territoires interstitiels et de la Petite Montagne*. Aujourd'hui de nouvelles opportunités - *incarnées par le développement de l'économie présentielle et résidentielle* - se présentent à ces territoires mais ceux-ci restent incapables, seuls, de saisir cette chance. Ils n'en ont du moins pas tous les arguments pour. Nous l'avons vu tout au long de ce mémoire des obstacles et des difficultés restent des impondérables majeurs qu'il s'agit de prendre en considération si l'on espère un renouveau de espaces ruraux interstitiels. Le vote pour l'extrême droite des territoires ruraux serait un symptôme de cette crise d'identité et de ce mal-être rural. Néanmoins, et c'est là où veut en venir ce mémoire, la crise identitaire n'est pas rurale, elle est nationale. C'est l'effacement de l'État central, de l'État aménageur et garant de la solidarité nationale qui a entraîné cette crise identitaire. Le rural n'est que le visage le plus visible de cette crise majeure de l'État Français. L'État a perdu la main sur une économie qu'il parvenait jusqu'alors à maîtriser

et qui lui permettait d'irriguer l'ensemble du pays. La décentralisation a laissé champ-libre à une économie qui ne s'occupe pas des plus reculés et qui condensent les richesses au sein de pôles multifonctionnels. Réinventer les campagnes revient en ce sens aujourd'hui à réinventer le territoire national et surtout l'aménagement et le fonctionnement politique de notre territoire. L'économie des flux – *l'économie notamment résidentielle et présente* - n'est pas seulement l'opportunité de reconstruire les campagnes mais surtout celle de reconstruire la solidarité nationale du territoire et notre organisation territoriale. Il s'agit donc pour l'État d'intervenir sur cette économie et de redevenir le garant de la solidarité et l'unité territoriale. Comme le fait valoir un rapport publié par le Sénat « *l'aménagement du territoire [est] plus que jamais une nécessité* »<sup>193</sup>. Cela passe, toujours selon les rapporteurs mandatés par le Sénat, notamment par le retour 1°) d'un État stratège qui mette en cohérence l'ensemble des politiques nationales sectorielles aujourd'hui déconnectées au service d'une politique globale et cohérente de développement du territoire national 2°) d'un État régulateur qui n'exerce pas son rôle de régulateur seulement au prisme de la concurrence et de la rentabilité mais qu'il régule également les activités économiques du pays afin de garantir une bonne couverture du territoire notamment en matière d'équipement et de réseaux et donc d'accessibilité à l'économie des flux. 3°) d'un État aménageur qui facilite l'articulation des relations entre territoires dynamiques et interstitiels et notamment les solidarités métropoles-campagnes et permette à chaque territoire de la République d'être partie prenante au développement de notre pays<sup>194</sup>. Ainsi, un changement de posture de l'État et une attitude plus interventionniste devrait donner à chacun des territoires l'opportunité de se développer. En ce sens, et avec la volonté de transversalité et de mise en œuvre d'une politique territoriale cohérente et articulée, il a récemment réaffirmé son rôle de stratège en réunissant au sein d'un même ministère – *le Ministère de la Cohésion des Territoires* – le ministère du logement, le ministère de la ville et le ministère de l'aménagement du territoire. La création de ce nouveau ministère a été accompagnée de la fusion au sein d'une même entité – *le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires* – de l'ancienne DATAR, du Comité Interministériel des Villes et l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances. Ce Commissariat soutient le Gouvernement dans sa lutte contre les fractures territoriales en le conseillant notamment par le biais d'études et d'analyses territoriales l'accompagnant ainsi dans le développement de nouvelles politiques d'aménagement. La succession de cinq directeurs à sa tête en moins de quatre

---

<sup>193</sup> MAUREY, Hervé, DE NICOLAY Louis-Jean, Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité [en ligne]. Sénat, publié le 31 mai 2017 [consulté le 20 août 2018]. Disponible sur : [https://www.senat.fr/rap/r16-565/r16-565\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r16-565/r16-565_mono.html)

<sup>194</sup> MAUREY, Hervé, DE NICOLAY Louis-Jean, op. cit. p.123

ans pose néanmoins la question de l'efficacité de cet organe consultatif ; il s'agirait donc de ne pas s'arrêter à la symbolique de ces actes politiques (...). Par ailleurs, par le « *new deal mobile* »<sup>195</sup> conclu entre l'État, l'ARCEP et les opérateurs mobiles nationaux (Orange, SFR, Free et Bouygues Télécom) le 14 janvier 2018, l'État s'est également révélé régulateur en priorisant les objectifs de couverture mobile du territoire dans l'attribution prochaine des fréquences des réseaux téléphoniques aux opérateurs par l'ARCEP. Également, l'accord autorise l'ARCEP à prendre dès juillet 2018 des sanctions à l'encontre des opérateurs si ces derniers ne respectent pas leurs nouvelles obligations conclues dans le cadre de ce « *new deal* » et parmi lesquelles on retrouve celle du déploiement du réseau 4G sur l'ensemble du territoire national. Enfin, l'État a fait part de sa volonté de s'affirmer comme un État aménageur en proposant la création de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires qui devrait faciliter l'accompagnement et la mise en relation des collectivités territoriales dans le montage et la réalisation de projets de territoire et notamment par la mise à disposition d'une ingénierie territoriale. La création de cette agence a néanmoins été rejetée par l'Assemblée Nationale récemment : les modalités de sa création restent encore incertaines. Des étapes ont été franchies : elles témoignent d'une prise de conscience de la nécessité de réinvestir les territoires. Il faut désormais juger les actes et non plus les paroles.

Enfin, et de manière plus large, le régionalisme et le fédéralisme sont sans nul doute des éléments pertinents pour inscrire la France dans la marche globale du monde et permettre l'émergence d'une Europe plus intégrée et plus forte. Le renforcement des régions permettra certainement une plus grande proximité auprès des EPCI et des communes rurales. Elle favorisera également la structuration de réseaux métropoles régionales-espaces ruraux pertinents. Néanmoins, une mutation régionaliste et fédéraliste de manière plus ascendante aurait certainement été plus pertinente, déléguant progressivement des compétences de l'État vers les régions, des départements vers les EPCI et irriguant ainsi progressivement le territoire de compétences attribuées par élimination. Cela aurait ainsi permis de progressivement créer un réseau de solidarité ascendant tout en maintenant l'identité centralisatrice de notre pays – *c'est comme si la marche avait été opérée en sens inverse*. Si la récente affirmation et recomposition des régions en termes de compétences devrait constituer une première étape en ce sens, il n'en demeure pas moins que certaines limites apparaissent : ainsi que penser du rattachement du Sud-Jura à la région Bourgogne-Franche-Comté alors que Lons-le-

---

<sup>195</sup> New Deal Mobile – mise en œuvre des nouveaux objectifs de couverture mobile [en ligne]. Ministère de la Cohésion des Territoires, publié le 2 août 2018 [consulté le 2 août 2018] ; Disponible sur : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/new-deal-mobile-mise-en-oeuvre-des-nouveaux-objectifs-de-couverture-mobile>

Saunier et les territoires du Sud du Jura ont des liens plus étroits avec le département de l'Ain ainsi que la métropole de Lyon. Cependant, il est primordial que les modifications et réagencements territoriaux symptomatiques depuis trente ans doivent cesser afin de permettre, enfin, aux territoires de se construire et de se prendre en main. Pour autant qu'il délègue progressivement des compétences, l'État doit rester garant de la cohésion territoriale au risque à terme de se retrouver dans des situations cessionnistes similaires à celles de nos voisins italiens et espagnols. L'Union Européenne a, elle aussi, un rôle encore plus vaste de cohésion territoriale à l'échelle de son territoire.

## Partie 2 – Conclusion partielle

La France interstitielle est une France en rupture qui affronte à ce jour de nombreuses difficultés. Nous avons pu en faire le constat en première partie de ce mémoire (Partie 1). Néanmoins, malgré l'abandon de nombreux acteurs privés et publics et une situation socio-économique particulièrement fragile, certaines de ces campagnes reculées n'en démontrent pas moins une certaine adversité et résilience et essaient aujourd'hui de se réinventer et s'affirmer pour trouver leur place sur le territoire national et dans une économie aux logiques nouvelles. Dans ce processus de redéfinition et de réaffirmation, le décroissement, souvent lié à la volonté et la détermination d'une ou quelques personnalité(s) politique(s) joue une étape fondamentale et initiatrice (2.1). En effet, le décroissement du cadre politique, culturel et intellectuel qui caractérise un territoire permet, en premier lieu, de dépasser les rivalités politiques auxquels les territoires ruraux - *parmi lesquels la Petite Montagne* – sont particulièrement plus en proie (2.1.1.). Face à un manque avéré d'ingénierie territoriale, ce décroissement va s'opérer par la sollicitation de structures extérieures (bureau d'études, associations etc.) (2.1.2). En se positionnant au-dessus de la mêlée politique (tant bien que mal parfois) l'intervention d'une nouvelle génération d'urbanistes et de chargés d'études territoriales qui a récemment regagné les campagnes – *et qui fait suite au départ de nombreux agents territoriaux de la France déconcentrée* - va alors permettre d'apporter un regard nouveau et objectif du territoire. Les processus de concertation et de dialogue alors engagés entre les acteurs, les élus et les populations vont permettre de faire émerger, ressortir l'identité même du territoire (2.1.3). En impliquant et s'appuyant sur la société civile présente sur le territoire, c'est, de surcroît, le constat d'une richesse à la fois patrimoniale, environnementale, culturelle et sociale (2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3) mais aussi l'émergence de nouveaux potentiels économiques qui vont permettre d'effacer le pessimisme ambiant de ces territoires au bénéfice de l'optimisme et d'une confiance retrouvée. La société civile soutenue par l'ingénierie externe devient alors le leader qu'il manquait au territoire. L'interstitialité, la frugalité<sup>196</sup> apparaissent dès lors comme de véritables forces pour ces campagnes reculées (2.2). Néanmoins, et une fois ce recensement et cette redéfinition d'une identité opérés, il s'agit alors de passer à l'action et d'activer ses leviers de dynamisme et de développement pour pouvoir en bénéficier (2.3). Dans le cas de la CC Petite Montagne, ce franchissement d'étape ne semble pas des plus aisés. Si cette difficulté représente un manque à gagner certain pour le territoire et qu'elle joue

---

<sup>196</sup>GUILLY, Christophe, *op. cit.* p. 25

actuellement en sa défaveur, elle peut aussi être l'opportunité pour le territoire d'études de prendre le temps d'établir une démarche réfléchie qui lie à la fois des enjeux d'attractivité à des enjeux évidents de durabilité (2.3.1) par la définition d'un projet de territoire cohérent et fédérateur (2.3.2) – *et notamment dans le but de préserver les nombreux atouts de la Petite Montagne mais également une répartition équilibrée entre sa sphère économique résidentielle et sa sphère économique industrielle*. La définition de ce projet de territoire ne peut être réalisée seul : le défaut d'ingénierie territoriale de la CC Petite Montagne induit la nécessaire intervention de structures externes et privées (ou peut être prochainement publiques comme le laisse entendre la création de l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires). La durabilité de ce projet de territoire ne peut, par ailleurs, pas être garantie sans l'intervention et l'accompagnement d'un État qui s'est littéralement désengagé des campagnes depuis la mise en œuvre de la décentralisation à l'aube des années 1980 : laissant ces dernières seules face à des problématiques et des défis qui dépassent leurs compétences et capacités. Aujourd'hui donc, plus que de réinventer les campagnes interstitielles, il s'agit de réinventer l'aménagement du territoire national en faveur notamment d'une solidarité et d'une unité retrouvée (2.3.3). Cela ne passe pas sans une profonde remise en question de l'action et de l'identité de notre État.

## CONCLUSION

**Peut-on considérer que la campagne française, en 2018, est vouée à une certaine fatalité ?** C'est la problématique à laquelle le présent mémoire se donnait l'ambition de répondre à partir du cas d'études de la Petite Montagne du Jura. Au moyen des deux parties qui composent ce mémoire, il a été question de voir que, plutôt qu'une réponse à cette problématique, il n'est actuellement possible d'offrir que des éléments de réponse parmi lesquels des pistes encourageantes mais également des zones d'ombres et des doutes qui demeurent.

Ainsi au cours de la première partie, nous avons pu voir que le phénomène rural français a connu en deux siècles de profondes mutations. Ces mutations ont abouti en l'émergence d'un espace rural français complexe et qui nous oblige aujourd'hui à dépasser l'opposition classique entre urbain et rural. En effet, et par une approche historique et socio-économique qui s'est appuyée sur une production scientifique et statistique fournie il s'est agi de contextualiser la situation actuelle de la campagne française avant d'en arriver au constat d'une France rurale aux visages multiples notamment décrite par les grandes institutions nationales d'études des territoires. Aujourd'hui se dressent ainsi en France deux espaces ruraux. D'une part, les espaces ruraux connectés aux métropoles et à l'économie contemporaine qui font preuve de dynamisme et demeurent attractifs. D'autre part, les espaces ruraux les plus isolés et exclus de la croissance nationale et mondiale qui parviennent tant bien que mal, et parfois semble-t-il malgré eux, à maintenir un certain dynamisme notamment exprimé par un solde migratoire positif. Parmi ces espaces, on trouve une campagne que nous avons dénommée d'interstitielle. Cette dénomination a notamment permis de surpasser une difficulté méthodologique majeure : l'évolution ininterrompue depuis 20 ans et la diversité des méthodes d'analyses mises en place pour étudier le phénomène rural (à cet égard, l'INSEE fait preuve de figure de proue) et la non-prise en compte par ces méthodes d'un ensemble de critères. Une fois cet obstacle évité, la confrontation d'une riche littérature scientifique, de rapports institutionnels et de d'analyses statistiques notamment produites par l'INSEE aux réalités du territoire de la Petite Montagne nous a permis de dresser le portrait d'une de ces campagnes – *bien que ce portrait puisse à certains égards avoir été plus encourageants que cela n'aurait pu l'être pour d'autres territoires interstitiels*. En somme, c'est ainsi une campagne éloignée des polarités urbaines, enclavée, abandonnée et particulièrement en proie aux difficultés socio-économiques qui est apparue. Un constat peu flatteur qui laisse donc entendre, volontairement, qu'être une campagne interstitielle, à l'heure des métropoles, est une

fatalité. Bien évidemment, à ce stade du raisonnement « *être une campagne interstitielle* » n'est pas à considérer comme la résultante d'un choix délibéré mais comme une réalité subie découlant de longs processus entre autres géographiques, économiques, démographiques et politiques.

Cependant, au travers de la seconde partie, et à l'aune du territoire de la Petite Montagne, il est apparu que ces territoires interstitiels laissés pour compte ne faisaient pas moins preuve de résilience. En effet, les études récemment conduites ainsi que les entretiens menés dans le cadre de ce mémoire auprès de chargés d'études intervenant sur le territoire de la Petite Montagne ont permis de montrer que, malgré un contexte politique difficile, l'ambition d'un changement peut aboutir à un décroisement multidimensionnel du territoire menant à la mise en place d'un cercle vertueux. L'ambition du changement entraînant le décroisement, étape fondatrice dans une démarche d'affirmation de territoire, se formalise alors par l'intervention d'une ingénierie territoriale externe et privée – *ce sont sur le territoire de la Petite Montagne les nombreuses études récemment conduites et qui impliquent différents bureaux d'études et structures privées spécialistes de l'aménagement et du développement territorial*. L'objectivité et la neutralité de cette ingénierie offrent au territoire un décroisement intellectuel, culturel et politique. Elle permet aussi de solliciter et d'impliquer la société civile dans une démarche d'introspection collective aboutissant sur l'identification de ressources qui composent le territoire et qui en font sa richesse. En ce sens, l'optimisme et la confiance retrouvés permettent, lorsque la volonté politique y est véritablement associée, au territoire (dans sa conception collective) d'enclencher une démarche de reconstitution et valorisation d'une identité collective. La société civile peut alors devenir leader du changement sur les territoires, soumise néanmoins à l'acceptation politique. De cette identité, les marqueurs forts peuvent constituer, au sens d'une récente doctrine économique, des leviers de développement permettant de réactiver ces territoires en apparence inertes. L'interstitialité devient alors une force. Les statistiques produites par l'INSEE, les études réalisées sur le territoire, la concertation auprès des habitants et des acteurs de la Petite Montagne démontrent ainsi de la présence d'un patrimoine naturel et culturel préservé qui offre un cadre de vie apaisé, du maintien de savoir-faire ancestraux mais également d'une potentielle hausse de la demande en besoins engendrée par la croissance d'une population vieillissante. Ces différents éléments représentent de véritables potentiels d'attractivité et de dynamisme. Tout autant, qu'une économie productive et qu'un réseau de solidarité encore bien ancrés sur le territoire qu'il s'agit donc de préserver. En effet, l'attractivité ne doit pas être recherchée et atteinte au prix de la durabilité et des richesses

même dont recèlent le territoire : cela reviendrait non-seulement à remettre en cause l'identité même du territoire mais pourrait également avoir des répercussions socio-économiques majeures à l'échelle de la CC Petite Montagne – *et plus généralement des territoires interstitiels*. Dans la quête à l'attractivité, les écueils peuvent être nombreux comme nous l'avons vu, il s'agit donc de s'en préserver. C'est peut-être là l'une des plus grandes chances des territoires interstitiels : celle de pouvoir encore avoir la possibilité d'activer raisonnablement et en s'appuyant sur des fondements solides, les ressources pouvant jouer sur leur attractivité. L'élaboration d'un projet de territoire par l'intermédiaire notamment de la rédaction puis l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal apparaît pour le territoire interstitiel comme l'opportunité de mettre en œuvre une stratégie favorable à cette attractivité raisonnable et réfléchie. Il permet à la communauté de communes du territoire interstitiel de prendre en main son destin mais il apparaît également, et à différents égards, comme le document garant de l'identité et des multiples richesses du territoire. Néanmoins, la question de durabilité n'est pas uniquement soulevée à l'échelle des territoires interstitiels. Elle renvoie au constat d'une inégalité et d'une injustice bien plus profonde à l'échelle nationale entre l'ensemble des villes et campagnes qui composent le territoire français. Si l'on souhaite véritablement donner aux campagnes, et plus particulièrement aux campagnes interstitielles, la possibilité de se réinventer et ainsi de se réaffirmer et de se réactiver, il s'agit avant toute chose de leur en donner les moyens. Aujourd'hui, l'État français est le véritable garant de l'activation de nos campagnes interstitielles face à l'essor de nos métropoles ; il est en ce sens le garant de la solidarité et de la cohésion du territoire national. Réinventer les campagnes interstitielles constitue donc l'opportunité de réinventer l'organisation territoriale française. Cette redéfinition peut notamment passer par la mise en place de système coopératifs entre les métropoles et les campagnes dans leur diversité permettant ainsi d'échanger de manière pérenne et durable les flux qu'elles génèrent et reçoivent. Si l'État doit conserver un rôle fort pour garantir la cohésion territoriale, l'affirmation des régions autour des grandes métropoles qui les composent devrait permettre de faciliter et d'envisager une telle coopération.

Aujourd'hui donc le constat est le suivant : sans la véritable remise en question de l'action de l'État et de son organisation notamment auprès de ses territoires les plus reculés et les plus interstitiels, sans une véritable prise en main par les campagnes interstitielles de leur destin, et sans la mise en œuvre durable de ces nouveaux potentiels de développement il sera difficile pour ces dernières de s'affirmer sur le schéma territorial et dans une économie de flux qui peut être fortement ségrégative. Être un territoire interstitiel en 2018 n'est pas une fatalité, cela peut être une chance, à condition donc de s'en donner les

moyens. C'est la réponse que le présent mémoire donne à la problématique initialement soulevée.

Enfin, l'intéressant travail prospectif intitulé « *Territoires 2040* » réalisé par la DATAR à partir de 2010 visait à envisager les futurs possibles pour les territoires de la France en 2040. Les chercheurs et acteurs convoqués pour cet exercice inédit avaient pour objectif de « *préparer les conditions pour une France plus forte, plus équitable et plus cohérente* » afin d'assurer la mise en œuvre d'un « *développement cohérent et harmonieux de [ses] territoires* »<sup>197</sup>. Par l'émergence de plusieurs scénarios s'articulant autour de huit thématiques distinctes, la DATAR questionnait ainsi l'avenir de notre pays au travers de ses territoires. Il interroge en ce sens sur les choix politiques et les orientations que souhaitent prendre notre pays. Pour les campagnes à faible densité, cinq scénarios potentiels ont été présentés par la DATAR (cf. figure n°42 en pages 132-133). Des choix politiques opérés dans les prochaines années à l'échelle nationale et locale, les trajectoires des territoires interstitiels ne les mèneront pas tous vers le même scénario. Selon ce rapport, dans les choix politiques opérés et dans la redéfinition de son identité et, par là-même de son action, l'État devra apporter des réponses à quatre enjeux majeurs<sup>198</sup> qui constituent autant de pistes de réflexion :

- « *L'affirmation des usages sociaux dans les politiques d'aménagement* » : ce sont de plus en plus les pratiques sociales et non plus les limites administratives qui définissent les territoires. Les populations et les acteurs économiques utilisent les territoires à la carte selon les fonctions que proposent ces derniers,
- « *La mise en capacité des territoires* » : chaque territoire est spécifique, cette spécificité doit permettre aux territoires de s'affirmer et de se rendre le plus efficient possible. L'État doit mettre les territoires en capacité de s'affirmer dans le respect du modèle de développement retenu localement,
- « *La participation des territoires français à la fabrique du monde* » : comment chaque territoire peut se rendre contribuer au dessein national et européen et ainsi consolider la position de la France et de l'Union Européenne dans le monde,

---

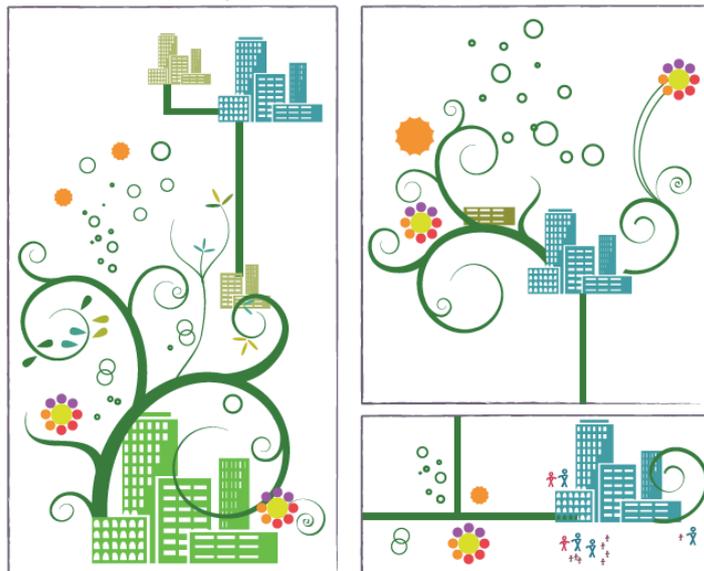
<sup>197</sup> Territoires 2040, aménagement le changement [en ligne]. DATAR , publié en septembre 2010 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/ressources/revues/Territoires2040%20n\\_1.pdf](http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/ressources/revues/Territoires2040%20n_1.pdf)

<sup>198</sup> Institut Français de l'Éducation, L'exposition : La France de 2040 [en ligne]. ENS Lyon, date de publication inconnue [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/lexposition-la-france-de-2040/>

- « La valorisation des biens communs [...] » : garantir la croissance du pays en préservant l'environnement dans lequel nous évoluons pour s'assurer la mise en œuvre d'une démarche viable et durable.

## L'avant-scène des villes

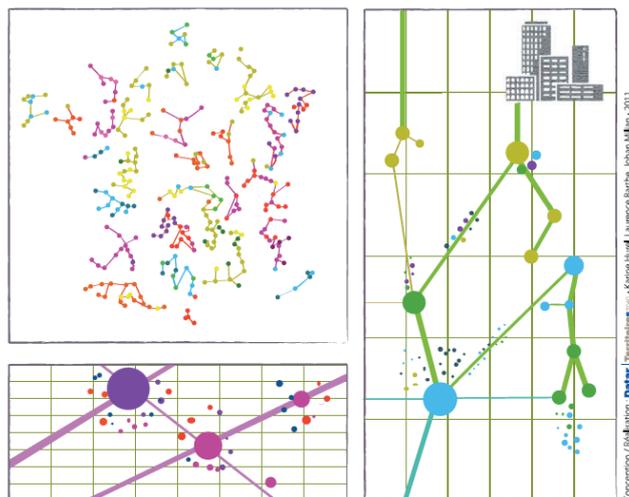
ressourcement, parrainage, contrôle,  
hyperconnexion, ségrégation, spécialisation,  
formation, bio-parcs



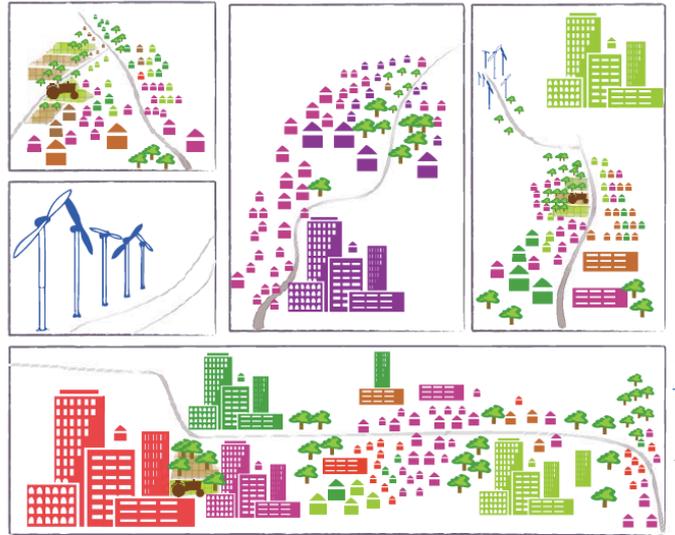
Conception / Réalisation : Datar | Territoires 2010 - Karine Huel, Laurence Barthe, Johan Millan - 2011

## Le canevas territorial des systèmes entrepreneurs

créativité, compétition, opportusisme, entrepreneuriat,  
clubs innovants, incubateur, ancrage, connexion,  
intégration réticulaire



Conception / Réalisation : Datar | Territoires 2010 - Karine Huel, Laurence Barthe, Johan Millan - 2011

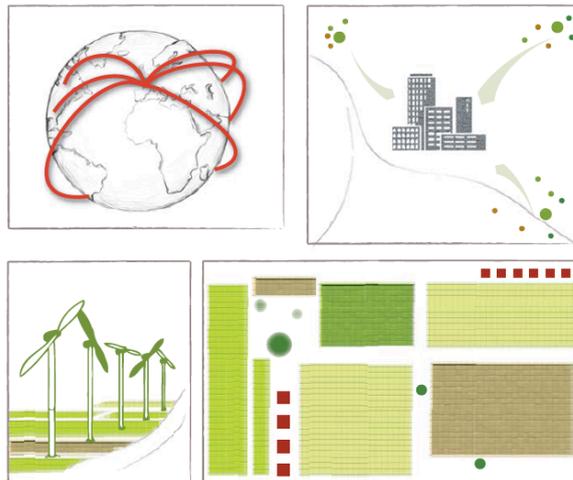


Conception / Réalisation : DATAR | Territoires 2000 - Karine Hurd, Laurence Barthe, Johan Milan - 2011

## La faible densité absorbée

desserrement, étalement urbain, confort spatial, renoncement, multifonctionnalité conflictuelle, fragmentation, naturbanisation

exploitation maximisée, filières longues et mondialisées, exode rural, énergies, alimentation, stockage, agro systèmes, compétitivité verte, pilotage à distance



Conception / Réalisation : DATAR | Territoires 2000 - Karine Hurd, Laurence Barthe, Johan Milan - 2011

## Plateformes productives

Figure 42 : Scénarios à l'horizon 2040 pour les campagnes françaises à faible densité  
Source : DATAR, 2011

## ABRÉVIATIONS

ADAPEMONT : Association de Développement et d'Animation de la Petite Montagne  
ARCEP : Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes  
BEP : Brevet d'Études Professionnelles  
BTP : Bâtiment Travaux Publics  
BTS : Brevet de Technicien Supérieur  
CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle  
C.C. : Communauté de Communes  
CDD : Contrat à Durée Déterminée  
CDI : Contrat à Durée Indéterminée  
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires  
DATAR : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et l'Attractivité Régionale  
DDE : Direction Départementale de l'Équipement  
DGF : Dotations Globales de Fonctionnement  
DUT : Diplôme Universitaire Technologique  
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation  
OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier  
OPAH : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat  
PME : Petites et Moyennes Entreprises  
PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
PAR : Plan d'Aménagement Rural  
PLU : Plan Local d'Urbanisme  
PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal  
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable  
RD : Route Départementale  
SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale  
SFR : Société Française du Radiotéléphone  
SIDAPEMONT : Syndicat de Développement et d'Aménagement de la Petite Montagne  
SMIC : Salaire Minimum de Croissance  
SNCF : Société Nationale des Chemins de Fers français  
TGV : Train à Grande Vitesse

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture).

VTT : Vélo Tout Terrain

ZRR : Zone de Revitalisation Rurale

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages

BLANCARD, Stéphane, DÉTANG-DESSENDRE Cécile, RENAHY Nicolas, Campagnes contemporaines, Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français. UpDate Sciences & technologies, Versailles : Éditions QUAE, 2016.

BRÈS Antoine, BEAUCIRE Francis, MARIOLLE Béatrice, Territoire Frugal – La France des campagnes à l'heure des métropoles. Vues d'ensemble. Genève : Métis Presses, 2017. 256p.

CANTALOUBE, Daniel Écrire la Petite Montagne. Les éditions de la Petite Montagne. Orgelet : 2014. 245 pp.

DAVEZIES, Laurent, La République et ses territoires. La circulation invisible des richesses. La République des Idées. Paris : Seuil, 2012. 96 p.

GUILLY, Christophe, La France Périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires ? Flammarion, Paris, 2014.

JEAN, Yves, PÉRIGORD, Michel. Géographie rurale, la ruralité en France, 2<sup>e</sup> édition. Collection 128 : Tout le savoir, Paris : Armand Colin, 2017, 128 pages.

MENDRAS, Henri. La fin des paysans. SEDEIS, Paris : Armand Colin, 1967, 384p.

### Articles scientifiques

DEDEIRE Marc, RAZAFIMEHA Lala, CHEVALIER Pascal, HIRCZAK Maud, « Dynamiques des espaces ruraux en France », Espace populations sociétés [en ligne], 2011, publié le 31 décembre 2013 [consulté le 29 juillet 2018]. Disponible sur : <http://journals.openedition.org/eps/4687>

ENS Lyon, Rural (mutation des territoires ruraux) [en ligne]. Géoconfluences, publié en juillet 2012 [consulté le 9 mai 2018]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rural-mutations-des-territoires-ruraux>.

LABAZÉE Georges, LY Carole, MASSIÉ Audrey et al., Quel avenir pour le milieu rural français ? [en ligne]. Pour, 2009/2 (N° 201), p. 73-82. [consulté le 3 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-pour-2009-2-page-73.html>.

MARNOT, Bruno. « Chapitre 1 - La diffusion de la révolution industrielle » in La mondialisation au XIXe siècle. (1850-1914), sous la direction de Marnot Bruno [en ligne]. Paris : Armand Colin, 2012, pp. 15-40 [consulté le 22 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/la-mondialisation-au-xixe-siecle--9782200255145-page-15.html>

MISCHI, Julian, Les territoires ruraux, des espaces ouvriers en mutation [en ligne]. Metropolitiques.eu, publié le 16 septembre 2013 [consulté le 23 mai 2018]. Disponible sur : <https://www.metropolitiques.eu/Les-territoires-ruraux-des-espaces.html>

MOLINIER, Jean. L'évolution de la population agricole du XVIIIe siècle à nos jours in Economie et statistique, n°91, Juillet-Août 1977. pp. 79-84 [en ligne]. Persée, date de publication inconnue [consulté le 8 juin 2018]. Disponible sur : [https://www.persee.fr/doc/estat\\_0336-1454\\_1977\\_num\\_91\\_1\\_3127](https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1977_num_91_1_3127)

PERRIER-CORNET, Philippe, Quelles perspectives pour les campagnes françaises ?, Revue Projet, vol. 274, no. 2, 2003, pp. 42-50 [en ligne], publié en 2003 [consulté le 20 mai 2018]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-projet-2003-2-page-42.html>

PISTRE, Pierre, RICHARD, Frédéric, Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines, *Géoconfluences*, avril 2018 [en ligne] [consulté le 15 juillet 2018]. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>

ROUILLER, Clothilde, Le monde rural quelques données de cadrage in *Informations sociales* 2011/2 n°164 pp. 6-9 [en ligne]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-2-page-6.htm> [consulté le 9 juin 2018]

SABAU, Clovis, BASQUIET-REVOL Hélène, LENAIN Marie-Anne, « Les personnes âgées dans les territoires ruraux : une double opportunité pour la création d'activités et d'emplois de service » [en ligne]., *Gérontologie et société*, vol. vol. 33 / 135, no. 4, 2010, pp. 239-258. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-gerontologie-et-societe1-2010-4-page-239.htm> [consulté le 1er août 2018].

TOMMASI, Greta, La gentrification rurale, un regard critique sur les évolutions des campagnes françaises [en ligne]. *Géoconfluences*, publié le 27 avril 2018 Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/gentrification-rurale> [consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018].

### **Définitions & concepts**

ENS Lyon, Bassins, zones (d'emploi, de vie etc.). *Géoconfluences*, publié en octobre 2015 [consulté le 30 juin 2018]

ENS Lyon, Périurbanisation [en ligne]. *Géoconfluences*, publié en octobre 2003, mise à jour en mars 2018. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/périurbanisation> [consultée le 30 juin 2018]

ENS Lyon, Rurbanisation [en ligne]. *Géoconfluences*, publié en octobre 2003, mise à jour en septembre 2005. Disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/rurbanisation> [consultée le 30 juin 2018]

VOLLET Dominique, L'économie résidentielle [en ligne]. LA CNFPT, publié le 29 mai 2015 [consulté le 6 juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.wikiterritorial.cnfpt.fr/xwiki/wiki/econnaissances/view/Notions-Cles/Leconomieresidentielle>

### **Législation, réglementations et codes juridiques**

République Française, Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État « loi Deferre ». Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068819&dateTexte=20101214>

République Française, Loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (Loi Pasqua). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068819&dateTexte=20101214>

République Française, Loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (loi Voynet). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005617704>

République Française, Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (Loi SRU). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005630252>

République Française, Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les région et l'État (Loi Defferre). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068819&dateTexte=20101214>

République Française, Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624&dateTexte=&categorieLien=id>

République Française, Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (Loi MAPTAM)]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298&categorieLien=id>

République française, Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028772256&categorieLien=id>

République Française. Loi n°2015-991 du 7 août 2015 pourtant Nouvelle Organisation territoriale de la République (Loi NOTRe). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

République Française. LOI n° 2018-217 du 29 mars 2018 ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15 septembre 2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>

République Française, Article L 151-5 du Code de l'urbanisme [en ligne]. Légifrance [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074075&idArticle=LEGIARTI000031211159>

### **Rapports officiels**

BELOT Claude, FRANÇOIS-PONCET Jean, Le nouvel espace rural français [en ligne]. Sénat, publié le 15 juillet 2008 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <https://www.senat.fr/rap/r07-468/r07-468.html>

BONNET, Frédéric, Rapport – Aménager les territoires ruraux et périurbains [en ligne]. Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, publié le 7 janvier 2016 [consulté le 6 juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/164000021/index.shtml>

CASTEIGTS Michel, RAOUL Emmanuel, Rapport sur les mobilités et les transports dans les territoires ruraux [en ligne]. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, publié en juillet 2011 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. pp. 19-20. Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000135/index.shtml>

COLY, Bertrand, EVEN, Danielle, Place des jeunes dans les territoires ruraux – Note de synthèse [en ligne]. Conseil Économique, Social et Environnemental, publié le 11 janvier 2017 [consulté le 6 juillet 2018]. Disponible

MAUREY, Hervé, DE NICOLAY Louis-Jean, Aménagement du territoire : plus que jamais une nécessité [en ligne]. Sénat, publié le 31 mai 2017 [consulté le 20 août 2018]. Disponible sur : [https://www.senat.fr/rap/r16-565/r16-565\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r16-565/r16-565_mono.html)

MAUREY Hervé, Rapport d'information n°458 sur les infrastructures routières et autoroutières : un réseau en danger [en ligne]. Sénat, publié le 8 mars 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/r16-458/r16-458.html>

### **Littérature grise & études**

ADROVER, Stéphane, LE PIB de la Bourgogne-Franche-Comté n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant crise [en ligne]. INSEE, publié le 11 juillet 2016 [consulté le 27 août 2018] Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019754>

AGANIER, Jean, VIENNE, Dalila, Recensement de la population de 2006. INSEE [en ligne], publié le 13 janvier 2009 [consulté le 13 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1282917>

Atelier-Zou, Étude de faisabilité pour l'aménagement et la valorisation touristique du lac de Coiselet (avril 2017).

CEREMA, Le Contenu du PADD [en ligne]. CERTU, publié en juin 2013 [consulté le 31 juillet 2018]. Disponible sur : [http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/Le\\_contenu\\_du\\_PADD\\_cle5b393a.pdf](http://outil2amenagement.cerema.fr/IMG/pdf/Le_contenu_du_PADD_cle5b393a.pdf)

CGET, Un contrat de ruralité pour coordonner l'action publique dans les territoires [en ligne]. CGET, date de publication inconnue [consulté le 18 mai 2018]. Disponible sur : <http://cget.gouv.fr/ruralites/contrat-de-ruralite>

CGET, La carte des nouvelles des ZRR entre en vigueur [en ligne]. CGET, publié le 29 juin 2017 [consulté le 20 août 2018]. Disponible sur : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur>

CLUSTER'Jura, Petite Montagne, Grandes idées – restitution des entretiens. Cluster'Jura, 30 janvier 2018.

CLUSTER'Jura, Petite Montagne, Synthèse des études CCPM, Cluster'Jura, mars 2018.

Communauté de Communes Petite Montagne, Document de Consultation, Étude d'opportunité et de faisabilité pour l'ouverture d'un lieu unique à Arinthod (39240), mai 2017.

DATAR, Territoires 2040, aménagement le changement [en ligne]. DATAR, publié en septembre 2010 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/ressources/revues/Territoires2040%20n\\_1.pdf](http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/ressources/revues/Territoires2040%20n_1.pdf)

DATAR, Typologie générale des campagnes françaises [en ligne]. Observatoire des territoires, publié le 27 mars 2012 [consulté le 30 mai 2018]. Disponible sur : <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-g-n-rale-des-campagnes-fran-aises>

DATAR, Typologie ZAU 2010 [en ligne]. DATAR, publié le 12 avril 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. D'après INSEE 2015. Disponible sur : <http://observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-zau-2010>

Direction Générale des Entreprises. Le tourisme rural [en ligne] Direction Générale des Entreprises, publié le 7 novembre 2016 [consulté le 9 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.entreprises.gouv.fr/tourisme/tourisme-rural>

INSEE, Périgord – France Métropolitaine [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=METRO-1>

INSEE, Dossier Complet – Intercommunalité-Métropole de CC Petite Montagne [en ligne]. INSEE, publié le 26 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200012060>

INSEE, Les revenus et le patrimoine des ménages – édition 2018 [en ligne]. INSEE, publié le 5 juin 2018 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3549496?sommaire=3549502>

INSEE, Sphère économique [en ligne]. INSEE, publié le 13 octobre 2016 [consulté le 13 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1886>

Institut Français de l'Éducation, L'exposition : La France de 2040 [en ligne]. ENS Lyon, date de publication inconnue [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <http://ife.ens-lyon.fr/geo-et-prospective/lexposition-la-france-de-2040/>

MARTIN, Patrice. Synthèse « La CC part en tournée ». Donativo, avril 2018

MINISTÈRE de la Cohésion des Territoires, New Deal Mobile – mise en œuvre des nouveaux objectifs de couverture mobile [en ligne]. Ministère de la Cohésion des Territoires, publié le 2 août 2018 [consulté le 2 août 2018] ; Disponible sur : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/new-deal-mobile-mise-en-oeuvre-des-nouveaux-objectifs-de-couverture-mobile>

PAYS Lédonien, Projet d'Aménagement et de Développement Durable – ScoT du Pays Lédonien – document de travail, 19 décembre 2017 [en ligne] [consulté le 3 juillet 2018]. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/10smDyFx5X9HSokp4jazZKyTJimUijv1Z/view>

et les services de l'État en région Île-de-France, publié le 30 janvier 2018 [consulté le 25 août 2018]. Disponible sur : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Portrait-de-la-region/Chiffres-cles/Les-chiffres-de-la-region-Ile-de-France/Economie/>

SOLIHA et AU-DELÀ DU FLEUVE, Phase 1 – Diagnostic + enjeux – document provisoire, Revitalisation des bourg-centres d'Arinthod et de Saint-Julien. 22 septembre 2017.

TAM's Consultants, Étude d'opportunité touristique Pays des Lacs et Petite Montagne (2015)

Université de Sherbrooke. Population urbaine (% de la population totale), France [en ligne]. Université de Sherbrooke, dates de publication et mise à jour inconnues [consulté le 2 juillet 2018]. [http : //perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html](http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/tend/FRA/fr/SP.URB.TOTL.IN.ZS.html)

## **Articles de presse**

ALDEBOST Aurélia, Les zones blanches du réseau mobile en 5 chiffres [en ligne]. Le Monde, publié le 17 janvier 2018, mis à jour le 9 mai 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/17/les-zones-blanches-du-reseau-mobile-en-5-chiffres\\_5242986\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/01/17/les-zones-blanches-du-reseau-mobile-en-5-chiffres_5242986_4355770.html)

BÉZIAT, Éric, SNCF : neuf propositions-chocs et une révolution dans le rapport Spinetta [en ligne]. Le Monde, publié le 15 février 2018, mis à jour le 16 février 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/15/sncf-neuf-propositions-chocs-et-une-revolution-dans-le-rapport-spinetta\\_5257410\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/02/15/sncf-neuf-propositions-chocs-et-une-revolution-dans-le-rapport-spinetta_5257410_3234.html)

BLOUET, Antoine, L'exode urbain est plus rapide que ne l'a été l'exode rural – Interview de Pierre Merlin. Association des Maires de France n°17, décembre 2010. Association des Maires de France, publié en décembre 2010 [consulté le 7 mai 2018]

CATTEDDU, Isabelle. Le dynamisme des campagnes. Mensuel L'Histoire, octobre 2016, n° 428, pp 39-43.

COURAGEOT, Sophie. TGV : ils ne passeront plus par Lons-le-Saunier, les élus interpellent la SNCF [en ligne]. Franceinfo, publié le 15 juin 2018, mis à jour le 15 juin 2018 [consulté le 15 juin 2018]. Disponible sur : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/jura/lons-le-saunier/tgv-ils-ne-passeront-plus-lons-saunier-elus-interpellent-sncf-1495491.html>

DE JARCY, Xavier, REMY, Vincent, Comment la France est devenue moche [en ligne]. Télérama, publié le 12 février 2010, mis à jour le 25 août 2015 [consulté le 13 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.telerama.fr/monde/comment-la-france-est-devenue-moche,52457.php>

DUMOULIN, Sébastien, Le déploiement de la fibre en zone rurale sous haute surveillance [en ligne]. Les Échos, publié le 15 mars 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <https://www.lesechos.fr/tech-medias/hightech/0301443990224-le-deploiement-de-la-fibre-en-zone-rurale-sous-haute-surveillance-2161529.php>

FranceInfo, Fromage : 600,000 tonnes vendues chaque année en France [en ligne]. FranceInfo, publié le 5 mars 2016. Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/societe/salon-de-l-agriculture/fromage-600-000-tonnes-vendues-chaque-annee-en-france\\_1346621.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/salon-de-l-agriculture/fromage-600-000-tonnes-vendues-chaque-annee-en-france_1346621.html)

FranceInfo, Zones Blanches : quel est le meilleur opérateur mobile en fonction de votre lieu de résidence ? [en ligne]. Franceinfo, publié le 14 janvier 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.francetvinfo.fr/economie/telecom/carte-zones-blanches-quel-est-le-meilleur-operateur-mobile-en-fonction-de-votre-lieu-de-residence\\_2561449.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/telecom/carte-zones-blanches-quel-est-le-meilleur-operateur-mobile-en-fonction-de-votre-lieu-de-residence_2561449.html)

La Montagne, La tapisserie fait à nouveau battre le cœur d'Aubusson [en ligne]. La Montagne – Entreprendre, publié le 19 juillet 2017 [consulté le 14 juillet 2018]. Disponible sur : [https://www.lamontagne.fr/aubusson/economie/commerce-artisanat/2017/07/19/la-tapisserie-fait-a-nouveau-battre-le-cur-d-aubusson\\_12490511.html](https://www.lamontagne.fr/aubusson/economie/commerce-artisanat/2017/07/19/la-tapisserie-fait-a-nouveau-battre-le-cur-d-aubusson_12490511.html)

Le Monde, Internet : la fracture numérique s'aggrave selon l'UFC-Que Choisir [en ligne]. Le Monde, publié le 26 septembre 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/09/26/internet-la-fracture-numerique-s-aggrave-selon-l-ufc-que-choisir\\_5191563\\_3234.html](https://www.lemonde.fr/economie/article/2017/09/26/internet-la-fracture-numerique-s-aggrave-selon-l-ufc-que-choisir_5191563_3234.html)

Le Progrès, Smoby fabrique les trois quarts de ses jouets ici [en ligne]. Le Progrès, publié le 22 octobre 2016 [consulté le 27 juin 2018]. Disponible sur : <https://www.leprogres.fr/jura/2016/10/22/smoby-fabrique-les-trois-quarts-de-ses-jouets-ici>

RUIZ, Julie. Fermeture des urgences dans la Nièvre : 30 maires démissionnent [en ligne]. Le Figaro, publiée le 21 février 2018 [consulté le 1<sup>er</sup> juillet 2018]. Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/social/2018/02/21/20011-20180221ARTFIG00102-fermeture-des-urgences-dans-la-nievre-30-maires-demissionnent.php>

<sup>1</sup> RUIZ, Julie, op. cit. p. 33.

VILLETTE, Laurent, Carte scolaire : 18 fermetures de classes pour 7 ouvertures dans le Jura [en ligne]. Voix du Jura, publié le 13 février 2017 [consulté le 4 août 2018]. Disponible sur : <http://hebdo39.fr/article-carte-scolaire-18-fermetures-pour-7-ouvertures,13623.htm>

## **Webographie**

Communauté de Communes du Pays des Lacs [en ligne], Disponible sur : <http://www.regiondeslacs.fr/> [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]

Communautés de Communes de la Région d'Orgelet [en ligne]. Disponible sur : <https://www.ccorgelet.com/> [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]

CGET, La carte des nouvelles des ZRR entre en vigueur [en ligne]. CGET, publié le 29 juin 2017 [consulté le 18 mai 2018]. Disponible sur : <http://www.cget.gouv.fr/actualites/la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur>

Collectivites-locales.gouv.fr, DGF des EPCI [en ligne]. Collectivités-locales.gouv.fr, publié le 15 février 2018 [consulté le 9 août 2018]. Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/dotation-globale-fonctionnement-dgf-des-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci-a-fis>

ENS Lyon, Les déserts médicaux : une France des marges [en ligne]. Géoconfluences, publié le 4 avril 2017, mis à jour le 8 janvier 2018 [consulté le 15 juillet 2018]. Disponible sur : [https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux\\_5103486\\_1651302.html](https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux_5103486_1651302.html)

Euroméditerranée.fr [en ligne], Disponible sur : <http://www.euromediterranee.fr/> [consulté le 31 août 2018].

FRANCE Stratégie, Dynamiques et inégalités territoriales – enjeux [en ligne]. France Stratégie, publié en juillet 2016 [consulté le 27 août 2018]. Disponible sur : [http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-territoires\\_web-ok.pdf](http://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/17-27-territoires_web-ok.pdf)

GOUVERNEMENT français, Le Plan France Très Haut Débit [en ligne]. Gouvernement.fr, date de publication inconnue, mis à jour le 15 mai 2017 [consulté le 1<sup>er</sup> août 2018]. Disponible sur : <http://www.francethd.fr/>

LENORMAND, Anne, Développement des territoires – Les maires ruraux fustigent l'intercommunalité forcée [en ligne]. Caisse des dépôts des territoires, publié le 3 octobre 2013 [consulté le 10 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=null&cid=1250266003290>

LES Cafés Géo, Les nouveaux bourgeois des campagnes : vers une éviction rurale – entretien avec Samuel Depraz, agrégé de géographie et maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3 [en ligne]. Les Cafés Géographie, publié le 11 janvier 2017 [consulté le 30 mai 2018]. Disponible sur : <https://cafe-geo.net/les-nouveaux-bourgeois-des-campagnes-vers-une-eviction-rurale/>

MUNIER, Jacques, La planète disneylandisée / Sciences Humaines [en ligne]. France Culture, publié le 20 juillet 2012 [consulté le 6 août 2018]. Disponible sur : <https://www.franceculture.fr/emissions/lessai-et-la-revue-du-jour-14-15/la-planete-disneylandisee-sciences-humaines>

CC Petite Montagne, Associations locales [en ligne]. Petite Montagne, publié le 29 juin 2011 [consulté le 1<sup>er</sup> mai 2018]. Disponible sur : <http://www.petitemontagne.fr/associations-locales>

RÉGION Bourgogne-Franche-Comté, Autopartage – achat de véhicules électriques ou GPL dans un système d'autopartage [en ligne]. Région Bourgogne-Franche-Comté, date de publication inconnue [consulté le 16 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.bourgognefranchecomte.fr/AIDE-Autopartage-achat-de-vehicules-electriques-ou-GPL-dans-un-systeme-d-autopartage,1131,gda:520,gddep:39,gdabfc:fc>

TALANDIER Magali. L'émergence des systèmes productivo-résidentiels [en ligne] XLIXe Colloque de l'ARSDLF : "Industrie, villes et régions dans une économie mondialisée", Juillet 2012, Belfort [consulté le 11 juillet 2018]. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00841919/document>

TORRE, André, et VOLLET Dominique, Introduction aux fondements du développement territorial [en ligne] in TORRE, André, VOLLET, Dominique. Partenariats pour le développement territorial. Editions Quæ, 2015 [consulté le 23 juillet 2018]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/partenariats-pour-le-developpement-territorial--9782759224081.htm>

TRÉNET Charles, « Douce France » [vidéo en ligne]. INA, date de publication inconnue, enregistrement original du 20 avril 1967. <http://www.ina.fr/video/I05042324> [consultée le 27 juillet 2018]

## **Travaux & cours universitaires**

BERTONI, Angelo. Cours d'histoire urbaine. Aix-en-Provence : Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional Aix-Marseille : 2016.

LIVET, Julia (2017). Les « Grands Voisins » : un espace de transition et de participation (Mémoire de maîtrise inédit). IUAR, Aix-Marseille Université

SIMON, Anthony, Aménager les espaces ruraux : l'évolution des principes et des objectifs en matière d'aménagement rural in : Les espaces ruraux en France : Capes et Agrégation, pp 76-77 [en ligne]. Malakoff : Dunod, 2018 [consulté le 31 mai 2018].

## TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Le village de Cornod, en Petite Montagne, recèle de richesses inattendues.	2
Figure 2-1 : Carte de localisation et délimitation de la région Petite Montagne	4
Figure 2-2 : Carte de localisation et délimitation de la CC Petite Montagne	4
Figure 3 : Cartulaire du Couvent des Billettes, France, vers 1520-1530	12
Figure 4 : Évolution de la structure de la population française entre 1750 et 1911	15
Figure 5 : Mise en place du réseau électrique en Alpes-de-Haute-Provence	19
Figure 6 : Les quatre phases de la recomposition démographique des espaces ruraux	22
Figure 7 : De l'exode rural à l'exode urbain ?	23
Figure 8 : Représentations d'une campagne française mythifiée en période électorale	24
Figure 9 : L'emploi industriel dans le Jura en janvier 2014	26
Figure 10 : Les quatre typologies principales du territoire national et des campagnes	29
Figure 11 : Typologie générale des campagnes françaises	30
Figure 12 : La Communauté de Communes (CC) Petite Montagne au sens de la typologie des campagnes françaises élaborée par la DATAR	34
Figure 13 : La Communauté de Communes (CC) Petite Montagne au sens de la typologie des aires urbaines élaborée par l'INSEE	34
Figure 14 : Espace historique et culturel de la Petite Montagne	36
Figure 15 : La Petite Montagne au sein du Pays Lédonien	40
Figure 16 : Communes de la CC Petite Montagne au 1 <sup>er</sup> août 2018	41
Figure 17 : La CC Petite Montagne, une intercommunalité fracturée	41
Figure 18 : L'interstitialité commerciale en Petite Montagne	44
Figure 19 : Qualité de l'offre de soins de proximité en France en 2017 – Localisation CC Petite Montagne	47
Figure 20 : Temps d'accès moyen à un équipement du panier de services publics en minutes	49
Figure 21 : Réseau TGV en France en 2018 – Localisation CC Petite Montagne	52
Figure 22 : Réseau autoroutier en France en 2011	53
Figure 23 : Carte des isochrones 15 minutes automobiles à partir des bourgs structurant de la CC Petite Montagne	55
Figure 24 : Réseau de transport départemental JuraGo – 2018 (en jaune - arrêts réguliers)	56
Figure 25 : Couverture de la Petite Montagne en internet	58
Figure 26 : Couverture nationale en réseau 4G (en rouge)	59
Figure 27 : Couverture de la Petite Montagne en réseau 4G (en rouge)	59
Figure 28 : Perceptions du territoire de la Petite Montagne par ses habitants et acteurs socio-économiques	74
Figure 29 : Les études CC Petite Montagne en cours & la concertation	76
Figure 30 : D'une vision négative du territoire ... Le verre à moitié vide	83
Figure 31 : À une vision positive... Le verre à moitié plein	84
Figure 32 : Processus de décroissement	85
Figure 33 : Un territoire, des paysages et des ambiances marquées	87
Figure 34 : Un potentiel de proximité probablement sous-exploité	90
Figure 35 : Variation des soldes naturels et migratoires entre 1968 et 2015 pour la CC Petite Montagne	91
Figure 36 : Construction de résidences principales en Petite Montagne jusqu'en 2013	103
Figure 37 : La Petite Montagne identifiée comme une réserve naturelle du Pays Lédonien	110
Figure 38 : Un projet répondant au caractère interstitial du territoire : proposition de l'implantation d'un concept de réseau de tiers-lieu en CC Petite Montagne pour irriguer le territoire en services	112
Figure 39 : Schéma Plan local de développement économique du Boulonnais	117
Figure 40 : Évolution des créations d'entreprise en Petite Montagne entre 2009 et 2016	120
Figure 41 : Le Bassin d'Arcachon mène une politique de marketing féroce depuis peu.	122
Figure 42 : Scénarios à l'horizon 2040 pour les campagnes françaises à faible densité	133

## ANNEXES

Annexe 1 : Photos du patrimoine culturel et naturel de la Petite Montagne

Annexe 2 : Grille d'entretien semi-directif avec l'agent territorial de la CC Petite Montagne – réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018 lors d'un entretien

Annexe 3 – Grille d'entretien semi-directif avec le chargé d'études de Cluster'Jura – réalisé le 4 juillet 2018 lors d'un entretien

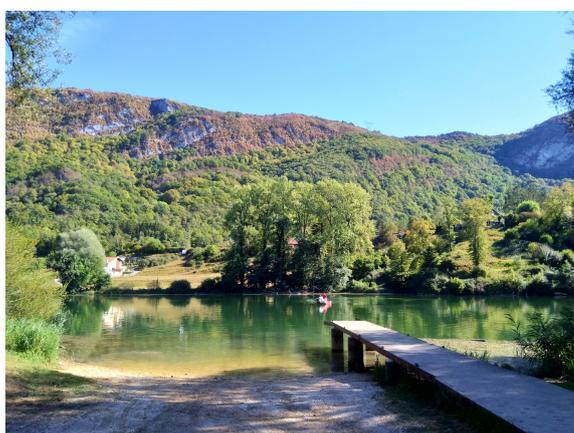
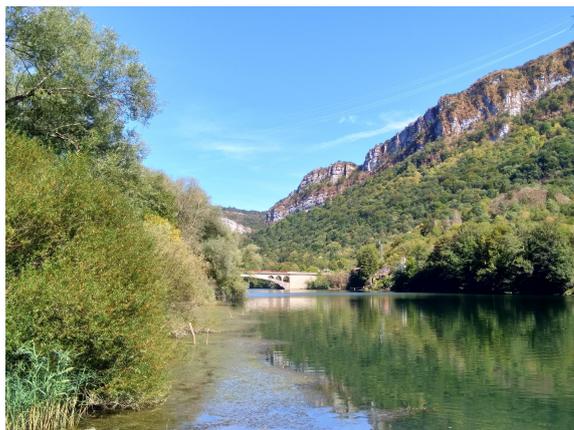
Annexe 4 – Grille d'entretien directif avec l'associée de l'entreprise « Y a pas le feu au lac » – réalisé le 13 juillet 2018 par échange de courriels

Annexe 5 – Grille d'entretien libre (thématiques abordées) avec le directeur du pôle études et associé de l'atelier-ZOU – réalisé le 18 juillet 2018 lors d'un entretien

Annexe 6 – Grille d'entretien directif avec un agent de l'office du tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne – réalisé le 1er août 2018 par échange téléphonique puis de courriels

Annexe 7 – Grille d'entretien semi-directif avec le président de l'ADAPEMONT – réalisé le 1er août 2018 lors d'un entretien

Annexe 1 – Photos du patrimoine culturel et naturel de la Petite Montagne



Photos page 144 – Production CLÉMENCE A., août 2018

- 1 : Château de Cornod
- 2 : Le pont sur l'Ain à Thoirette
- 3 : Église de Saint-Hymetière
- 4 : Paysage empreint de romantisme en Petite Montagne
- 5 : Place de la foire et ses arcades à Arinthod
- 6 : Paysage typique de la Petite Montagne
- 7 : Lac de Coiselet, sans presque aucun aménagement
- 8 : Bords d'Ain en Petite Montagne

Annexe 2 – Grille d’entretien semi-directif avec l’agent territorial de la CC Petite Montagne – réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2018 lors d’un entretien

• **Administratif – EPCI**

1. La Communauté de Communes de la Petite Montagne (CCPM) est créée le 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour faire face à quel besoin ?
2. La CCPM est issue de la fusion de deux anciennes EPCI, Valous’Ain (Arinthod) et Val Suran (ancienne commune de Saint-Julien-sur-Suran), en résulte-t-il des difficultés particulières ? Si oui, quelles sont les difficultés rencontrées ?
3. Quel rôle pour chacune des anciennes communes-centres ?
4. La CC PM est-elle légitime aux yeux des habitants ? A-t-elle l’appui des habitants ?
5. Quels moyens l’EPCI pourrait-elle avoir à disposition pour amplifier son développement et remplir plus complètement ses fonctions ?

• **Développement**

1. Tu es agent de développement au sein de la CC Petite Montagne, ce poste a-t-il été créé récemment/lors de ton embauche ? Quel était le besoin de la Petite Montagne de la création d’un tel poste ?
2. Quelle est aujourd’hui ta vision de la CC Petite Montagne et le développement futur ? Celle des élus ? Quel est le positionnement recherché ?
3. Quel est aujourd’hui le projet de développement pour la Petite Montagne ? Quels sont les grands axes d’intervention et les leviers sur lesquels la CCPM souhaite agir (économie productive / résidentielle) ?
4. L’entreprise Smoby Toys s’est installée sur le territoire en 2011, la CCPM est-elle intervenue d’une manière ou d’une autre dans l’implantation de l’usine sur le territoire ? Quels ont été et quels sont aujourd’hui encore les enjeux ? Les bénéfices pour le territoire ?
5. La CCPM a récemment engagé plusieurs études, quelles en sont les finalités ? Quelles sont les raisons de la commande de telles d’études ? Une étude sur le lac de Coiselet a été réalisée, quelles vont être les suites données à cette étude (pourquoi pas de suite) ?
6. L’ADAPEMONT est un acteur engagé depuis plus de 35 ans sur le territoire de la Petite Montagne, quelles sont les relations entretenues avec cet acteur ? Comment perçois-tu l’action menée par l’ADAPEMONT ? Existe-t-il une similitude des projets entre les deux acteurs ?

• **Tourisme**

1. Quelle est l’origine du rapprochement avec Jura Lacs concernant la thématique du tourisme ? Quel rôle pour chacune des EPCI au sein de ce regroupement touristique ?
2. Quel projet touristique pour la Petite Montagne ? Quel avancement du projet touristique ? Quel est le public visé dans le cadre de cette politique de développement touristique ?

• **Subventions – État – U.E.**

1. Quels sont les dispositifs d’aides qui concernent aujourd’hui la Petite Montagne ? Comment en bénéficie-t-elle (directement/indirectement) ? Quelles retombées ?

### Annexe 3 – Grille d’entretien semi-directif avec le chargé d’études de Cluster’Jura – réalisé le 4 juillet 2018 lors d’un entretien

- **Généralités**

1. Quelles ont été les raisons, les motivations qui ont poussé à la création de Cluster’Jura en 2014 (initiative individuelle, collective, privée, publique) ?
2. Clus’ter a été porté pendant 2 ans par Jura’Tri, une structure de gestion et valorisation des déchets, quel a été le lien entre les deux structures ? Pourquoi Jura’Tri a-t-il porté cette initiative ?
3. Cluster’Jura est une SCIC, pourquoi un tel statut ? Comment se répartissent à ce jour les sociétaires et quels sont leurs profils (ancrés dans le territoire, autres origines) ?
4. Quelles sont aujourd’hui les missions, les activités, les projets de Cluster ? Comment la structure s’implique sur le territoire ?
5. Quel est ton profil (formation, expérience) ? Tu es originaire du Jura ? Qu’est-ce qui t’as poussé à rejoindre Cluster’Jura ?

- **Petite Montagne, Grandes Idées – déroulement**

1. Cluster’Jura était-il déjà intervenu sur le territoire de la CCPM avant cette étude ?
2. Serait-il possible de revenir sur le début de la mission : depuis quand est-elle à l’œuvre ? Qui a été à l’initiative de l’étude (au sein de la CCPM) ?
3. Quels ont été les besoins et les attentes initialement formulés par les commanditaires (la CCPM) pour cette étude ?
4. Quelle a été l’approche et la méthode employée pour mener à bien l’étude ? (décrire la phase de concertation engagée, le processus retenu)
5. Quelle a été la réaction des élus face aux méthodes innovantes proposées par Cluster’Jura ?

- **Petite Montagne, Grandes Idées – résultats**

1. Quels ont été les grands résultats de votre diagnostic (si diagnostic il y a eu) sur le territoire de la CCPM (d’un point de vue économique, sociologique, culturel, politique etc.) ?
2. Quels ont été les grands résultats de la concertation ? Les points positifs ? Les points négatifs de la démarche de concertation engagée ?
3. Quel est le profil des personnes engagées (population) dans l’étude que vous menez actuellement ? Ce profil n’est-il pas uniforme ?
4. Quelle est aujourd’hui la perception du territoire par les élus ? par les habitants ? les acteurs socio-économiques ?
5. Quels sont les forces de la Petite Montagne aujourd’hui ? Ses faiblesses ?

- **CCPM – Remarques**

1. Penses-tu qu’à terme, le territoire de la CCPM pourrait devenir attractif pour des habitants extérieurs (urbains, citadins notamment) ? Si oui, sur quels leviers appuyer ?
2. La CCPM ne mène-t-elle pas actuellement trop d’études ?
3. Peux-tu entrevoir des limites d’ores et déjà à la démarche que vous avez engagé dans le cadre de l’étude « *Petite Montagne, Grandes Idées* » ?

Annexe 4 – Grille d’entretien directif avec l’associée de l’entreprise « Y a pas le feu au lac » – réalisé le 13 juillet 2018 par échange de courriels

• **Création et installation de l’entreprise**

1. Quand a été créée l’entreprise « Y’a pas le feu au lac » (YPLFL) ? Quelles ont-été les motivations à la création de l’entreprise ?
2. Quelles ont été les raisons de l’installation de l’entreprise à Saint-Julien ? Sur le territoire de la Petite Montagne ? Des éléments ont-ils facilité la création de l’entreprise sur ce territoire en particulier ?
3. La commune de Saint-Julien (aujourd’hui Val-Suran) ou la CCPM vous ont-elles accompagnées dans votre démarche de création / d’installation d’entreprise ? Si oui, pourriez-vous en préciser les modalités ?

• **Activité de l’entreprise**

1. Quels sont les avantages de l’implantation de votre entreprise en Petite Montagne dans le cadre de son activité ? Les éventuels inconvénients ?
2. Les acteurs publics vous accompagnent-ils dans le cadre de l’activité de votre entreprise ? Si oui, sous quelles modalités ?
3. Quels pourraient être les améliorations / actions / aménagements qui permettraient de faciliter l’activité de votre entreprise ou de contribuer à son développement ?
4. Collaborez-vous avec d’autres entreprises du territoire de la Petite Montagne ? Si oui, pourriez-vous préciser la nature de leur activité ?

• **Votre parcours & la tournerie / tableterie**

1. Êtes-vous originaire du Jura ? De la Petite Montagne ? Si non, quelles sont les raisons vous ayant poussé à venir vous installer en Petite Montagne ?
2. Avez-vous suivi une formation de tableterie / tournerie ? Ce métier est-il pratiqué au sein de votre famille (tradition familiale) ?
3. Quelle est votre vision pour le futur du métier de tableur / tourneur, qui est un métier traditionnel et fortement ancré dans le territoire de la Petite Montagne ?

Annexe 5 – Grille d’entretien libre (thématiques abordées) avec le directeur du pôle études et associé de l’atelier-ZOU – réalisé le 18 juillet 2018 lors d’un entretien

- Généralités sur l’atelier-ZOU
- Étude d’opportunité sur la valorisation touristique du Lac de Coiselet
- CC Petite Montagne
- Étude d’opportunité et de faisabilité sur l’implantation d’un tiers-lieu en Petite Montagne

Annexe 6 – Grille d’entretien directif avec un agent de l’office du tourisme Pays des Lacs et Petite Montagne – réalisé le 1er août 2018 par échange téléphonique puis de courriels

• **Généralités & fonctionnement**

1. Quelles ont été les raisons, les motivations qui ont contribué à la création d’un office du tourisme partagé entre trois intercommunalités (Région d’Orgelet, Petite Montagne et Pays des Lacs) ? Pourriez-vous indiquer pourquoi cette initiative a été prise en matière de tourisme mais pas pour d’autres domaines ?
2. Quelles ont été les missions initialement confiées à l’office du tourisme ? Ces missions ont-t-elles évoluées depuis la création de l’office du tourisme ?
3. La mise en commun de l’office du tourisme par les trois intercommunalités implique une vision partagée pour la mise en œuvre d’une politique de développement touristique sur le territoire, cette vision existe-t-elle aujourd’hui ? Si oui, quelle est-t-elle ? Si non, quelles en sont les raisons selon vous ?
4. La mise en commun d’un outil entre trois intercommunalités implique également une gestion partagée, comment se pratique cette gestion partagée ? Comment sont vécues les relations entre les trois intercommunalités (quels sont les terrains d’entente ? quelles peuvent être les sources d’éventuels désaccords ?) ?
5. Le département, la région ou les services déconcentrés de l’État accompagnent-ils les trois intercommunalités dans la mise en œuvre de leur politique touristique et l’activité de l’office du tourisme ?

• **Tourisme en Petite Montagne**

1. Pourriez-vous indiquer les lieux d’intérêt touristiques de la Petite Montagne les plus significatifs / plébiscités par les touristes ? La Petite Montagne dispose-t-elle, selon vous, d’avantages comparatifs en comparaison aux territoires voisins (quels sont-ils ?) ?
2. Quels sont aujourd’hui, en Petite Montagne, les principaux manques, les principaux obstacles au développement de l’offre touristique sur le territoire ?
3. Existe-t-il une base de données sur la fréquentation touristique et permettant l’évaluation des politiques et équipements touristiques en Petite Montagne ?
4. Si non, pourriez-vous indiquer si la fréquentation touristique du territoire couvert par votre office de tourisme et plus spécifiquement de la Petite Montagne a augmenté / diminué au cours des dernières années ? Voyez-vous des raisons à cette augmentation/diminution de la fréquentation touristique ?

Annexe 7 – Grille d’entretien semi-directif avec le président de l’ADAPEMONT – réalisé le 1er août 2018 lors d’un entretien

• **Généralités et historique**

1. L’ADAPEMONT agit sur le territoire de la Petite Montagne, comment définiriez-vous ce territoire ?
2. L’ADAPEMONT a été créée en 1979, quelles ont été les raisons, les motivations à l’origine de cette création ? Cette création répondait-elle à un besoin particulier, un constat, une opportunité ? Quel(s) en a (ont) été le(s) initiateur(s) (privé/public, individuel/collectif) ?
3. Dans le cas d’une initiative privée, cette initiative a-t-elle été soutenue par les personnes publiques ? Si oui, lesquelles et de quelle manière ?
4. Quelles ont été les premières actions, les actions historiques de l’ADAPEMONT ? Quel est le rôle historique de l’ADAPEMONT sur le territoire de la Petite Montagne ? Ce rôle a-t-il évolué ? Si oui, pour quelles raisons ?

• **Développement du territoire**

1. Le SIDAPEMONT est créé en 1981 bien avant les premières EPCI, qui en sont les porteurs ? Quel était le rôle défini de cet organe ? Quel a été le rôle de l’ADAPEMONT par rapport au SIDAPEMONT ?
2. Depuis 1979, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour le développement du territoire de la Petite Montagne (Plan d’Aménagement Rural en 1981, Contrat de pays en 1982, Contrat pour le développement économique en 1987, programme local de développement en 1992 puis plan local de développement en 1996, programme Leader, contrat régional de développement en 1997, opération d’amélioration de l’habitant en 1997, contrat de Pays Lacs et Petite Montagne en 2004), qui en a été l’initiateur ? Le porteur ? Quelles ont été les portées de ces dispositifs successifs ?
3. L’ADAPEMONT s’est fortement impliquée dans le développement économique du territoire notamment avec la création du comité économique de la Petite Montagne, quel est l’objectif de ce comité ? Existe-t-il toujours ? A-t-il eu le succès escompté ? Qui sont les porteurs de projet de la Petite Montagne et quels sont leurs domaines d’activités ?
4. Vous participez activement à la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Petite Montagne notamment avec la mise en place de chantiers participatifs, êtes-vous accompagnés dans cette démarche ? Les participants sont-ils nombreux ? Quelle est votre relation avec l’office du tourisme du Pays des Lacs et de la Petite Montagne ?
5. En ce qui concerne les services des transports des personnes âgées ? L’initiative résulte-t-elle d’une demande ? D’un besoin que vous aviez recensé ? Pourquoi ce service s’est arrêté en 2001 ?

• **Action**

1. Vous menez aujourd’hui encore de nombreuses actions sur le territoire, comment définissez-vous les actions que vous avez à mener sur le territoire de la Petite Montagne ? Avez-vous une stratégie globale ?
2. Il n’y a-t-il pas parfois un dédoublement de l’action territoriale entre l’ADAPEMONT d’une part et les collectivités territoriales d’autre part ? Comment vous placez-vous par rapport aux collectivités territoriales qui agissent également sur le territoire de la Petite Montagne ?
3. Vous restez aujourd’hui impliqué sur le territoire (tourisme, culture, insertion professionnelle), quelles sont vos relations avec les communes et les intercommunalités ? Êtes-vous soutenus par les collectivités territoriales ?
4. En 2017, l’ADAPEMONT connaît une réorganisation, quel est aujourd’hui le projet associatif de l’association ?

## RÉSUMÉ

En 2018, la fracture entre la France urbaine et la France rurale semble à son paroxysme. Alors que les grandes métropoles à rayonnement régional, voire national et européens se sont lancées dans une course effrénée à l'attractivité et la captation des flux (humains, matériels, dématérialisés notamment), les campagnes semblent elles à la marge. L'emploi du pluriel est ici évocateur : car ce ne sont, en effet, pas toutes les campagnes qui sont à la marge. Certaines d'entre-elles sont parfaitement intégrées aux dynamiques socio-économiques nationales et ont su s'affirmer et trouver leur place sur l'échiquier national. D'autres cependant, rencontrent effectivement, plus de difficultés : parmi ces campagnes à la marge, on retrouve une campagne interstitielle – entre les métropoles, les pôles urbains et les nœuds de captation des flux. Cette France interstitielle apparaît aujourd'hui en manque de repères et vouée, à plus ou moins long terme, à une certaine fatalité. Au travers du visage de la communauté de communes de la Petite Montagne du Jura, il s'agira, par le présent travail, de rendre compte des enjeux, des défis et des potentialités qui concernent cette France interstitielle. L'interstice alors décrit comme un obstacle majeur pour l'avenir de ces territoires, sera par la suite envisagé comme une véritable force. Les démarches engagées dans les territoires ruraux interstitiels témoignent d'une véritable résilience et d'une volonté de trouver sa place au travers d'une identité (ré)affirmée. Les potentiels doivent alors être concrétisés, dans le cadre d'une démarche durable, pour bénéficier au territoire interstitiel et à sa population et leur offrir ainsi un avenir viable. Si cette transformation des potentialités en leviers de développement ne peut être opérée sans la prise en main de leur destin par les campagnes interstitielles (collectif), la redéfinition de l'action et de l'intervention de l'Etat est également indispensable tout comme sa remise en question.

En 1965, l'Etat français entreprenait les travaux de construction du barrage de Vouglans. Avec quelques hameaux et le village du Bourget, la Chartreuse de Vaucluse, ancienne abbaye du XIIe siècle, située sur les franges de l'actuel territoire de la communauté de communes de la Petite Montagne a ainsi disparu sous les eaux. Toute une symbolique qui pourrait résumer à elle seule la problématique interrogée au travers de ce mémoire.

Mots-clefs : campagnes – interstice – décloisonnement – identité – affirmation – territoires - solidarité – cohésion